

Niger: Document de stratégie de réduction de la pauvreté

**Niger: Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la
Pauvreté 2008-12**

Les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP) ont été préparés par les pays membres en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes et des partenaires au développement, y compris les services de la Banque mondiale et celui du FMI. Avec la mise à jour effectuée tous les trois ans et les rapports d'étape produits annuellement, ces documents décrivent les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales du pays qui visent à soutenir la croissance et à réduire la pauvreté. Ces politiques permettent par ailleurs de déterminer les besoins de financement extérieurs du pays et d'identifier les principales sources de financement. Le présent document consacré au **Niger**, daté **d'août 2007**, est disponible sur le site WEB du FMI qui a assuré cette diffusion en accord avec les autorités du pays.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à publicationpolicy@imf.org.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Services de publication
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie: (202) 623-7201
Adresse électronique publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

Prix: \$18.00 l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité, Travail, Progrès

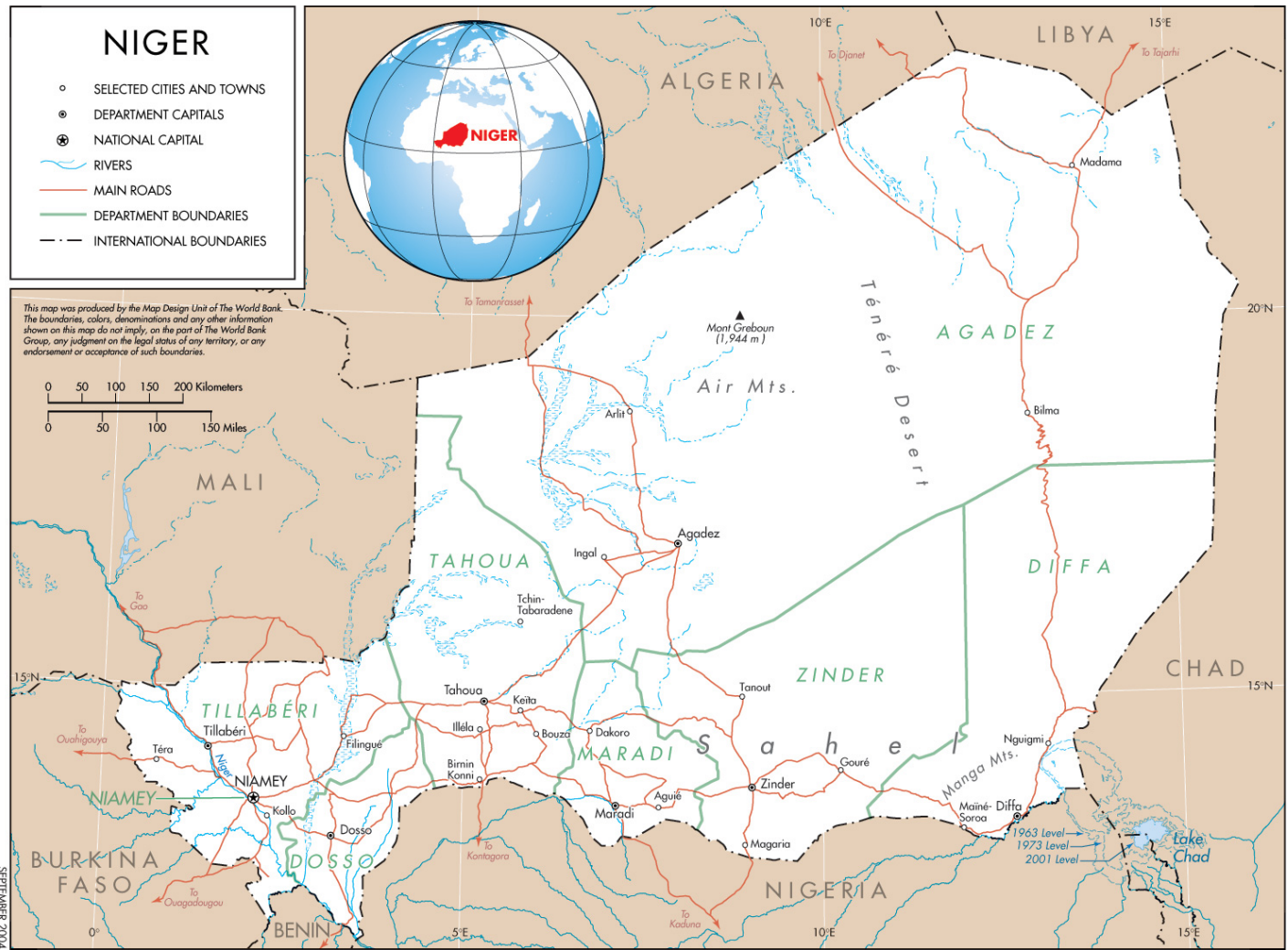
CABINET DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT PERMANENT DE LA SRP

*Stratégie de Réduction de la Pauvreté,
Deuxième génération*

«La Lutte contre la Pauvreté, un Défi pour Tous»

**STRATEGIE DE
DEVELOPPEMENT ACCELERE
ET DE REDUCTION DE LA
PAUVRETE
2008 – 2012**

Août 2007



SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	4
LISTE DES ACRONYMES	4
LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES ENCADRÉS.....	7
LISTE DES GRAPHIQUES ET DES FIGURES.....	8
AVANT PROPOS.....	9
INTRODUCTION.....	16
PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DE LA PAUVRETE.....	18
I.1. DÉFINITIONS ET MESURES DE LA PAUVRETÉ	18
I.2. PROFIL DE LA PAUVRETÉ	19
1.2.1. Ampleur de la pauvreté.....	19
1.2.3. Evolution de l'incidence de la pauvreté au Niger	20
1.2.4. Répartition spatiale de la pauvreté	21
1.2.5. Caractéristiques des pauvres au Niger	22
1.2.6.) Appréciations des résultats de la mise en œuvre de la SRP par les populations.....	24
I.3. ANALYSE DES CAUSES PROFONDES ET DES DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ.....	25
I.3.1. Croissance économique et pauvreté	25
I.3.2. Accès aux services sociaux et pauvreté.....	37
I.3.3. Population et pauvreté	53
I.3.4. Inégalités, vulnérabilités et pauvreté	55
I.3.5. Infrastructures et pauvreté	65
I.3.6. Gouvernance et pauvreté	69
I.3.7. Facteurs limitants de la mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté	73
I.4. CONTRAINTES ET ATOUS DU NIGER	78
1.4.1. Les contraintes et menaces.....	78
1.4.2. Les atouts et opportunités du Niger.....	79
I.5. SCENARII D'AVENIR	80
DEUXIEME PARTIE : VISION, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	83
II.1. DÉFIS MAJEURS	83
II.2. VISION ET OBJECTIFS GLOBAUX EN 2015.....	84
II.3. LES AXES STRATÉGIES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET D'ATTEINTE DES OMD	88
2.3.1. La recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois.....	88
2.3.2. L'accès équitable aux services sociaux de qualité.....	96
2.3.3. La maîtrise de la croissance démographique.....	107
2.3.4. La réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables.....	108
2.3.5. Le développement des infrastructures	113
2.3.6. La promotion d'une gouvernance de qualité	117
2.3.7. La mise en oeuvre efficace de la SDRP.....	119
CONCLUSION	134
BIBLIOGRAPHIE	136
ANNEXES	139

Liste des acronymes

ABN : Autorité du bassin du Niger
AGOA: African Growth and Opportunity Act
AGRHYMET : Centre régional en agronomie, hydrologie et métrologie
ALG : Autorité du Liptako Gourma
ANIPEX : Agence Nigérienne de Promotion des Exportations
ANIP-MF : Association Nigérienne des Professionnels de la Micro Finance
ANPE : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
APE : Accord de Partenariat Economique
ARM : Autorité de Régulation Multisectorielle
ARMP : Agence de Régulation des marchés publics
ARV : Anti Rétro Viraux
BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI : Banque Européenne d'Investissement
BEPC : Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BIE : Budget d'Investissement de l'Etat
BRS : Banque Régionale de Solidarité
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CADBE : Charte Africaine des Droits et du Bien Etre de l'Enfant
CAFER : Caisse Autonome de Financement de l'Entretien Routier
CAPED : Cellule d'Analyse et de Prospective en Développement
CARFO : Caisse autonome de Financement des Retraites des Fonctionnaires
CBLT : Commission du bassin du Lac Tchad
CCAIAN : Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger
CCD : Commissariat Chargé du Développement
CCE : Commissariat Chargé de l'Economie
CCP : Centre de Chèques Postaux
CDE : Convention des Droits de l'Enfant
CDMT : Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDAV : Centre de Dépistage Anonyme et Volontaire
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF : Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Endroit des Femmes
CEG : Collèges d'Enseignement Général
CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante
CEN-SAD : Communauté Economique et de Développement des Etats Sahélo Sahariens
CENTIF : Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière
CES : Complexe d'Enseignement Secondaire
CES/DRS : Conservation des Eaux et des Sols et la Défense et Restauration des Sols
CESOC : Conseil Economique, Social et Culturel
CFDC : Centres de formation en Développement Communautaires
CFEPD : Certificat de fin d'Etudes du Premier degré
CILSS : Comité inter Etats de lutte contre la sécheresse au sahel
CM2 : Cours moyen 2^{ème} année
CMCN : Centre des Métiers du Cuir du Niger
CNC/T : Comité national de la cartographie et de la télédétection (CNC/T)
CNDH/LF : Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales
CNDP : Conseil National de Dialogue Politique
CNESLCC : Commission Nationale chargée de l'élaboration des stratégies nationales de lutte contre la corruption
CNIP : Conseil National des Investisseurs Privés
CNJ : Conseil National de la Jeunesse
CNPG : Centre National de Perfectionnement et de Gestion
CNS : Conseil National de la Statistique
CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNT : Conseil National du Travail
CNUT : Conseil Nigérien des Utilisateurs des Transports Publics
COGES : Comité de gestion des Etablissements Scolaires
COMINAK : Compagnie Minière d'Akouta
CPI : Centre de Promotion des Investissements
CRENA : Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle Ambulatoire
CRENI : Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle Intensif
CS : Cases de Santé
CSC : Conseil Supérieur de la Communication

CSI : Centres de Santé Intégrés
CTA : Centre de Traitement Ambulatoire
CUN : Communauté Urbaine de Niamey
DDP : Direction de la Dette Publique
DEP : Direction des Etudes et de la Programmation
DGEPD : Direction Générale de l'Evaluation des Programmes de Développement
DIEPA : Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (1981-1990)
DS : Direction des Statistiques
DSBE : Enquête sur le Degré de Satisfaction des Besoins Essentiels
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EAMAC : Ecole Africaine de la Météorologie et de l'aviation civile
EAN : Entreprendre au Niger
ECVAM : Enquête sur la Conjoncture et la Vulnérabilité alimentaire des Ménages
EDS - MICS : Enquête Démographie /Santé et à Indicateurs Multiples
EDS : Enquête Nationale Démographique et de Santé
EFPT : Enseignement et Formation Professionnels et Techniques
EMIG : Ecole des mines et de la Géologie
ENAM : Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature
ENBC : Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation des ménages
ENPLT : Etude Nationale de Perspectives à Long Terme
ENS : Ecole Normale Supérieure
ENSP : Ecole Nationale de Santé Publique
EPP2 : Evaluation Participative de la Pauvreté_ 2^{ème} Edition
EPT : Education Pour Tous
FA : Faculté d'Agronomie
FLSH : Faculté des Lettres et Sciences Humaines
FRPC : Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
FS : Faculté des Sciences
FSEJ : Faculté des Sciences Economiques et Juridiques
FSS : Faculté des Sciences de la Santé
GAR : Gestion Axée sur les Résultats
GWH : Giga Watt Heure
Ha: Hectare
HCCT : Haut Conseil des Collectivités Territoriales
HCME : Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat
HCNTIC : Haut Commissariat aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
HIMO : Haute Intensité de Main d'œuvre
HKI : Hellen Keller International (ONG)
IADM : Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IEC : Information, Education et Communication
IES : Inspections de l'Enseignement Secondaire
IFTIC : Institut de Formation aux Techniques de l'information et de la Communication
IMF : Institutions de la Micro Finance
INAARV : Initiative Nigérienne d'Accès aux Anti Retro Viraux
INDRAP : Institut National de Documentation et d'Animation Pédagogique
INJS : Institut National de la Jeunesse et des Sports
INRAN : Institut National de Recherche Agronomique
INS : Institut National de la Statistique
IPN : Inspection Pédagogique Nationale
IPPTE : Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
IRA : Infections Respiratoires Aiguës
ISF : Indice Synthétique de Fécondité
ISP : Institut de Santé Publique
IUT : Instituts Universitaires de Technologie
LMD : Licence, Master, Doctorat
LNTP : Laboratoire National des Travaux Publics
LOSEN : Loi portant Orientation du Système Educatif Nigérien
MAT/DC : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
MAT/DC : Ministre de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
MCA: Millénium Challenge Account
ME/F : Ministère de l'Economie et des Finances
MEBA : Ministère de l'Education de Base 1 et de l'Alphabétisation
MESSRT : Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur, de la Recherche et de la Technologie

MSP/LCE : Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre les Endémies
MT/A : Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NICI : Plan National de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication
NIGELEC : Société nigérienne d'électricité
NIGETECH : ONG nationale de formation professionnelle et technique
NTIC : Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication
OCBN : Organisation Commune Bénin Niger
OEV : Orphelins et autres Enfants Vulnérables
OHADA : Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OIG : Organismes Internationaux Gouvernementaux
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONAFOP : Office National de la Formation Professionnelle
ONAPAD : Observatoire National de la Pauvreté et de Développement Humain Durable
ONEP : Office National d'Édition et de Presse
ONERSOL : Office National de l'Énergie Solaire
ONG/AD : Organisations Non Gouvernementales et Associations de Développement
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONPE : Office National de la Poste et de l'Épargne
OSC : Organisation de la Société Civile
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PARJ : Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires
PCIME : Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
PDDE : Programme Décennal de Développement de l'Éducation
PDS : Plan de Développement Sanitaire
PDSF : Projet d'Assistance Technique pour le Développement du Secteur Financier
PDSFR : Programme de Développement des services Financiers Ruraux
PEMFAR : Public Expenditure Management and Financial Accountability Review
PEV : Programme Elargi de Vaccination
PIE : Programme des Investissements de l'État
PIMAP : Programme Intégré de Modernisation de l'Administration Publique
PMA : Paquet Minimum d'Activité
PNAV : Plan National d'Action pour la Nutrition
PNDIC : Politique Nationale de Communication pour le Développement
PNDL/C : Politique Nationale de Développement Local et Communautaire
PNP : Politique Nationale de Population
PRODEM : Programme Démographique Multisectoriel
PS/PR : Programme Spécial du Président de la République
PTME : Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
PVVIH : Personnes Vivant avec le VIH
QUIBB : Enquête sur le Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base de Bien-être
RAIL/SIDA : Réseau des Acteurs Intervenant dans la Lutte contre les IST/VIH/SIDA
RGP/H : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAP : Système d'Alerte Précoce
SDRP : Stratégie de Développement accéléré et Réduction de la Pauvreté
SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
SDR : Stratégie de Développement Rural
SIG : Système d'Information Géographie
SIGNER : Système d'Information Géographique du Niger
SIMA : Système d'Information sur les Marchés Agricoles
SML : Société des Mines du Liptako
SNCC : Société Nigérienne de Carbonisation du Charbon
SNDS : Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNDU : Stratégie Nationale de Développement Urbain
SNIS : Système National d'Information Sanitaire
SNT : Stratégie Nationale des Transports
SOMAÏR : Société des Mines de l'Air
SONICAR : Société Nigérienne de Charbon
SONIDEP : Société Nigérienne des Produits Pétroliers
SONITEL : Société Nigérienne des Télécommunications
SP/SRP : Secrétariat Permanent de la SRP

SSN : Système Statistique National
TBS : Taux Brut de Scolarisation
TEC : Tarif Extérieur Commun (TEC)
Tep : Tonne équivalent pétrole
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UAAP : Unité d'Analyse Avancée de la Pauvreté
UAM : Université Abdou Moumouni
UE : Union Européenne
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture
UP : Unités pédagogiques
VAN : Valeur Actualisée Nette

Liste des tableaux

LISTE DES ACRONYMES	4
LISTE DES ACRONYMES	4
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES ENCADRÉS	8
LISTE DES GRAPHIQUES ET DES FIGURES	9
AVANT PROPOS	10
AVANT PROPOS	10
TABLEAU 1 : RÉCAPITULATIF DE LA SITUATION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DES OMD AU NIGER	16
INTRODUCTION	17
PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DE LA PAUVRETE	19
ENCADRÉ 1 : QUELQUES EFFETS INDUITS DE LA PAUVRETÉ	19
ENCADRÉ 2 : INDICATEURS DE LA PAUVRETÉ	20
TABLEAU 2: RÉPARTITION DU STATUT DE PAUVRETÉ SELON LES ZONES GÉOGRAPHIQUES EN 2005	22
TABLEAU 3: PAUVRETÉ SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MÉNAGE AU NIGER	24
TABLEAU 4: STATUT DANS L'EMPLOI DU CHEF DE MÉNAGE ET PAUVRETÉ	24
ENCADRÉ 9 : PERCEPTION PAR LES POPULATIONS DU PROGRAMME SPÉCIAL DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (PS/PR)	25
TABLEAU 5. PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES 2002/2006	26
TABLEAU 6: EVOLUTION DES PRODUCTIONS DES CULTURES DE RENTE ENTRE 2002 ET 2005	29
TABLEAU 7: TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS CÉRÉALIERS ENTRE 2002 ET 2005	29
TABLEAU 8: RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU CHEPTEL EN NOMBRE DE TÊTES ET EN UBT	30
TABLEAU 9: ÉVOLUTION DES ABATTAGES EN ÉQUIVALENT POIDS VIF DE 2002 À 2005	31
TABLEAU 10: ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LAIT DE 2000 À 2005 EN LITRES	31
TABLEAU 11: EVOLUTION DU RATIO DES CRÉDITS À L'ÉCONOMIE AU NIGER ET DANS CERTAINS PAYS DE L'UEMOA (EN % DU PIB)	34
ENCADRÉ 3 : PROGRÈS DU NIGER DANS LA RÉALISATION DE CERTAINS OMD	54
ENCADRÉ 4 : EFFETS POTENTIELS DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE	56
ENCADRÉ 5: CROISSANCE, INÉGALITÉS ET PAUVRETÉ	57
TABLEAU 13 : RÉPARTITION DES REVENUS MONÉTAIRES ET NON MONÉTAIRES PAR SOURCE	57
TABLEAU 14. PART DES DÉPENSES DE CONSOMMATION DANS LA DÉPENSE TOTALE SELON LE QUINTILE	58
TABLEAU 15. COMPARAISON DE L'INDICE DE GINI POUR LA CONSOMMATION PAR TÊTE ET PAR MÉNAGE	58
ENCADRÉ 6 : LES ENFANTS TRAVAILLEURS	61

ENCADRÉ 7 : IMPORTANCE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA PROTECTION DES ENFANTS POUR L'ATTEINTE DES OMD	62
TABLEAU 16. CLASSIFICATION DES PAUVRES SELON LA VULNÉRABILITÉ PAR MILIEU DE RÉSIDENCE	63
TABLEAU 17. VULNÉRABILITÉ À LA PAUVRETÉ DES INDIVIDUS SELON L'EMPLOYEUR DU TRAVAIL PRINCIPAL	63
GRAPHIQUE 6: MONTANTS RÉDUITS SOUS L'IPTE ET L'IADM (EN MILLIONS DE \$ US)	75
TABLEAU 19 : MONTANT DES RESSOURCES AFFECTÉES DANS LES PRINCIPAUX SECTEURS AU COURS DE LA PÉRIODE 2002-2005 (EN MILLIARDS FCFA)	75
DEUXIEME PARTIE : VISION, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	84
TABLEAU 21: POTENTIALITÉS RÉGIONALES ET DOMAINES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	94
ENCADRÉ 11: LE PROGRAMME ECONOMIQUE RÉGIONAL DE L'UEMOA.....	116
TABLEAU 20 : SYNOPTIQUE DES DIFFÉRENTS SCÉNARII DE CROISSANCE _ COÛT TOTAL EN MILLIONS FCFA SUR LA PÉRIODE 2008-2012	123
TABLEAU 21 : BESOINS DE FINANCEMENT _ MONTANT ANNUEL EN MILLIARDS FCFA.....	124
ENCADRÉ 12: L'IMPORTANCE DE LA QUALITÉ DU SERVICE AUX PAUVRES	126
TABLEAU 22: PROGRAMME D'ENQUÊTES 2007-2012	130
CONCLUSION	135
BIBLIOGRAPHIE	137
ANNEXES.....	140
ANNEXE N°1 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE SUIVI DE LA SRP	143
ANNEXE N°1 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE SUIVI DE LA SRP	143
ANNEXES N°2 : CHAINE DE RESULTATS DE LA SDRP – VERSION 5 DU 07-05-2007 PROVISIOIRE	146
ANNEXE N°3 : MATRICE DU TABLEAU GENERAL DES INDICATEURS DE LA SRP	149
I.....	165
ANNEXES N°4 : TABLEAUX DU CADRAGE MACROÉCONOMIQUE	171
ANNEXE 5. SYSTÈME DE PRODUCTION RURALE AU NIGER	183
ANNEXE N°6 : TABLEAU SYNOPTIQUE DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DU SYSTÈME DE SUIVI ÉVALUATION DE LA SDRP	184
ANNEXE N°8 : PLAN D'ACTION GLOBALE (2008-2012).....	190

Liste des encadrés

LISTE DES ACRONYMES.....	4
LISTE DES ACRONYMES.....	4
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES ENCADRÉS.....	8
LISTE DES GRAPHIQUES ET DES FIGURES	10
AVANT PROPOS	11
AVANT PROPOS	11
TABLEAU 1 : RÉCAPITULATIF DE LA SITUATION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DES OMD AU NIGER.....	17
INTRODUCTION	18
PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DE LA PAUVRETE	20
ENCADRÉ 1 : QUELQUES EFFETS INDUITS DE LA PAUVRETÉ.....	20
ENCADRÉ 2 : INDICATEURS DE LA PAUVRETÉ.....	21

TABLEAU 2: RÉPARTITION DU STATUT DE PAUVRETÉ SELON LES ZONES GÉOGRAPHIQUES EN 2005	23
TABLEAU 3: PAUVRETÉ SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MÉNAGE AU NIGER.....	25
TABLEAU 4: STATUT DANS L'EMPLOI DU CHEF DE MÉNAGE ET PAUVRETÉ.....	25
ENCADRÉ 9 : PERCEPTION PAR LES POPULATIONS DU PROGRAMME SPÉCIAL DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (PS/PR).....	26
TABLEAU 5. PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES 2002/2006	27
TABLEAU 6: EVOLUTION DES PRODUCTIONS DES CULTURES DE RENTE ENTRE 2002 ET 2005.....	30
TABLEAU 7: TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS CÉRÉALIERS ENTRE 2002 ET 2005.....	30
TABLEAU 8: RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU CHEPTEL EN NOMBRE DE TÊTES ET EN UBT	31
TABLEAU 9: ÉVOLUTION DES ABATTAGES EN ÉQUIVALENT POIDS VIF DE 2002 À 2005	32
TABLEAU 10: ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LAIT DE 2000 À 2005 EN LITRES.....	32
TABLEAU 11: EVOLUTION DU RATIO DES CRÉDITS À L'ÉCONOMIE AU NIGER ET DANS CERTAINS PAYS DE L'UEMOA (EN % DU PIB)	35
ENCADRÉ 3 : PROGRÈS DU NIGER DANS LA RÉALISATION DE CERTAINS OMD	55
ENCADRÉ 4 : EFFETS POTENTIELS DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE.....	57
ENCADRÉ 5: CROISSANCE, INÉGALITÉS ET PAUVRETÉ	58
TABLEAU 13 : RÉPARTITION DES REVENUS MONÉTAIRES ET NON MONÉTAIRES PAR SOURCE.....	58
TABLEAU 14. PART DES DÉPENSES DE CONSOMMATION DANS LA DÉPENSE TOTALE SELON LE QUINTILE.....	59
TABLEAU 15. COMPARAISON DE L'INDICE DE GINI POUR LA CONSOMMATION PAR TÊTE ET PAR MÉNAGE.....	59
ENCADRÉ 6 : LES ENFANTS TRAVAILLEURS.....	62
ENCADRÉ 7 : IMPORTANCE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA PROTECTION DES ENFANTS POUR L'ATTEINTE DES OMD	63
TABLEAU 16. CLASSIFICATION DES PAUVRES SELON LA VULNÉRABILITÉ PAR MILIEU DE RÉSIDENCE	64
TABLEAU 17. VULNÉRABILITÉ À LA PAUVRETÉ DES INDIVIDUS SELON L'EMPLOYEUR DU TRAVAIL PRINCIPAL.....	64
GRAPHIQUE 6: MONTANTS RÉDUITS SOUS L'IPTE ET L'IADM (EN MILLIONS DE \$ US)	76
TABLEAU 19 : MONTANT DES RESSOURCES AFFECTÉES DANS LES PRINCIPAUX SECTEURS AU COURS DE LA PÉRIODE 2002-2005 (EN MILLIARDS FCFA)	76
DEUXIEME PARTIE : VISION, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	85
TABLEAU 21: POTENTIALITÉS RÉGIONALES ET DOMAINES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	95
ENCADRÉ 11: LE PROGRAMME ECONOMIQUE RÉGIONAL DE L'UEMOA.....	117
TABLEAU 20 : SYNOPTIQUE DES DIFFÉRENTS SCÉNARIIS DE CROISSANCE _ COÛT TOTAL EN MILLIONS FCFA SUR LA PÉRIODE 2008-2012	124
TABLEAU 21 : BESOINS DE FINANCEMENT _ MONTANT ANNUEL EN MILLIARDS FCFA.....	125
ENCADRÉ 12: L'IMPORTANCE DE LA QUALITÉ DU SERVICE AUX PAUVRES	127
TABLEAU 22: PROGRAMME D'ENQUÊTES 2007-2012	131
CONCLUSION	136
BIBLIOGRAPHIE	138
ANNEXES.....	141
ANNEXE N°1 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE SUIVI DE LA SRP	144
ANNEXE N°1 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE SUIVI DE LA SRP	144
ANNEXES N°2 : CHAÎNE DE RESULTATS DE LA SDRP – VERSION 5 DU 07-05-2007 PROVISoire	147
ANNEXE N°3 : MATRICE DU TABLEAU GENERAL DES INDICATEURS DE LA SRP	150

I	166
ANNEXES N°4 : TABLEAUX DU CADRAGE MACROÉCONOMIQUE	172
ANNEXE 5. SYSTÈME DE PRODUCTION RURALE AU NIGER	184
ANNEXE N°6 : TABLEAU SYNOPTIQUE DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DU SYSTÈME DE SUIVI ÉVALUATION DE LA SDRP	185
ANNEXE N°8 : PLAN D’ACTION GLOBALE (2008-2012).....	191

Liste des graphiques et des figures

Graphique 1. Incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence	23
Graphique 2: Incidence de la pauvreté selon la taille du ménage	24
Graphique 3 : taux brut de scolarisation selon le sexe	40
Graphique 4: Evolution des taux de mortalité pour les enfants de moins de cinq ans	45
Graphique 5: Evolution du taux d'accès à l'électricité entre 1998-2006	53
Figure N°1 : Cadre conceptuel pour la mise en œuvre de la SDRP.	89
Figure 2 : Structuration globale du Dispositif institutionnel et opérationnel de suivi évaluation de la SDRP	133

AVANT PROPOS

Aujourd'hui, la lutte contre la pauvreté et la recherche d'une croissance économique durable et soutenue, constituent essentiellement les impératifs autour desquels doivent se mobiliser tous les nigériens. Pour asseoir un véritable développement à la base du pays, dans une perspective à moyen et long termes, des mesures ambitieuses doivent être prises, au plan interne, pendant que d'importantes initiatives doivent être déployées en direction de nos Partenaires.

C'est imbu de cette conviction, que le Niger s'est engagé dans la révision profonde de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), adoptée en 2002 comme le cadre de référence pour la conduite du développement du pays, répondant avec pertinence aux préoccupations exprimées par les parties prenantes rencontrées tout au long d'un laborieux processus participatif de préparation.

Tout comme celle adoptée en janvier 2002, la stratégie actuelle est fondée sur la conviction que la réduction de la pauvreté passe par une croissance forte et soutenue créatrice de richesses et d'emplois, notamment dans la sphère des pauvres, et en milieu rural. C'est pourquoi, elle suscite à la fois un engouement partagé et un espoir légitime de la part de la nation toute entière.

La Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) ne se substitue nullement aux programmes et aux stratégies sectorielles existants, mais conduit à leur réaménagement dans la logique des nouvelles priorités nationales, tout en leur garantissant une cohérence globale.

Les axes majeurs de la SDRP ont été conçus sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre des actions de développement ces dernières années, en particulier du Programme Spécial du Président de la République, des aspirations profondes des populations, des orientations fixées par le Gouvernement, des exigences de croissance favorable aux pauvres et en tenant compte de la dynamique d'intégration régionale dans laquelle se situe le Niger, mais aussi des Objectifs Internationaux de Développement.

Nous entendons poursuivre les efforts en vue de créer les conditions d'un véritable développement à la base à travers l'émergence d'une économie diversifiée, compétitive, dans un environnement sous-régional intégré. Notre engagement à améliorer la qualité de vie des nigériens justifie le choix de garantir un meilleur accès des pauvres aux services sociaux de qualité, ainsi qu'à favoriser la réduction de la vulnérabilité et à faire de ces volets des axes majeurs de la Stratégie de Développement et de Réduction de la Pauvreté

Les actions nécessaires seront déployées pour une réaction individuelle et collective responsable, permettant de maîtriser la croissance de la population en vue de conformer son rythme avec le développement économique du pays.

Nous demeurons convaincus que pour être véritablement efficaces et porteuses, les actions de réduction de la pauvreté doivent nécessairement être engagées dans un environnement favorisant la transparence, l'équité, la responsabilisation de l'Homme, pour en faire le maître de son propre destin. De même, un Programme de Renforcement des Capacités sera mis en place afin de permettre (i) aux agents de l'Etat de mieux répondre aux exigences de leurs fonctions, et (ii) à la Société Civile et au Secteur Privé de comprendre et de jouer pleinement leur rôle dans le cadre de la conduite des actions de développement.

Ce sont là, les orientations de notre Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté, autour desquelles un large consensus a été obtenu au niveau national et pour lesquelles le Niger s'emploiera résolument, avec la force et la conviction qui sont les siennes, à en assurer la mise en œuvre effective. Cependant, au-delà de nos efforts propres, nous demeurons convaincus que la concrétisation de notre ambition requiert également l'engagement de la Communauté Internationale.

C'est sur cette note d'espoir que je voudrais terminer mon propos, en réitérant à tous, à mon nom propre, à celui du Gouvernement et de l'ensemble du Peuple nigérien, tous nos remerciements et toute notre gratitude, pour les soutiens constants et sans cesse renouvelés, qui ont été apportés à notre pays, dans le cadre de son développement économique et social.

Son Excellence Mamadou TANDJA,

Président de la République du Niger

RESUME EXECUTIF

1. La République du Niger couvre une superficie de 1.267.000 Km². Les deux tiers du territoire sont situés dans la zone saharienne et sont donc désertiques. En 2006, la population du pays était estimée à environ 13 millions d'habitants dont 47,6% ont moins de 15 ans et 83% habitent en zone rurale. Classé parmi les pays les plus pauvres du monde, le Niger a en 2006, un produit intérieur brut par habitant de 141.800 FCFA (soit environ 284 \$US).

2. Après une décennie d'instabilité sociopolitique assortie d'une détérioration de la situation économique du pays, le Niger a mis en place, en décembre 1999, une nouvelle République avec des autorités démocratiquement élues. Ainsi, le principal défi du gouvernement était de jeter les bases d'un développement socio-économique durable et soutenu. C'est dans cette optique que le pays s'est doté, depuis janvier 2002, d'une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), cadre de référence de sa politique économique, financière et sociale. Après cinq (5) ans de mise en œuvre, la SRP s'est affirmée en tant qu'instrument fédérateur de toutes les actions de développement en intégrant les interventions des partenaires autour des priorités définies par le Gouvernement.

3. Pour rendre opérationnelle la SRP, plusieurs politiques et programmes sectoriels ont été élaborés et/ou mis en œuvre. Au nombre de ceux-ci figurent, notamment : le Programme Spécial du Président de la République (PS/PR) ; la Stratégie nationale de micro finance ; la Stratégie de Développement Rural (SDR) ; le Plan National de Développement de l'Infrastructure et de l'Informatique (NICI) ; la Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNDC) ; le Programme Sectoriel des Transports (PST) ; la Stratégie Nationale des Transports (SNT) ; la stratégie nationale et le plan d'actions sur les énergies renouvelables ; le Programme prioritaire de relance du secteur privé ; la Politique Nationale de Développement de l'Artisanat ; le Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE) ; le Programme cadre pour l'insertion professionnelle des jeunes ; la Politique de l'Enseignement, de la Formation professionnels et techniques ; la Déclaration Générale de la Politique Nationale de Population (DGNP) ; la Politique Nationale de la Protection de l'Enfant ; la Politique Nationale du Développement Intégré du Jeune Enfant (DIJE) ; la Politique Nationale de Promotion de la Femme ; le Plan de Développement Sanitaire (PDS) ; le Cadre Stratégique National de Lutte contre le SIDA ; la Politique et la stratégie pour l'eau et l'assainissement ; la Stratégie de la gestion de l'Environnement Urbain ; la Déclaration de Politique nationale de la Jeunesse et la Charte nationale de la Jeunesse ; la Stratégie Nationale de Développement Urbain ; la politique d'aménagement du territoire ; le Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires (PARJ) ; la Stratégie Nationale de Prévention et de Gestion des conflits ; la Politique Nationale de Développement Local et Communautaire.

4. Les différents rapports annuels faisant état de la mise en œuvre de la SRP de 2002 à 2006, les rapports de suivi des progrès vers les OMD, les résultats des revues conjointes dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable et de la lutte contre la désertification et les rapports d'évaluation du Programme Spécial du Président de la République, ont mis en évidence les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs de lutte contre la pauvreté.

5. Ainsi, on relève qu'au cours de la période 2002-2006, le taux de croissance économique s'est situé en moyenne à 3,9%, soit à un niveau presque équivalent à l'objectif initial fixé à 4%. Les réformes engagées, en particulier l'exécution de deux (2) programmes économiques et financiers appuyés par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), ont engendré la stabilisation du cadre macroéconomique. De même, l'application des directives de l'UEMOA et la mise en œuvre du Programme de gestion des finances publiques et de la responsabilité financière (plan d'action PEMFAR) ont favorisé la réalisation de progrès substantiels dans l'amélioration de la gestion des finances publiques.

6. Au plan de la mise en œuvre des politiques sectorielles, la priorité accordée aux secteurs de la santé, de l'éducation, du développement rural et des infrastructures, les interventions des différents partenaires au développement et l'exécution des différents volets du Programme Spécial du Président de la République (PS/PR)

ont permis de doter particulièrement les zones rurales en infrastructures socioéconomiques de base. De même, l'application des stratégies sectorielles déclinées en programmes, plans d'actions et budget programmes, ainsi que la mise en place des dispositifs de pilotage, ont favorisé l'amélioration de la gestion des secteurs concernés (éducation, santé, et secteur rural).

7 Au total, les choix judicieux opérés au cours de la période ont eu comme effets une amélioration significative de tous les indicateurs économiques et sociaux. Ainsi, le taux de mortalité infantile a sensiblement baissé en passant de 123 pour mille en 1998 à 81 pour mille en 2006. Dans le même temps, le taux de mortalité infanto juvénile est passé de 274 pour mille en 1998 à 198 pour mille en 2006. En outre, on note une progression remarquable du taux brut de scolarisation dans le primaire qui est passé de 41,7% en 2002 à 54% en 2006. Concernant l'eau potable, le taux d'accès est passé de 43% en 2000 à 68,7% en 2005. La couverture des besoins en eau potable en milieu rural a atteint 59% en 2005, contre 55% en 2001.

8 L'installation des Institutions de la République et de plusieurs autres organes, dans un climat sociopolitique apaisé, a favorisé la consolidation de la démocratie, la promotion d'une bonne gouvernance politique ainsi que la création d'un espace de dialogue entre les différents acteurs. Au nombre des organes mis en place, on peut citer notamment la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDH/LF), le Conseil Supérieur de la Communication (CSC), le Conseil National de Dialogue Politique (CNDP), le Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC), la Commission Nationale chargée de l'élaboration des stratégies nationales de lutte contre la corruption (CNESLCC), le Conseil National du Travail (CNT), le Conseil National des Investisseurs Privés (CNIP), et le Conseil National de la Jeunesse (CNJ).

9 En matière de gouvernance locale, la tenue des élections communales, la définition des compétences et la matérialisation du transfert effectif du pouvoir de décision aux nouvelles entités installées, ainsi que la mise en place du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT), ont permis de donner un contenu réel à la décentralisation et à la démocratie à la base. La relance de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire, l'élaboration de nombreux Plans de Développement Communaux (PDC) et d'un guide national en la matière, concourent également au renforcement de la gouvernance locale.

10 Au plan de la gouvernance administrative, le renforcement des capacités institutionnelles, humaines et techniques de l'administration et des collectivités territoriales a été inscrit au rang des priorités avec (i) la création de la Cellule d'Analyse et de Prospective En Développement (CAPED), (ii) du Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat, (iii) la transformation de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) en une Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature (ENAM) avec désormais la formation de Magistrats à Niamey, et (iv) l'adoption du Programme Intégré de Modernisation de l'Administration Publique (PIMAP).

11 En outre, la mise en œuvre de la SRP a favorisé la prise en compte de l'option de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) comme principe pour le suivi et l'évaluation des politiques de développement. A cet effet, l'accent a été mis, d'une part, sur l'actualisation des données statistiques en vue de mieux appréhender le phénomène de la pauvreté et, d'autre part, sur le renforcement du système d'information et de suivi-évaluation, à travers notamment la réforme du Système Statistique National qui a abouti à la création de l'Institut National de la Statistique, l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) et la définition de nouveaux outils pour le suivi de la SRP.

12 Les performances enregistrées en matière économique, financière et sociale dans le contexte du programme appuyé par la FRPC depuis 2000, ont permis au Niger d'atteindre, en avril 2004, le point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE), d'être admis en 2006 à l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM), et d'être inscrit en novembre 2006 au Programme *Threshold* du Millenium Challenge Account (MCA) des Etats Unis d'Amérique.

13 Malgré tout, de nombreux obstacles et contraintes continuent de peser sur l'amélioration du bien-être de la population. En effet, l'économie reste encore fortement dépendante d'une agriculture vulnérable aux aléas climatiques et basée sur des techniques de production archaïques et inefficaces. De même, le taux de croissance économique de 3,9% par an en moyenne entre 2002 et 2006, est très insuffisant pour permettre de réduire significativement la pauvreté et mettre le Niger dans la trajectoire des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015. L'ampleur de la pauvreté demeure très forte (62,1%) en 2005. En outre, l'important croît démographique de 3,3%, parmi les plus élevés du monde, limite les performances enregistrées,

particulièrement dans les secteurs sociaux de base, en augmentant chaque jour davantage la demande en infrastructures et en ressources.

14 Ainsi, les besoins demeurent toujours importants dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable, de l'accès à l'énergie, mais aussi dans le domaine des infrastructures de transport et de communication. De même, des disparités de genre persistent, notamment dans l'accès aux services sociaux et aux opportunités économiques.

15 De ce fait, le Niger n'est pas aujourd'hui dans la trajectoire des OMD (voir tableau 1). D'une manière générale, cette situation s'explique notamment par l'insuffisance de la croissance économique, l'impact de la forte croissance démographique sur les actions menées, le niveau initial particulièrement bas de beaucoup d'indicateurs, l'insuffisance des infrastructures et des ressources financières massives destinées aux investissements lourds capables de stimuler la croissance, l'inefficacité de certains programmes, la faible interaction entre les différents secteurs, ainsi que la faiblesse des capacités humaines de l'Administration tant dans la mise en œuvre que dans le suivi évaluation des politiques de développement.

16 Au cours de la période 2002-2006, il est également apparu que la concertation a été globalement faible entre les parties prenantes dans la mise en œuvre de la SRP. En particulier, on a pu noter la relative inertie des comités du dispositif institutionnel à tous les niveaux, la faible contribution de la société civile dans le suivi de la SRP, la focalisation des rapports de mise en œuvre sur le niveau national et leur faible restitution aux acteurs.

17 De même, l'horizon temporel de trois ans, retenu pour procéder à la révision de la SRP, a été jugé insuffisant pour aboutir à des changements structurels majeurs permettant une amélioration significative des conditions de vie des populations. Les ressources limitées du pays imposent en effet d'inscrire les actions dans une approche plus longue (cinq ans) afin de mieux articuler les objectifs de long terme avec les programmes de moyen terme. Ceci permettra de desserrer les contraintes structurelles et d'impulser une dynamique plus soutenue et de donner plus d'efficacité et plus d'impact aux programmes mis en place.

18 C'est pour faire face à ces différents défis que le Niger a engagé la révision de la SRP, afin de prendre un nouveau départ et de donner une nouvelle impulsion à sa politique de développement économique et social.

19 A travers la *Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP)*, nouveau cadre de référence de la politique économique, financière et sociale pour les cinq prochaines années, le Niger se fixe comme vision de : « *Devenir un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une République moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une nation riche de sa culture et de ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, indemne de la corruption et de la pauvreté, prospère, équitable et solidaire, respectueuse de l'éthique, unie, en paix et engagée à favoriser l'intégration africaine* ».

20 Le cheminement vers cette vision du Niger de demain est une œuvre de longue haleine. Le tout étant, pour les Nigériens, à tous les niveaux, de garder le cap, sur la durée, et de poser dès à présent les fondements nécessaires à sa réalisation, en évitant toute pause ou recul dans la marche vers le but ultime du développement intégral.

21 Au demeurant, cette vision n'est pas singulière car une attention particulière a été apportée à l'alignement de la SDRP sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et sur les stratégies d'intégration et de lutte contre la pauvreté élaborées au niveau continental (Union africaine et NEPAD) et au niveau régional et sous-régional (CEDEAO, CENSAD, UEMOA).

22 La programmation des actions et l'allocation des ressources financières ont été réalisées en prenant comme base les cibles visées par les OMD à l'horizon 2015 ainsi que les critères de convergence retenus au niveau sous-régional et régional. Ce faisant, l'horizon de cinq ans retenu par la SDRP (2008-2012) pour l'atteinte d'un certain nombre d'indicateurs au niveau national, doit être considéré comme étant une phase intermédiaire.

23 Au total, se fondant sur la vision ci-dessus définie, le Niger s'engage à réaliser, à l'horizon 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement et conséquemment, d'améliorer significativement, à l'horizon 2012, tous les indicateurs socio-économiques.

- 24 Ainsi, les cibles ci-après sont escomptées en 2012 :
- i. un taux de croissance économique d'au moins 7% par an ;
 - ii. un taux de pauvreté des individus de 42% ;
 - iii. un taux de malnutrition (insuffisance pondérale) de 24% ;
 - iv. un taux brut de scolarisation primaire de 94% ;
 - v. un taux d'alphabétisation des adultes de 45% en veillant sur la parité des sexes ;
 - vi. un taux de mortalité infanto juvénile de 108‰ ;
 - vii. un taux de mortalité maternelle de 200 pour 100.000 naissances vivantes ;
 - viii. un taux de prévalence du VIH SIDA maintenu en dessous de 0,7% ;
 - ix. un taux d'accès à l'eau potable de 80% ;
 - x. un relèvement du taux d'accès des ménages au service électrique à 3% dans les zones rurales et à 46% dans les zones urbaines ;
 - xi. un taux de 35% d'utilisation des moustiquaires imprégnés d'insecticides pour les enfants et les femmes enceintes ;
 - xii. un indice synthétique de fécondité de 6 enfants par femme ;
 - xiii. un niveau de superficie des terres protégées au moins égal à 8% du territoire national ;
 - xiv. une couverture des besoins nationaux en céréales du pays d'au moins 110%.

- 25 Pour favoriser la réalisation de ces objectifs, la SDRP est déclinée selon sept axes stratégiques :

Axe 1 : La recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois

Axe 2 : L'accès équitable à des services sociaux de qualité

Axe 3 : La maîtrise de la croissance démographique

Axe 4 : La réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables

Axe 5 : Le développement des infrastructures

Axe 6 : La mise en place d'une gouvernance de qualité

Axe 7 : La mise en oeuvre efficace de la stratégie de réduction de la pauvreté.

26 Le cadrage macroéconomique et budgétaire estime les besoins financiers pour la mise en œuvre de la SDRP sur la période 2008 – 2012 à un montant global de 5.556 milliards de FCFA (soit 11.112 millions de \$US¹) qui sera financé à hauteur de 41,4% par les ressources internes et 58,6% par les ressources extérieures. En outre, 75,5% du financement global sera affecté à la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires élaboré à cet effet.

27 L'exécution de la SDRP et l'allocation des ressources se feront à travers les programmes sectoriels et les cadres de dépenses à moyen terme, qui seront progressivement généralisés à tous les domaines d'activités.

¹ 1\$US = 500FCFA

Tableau 1 : Récapitulatif de la situation des principaux indicateurs des OMD au Niger

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus	Niveau initial	Niveau actuel	Niveau tendanciel en 2015	Niveau souhaité en 2012	Objectif OMD en 2015
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	1. Réduire de moitié la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté d'ici à 2015.	1. Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté (en %)	65,1 en 2001	60,7 en 2006	50,0	42	33
	2. Réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition d'ici à 2015	2. Pourcentage des enfants de moins de 3 ans présentant une insuffisance pondérale	50% en 1998	43% en 2006	29,7	24	18
2. Assurer une éducation primaire pour tous	3. Assurer l'instruction primaire à tous les enfants en âge d'aller à l'école d'ici à 2015	3. Taux brut de scolarisation dans le primaire (en %)	42% en 2001-2002	54% 2006	79,4	94	105
		4. Taux d'achèvement dans le primaire (en %)	26% en 2001-2002	40% 2006	96	92	100
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4. Eliminer les disparités entre les sexes dans le primaire d'ici 2005 et à tous les niveaux d'enseignement d'ici à 2015	5. Rapport filles/garçons dans le primaire et le secondaire (en %)	55,7	69	87	95	100
		6. Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus (en %)	19,9 en 2000	28,7 en 2005	46,3	45	52
		7. % femmes salariées dans la Fonction Publique	24,4	24,5	-	-	-
		8. Proportion des femmes au Parlement (en %)	1,2 en 1998	12,4 en 2006	23	20	25
		9. Proportion des femmes au Gouvernement (en %)	17,9	20% en 2006	-	25	25
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	5. Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015	11. Proportion des femmes dans les collectivités (%)	-	17,6	-	25	25
		12. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour mille)	274 en 1998	198 en 2006	115,7	112	108,7
		13. Taux de mortalité infantile (pour mille)	123 en 1998	81 en 2006	33,8	35	41,0
5. Améliorer la santé maternelle	6. Réduire de ¼ le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015	14. % enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole	35 en 1998	47 en 2006	60,5	-	-
		15. Taux de mortalité maternelle (pour 1000 naissances)	6,52 en 1992	6,48 en 2006	6,45	2	1,75
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	7. Arrêter la propagation du VIH/SIDA et inverser la tendance actuelle d'ici 2015	16. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (en %)	14,6 en 1998	17,2 en 2006	20	-	50%
		17. Taux de prévalence du VIH/SIDA des 15-49 ans	0,87 en 2002	0,7 en 2005	-	< 0,7	< 0,7
7. Assurer un environnement durable	9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	18. Taux de létalité lié au paludisme (en %)	1,6	2,7 en 2006	-	-	-
		19. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (en % du territoire national)	6,6	-	-	8%	10%
		10. Réduire de ½ le % de la population qui n'a pas accès à l'eau potable d'ici 2015	43 en 2000	68,7% en 2005	-	80	85
		11. Faciliter l'accès à des logements décents et sûrs	21. % ménages urbains ayant des sanitaires adéquats	67,5	70,3	-	-
22. % ménages urbains propriétaires de logement	52,2		63,9	-	-	-	
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	12. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés	23. Aide publique au développement en % du PIB	16	8,3	-	-	-
		24. Service dette en % des exportations	19	7	-	-	-

¹ Ce niveau a été estimé sur la base des données de 2005

INTRODUCTION

28 Le Gouvernement de la République du Niger met en œuvre, depuis janvier 2002, une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), cadre de référence de la politique économique, financière et sociale du pays. Cette stratégie, fruit d'une démarche itérative et de large consultation des parties prenantes (administration, société civile, secteur privé, partenaires au développement, etc.), est intervenue dans un contexte caractérisé, au plan national, par le retour du pays à la normalité constitutionnelle ; et au niveau international, par un agenda dominé par le lancement des initiatives en faveur de la réduction de la pauvreté et l'annulation de la dette, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la création de l'Union Africaine (UA) et l'avènement du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

29 Après cinq années de mise en œuvre, le gouvernement s'est engagé dans la révision de sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Ainsi, le processus de révision de la SRP a été officiellement lancé le 1^{er} décembre 2005, lors d'une réunion du Comité National de Pilotage présidée par S.E.M. le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

30 Cette révision procède de la volonté des Hautes autorités de l'Etat de prendre en compte l'ensemble des changements majeurs intervenus au cours de la période de mise en œuvre, ainsi que les préoccupations nouvelles exprimées par les parties prenantes, conformément à l'engagement auquel le Niger a souscrit lors de l'adoption du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en janvier 2002.

31 Le Secrétariat Permanent de la SRP (SP/SRP) a, par la suite, défini une méthodologie de travail pour conduire ce processus. Dans ce cadre, les activités réalisées ont porté sur (i) la dynamisation des organes du dispositif institutionnel de mise en œuvre, (ii) la constitution et l'installation de quinze (15) groupes thématiques, (iii) le renforcement de capacités des groupes thématiques et des Comités régionaux, (iv) le diagnostic de la pauvreté, (v) l'élaboration d'un rapport de synthèse des contributions et (vi) l'organisation d'un atelier national de validation.

32 De manière spécifique, les actions ci-après ont été menées:

1. *la dynamisation des organes du dispositif institutionnel de mise en œuvre*, notamment par l'organisation des réunions : (i) du Comité de concertation et de dialogue, sous l'égide du Ministre de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, afin de recueillir les avis des acteurs de la société civile, ceux des Organisations non gouvernementales et associations de développement (ONG/AD) quant au mode de leur participation; (ii) des Comités régionaux de pilotage dans les huit (8) chefs-lieux de région, en vue d'assurer une pleine participation des autorités décentralisées et cadres de terrain dans l'élaboration des rapports régionaux;
2. *la concertation avec les ministères techniques, les organisations de la société civile et les partenaires au développement* pour la constitution et l'installation de quinze (15) groupes thématiques au niveau national ; les différents groupes thématiques se sont subdivisés en autant de sous-groupes que nécessaire afin de mieux prendre en charge les aspects n'ayant pas été suffisamment pris en compte dans le DSRP initial. Pour garantir une homogénéité des travaux thématiques et des contributions régionales, un guide méthodologique a été élaboré pour faciliter l'exploitation des rapports;
3. *l'organisation de plusieurs ateliers de renforcement de capacités des groupes thématiques et des Comités régionaux* portant notamment sur : (i) la Gestion Axée sur les Résultats ; (ii) le genre et le gender budgeting ; (iii) le chiffrage et la planification des besoins pour l'atteinte des OMD ; (iv) la prise en compte des droits humains ; (v) l'intégration des variables démographiques dans les politiques / programmes de développement ;
4. *l'organisation d'un atelier sur le diagnostic de la pauvreté*, notamment pour examiner les résultats provisoires de l'enquête sur le Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base de Bien-être (QUIBB) devant permettre l'actualisation du profil de pauvreté, ainsi que les résultats du diagnostic participatif de la pauvreté (perception de la pauvreté par les populations) et de certaines études sectorielles (développement, eau et électricité) ;

5. *l'élaboration des rapports régionaux et des rapports thématiques avec l'appui du SP/SRP*. Ces rapports ont fait l'objet d'une synthèse qui a servi de base à l'élaboration de la première version du document révisé. Celui-ci a été mis à la disposition des parties prenantes pour enrichissement (rencontres sectorielles, ateliers régionaux d'internalisation, concertation avec les Organisations de la Société civile et les partenaires techniques et financiers) ;
6. *l'organisation d'un atelier national de validation* en avril 2007 qui a regroupé les représentants (i) des institutions de la République, (ii) de l'administration, (iii) de la société civile, (iv) du secteur privé, (v) des régions, ainsi que (vi) des partenaires techniques et financiers.

33 Le processus de révision de la SRP a offert une nouvelle occasion de renforcer le dialogue entre l'administration (centrale et déconcentrée), la société civile et les partenaires au développement sur les politiques sectorielles qui sont mises en œuvre.

34 Il a également été une occasion unique pour passer en revue la plupart des politiques sectorielles, étudier les causes et les conséquences de la pauvreté, ainsi que les obstacles à sa réduction. De même, le potentiel dont dispose le Niger pour assurer une croissance forte et durable, ainsi que les priorités des populations ont été identifiés.

35 L'élaboration de la nouvelle stratégie a bénéficié de la disponibilité des données quantitatives et qualitatives issues des enquêtes récentes sur les conditions de vie des ménages. L'exercice a ainsi permis au Niger de disposer aujourd'hui d'une plus grande connaissance de la pauvreté dans toutes ses dimensions ainsi que les leviers qu'il faut actionner pour accélérer le développement du pays et le bien-être de la population.

36 Au total, cette nouvelle stratégie est le fruit d'un consensus entre les parties prenantes et la marque de la forte volonté politique des autorités de la 5^{ème} République d'inscrire leurs actions dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015.

37 Le présent document, fruit de toute cette analyse concertée, comprend deux (2) parties :

- La première fait le point sur le diagnostic et les déterminants de la pauvreté.
- La seconde expose les défis majeurs, la vision, les objectifs globaux et les axes stratégiques.

38 Le cadrage macroéconomique et budgétaire, le plan d'actions prioritaires, ainsi que la liste des indicateurs sont présentés en annexe.

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DE LA PAUVRETE

I.1. Définitions et mesures de la pauvreté

39 Il n'existe pas de définition unique et universelle de la pauvreté. Mais, tous les analystes reconnaissent que la pauvreté peut se caractériser par « *un état de dénuement individuel ou collectif qui place l'homme dans une situation de manque ou d'insatisfaction de ses besoins vitaux essentiels* ». Cette définition opérationnelle de la pauvreté a été celle retenue par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté adopté en 2002.

40 Elle reflète notamment l'absence de revenu adéquat pour faire face aux besoins minimums en matière d'alimentation, de santé, d'éducation, d'eau potable, d'habitat décent, et se traduit par un manque d'opportunités pour participer à la vie sociale et économique, ainsi que par une plus grande vulnérabilité des populations concernées à des chocs de natures diverses.

41 Les différentes dimensions de la pauvreté se renforcent mutuellement au niveau des individus, empêchant ceux-ci de sortir par eux-mêmes de la pauvreté. Ils risquent ainsi d'être maintenus dans la « *trappe à pauvreté* » en l'absence d'appuis exogènes, notamment de la part des pouvoirs publics, des partenaires ou des organisations non gouvernementales. Par exemple, les personnes malades ou affamées ne peuvent pas travailler convenablement et leurs revenus sont bas. En conséquence, les pauvres laissés à eux seuls ne peuvent pas satisfaire leurs besoins essentiels en termes d'alimentation, de santé et d'éducation. En outre, leurs niveaux d'instruction faibles ne leur permettent pas d'accéder à des emplois rémunérateurs, du fait de leur faible qualification. Par ailleurs, leur participation aux processus de prise de décision est marginale.

42 En somme, la pauvreté résulte d'un processus qui commence par des facteurs économiques (manque de ressources, de capital, de capacité.), elle prend ensuite une dimension sociale (amenuisement du tissu social, isolement, exclusion) et débouche sur des aspects politiques et psychologiques (désespoir, privation).

Encadré 1 : Quelques effets induits de la pauvreté

L'état de pauvreté engendre des effets multiformes au niveau individuel ou collectif. Ainsi, il ressort des opinions recueillies lors de l'enquête participative sur la pauvreté que :

- la pauvreté exacerbe les inégalités d'accès aux opportunités et aux acquis des interventions. En effet, en raison de leur état de dénuement, les pauvres ne disposent pas du minimum pour accéder à certains services qui leur permettraient de sortir de la pauvreté (éducation, santé, services financiers, eau potable...);
- la pauvreté détruit l'intégrité des familles, ménages ou communautés et suscite la déviance. L'état de pauvreté du chef de ménage entraîne une perte d'autorité de celui-ci sur les autres membres ;
- la pauvreté entraîne des sévices psychologiques : elle engendre non seulement l'humiliation, le manque de fierté, mais surtout un certain scepticisme, le désespoir et l'inertie.

Source : EPP2, CNSS _ BOZARI_2005

43 Pour la mesure du niveau de la pauvreté, plusieurs approches qualitatives ou quantitatives sont utilisées. Les informations qualitatives portent essentiellement sur la définition et les causes de la pauvreté, le classement subjectif des ménages selon leur niveau de pauvreté, et l'appréciation des interventions dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Les données quantitatives fournissent des informations sur les conditions de vie des ménages (niveau des dépenses, accès aux services sociaux de base, nutrition, habitat, etc.). La combinaison de ces différentes approches complémentaires permet de mieux cerner le phénomène de la pauvreté.

44 Parmi les méthodologies disponibles, l'approche monétaire, qui s'intéresse à la mesure de la pauvreté monétaire, est la plus fréquente. Dans cette démarche, est considérée comme pauvre la personne dont les ressources sont inférieures à un certain seuil de pauvreté.

45 L'approche des conditions d'existence est également utilisée pour mesurer le niveau de la pauvreté ; elle définit la pauvreté en terme de privations. Elle cherche à repérer un certain nombre de difficultés, de

manques ou de privations dans différents domaines de conditions d'existence des ménages, de nature existentielle (alimentation, logement, santé par exemple) ou de nature sociale (relations, emploi, loisirs ...).

46 L'approche subjective de la pauvreté consiste, en revanche, non pas à se référer à un seuil minimal de ressources défini conventionnellement ou à des conditions objectives d'existence, mais à interroger directement les ménages sur la perception qu'ils ont de leur réalité (conditions de vie, perceptions).

47 Toutes ces approches d'évaluation de la pauvreté ont été conduites au Niger au cours des années récentes, à travers les enquêtes ci-après :

- l'enquête « Questionnaire Unifié sur les indicateurs de base du bien être _ QUIBB _ en 2005 pour l'application de l'approche monétaire complétée par la perception des ménages ;
- l'enquête sur le degré de satisfaction des besoins essentiels _ DSBE _ en 2004 pour la mesure du niveau de la pauvreté par les conditions d'existence ;
- la deuxième enquête participative sur la pauvreté _ EPP2 _ en 2005 pour évaluer la perception de la pauvreté dans les communautés, les causes de la pauvreté et les stratégies utilisées par les pauvres pour sortir de la pauvreté.

Encadré 2 : Indicateurs de la pauvreté

Plusieurs types d'indicateurs sont utilisés pour mesurer la pauvreté :

- **L'incidence de la pauvreté** mesure le pourcentage des individus ou des ménages dont la dépense de consommation se situe en dessous du seuil de pauvreté monétaire. Le seuil de pauvreté correspond à une dépense de consommation minimale annuelle pour un individu ou un ménage. Il convient de noter que l'incidence de la pauvreté subjective (perception de la pauvreté) est généralement plus élevée que l'incidence de la pauvreté objective.
- **La profondeur de la pauvreté** mesure l'écart moyen en pourcentage entre le niveau de bien être des ménages pauvres et le seuil de pauvreté. Elle permet de calculer théoriquement le montant minimal de ressources complémentaires à affecter aux ménages pauvres pour être au niveau du seuil de pauvreté monétaire.
- **La sévérité de la pauvreté** mesure la moyenne des carrés des écarts entre la consommation des pauvres et le seuil de pauvreté. Elle permet de donner l'importance relative des plus pauvres dans un groupe donné.

I.2. Profil de la pauvreté

48 Le profil de pauvreté fournit des informations sur l'ampleur, l'évolution et la structure de la pauvreté. Il permet de déterminer les principales caractéristiques des pauvres et d'effectuer une analyse différentielle de la pauvreté selon les différents sous-groupes de la population. L'analyse est principalement effectuée à partir des résultats obtenus grâce à l'approche monétaire de la pauvreté, en raison de la multitude des indicateurs qu'elle permet d'établir et de la plus grande robustesse reconnue des conclusions auxquelles elle permet d'aboutir.

1.2.1. Ampleur de la pauvreté

49 Toutes les approches de mesure de la pauvreté démontrent que la pauvreté reste encore importante au Niger. En effet, il ressort de l'approche monétaire d'évaluation de la pauvreté, à partir des données de l'enquête QUIBB, qu'une forte proportion de la population nigérienne est pauvre. Ainsi, sur la base des seuils de pauvreté correspondants à une dépense annuelle minimale de 144 750 FCFA (soit environ 290 \$) en milieu urbain, et de 105 827 FCFA (soit environ 212 \$) en milieu rural, il est estimé que 62,1% de nigériens sont pauvres¹ en 2005 (contre un objectif de 59%).

50 Au niveau des ménages, l'incidence de la pauvreté est estimée à 53%. Cependant, la mesure de la pauvreté au niveau des ménages tend à sous estimer l'incidence de la pauvreté, les ménages pauvres étant en

¹ Toujours selon l'enquête QUIBB, la profondeur de la pauvreté est estimée à 24,14 %, alors que la sévérité de la pauvreté atteint 12,28%,

moyenne de plus grande taille que les ménages non pauvres. C'est pourquoi, l'incidence de la pauvreté au niveau des individus sera privilégiée dans le profil de pauvreté.

51 L'approche subjective, basée sur la perception de la pauvreté, renseigne sur le fait que près de 66% des ménages s'estiment moyennement pauvres, alors que 20% d'entre eux se perçoivent comme étant extrêmement pauvres. Ces proportions sont similaires aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

52 Cette forte étendue de la pauvreté est également confirmée par l'approche des conditions d'existence. En effet, selon les résultats de l'enquête DSBÉ de 2004, 70% des ménages nigériens enregistrent un niveau important de déficit en ce qui concerne la satisfaction des besoins essentiels. Ils sont donc considérés comme pauvres. Les besoins recensés avaient trait notamment à la nourriture, aux moyens financiers, à l'emploi, aux matériels et terres agricoles, au cheptel, à l'éducation des enfants et l'alphabétisation des adultes, à la santé et à l'eau potable.

1.2.3. Evolution de l'incidence de la pauvreté au Niger

53 Pour le Niger, les seules données quantitatives disponibles pour une appréciation directe de l'évolution de la pauvreté sont celles relatives à l'enquête QUIBB, réalisée en 2005, qui estiment à 62,1% la proportion des personnes pauvres au Niger, et les résultats de l'enquête sur le budget et la consommation des ménages de 1993 qui ont situé l'incidence de la pauvreté à 63% en 1992.

54 Rappelons que lors de l'élaboration du premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté en 2002, aucune donnée nouvelle n'était disponible, ce qui a conduit à retenir l'estimation de 1992 comme situation de base pour 2002. Aussi, est-il objectivement difficile de procéder à une mesure de l'évolution de la pauvreté au Niger par rapport à 2002. A cette difficulté majeure s'ajoute le fait que les différences méthodologiques qui existent dans le calcul des taux de pauvreté entre les deux enquêtes induisent un biais de comparaison entre 1992 et 2005.

55 Dans une économie en croissance, la baisse de la pauvreté absolue dépend mécaniquement de deux facteurs : d'une part, l'augmentation du revenu moyen de la population, à distribution relative des revenus inchangée, conduit à une réduction de la pauvreté; d'autre part, à revenu moyen inchangé, toute redistribution des revenus en direction des pauvres produit le même effet. Cette méthode repose principalement sur l'élasticité de la pauvreté par rapport au taux de croissance réel par tête, qui traduit l'évolution en points de pourcentage de l'incidence de la pauvreté par point de croissance du revenu réel par tête de la population obtenu à partir des comptes nationaux du pays.

56 En l'absence de données intermédiaires permettant une analyse directe de l'évolution de la situation en matière de pauvreté, une méthode indirecte d'évaluation de la tendance de la pauvreté, fondée sur la rétroprojection des dépenses de consommation, a été utilisée. Avec cette méthode, en prenant l'hypothèse d'une constance des inégalités, on constate que l'incidence de la pauvreté est demeurée constante entre 1992 et 2005; l'amélioration de la croissance économique constatée entre 2002 et 2005 ne faisant que compenser les contre-performances réalisées dans les années 1990. Cependant, avec la hausse du PIB par tête d'habitant entre 2002 et 2005 (0,4% en moyenne annuelle sur les quatre années), on peut s'attendre à ce que celui-ci ait entraîné un léger recul de la pauvreté au Niger. A cet égard, en se fondant sur la double hypothèse d'une élasticité de la pauvreté¹ par rapport au revenu par tête de - 0,93 (niveau moyen retenu par le PER de l'UEMOA) et d'une constance des inégalités de revenus, il est possible d'estimer la baisse de la pauvreté entre 2002 et 2005 à 1,5 points de pourcentage. L'incidence de la pauvreté en 2002 était donc de 63,6%.

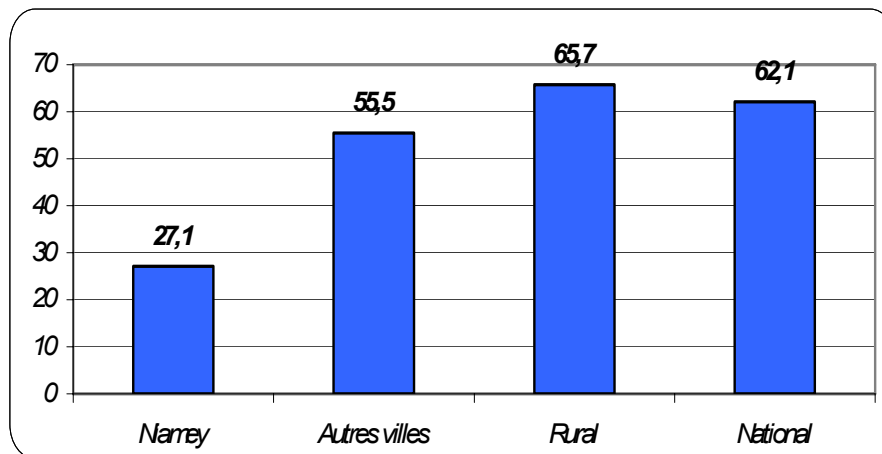
57 Cependant, les résultats de l'enquête QUIBB montrent que près de 66% des ménages estiment que leurs conditions de vie se sont relativement améliorées au cours des cinq dernières années (c'est-à-dire entre 2000 et 2005). Au niveau national, les principaux facteurs de changement sont par ordre d'importance: l'augmentation du nombre d'activités dans les ménages (28%), la disponibilité d'un emploi (16%), la création d'une entreprise ou d'une nouvelle activité (15%), la migration (15%).

¹ L'élasticité de pauvreté mesure l'impact de l'évolution du PIB par tête sur le taux de pauvreté.

1.2.4. Répartition spatiale de la pauvreté

58 La pauvreté présente des disparités très marquées au niveau spatial. En effet, selon l'enquête QUIBB, l'incidence de la pauvreté est plus élevée en milieu rural (65,7%) qu'en milieu urbain - hors Niamey (55,5 %). Dans la région de Maradi, près de huit personnes sur dix (79,5%) vivent en dessous des seuils de pauvreté alors qu'au niveau de la communauté Urbaine de Niamey, l'incidence de la pauvreté n'est que de 27,1%. La pauvreté est donc très présente en ville, même si les revenus y sont généralement supérieurs à ceux de la campagne en raison d'opportunités de les améliorer par les échanges de service et l'emploi. Cependant, ces revenus ne permettent guère d'assurer les dépenses nécessaires à l'entretien d'une famille au-delà des dépenses minimales obligatoires (alimentation, habillement, transport, logement).

Graphique 1. Incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence



Source: ME/F/INS/QUIBB_2005

59 Les proportions de pauvres dont la dépense de consommation est éloignée du seuil de pauvreté (profondeur) sont plus élevées dans les régions de Maradi (35,1%), Dosso (28,8%) et de Tillabéri (26,8%). Cependant, on observe que même si l'incidence de la pauvreté est identique entre Agadez et Tahoua (45,9%), la profondeur de la pauvreté est plus élevée à Agadez (16,1%) qu'à Tahoua (14,5%).

Tableau 2: Répartition du statut de pauvreté selon les zones géographiques en 2005

	Indices de pauvreté		
	Incidence	Profondeur	Sévérité
Agadez	45,9	16,1	8,8
Dosso	67,3	28,8	15,3
Maradi	79,7	35,1	19
Tahoua	45,9	14,5	6,2
Tillabéri	68,9	26,8	13,9
Zinder – Diffa	63,1	23	23
Niamey	27,1	7,2	7,2
Ensemble Niger	62,1	24,14	12,28

Source: ME/F/INS/QUIBB_2005

60 En milieu rural, les pauvres ne sont pas localisés dans des sites spécifiques. En milieu urbain, les pauvres sont principalement localisés dans les quartiers périphériques et les noyaux anciens. Dans une moindre mesure, on les trouve disséminés dans les quartiers résidentiels sur des îlots ou parcelles non encore mis en valeur.

61 De même, on observe de plus en plus, le phénomène d'occupation des voies publiques par les pauvres à des fins d'habitation. Certaines transformations du tissu urbain en centre ville, entraînent un déplacement d'une frange de la population urbaine du centre vers les quartiers périphériques.

62 Les coûts et les hausses progressives des loyers constituent également un facteur de grande mobilité des pauvres. La concentration des pauvres en périphérie urbaine s'explique notamment par l'afflux des ruraux, la possibilité d'accès à des espaces non lotis ou inhabités et la politique d'aménagement urbain qui, du fait des déguerpissements, poussent ces populations dans des îlots provisoires éloignés où ils développent l'habitat spontané.

63 L'occupation irrégulière, conséquence des déguerpissements, des migrations et de l'amplification de la pauvreté, est ainsi devenue un fait courant dans les villes et plus particulièrement à Niamey. Les conditions de vie et de logement dans ces quartiers périphériques urbains sont précaires du fait de l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements de base.

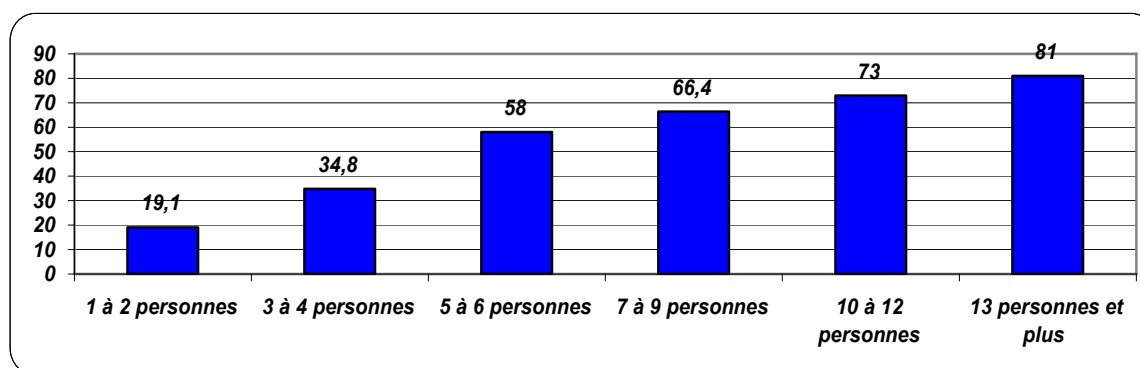
64 En outre, la faible qualification professionnelle des populations périurbaines réduit leurs opportunités d'accès à des emplois décents. Elles travaillent essentiellement dans le secteur informel, sont peu rémunérées ou occupent des emplois volatiles. De même, on relève dans ces quartiers une forte propension de l'errance des enfants, de la mendicité, de la délinquance juvénile, ainsi que le risque de développement de foyers de violence.

1.2.5. Caractéristiques des pauvres au Niger

65 La caractérisation de la pauvreté est appréhendée à travers l'analyse de l'incidence de la pauvreté selon la taille des ménages dans lesquels ils vivent, le niveau d'instruction, le sexe des chefs de ménage, le statut économique du chef de ménage.

66 Ainsi, il ressort des résultats de l'enquête QUIBB que plus la taille du ménage est grande, plus la proportion des pauvres augmente, particulièrement en milieu urbain. Le pourcentage des pauvres dans les ménages de plus de treize (13) personnes est 4 fois plus élevé que dans les ménages qui affichent moins de 3 personnes

Graphique 2: Incidence de la pauvreté selon la taille du ménage



Source: ME/F/INS/QUIBB_2005

67 De plus, les ménages, avec un nombre plus élevé d'enfants, ont une probabilité plus forte d'être pauvres car chaque enfant supplémentaire diminue la consommation d'un montant variant entre 18 % et 28 %. Ce phénomène est beaucoup plus marqué dans la Communauté Urbaine de Niamey et dans les autres villes, où l'impact est plus sensible.

68 De même, les analyses montrent que, toutes choses étant égales par ailleurs, un ménage dirigé par une femme a plus de risque d'avoir un niveau de vie inférieur qu'un ménage dirigé par un homme.

69 En outre, de manière générale, l'analyse différentielle de l'incidence de la pauvreté selon le niveau d'instruction montre un impact significatif de l'éducation. En effet, il apparaît que le niveau de pauvreté se situe

entre 63% et 65,2% lorsque le chef de ménage n'a pas atteint le niveau primaire. Il recule à 59,7% lorsque le chef de ménage a un niveau primaire et est réduit à moins d'un tiers dans les ménages dirigés par un chef de niveau d'éducation secondaire et plus. Autrement dit, plus on est instruit, moins on est pauvre.

70 On note également une disparité au niveau de la profondeur de la pauvreté suivant le degré d'instruction du chef de ménage. En effet, ce taux est moins élevé pour les ménages dont le chef a un niveau d'éducation supérieur au primaire. Cette même tendance s'observe au niveau de la sévérité de la pauvreté qui révèle la persistance plus marquée du phénomène de la pauvreté dans les ménages dont le chef a un niveau d'instruction élémentaire.

Tableau 3: Pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage au Niger

Niveau d'instruction du Chef de ménage	Incidence	Profondeur	Sévérité
Aucun	65,1%	25,3%	12,9%
Coranique	65,2%	26,6%	13,8%
Alphabétisé	63,4%	25,7%	14,0%
Primaire	59,7%	21,1%	10,0%
Secondaire	31,8%	10,2%	4,6%
Formation professionnelle et technique	12,6%	3,0%	1,0%
Supérieur	7,7%	0,5%	0,1%
National	62,1%	24,1%	12,3%

Source: ME/F/INS/QUIBB_2005

71 La principale source de revenu du ménage a un impact majeur sur la consommation par tête et la probabilité d'être pauvre. Les résultats de l'enquête QUIBB montrent que la pauvreté toucherait beaucoup plus les personnes dont le chef de ménage travaille pour son propre compte (avec 65% de cas), suivies de celles issues de ménages dirigés par des apprentis non payés (61,3%), par des employés de maison (54,3%) et dans une moindre mesure par des employeurs (45,9%) et par des salariés (23%).

72 Les ménages dont la principale source de revenu est le salaire du public formel ont un niveau de vie supérieur ou égal à celui des autres ; l'emploi et les revenus étant plus stables dans le service public. Les ménages dont le revenu provient essentiellement du privé formel, des revenus mixtes (rentes, dividendes, etc.) et de l'informel, ont une plus grande probabilité d'être pauvres, avec des niveaux de consommation par tête qui sont à un peu plus de 40% inférieurs à ceux des ménages vivant principalement des salaires du public. La mauvaise condition de ceux appartenant au privé formel tient du fait qu'il s'agit essentiellement de travail non qualifié. Cela témoigne de l'importance à accorder à l'éducation et à la formation professionnelle.

73 En milieu rural, la modestie des revenus, engendrée par les faibles rendements de l'agriculture et de l'élevage, posent la question de l'encadrement du monde rural afin d'améliorer sa productivité. En milieu urbain, les personnes employées dans les maisons ou exerçant des petits métiers du secteur informel (tabliers, petits artisans, etc.), parce que mal formées et dépourvues de moyens et de capacités, possèdent également des revenus relativement faibles.

Tableau 4: Statut dans l'emploi du chef de ménage et Pauvreté

	Statut de pauvreté		
	Pauvre	Non pauvre	Total
Employeur	45,9	54,1	100
Travail à son propre compte	65,0	35,0	100
Salarié/e	23,0	77,0	100
Employé/e de maison	54,3	45,7	100
Apprentie non payé/e	61,3	38,7	100
Autres	51,6	48,4	100
Ensemble	62,2	37,8	100

Source: ME/F/INS/QUIBB_2005

74 Ces résultats sont confirmés par l'analyse de la pauvreté selon la branche d'activité principale du chef de ménage. En effet, la pauvreté touche beaucoup plus les personnes dont le chef de ménage exerce dans l'agriculture (68,8%), dans la construction (64,0%), dans les mines et les carrières (56,2%), dans le commerce/vente (53,9%), dans la production et la transformation (51,0%) et dans une moindre mesure dans les services (49,52%). Par contre, les conditions de vie semblent relativement meilleures dans les ménages dont le chef travaille dans la branche des transports (32,3% de pauvres), dans le secteur de l'éducation et de la santé (22,7% de pauvres) et dans l'administration (22,4% de pauvres).

1.2.6.) Appréciations des résultats de la mise en œuvre de la SRP par les populations

75 Selon les données de l'enquête QUIBB, les appréciations des programmes par les populations se présentent comme suit :

- 47% des ménages pensent que l'accès à l'éducation s'est amélioré au cours des cinq dernières années tandis que 19% pensent qu'il s'est détérioré ;
- 62% ménages perçoivent une amélioration dans l'accès à la santé au cours des cinq dernières années, pendant que 19% perçoivent une détérioration et 17% ne perçoivent aucun changement ;
- 44% ménages estiment que l'accès à l'eau s'est amélioré alors que 29% des ménages pensent qu'il s'est détérioré et 25% pensent qu'il n'y a pas eu de changement ;
- la grande majorité des ménages ne perçoit aucun changement dans l'accès à l'électricité contre 14% des ménages qui perçoivent une amélioration et 5% qui perçoivent une détérioration (les perceptions sur l'accès à l'électricité sont meilleures en milieu urbain qu'en milieu rural) ;
- pour les ménages qui ont eu recours à la justice au niveau national, plus de la majorité (59%) est satisfaite alors que 29% est insatisfaite et 12% est indifférente par rapport au service (le niveau de satisfaction paraît meilleur en milieu urbain qu'en milieu rural) ;
- 53% des ménages pensent que la prise en compte de l'avis de la population dans la prise de décision par le gouvernement est meilleure maintenant contre 19% qui pensent qu'elle s'est empirée et 28% pensent qu'elle est inchangée (le milieu rural affiche une plus forte proportion d'amélioration avec 56% comparativement au milieu urbain avec 38%) ;
- 58% des ménages pensent qu'il est moins difficile de créer une activité dans leur village/localité tandis que 25% pensent qu'il est plus difficile maintenant et 17% qui pensent qu'il n'y a pas eu de changement.

Encadré 9 : Perception par les populations du Programme Spécial du Président de la République (PS/PR)

Le PS/PR qui a été engagé en 2001 à la faveur de l'initiative PPTTE vise à contribuer à la lutte contre la pauvreté, particulièrement en milieu rural, par la fourniture d'infrastructures socio-économiques ainsi que des actifs financiers. La seconde enquête participative (EPP2) a également permis de recueillir les appréciations des populations sur le PS/PR.

Selon, les résultats de l'EPP2, la majorité des répondants (90%) reconnaît l'initiative du Président de la République comme un programme de relance des investissements en faveur du milieu rural. Environ 62% des répondants apprécient positivement l'approche du Programme qui s'est focalisée sur la satisfaction des besoins prioritaires des communautés, notamment en infrastructures de base (cases de santé, classes, ouvrages hydrauliques, dépôts pharmaceutiques, cases de santé vétérinaires, seuils d'épandage...). Les mini-adductions d'eau potable ont permis la disponibilité de l'eau pour les populations et le bétail (68%), la réduction de la récurrence de certaines maladies liées à l'eau (12%), la réduction de la corvée d'eau avec un gain en temps et la fertilisation des sols autour des points d'eau (25%). De même, dans le domaine de l'éducation, 60% des personnes interrogées affirment que les écoles et classes d'alphabétisation ont contribué à satisfaire les attentes des communautés. Les opérations de micro-crédit ont permis le développement des activités génératrices de revenus (AGR) pour les femmes bénéficiaires.

Par ailleurs, selon les résultats de l'enquête QUIBB, près de 40% des répondants estiment que ce programme a bénéficié aux populations rurales contre 31% de répondants qui estiment qu'il a plus touché les citadins.

Sources : EPP2, CNESS Bozari, 2005 ; QUIBB_2005

I.3. Analyse des causes profondes et des déterminants de la pauvreté

76 Les principaux déterminants de la pauvreté tiennent d'un ensemble de facteurs qui freinent la croissance des revenus et altèrent la qualité de vie des populations. Ces différents facteurs qui se conjuguent et se renforcent mutuellement expliquent la situation et les tendances de la pauvreté au Niger. Ils sont liés aux actifs des pauvres (actifs humains, physiques, naturels, financiers et sociaux), à leur rendement et à la volatilité de ces rendements.

77 Ainsi, les ressources physiques, les conditions climatiques, l'évolution démographique, les qualifications, la bonne santé, les infrastructures, la terre, l'accès au crédit, les réseaux sociaux expliquent le niveau de la pauvreté. En effet, de l'analyse qui précède, il apparaît que l'éducation, l'emploi et le poids démographique dans le ménage sont des facteurs importants de différenciation de l'incidence de la pauvreté au Niger.

78 En outre, la croissance économique est indispensable pour assurer la disponibilité des revenus aux populations. De même, les inégalités, notamment de genre, ou entre les milieux de résidence dans l'accès aux services ou aux opportunités économiques, constituent parfois des freins pour l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté.

I.3.1. Croissance économique et pauvreté

a) Une croissance économique faible et structurellement inadaptée

79 Selon les analyses, pour obtenir une réduction significative du taux de pauvreté, un taux de croissance économique d'au moins 7% est nécessaire sur la durée. Or, l'économie nigérienne a pendant longtemps évolué en deçà du croît démographique (3,3%) et ne l'a que légèrement dépassé au cours des cinq dernières années (3,9% en moyenne annuelle, contre un objectif initial de 4%) et dans un contexte de faible inflation (1,8% en moyenne) (voir tableau 5).

80 Entre 1993 et 2006, le PIB réel par tête n'a presque pas augmenté. Certes, une amélioration sensible a été notée dans la période 2002-2006, mais en réalité celle-ci n'a fait que compenser la forte dégradation constatée dans la période précédente, expliquant ainsi la faible réduction du taux de pauvreté au cours de cette période.

Tableau 5. Principaux indicateurs macroéconomiques 2002/2006

Indicateurs clés	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne (ensemble période)
PIB nominal / tête (en milliers de FCFA)	130,8	129,6	125,2	139	142,8	133,3
Taux de croissance du PIB réel (en %)	5,2	3,5	-0,8	7,2	4,8	3,9
Taux de croissance du PIB réel/tête	1,9	-0,1	- 4,1	3,9	1,5	0,6
Part du secteur informel dans le PIB nominal (en %)	72,2	72,5	70,4	70,5	70,8	71,3
Taux d'investissement (en %)	16,1	16,3	14,6	23,1	21,8	18,4
Taux d'Épargne intérieure (en%)	8,2	7,6	3,7	10,2	10,4	8,0
Consommation finale (variation en %)	6,1	4,2	3,1	-0,2	3,7	3,4
Taux d'inflation (en %)	2,6	-1,6	0,2	7,8	0,1	1,8
Dettes publiques (VAN en en % des exportations)	221,7	217,6	428	134,6	46	209,6

Sources : INS/MEF ; DGEP/MEF

81 Le taux d'endettement du pays est passé de 76,6% du PIB en 2002 à 62,3% du PIB en 2005 en raison des différents allègements de la dette obtenus sur la période. Ainsi, à la veille de l'Initiative PPTE, la dette publique se chiffrait à 1321,3 milliards FCFA dont 912,40 milliards FCFA au titre de la dette extérieure et 295,55 milliards FCFA de dette intérieure. Le stock de la dette extérieure au 31 décembre 2005 était estimé à 965,95 milliards FCFA, pendant que le service se situait à 39,39 milliards FCFA. L'analyse de la soutenabilité de la dette

effectuée en décembre 2006 montre que les indicateurs de la dette du Niger se sont très largement améliorés suite à l'éligibilité du Niger à l'IADM. Ainsi, le ratio de la VAN de la dette sur les exportations est passé de 134,6% en 2005 à 46% en 2006. La dette du Niger est très sensible aux chocs externes et à la faiblesse de sa performance économique.

82 A la fin de l'année 2006, l'encours de la dette intérieure s'établissait à 162,8 milliards FCFA, soit une réduction de 132,8 milliards FCFA par rapport à l'encours de 295,6 milliards FCA en fin 1999. Cette résorption de 132,8 milliards FCFA d'arriérés intérieurs a bénéficié notamment aux créanciers commerciaux (43,2%), aux ménages (40%) et au secteur financier (16,8%).

83 Au niveau macro-économique, la signature d'un programme économique et financier 2000-2003 appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) du FMI et le soutien de plusieurs autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, ont marqué l'entrée du Niger dans un vaste chantier de réformes économiques et structurelles.

84 L'exécution satisfaisante de ce programme, notamment dans le domaine de la gestion des finances publiques, a permis de réaliser des progrès dans la mise en œuvre de la SRP, d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE en avril 2004, de bénéficier des allègements de la dette extérieure et de conclure un nouveau programme avec le FMI pour la période 2005-2007. Les différentes revues des programmes ont mis en exergue une relative amélioration de la performance macro-économique comparativement à la décennie précédente.

85 Malgré ces réformes, l'économie nigérienne demeure caractérisée par les faits ci-après :

- la part du secteur primaire est passée de 39,1% du PIB sur la période 1995-2001 à 42,8% entre 2002-2006;
- la part du secteur secondaire est en baisse régulière malgré le regain d'activité dans la branche minière; elle passe de 13,7% à 13,2% sur la période 2002-2006 ;
- la part du secteur tertiaire, malgré sa baisse, reste toujours dominante dans le PIB. Elle s'est ainsi située à 44% du PIB sur la période contre 47,2% du PIB au cours de la période 1995-2001;
- la part du secteur informel dans le PIB demeure très élevée (plus de 70%) et son évolution montre une résistance des activités à s'inscrire à court terme dans un cadre moderne.

86 La poids important du secteur primaire (notamment de l'agriculture) et sa dépendance des facteurs climatiques engendrent une évolution volatile et erratique de la croissance économique, affectant sa durabilité et conférant une certaine fragilité à la politique de réduction de la pauvreté. Les précipitations abondantes peuvent déclencher des taux de croissance à deux chiffres (comme en 1998), tandis que les déficits pluviométriques coïncident généralement avec la récession économique (comme en 2004).

87 De manière globale, les évaluations des politiques de développement rural révèlent une faiblesse de la performance du secteur en raison notamment :

- des conditions de sa gestion (fragmentation et instabilité du cadre institutionnel, précarité des services d'encadrement des producteurs ...) et de la faible organisation des acteurs ;
- de l'accès limité des acteurs ruraux aux services financiers pour acheter des intrants et des matériels de production ;
- de l'insuffisance des infrastructures et des équipements de conservation et de stockage ;
- de la faible circulation de l'information sur les marchés ;
- de l'insuffisance de l'information météorologique pour prévenir les risques.

88 Les productions végétales sont, pour l'essentiel, constituées des cultures vivrières traditionnelles (mil, sorgho, riz, fonio, maïs), dont une grande partie est autoconsommée, et d'autres cultures de rente (arachide, sésame, oseille, oignon, souchet, coton, niébé, voandzou) (voir tableau 6).

Tableau 6: Evolution des productions des cultures de rente entre 2002 et 2005.

Années	Productions en tonnes						
	Niébé	Arachide	Sésame	Souchet	Voandzou	Coton	Oignon
2 002	654 232	153 729	9 864	19 441	14 956	8 260	5 074
2 003	549 035	209 369	5 709	26 312	5 457	4 700	1 575
2 004	364 757	168 225	28 649	23 214	Non disponible	27 108	291 780
2 005	586.078	139.035	42.199	8.095	10.177	28 000	Non disponible

Source : MDA

89 Les rendements des différentes cultures sont faibles et très fluctuants en raison notamment des facteurs ci-après:

- le faible niveau de fertilisation (5% des superficies en 2006 dont moins de la moitié en cultures pluviales) ;
- la réduction des jachères et l'extension des terres de culture par le défrichage de terres marginales qui favorisent le développement de l'érosion hydrique et éolienne et compromettent la durabilité de l'exploitation des ressources naturelles ;
- le bas niveau technologique des systèmes actuels de production ; les paysans continuant de recourir principalement à des pratiques culturales de type traditionnel, manuel et d'un faible niveau d'intensification et de mécanisation ;
- le faible niveau d'irrigation (1,4% seulement des terres cultivées, alors que la FAO recommande un taux de 30% de taux d'irrigation), malgré les efforts conduits au cours des dernières années (aménagement hydro agricoles, périmètres de cultures de contre-saison, irrigation privée, collecte des eaux de ruissellement, mini barrages, etc.). La contraction du débit du fleuve Niger a par ailleurs rétréci les terres appropriées pour l'irrigation ;
- les dysfonctionnements dans la gestion collective de l'eau et les difficultés d'entretien des ouvrages sur les périmètres irrigués ;
- l'exiguïté des parcelles (entre 0,25 et 0,5 hectare par famille) qui ne favorise pas une exploitation économiquement rentable ;
- la valeur des pertes après récoltes est également élevée du fait de la faible capacité de conservation.

90 La disponibilité céréalière demeure insuffisante au regard des besoins ; elle ne permet de couvrir que 96,21% des besoins en moyenne sur la période 2002-2005 (voir tableau 7).

Tableau 7: Taux de couverture des besoins céréaliers entre 2002 et 2005.

Année	Disponibilité (en tonne)	Besoins (en tonne)	Taux de couverture (en %)
2003	2 689 200	2 694 600	99,8
2004	2 781 538	2 786 401	99,8
2005	2 541 300	2 991 600	84,9
2006	3 167 700	3 146 600	100,7
Moyenne sur la période	2 794 935	2 904 800	96,21

Source : MDA

91 L'insuffisante couverture des besoins en céréales en 2005 (85% environ) a induit des difficultés de satisfaction des besoins alimentaires au Niger, amenant les autorités à déclencher des actions d'envergure à travers le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires, créé pour faire face à pareille situation en coordonnant les actions de tous les intervenants :

- Au plan national, le dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, qui s'est amélioré au cours du temps, s'attelle à mieux cibler les zones et les ménages vulnérables, ainsi qu'à affiner ses modes d'intervention.
- Au niveau régional et sous-régional, le dispositif est animé par des Comités Régionaux (CR/PGCA) et Sous-régionaux (CSR/PGCA), qui regroupent l'ensemble des acteurs concernés et assurent la gestion stratégique et opérationnelle de la prévention et de la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles sur le terrain.

92 Ces comités recueillent, synthétisent et valident l'information sur la situation alimentaire. Ils produisent en temps utile une analyse de la situation et proposent les mesures à prendre. Le mécanisme de gestion et de prévention de crises alimentaires s'appuie notamment sur le Stock national de Réserve, constitué d'un stock national de sécurité de 80.000 tonnes et d'un Fonds de Sécurité alimentaire équivalent à 30.000 tonnes. Ce dispositif a permis d'apporter des réponses adaptées à la situation difficile vécue en 2005.

93 Les interventions menées et les mesures prises ont surtout concerné la distribution gratuite d'aliments dans les cas les plus difficiles, la mise en place de Centres de Récupération Nutritionnelle (ciblant en priorité les enfants), la vente de céréales et d'intrants zootechniques à prix modéré, la constitution de banques de céréales, la distribution de semences d'urgence et des semences de substitution, les travaux HIMO en *cash for work* ou avec des aliments sous forme de *food for work*, la promotion de la culture irriguée, la reconstitution du cheptel et le soutien aux activités génératrices de revenus (AGR).

94 La part du sous-secteur de l'élevage dans le PIB s'est située en moyenne à 13,9% entre 2002 et 2006. Le cheptel national est composé de bovins, ovins, caprins, camelins, asins, équins et volaille. Ce potentiel de production est important en quantité et en qualité, surtout au niveau des petits ruminants (voir tableau 8).

Tableau 8: Répartition des effectifs du cheptel en nombre de têtes et en UBT

Espèces	Nombre	UBT
Bovins	7 336 088	5 868 870
Ovins	9 192 729	1 378 909
Caprins	11 238 269	1 685 740
Asins	1 477 075	738 538
Equins	230 176	230 176
Camelins	1 565 420	1 565 420
Total	31 039 757	11 467 654

Source : RGAC/2004_2005

95 L'alimentation du cheptel et la disponibilité de l'eau se posent avec acuité, en raison du type d'élevage extensif, vulnérable par excellence aux chocs climatiques et à l'existence éventuelle de pâturages locaux, du faible maillage et de l'insuffisance des points d'eau, des difficultés d'exhaure dans les zones où le niveau de captage des aquifères est très profond (plus de 60 m), de l'abaissement des nappes phréatiques et de la faible prise en charge de l'entretien des ouvrages. La santé animale demeure également une préoccupation majeure malgré l'amorce de la privatisation de la profession vétérinaire.

96 La production de viande connaît une progression continue (55% entre 2002 et 2005) (voir tableau 9). Néanmoins, le taux d'exploitation du cheptel demeure relativement faible, si l'on s'en tient aux abattages contrôlés et aux exportations contrôlées. La faible capacité installée en facilités de conservation et en abattoirs modernes y participe. La quasi-totalité de la viande produite au Niger est destinée à la consommation locale ; seules des quantités modestes font l'objet d'exportation, notamment vers le Nigeria et la Côte d'Ivoire.

Tableau 9: Évolution des abattages en équivalent poids vif de 2002 à 2005

	2002	2003	2004	2005
Abattages contrôlés en kg	27 919 808	26 921 513	30 107 369	36 924 022
Production des abats en kg	7 396 949	7 138 979	7 997 015	9 631 897
Total	35 318 759	34 062 495	38 106 388	46 557 924
Abattages non contrôlés	24 721 730	34 060 492	38 104 384	46 555 919
Total abattages	60 040 489	68 122 987	76 210 772	93 113 844
Total annuel en tonnes	60 040	68 123	76 211	93 114
Moyenne mensuelle en tonnes	5 003	5 677	6 351	7 759
Prix moyen du kg de viande (en FCFA)	1 200	1 200	1 200	1 200
Valeur de production (annuelle) de viande en milliards de F CFA	72,05	81,75	91,45	111,74
Valeur mensuelle en milliards de F CFA	6,00	6,81	7,62	9,31

Source : MRA

97 *Le lait et ses dérivés* constituent l'aliment essentiel d'au moins 20 % des nigériens et un important aliment d'appoint pour les 80 % restants. La production moyenne par vache (en période de lactation) est estimée entre 1 et 2 litres/jour. La production nationale est largement en dessous de la demande intérieure croissante et le Niger est devenu importateur de produits laitiers : en 2003, les importations de lait en poudre ont atteint environ 5 milliards de FCFA (selon les données de la FAO). Le tableau ci-après donne l'évolution des productions entre 2002 et 2005.

Tableau 10: Évolution de la production de lait de 2000 à 2005 en litres.

Espèces	2002	2003	2004	2005
Bovins	175 411 368	178 919 631	182 497 986	186 147 968
Ovins	84 353 040	86 883 636	89 490 144	91 279 944
Caprins	188 847 855	193 569 054	198 408 273	202 376 433
Camelin	66 844 206	67 846 896	68 864 621	70 241 886
Total	515 458 471	527 221 220	539 263 028	550 048 236
Moyenne per capita	46	46	46	44

Source : MRA

98 *Les cuirs et peaux* constituent une importante source de devises pour le pays, car 95% de la production est exportée, soit à l'état brut, soit tannée ou sous forme de produits artisanaux. Le principal marché extérieur est le Nigeria qui absorbe environ 80 % des exportations. L'offre nationale en cuirs et peaux est de l'ordre de 200.000 pièces de cuirs de bovins, 900.000 peaux de moutons et 1.550.000 peaux de chèvre. La capacité de production des tanneries semi-modernes du pays est de l'ordre de 912.000 peaux par an. En dépit des efforts, des problèmes de qualité persistent et réduisent le potentiel à l'exportation du sous-secteur cuirs et peaux.

99 *Les productions forestières* se concentrent essentiellement dans les formations forestières naturelles qui représentent environ 5 millions d'hectares en 2006 et qui fournissent environ 87% des besoins énergétiques nationaux, ainsi que 97% de la consommation énergétique des ménages. Elles servent accessoirement à la satisfaction des besoins alimentaires complémentaires ou de survie des populations riveraines des forêts. La faune et la flore, exploitées selon des pratiques traditionnelles, constituent des sources de revenus monétaires d'appoint pour les populations rurales et jouent un rôle très important dans l'alimentation humaine, notamment en période de disette, comme complément alimentaire. Elles sont également le principal pourvoyeur des produits de la pharmacopée traditionnelle. La filière de la gomme arabique se développe tout particulièrement, avec une production estimée entre 2.000 et 4.000 tonnes par an, notamment grâce aux plantations privées et communautaires.

100 Pour lutter contre la désertification et inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales, les efforts ont particulièrement porté sur le reboisement, la récupération des terres, l'aménagement des forêts naturelles et d'aires protégées, ainsi que le développement de la foresterie communautaire et de l'agroforesterie. Ainsi, 89.000 hectares ont été mis sous aménagement en gestion

décentralisée pour la production du bois énergie, de la gomme arabique et autres produits forestiers non ligneux, soit environ 13% du potentiel forestier national et plus de 30.000 hectare de terres reboisées. Malgré tout, la pression sur les ressources et les agressions sur l'environnement constituent toujours des menaces potentielles sur la préservation de la biodiversité.

101 La pêche et l'aquaculture reposent sur les nombreux plans d'eau du pays (totalisant plus de 400.000 hectares): fleuve Niger et affluents, Lac Tchad, Komadougou Yobé, mares naturelles et retenues d'eau artificielles. La production halieutique nationale est relativement faible (50.058 tonnes de poissons pêchés en 2005) et ne concerne que près de dix mille (10.000) pêcheurs.

102 Le secteur de l'artisanat occupe environ 23% de la population. Il se développe aussi bien en zone rurale qu'urbaine et occupe particulièrement les femmes et les personnes issues des couches les plus vulnérables (jeunes, personnes handicapées) dans la quasi-totalité des corps de métiers. Il soutient le développement rural, notamment dans la fabrication, l'entretien du matériel, l'approvisionnement en pièces et la transformation à des coûts compétitifs. Le développement du secteur est confronté à plusieurs obstacles :

- absence d'une stratégie de promotion générale de la micro et petite entreprise ;
- faible capacité des opérateurs (compétences techniques et aptitudes en gestion) ;
- absence de moyens matériels de production ;
- inadaptation des structures de financement ;
- faible niveau d'innovation ;
- absence de normes de qualité.

103 Le secteur privé moderne est composé d'entreprises de petite dimension, pour la plupart exerçant des activités de service et faisant appel à une technologie relativement simple. Entre 2000 et 2004, 79% des établissements privés emploient moins de 15 personnes et à peine 2% des entreprises modernes affichent un effectif de plus de 100 employés.

104 L'industrie manufacturière a contribué, au cours de la période 2002-2005, à 8,57% du PIB. Le nombre d'entreprises opérant dans le sous-secteur est composé de 69 unités qui sont des petites et moyennes entreprises privées, essentiellement concentrées à Niamey (80% des unités). La situation de l'emploi dans le secteur est stationnaire (autour de 1.300 en 2005) malgré la création, ces dernières années, de nouvelles unités industrielles.

105 Les contraintes et les obstacles au développement du secteur industriel manufacturier sont nombreux. Les plus significatifs sont :

- les pesanteurs socioculturelles : l'esprit « commerçant » (achat – vente) est prédominant chez les opérateurs économiques nigériens qui ont une surface financière suffisante et nécessaire à la réalisation d'investissements productifs, notamment industriels ;
- la mauvaise gestion des entreprises : la plupart des unités industrielles sont mal gérées, tant au niveau de la politique d'approvisionnement en intrants, de la gestion financière, qu'au niveau des ressources humaines. On constate également une faiblesse du marketing pour la conquête du marché ;
- le manque d'intégration des unités qui travaillent de façon isolée;
- la concurrence déloyale liée à la fraude ;
- les coûts élevés des facteurs techniques de production (énergie électrique, eau, télécommunications, transport et logistique) ;
- le niveau faible de l'outil de production, du fait de sa vétusté et de l'obsolescence de la technologie utilisée ;
- la plupart des unités de production fonctionnent le plus souvent en dessous de leurs capacités ; ce qui engendre des coûts de structures qui affectent la compétitivité des produits ;
- la zone industrielle de Niamey, la plus importante du pays, est marquée par une dégradation poussée des espaces et des voies d'accès.
- le manque des centres techniques spécialisés destinés à appuyer le secteur dans la formation des cadres et dans l'assistance et l'expertise technique de haut niveau.

106 Le secteur minier exploite d'importantes substances minérales (uranium, or, phosphate, cassitérite, gypse, natron, etc.) au niveau industriel ou artisanal. Par ailleurs, il faut noter l'existence d'importants gisements de fer, de phosphate et de sel. Le Niger a adhéré à l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives en mars 2005. Après la relative stabilité observée entre 2001 et 2002, les exportations d'uranium sont en nette progression depuis 2004, en raison de la reprise des cours sur le marché international.

107 Les contraintes et les obstacles à la mise en valeur du potentiel minier sont de plusieurs ordres, notamment :

- l'enclavement du pays et son éloignement de la mer ;
- la faible intégration du secteur minier au reste de l'économie nationale;
- l'insuffisance de la couverture géologique du territoire national (une grande partie du territoire national n'est pas encore couverte par une cartographie à échelle appropriée) ;
- le manque de professionnalisme et de moyens des exploitants miniers artisanaux ;
- la faible diversification des investisseurs.

108 Le secteur du tourisme bénéficie d'un potentiel riche et varié (l'Air, le Ténéré, le Kowar, la vallée du fleuve, le parc naturel du W, le centre du pays et toute la diversité culturelle du pays). Un centre national de promotion du tourisme (CNPT) a été créé en 1999 pour assurer la promotion du secteur, l'encadrement, la sensibilisation, l'information et la professionnalisation des acteurs du tourisme et de l'hôtellerie.

109 Nonobstant les atouts réels du tourisme au Niger, son développement est entravé par plusieurs contraintes, au nombre desquelles on peut citer :

- l'absence d'une politique nationale de développement du tourisme ;
- l'enclavement du pays et sa grande étendue, qui ne facilitent pas les mouvements des touristes ;
- l'aridité du climat et une courte saison touristique (la saison touristique ne dure que d'octobre à mars, soit six mois) ;
- la faible desserte du pays par les transports aériens et les coûts très élevés de la destination Niger ;
- le faible professionnalisme des acteurs et la qualité insuffisante du produit touristique ;
- la faible utilisation des moyens modernes de paiement ;
- le manque de financement adéquat du secteur.

b) Un environnement des affaires peu compétitif

110 Selon l'enquête sur le climat des investissements, réalisée au Niger, par la Banque Mondiale, de novembre 2005 à Février 2006, l'environnement des affaires n'est globalement pas favorable au secteur privé. Les points négatifs les plus saillants sont liés à une corruption perçue comme forte, à l'incohérence des réglementations, à la lourdeur, à la complexité et à la transparence des procédures administratives et juridiques, à des problèmes d'accès et de coût des crédits, et enfin à de sérieux problèmes d'infrastructures (notamment pour ce qui concerne l'électricité).

111 Il s'y ajoute que la productivité des firmes manufacturières est très faible, même lorsqu'elle est comparée à celle des autres pays de l'UEMOA, en raison notamment du manque de formation initiale et/ou continue de la main d'œuvre, du rythme lent d'adoption des nouvelles technologies et de la mauvaise allocation des ressources et des facteurs de production. Tout ceci explique les raisons de la faiblesse des investissements directs étrangers dans le pays, même si ceux-ci sont en nette progression (12,5 milliards en 2006 contre 2,87 en 2002).

112 Par ailleurs, dans le cadre de la Loi des finances 2007, trois (3) importantes mesures ont été prises en décembre 2006 ; il s'agit de (i) la suppression du paiement par avance de la patente lors du démarrage des activités, (ii) la déduction de 5 point du taux en matière d'enregistrement de certains actes de cession et (iii) la rationalisation de la procédure de délivrance de l'attestation de situation fiscale.

c) Un financement de l'économie mal assuré

113 *Le système financier et bancaire* s'élargit (douze banques et établissements financiers en 2006). Certaines banques ne respectent pas l'ensemble des règles prudentielles de l'UEMOA. Les crédits octroyés par les banques au Niger restent relativement faibles par rapport aux autres pays de l'UEMOA. Ils sont essentiellement de court terme (74,32%) et favorisent les grandes entreprises au détriment des petites entreprises. De même, les taux d'intérêt et les marges d'intermédiation au Niger restent les plus élevés de l'UEMOA, atteignant respectivement 17% et 9,1% en 2006.

Tableau 11: Evolution du ratio des crédits à l'économie au Niger et dans certains pays de l'UEMOA (en % du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UEMOA	14,8	14,6	14,8	15,2	15,6	16,2	14,8
Burkina Faso	12	12,1	13,3	13,6	14,1	15,9	13,4
Mali	15	15,5	18,5	19,7	19,6	17,8	17,6
Bénin	11,5	10,5	11,3	14,2	14,6	16,3	13,7
Niger	5,5	4,8	5,1	5,4	6,6	6,9	6,3

Source : BCEAO

114 Plusieurs réformes ont été engagées par le gouvernement dans le secteur financier. Elles ont concerné les domaines suivants :

- (i) le renforcement de l'environnement juridique et réglementaire du système financier dont l'objectif est d'améliorer l'environnement juridique et réglementaire qui est perçu comme une entrave à la promotion du secteur financier et du secteur privé de façon générale. De plus, les réformes dans ce domaine devraient favoriser un meilleur accès aux financements, en facilitant les prises et les réalisations des garanties par les institutions financières et en réduisant leurs coûts ;
- (ii) la restructuration bancaire qui vise le développement de l'intermédiation financière, notamment l'assainissement du secteur bancaire et l'accroissement des financements de l'habitat et des collectivités territoriales ;
- (iii) le développement de l'intermédiation financière de proximité qui constitue un facteur capital pour le développement des zones rurales et périurbaines. En effet, par le développement de la micro-finance et des services financiers postaux, cette intermédiation financière de proximité contribuerait significativement à la lutte contre la pauvreté à travers la mobilisation de la petite épargne, le développement de systèmes de paiement et la mise à disposition de petits financements adaptés aux besoins de la production et de la commercialisation dans le secteur rural.

115 Les résultats suivants ont été obtenus :

a. la réalisation de trois (3) études sur les aspects relatifs (i) au processus de prises et de réalisation des garanties ; (ii) à la table ronde sur la justice et les institutions financières ; et (iii) à la réforme du registre du commerce et du crédit immobilier.

b. la poursuite des actions entrant dans le cadre de la privatisation du Crédit du Niger (CDN) ;

c. la restructuration de la CPCT, conditionnée par le processus de la décentralisation en cours au Niger et l'existence de collectivités pouvant représenter une demande solvable de services financiers n'a pas été effectuée.

116 Par ailleurs, le gouvernement a ratifié la législation uniforme relative à la lutte contre le blanchissement de capitaux dans les pays de l'UEMOA ; à cet effet, il a été créé une unité de renseignements financiers dénommée Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière (CENTIF) ;

117 De même, des actions de renforcement des capacités ont été réalisées. Elles visent à développer le secteur financier par (i) l'amélioration du cadre institutionnel du secteur financier, le renforcement des capacités administratives, financières, techniques des structures ministérielles de supervision et de contrôle ; et (ii) le renforcement des capacités des banques et des compagnies d'assurance pour améliorer leur capacité opérationnelle, managerielle et prudentielle.

118 Ainsi, les responsables du secteur ont bénéficié de formations qui ont permis l'amélioration de la performance des agents, notamment du degré de satisfaction des utilisateurs des services.

119 Le système financier décentralisé : Les résultats préliminaires de l'inventaire exhaustif des 162 SFD en activité au Niger, font ressortir une image pas assez reluisante du secteur de la micro-finance. En dépit de la croissance régulière et forte des crédits qu'ils accordent et des dépôts qu'ils collectent, la situation financière des SFD reste fragile et la qualité de leur portefeuille s'est dégradée. De même, le secteur de la micro-finance au Niger est parmi les moins développés de l'UEMOA. Les SFD les plus importants sont sous administration provisoire ou en liquidation depuis 2001, et la plupart d'entre eux se caractérisent par une faible capacité institutionnelle, une insuffisance des outils adéquats de gestion et d'une vision stratégique de développement. De nombreux SFD disposent des fonds propres négatifs et sont voués à cesser leurs activités en l'absence d'assistance extérieure et en l'absence de mesures importantes de redressement. Aucun des ratios prudentiels et de gestion prévus par la loi PARMEC n'est respecté par l'ensemble des SFD. Par ailleurs, face aux multiples violations des normes prudentielles, l'application des sanctions demeure insuffisante.

120 La micro-finance au Niger souffre également (i) du manque de capacités techniques pour la gestion du secteur, (ii) de l'insuffisance de la supervision de la tutelle, (iii) de l'absence de synergie entre les différents intervenants, et (iv) de la pratique de taux d'intérêt élevés. La mauvaise gouvernance constitue une préoccupation majeure pour le développement du secteur. Celle-ci se traduit par (i) l'absence ou la non application des procédures internes de contrôle et de gestion des risques qui entraîne de nombreuses malversations financières.

121 Les SFD au Niger dépendent des bailleurs de fonds, surtout pour la provision de ligne de crédit plutôt que de mettre l'accent sur la mobilisation des ressources internes, telles que l'épargne. Ainsi, près de 50% des ressources pour l'activité du crédit proviennent des subventions et les fonds propres sont constitués principalement par des subventions d'investissements et autres fonds de dotations.

122 Le développement de la micro-finance au Niger offre malgré tout le seul moyen pour beaucoup de nigériens, surtout en zones rurales, d'avoir accès à des services financiers formels. En effet, le nombre de clients des SFD de 112114 au 31 décembre 2005 est plus important que celui du secteur bancaire qui ne compte que 78456 comptes. Cependant, l'encours de crédit de 8,5 milliards de FCFA et l'épargne des déposants de 5,4 milliards de FCFA ne représentent encore que 6,01% et 3,03% respectivement de tout le secteur financier

123 Dans le cadre des réformes du secteur, les activités suivantes ont été engagées par le gouvernement:

- l'assainissement du secteur de la micro-finance par l'adoption d'un décret portant création de l'Agence de Régulation et de Surveillance de la Micro finance (ARSM) en vue de renforcer (i) les capacités de contrôle et de supervision de l'autorité de tutelle par la formation et la fourniture de matériels à l'agence, (ii) ainsi que celles des institutions de micro finance par la réalisation d'audits financiers et techniques ;
- la restructuration de la poste, par (i) la création de la société NIGER-POSTE, chargée de la promotion du service postal universel et la création de FINA-POSTE, comme filiale bancaire de NIGER-POSTE, bénéficiant d'une autonomie de gestion, issue de la fusion de la Caisse Nationale d'Épargne (CNE) et des CCP, en vue d'offrir des services financiers de proximité ; et (ii) le renforcement des capacités des directions de NIGER-POSTE et FINA-POSTE par la fourniture de service de conseil, de formation et de matériels.

124 Le Niger dispose d'un plan commun pour l'assainissement et le redressement des SFD qui constitue un cadre adéquat pour l'appui nécessaire au développement viable de la micro finance. Il est axé sur les interventions suivantes à savoir :

- appui à la régulation et à la supervision des SFD ;

- appui aux SFD pour le renforcement de leurs capacités institutionnelles ;
- appui aux organisations faïtières et organisations professionnelles.

125 Malgré les contraintes énumérées ci-dessus, plusieurs opportunités de développement du secteur se présentent, avec notamment :

- l'organisation des opérateurs au sein d'une association (ANIP-MF) depuis 2000 ;
- le refinancement des IMF (plus de 500 millions FCFA en 2005) par la Banque Régionale de Solidarité (BRS);
- les appuis du Programme de Développement des services Financiers Ruraux (PDSFR) et du Projet d'Assistance Technique pour le Développement du Secteur Financier (PDSF);
- le renforcement des capacités des acteurs institutionnels, ainsi que ceux des IMF ;
- le réaménagement du cadre institutionnel et juridique;
- l'opérationnalisation de l'Agence de Régulation et de Surveillance de la Micro finance (ARSM) ;
- le volet «micro-crédit» du Programme Spécial du Président de la République et de plusieurs autres programmes de développement;
- la création prochaine d'une banque de crédits aux femmes, dénommée «SARAOUNIA» et d'une banque de crédit agricole.

126 Le marché financier : Les marchés des capitaux sont la « locomotive » de l'économie, en ce sens, qu'ils transforment l'épargne en investissements et que ceux-ci entraînent la croissance économique et la création d'emplois. Le marché financier de l'UEMOA a été mis en place afin de permettre aux Etats, aux collectivités territoriales et aux sociétés publiques et privées, de sortir des sentiers classiques de financement, en mobilisant l'épargne publique pour redynamiser le secteur privé Ouest Africain. Il permet la mobilisation par emprunt obligataire des ressources financières longues nécessaires aux investissements. Il a ainsi permis à plusieurs Etats de l'UEMOA de financer leurs grands projets, d'assainir les finances et de réconforter les équilibres macroéconomiques. Ce sous secteur doit permettre d'amener les agents économiques à recourir au marché financier pour le financement de leurs activités. Cependant, la participation des opérateurs nigériens est très faible.

127 En effet, le marché financier local fait face aux contraintes ci-après :

- une insuffisance de culture boursière dans l'ensemble du pays;
- une faiblesse de l'offre de titres nigériens (actions et obligations);
- une demande de titre très timide;
- une fiscalité non harmonisée;
- une absence de textes réglementaires favorisant la privatisation par la bourse.

d) Un dispositif de soutien au secteur privé éclaté et faiblement doté en moyens

128 Un Conseil National des Investisseurs Privés (CNIP) a été créé en 2004. Présidé par le Premier ministre, ce conseil a pour rôle de favoriser une meilleure synergie entre le secteur privé et l'Etat. La mise en œuvre d'une politique nationale de promotion du secteur privé a également permis la création et/ou le renforcement de plusieurs structures d'appui et d'encadrement. Il s'agit notamment : de la Chambre de Commerce, du Centre de Promotion des Investissements (CPI), de l'Agence Nigérienne de Promotion des Exportations (ANIPEX), du Centre National de Perfectionnement et de Gestion (CNPGE), d'Entreprendre au Niger (EAN).

129 Par ailleurs, le Gouvernement a adopté plusieurs mesures visant à accompagner les promoteurs pour la création de nouvelles unités économiques : (i) création d'un guichet unique de formalités pour les entreprises ; (ii) mise en place d'un fonds de refinancement auprès des banques.

130 Certaines de ces structures ont des missions parfois très voisines et manquent très souvent de moyens adaptés pour conduire les tâches qui leur sont confiées.

e) Une économie mal insérée dans l'environnement régional et mondial

131 Le commerce extérieur nigérien est marqué par un déficit structurel de par la gamme restreinte des

produits exportés et des énormes besoins d'importation. La concentration des exportations sur quelques produits fragilise l'économie, la rendant dépendante des fluctuations des cours des marchés mondiaux. Le déficit de la balance commerciale se creuse de manière continue. Il est passé de 4,4% en 2002 à 7,4% du PIB en 2006. Ce déficit s'explique par des importations qui ont crû en moyenne de 12,3% pour représenter 20,4% du PIB alors que les exportations n'ont augmenté en moyenne que de 8,3%, soit 14,2% du PIB au cours de la période.

132 Le Niger exporte une gamme très peu variée de produits d'exportations réduite à des produits miniers, des produits agricoles, des produits d'élevage et des produits de pêche. L'uranium est le premier poste d'exportations avec 48% du total. Les ventes d'uranium évoluent au gré des cours mondiaux fortement volatiles et qui sont depuis 2003 très favorables pour le Niger. Les produits de l'élevage, essentiellement les animaux sur pied, se placent au deuxième rang des exportations avec 23,48% en moyenne. Les denrées agricoles qui occupent la 3^{ème} place (15,16%) sont constituées essentiellement de produits bruts (oignon, niébé, souchet, dattes, arachide) et de coton égrené. On note également que le Niger n'effectue en moyenne que 14% de ses échanges extérieurs avec les pays de l'UEMOA malgré l'entrée en vigueur du TEC depuis 2000. En outre, le taux d'ouverture de l'économie n'est que de 20,1% environ, en deçà des taux généralement atteints par les pays en croissance rapide, traduisant la faible intégration du pays dans l'économie internationale.

133 Les exportations nigériennes demeurent confrontées à plusieurs contraintes :

- la forte dépendance de la conjoncture sur le marché du Nigéria (Près de 16% des exportations du Niger y sont destinées, et ce chiffre est sans doute sous-estimé en raison du commerce largement informel entre les deux pays) ;
- la faiblesse des capacités de stockage, de conditionnement et de conservation ;
- la faible valeur ajoutée des produits qui sont simplement expédiés comme produits bruts, sans aucune transformation ;
- la qualité insuffisante des produits ;
- l'absence d'une réelle stratégie de marketing ;
- les coûts de transport et de transit sont significativement élevés pour certaines destinations, dont Abidjan, Accra et Cotonou ;
- la faiblesse du pouvoir de négociation des acteurs du commerce informel sur les marchés étrangers où ils revendent les produits nigériens.

1.3.2. Accès aux services sociaux et pauvreté

134 Pour trouver une solution viable à l'accès limité aux services sociaux et à une demande sociale de plus en plus exacerbée par la forte croissance démographique, le Niger s'est engagé à renforcer le capital humain, notamment par la mise en œuvre de politiques dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'amélioration de l'accès à l'eau potable, de l'habitat, de l'assainissement et du développement urbain, de l'accès aux services énergétiques modernes, de la protection sociale et du soutien à l'emploi et aux activités génératrices de revenus.

a) Education et pauvreté

135 L'instruction et la formation professionnelle ont des effets substantiels sur les différentes dimensions de la pauvreté. Elles permettent généralement d'accéder plus facilement au marché de l'emploi et de tirer profit des opportunités économiques.

136 Il ressort des analyses effectuées au Niger, qu'un ménage dont le chef a une éducation, a une probabilité plus élevée d'avoir un niveau de vie supérieur qu'un ménage dont le chef n'a aucune éducation. Il en est de même des ménages dont le conjoint du chef a reçu une formation.

137 Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de l'Education Pour Tous (EPT), le Niger a initié des réformes visant à améliorer les résultats de son système éducatif en allouant environ 55 milliards F CFA par an au secteur, sur la période 2002-2006.

138 La mise en œuvre, à partir de 2003, du Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE), à travers ses trois (3) composantes (accès, qualité et développement institutionnel) procède de cette volonté. Le PDDE comprend deux (2) blocs dont le premier couvre l'éducation de base (enseignement préscolaire, cycle de base 1, cycle de base 2; alphabétisation et écoles coraniques) et le second bloc, en cours de finalisation, prendra en charge les enseignements moyen et supérieur, ainsi que la formation professionnelle et technique.

- **Education de base**

Enseignement préscolaire

139 L'enseignement préscolaire a un impact très positif sur l'amélioration des acquis au cycle primaire. Cependant, au regard de l'importance des besoins et de l'impact de cet ordre d'enseignement, les objectifs du PDDE en la matière sont très modestes (porter le taux brut de préscolarisation de 1% en 2002 à 5% en 2012). En dépit de l'augmentation du nombre d'établissements préscolaires (15,66% en moyenne annuelle entre 2003/2005 dans l'ensemble et environ 12% en zone rurale), liée à l'augmentation des effectifs à scolariser et à la création des jardins d'enfants communautaires en zones rurales, le taux brut préscolaire global ne dépasse guère 1,4%.

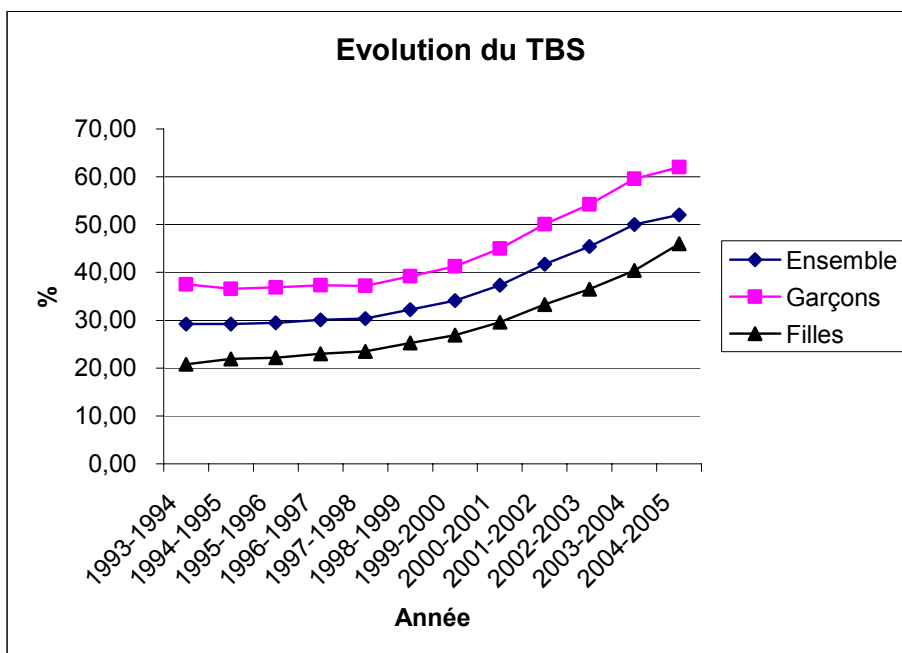
Education de base1 (primaire)

140 En dépit des progrès enregistrés en termes d'accès, les performances du PDDE en la matière sont insuffisantes au regard des objectifs visés et de l'importance des ressources financières mobilisées (76% des ressources financières allouées au secteur sur la période) et des moyens mis en œuvre (construction de 1500 classes en moyenne par an, recrutement de 2500 enseignants contractuels).

141 Le taux brut de scolarisation primaire est passé de 41,7% en 2002 à 53,5% en 2006 (contre un objectif de 57%). Ce taux varie fortement d'une région à une autre ; il atteint 96,9% dans la Communauté Urbaine de Niamey, en 2006, contre 42,6% à Zinder. Malgré une réduction substantielle de la disparité entre zones urbaine et rurale (de 19 à 5 points d'écart entre 2001 et 2006), le taux brut de scolarisation en milieu rural (52%) n'a pas atteint le seuil escompté (54%) en 2006.

142 Les disparités de genre se sont amplifiées (de 15 points en 2001 à 19 points en 2006). Le taux net de scolarisation se situe à 45,5% pour l'ensemble du pays et les disparités entre régions persistent encore, ainsi que celles liées au milieu de résidence¹ et le genre².

Graphique 3 : Taux brut de scolarisation selon le sexe



¹ 52,6% pour le milieu urbain (hors Niamey) et 45% en milieu rural

² 37,8% pour les filles et 54,1% pour les garçons.

143 Concernant la qualité, le taux d'achèvement est passé de 25,4% en 2002 à 39,8% en 2006 (contre un objectif initial de 46%); le pourcentage des redoublants, après avoir connu une baisse significative entre 2002 et 2005 (de 10% à 5%), est remonté à 8,9% en 2006. Les dotations en manuels scolaires et en guides du maître ont été renforcées, tandis que la quasi-totalité des enseignants reçoivent une formation initiale et continue à travers les Ecoles Normales d'Instituteurs et les Cellules d'animation pédagogique.

144 Les contre-performances qui entravent l'atteinte des objectifs fixés par le PDDE ainsi que la marche vers l'atteinte des OMD sont liées à certains facteurs, notamment : (i) les insuffisances liées à l'offre des services (infrastructures, personnel, matériel) ; (ii) la forte croissance démographique ; (iii) la faiblesse des revenus ; (iv) la perception négative de l'école au niveau des parents, en particulier pour les filles ; (v) une stratégie de développement de l'éducation focalisée essentiellement sur l'offre (cette approche restrictive a trouvé sa limite dès lors que l'hypothèse implicite selon laquelle il existe une demande potentielle forte de scolarisation n'est pas vérifiée) ; (vi) le retard enregistré dans le processus de refondation des curricula ; (vii) les failles du dispositif de formation initiale et continue des enseignants ; (viii) une inefficience dans la gestion des ressources humaines, se traduisant notamment par des ratios élèves/ enseignant disproportionnés et par le faible impact du recrutement massif d'enseignants contractuels sur les taux de scolarisation ; (ix) la gestion centralisée des ressources ; (x) le faible niveau de rémunération des enseignants contractuels ; (xi) le nombre important de classes sous paillote ; (xii) les perturbations et revendications sociales ; (xiii) l'insuffisance des actions de stimulation de la demande sociale d'éducation (cantines scolaires, éloignement des écoles et l'absence d'infrastructures d'hygiène).

Education non formelle

145 Le sous programme « éducation non formelle » du PDDE vise à former les jeunes nigériennes et nigériens âgés de 15 ans et plus, particulièrement les 15 – 24 ans, qui n'ont pas pu bénéficier d'une scolarisation dans les structures formelles de l'éducation. Cette formation est offerte à travers (i) les activités des centres d'alphabétisation et de formation des adultes, (ii) les formations professionnalisantes dans les centres de formation en développement communautaire (CFDC) et autres formules alternatives et (iii) les écoles coraniques. La stratégie générale retenue par l'Etat est fondée sur le « faire faire » ; celle-ci est une forme de relation contractuelle entre l'Etat, les ONG/AD (comme opérateurs privés) et les partenaires techniques et financiers.

- Alphabétisation et formation des adultes: Le taux d'alphabétisation des adultes demeure très faible (28,7% en 2005 contre 19,9% en 2000). Ce taux cache d'importantes disparités selon le genre ; ainsi, le taux d'alphabétisation pour les hommes est passé de 30,4% en 2000 à 42,9% en 2005 tandis que celui des femmes s'est situé à 15,1% en 2005 contre 10,6% en 2000. Le ratio femmes/hommes est ainsi resté stable (autour de 0,35). La faiblesse du taux d'alphabétisation est liée en grande partie à l'insuffisance de l'offre de formation (2.307 centres d'alphabétisation fonctionnels en 2004 contre 1.299 centres en 2000).
- Formations professionnalisantes: Actuellement, on dénombre onze (11) Centres de Formation en Développement Communautaire en expérimentation. L'évaluation de ces structures pilotes qui visent à favoriser l'accès des déscolarisés et des non scolarisés à une formation professionnalisante de base en vue d'une meilleure insertion dans le tissu communautaire, est en cours.
- Enseignement dans les écoles coraniques rénovées: Solidement implantées dans le pays, les écoles coraniques drainent de nombreux enfants, adolescents et adultes en quête de savoir et jouissent du prestige de la population. Cependant, ces écoles font face à de nombreux problèmes dont entre autres : (i) l'absence d'encadrement pédagogique, (ii) les mauvaises conditions de vie et de travail des maîtres, (iii) la précarité des structures d'accueil et (iv) le manque de programme adapté. En outre, l'absence de statistiques fiables sur les écoles coraniques rend difficile leur évaluation et leur prise en compte dans le calcul du taux de scolarisation. Pour remédier à cette situation, le Ministère de l'Education Nationale, à travers le PDDE, s'est engagé dans le soutien des écoles coraniques afin qu'elles contribuent à stimuler l'offre d'éducation de base et lutter contre la pauvreté en endiguant la mendicité ; pour ce faire, un échantillon de dix (10) écoles coraniques (en raison d'une école par région et trois pour la Communauté Urbaine de Niamey) ont été sélectionnées pour servir d'écoles coraniques pilotes. Aujourd'hui, ces dix écoles comptent un effectif de 5.243 apprenants dont 2.948 sont du sexe féminin (soit 56,3%). Il est dispensé dans ces écoles un enseignement rénové et harmonieux permettant d'assurer la maîtrise des compétences de base. Il est prévu la création de passerelles aux sortants de ces écoles du système non formel au système formel (médersa classique) et de les initier aux activités pratiques productives (APP).

- **Education post base**

Education de base 2

146 Conformément à l'objectif du PDDE de développer une offre publique d'éducation du cycle de base 2 (*Collèges d'Enseignement Général, 1^{er} cycle Complexes d'Enseignement Secondaire, Collèges franco-arabes*), pour faire face aux incidences du flux des élèves venant du cycle de base 1, le nombre d'établissements est passé de 273 en 2002 à 460 en 2006. La plupart de ces établissements sont construits en matériaux précaires et sont dépourvus de laboratoires, de bibliothèques, d'infirmiers, de clôtures et d'infrastructures sanitaires. En dépit de l'accroissement des effectifs, on note un faible développement de l'enseignement privé dont la plupart des établissements sont concentrés dans les centres urbains, en particulier à Niamey. Les effectifs d'élèves du cycle de base 2 sont passés de 93.407 en 2002/2003 à 163.360 en 2005/2006.

147 Cette croissance, induite par un taux de transition du CM2 en classe de 6^{ème} de l'ordre de 71,4%, a permis d'améliorer le taux brut de scolarisation qui est passé de 12,97 % en 2002 à 17,1 % en 2006. Cette performance apparente en matière d'accès ne peut occulter le faible rendement du système et les disparités qu'il comporte (le TBS des filles dans ce cycle n'est que de 12,5%). En effet, le taux de réussite au BEPC n'est que de 11,97 % en 2006, tandis que le taux de redoublement atteint 26,8% dans les classes de 3^{ème}. En outre, on observe un taux élevé d'abandon des filles.

Enseignement moyen

148 Les effectifs au cycle moyen sont passés de 11.712 en 2002/2003 à 24.726 en 2005/2006. Le taux de transition de la classe de Troisième à la classe de Seconde est de 67,6 % en 2006 contre 40,85 % en 2001/2002. Le taux brut de scolarisation est de 4,1% ; celui des filles est de 2,7 % alors que celui des garçons atteint 5,9%. Les abandons sont plus fréquents au niveau des filles, particulièrement en milieu rural. Alors que ce cycle a pour vocation essentielle de conduire à l'enseignement supérieur après le Baccalauréat, à peine 32,5% de l'effectif réussissent à cet examen.

Enseignement supérieur

149 L'enseignement supérieur est marqué par une offre éducative à dominante publique et concentrée dans la capitale (Niamey). Il s'agit de l'Université Abdou Moumouni (UAM) qui compte 5 facultés et une école normale supérieure (ENS), ainsi que plusieurs instituts et écoles de formation supérieure. La mise en place du système licence/master/doctorat (LMD) qui devrait faciliter la mobilité des étudiants et le partage des programmes de formation entre établissements tarde à se réaliser. On note un faible taux d'accès à l'université. En 2004, ce taux était de 73 étudiants pour 100.000 habitants, largement en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (230 étudiants pour 100.000 habitants). Les taux d'échec sont structurellement élevés à l'UAM, notamment au 1^{er} cycle. En 2002, le taux d'échec global était de 54,6% dont près de 64,47% au 1^{er} cycle.

150 Ces mauvais résultats dans tous les cycles ont un impact négatif sur l'efficacité interne du système par les abandons et les redoublements qu'ils génèrent et qui constituent un gaspillage des ressources allouées à l'université.

151 D'autres facteurs concourent également à ce mauvais rendement interne, notamment : (i) la structure déséquilibrée du corps enseignant ; (ii) l'inadaptation des programmes et des méthodes pédagogiques ; (iii) l'insuffisance quantitative et qualitative du matériel pédagogique ; (iv) le déficit des temps d'enseignement en raison de la récurrence des grèves universitaires ; (v) l'insuffisance des salles de cours, d'amphithéâtres et des équipements des laboratoires en rapport avec la croissance des effectifs des étudiants ; (vi) la faible dotation des bibliothèques en manuels ; (vii) l'insuffisance des équipements informatiques et de la connexion Internet.

152 Au regard de cette situation, le rendement externe de l'enseignement supérieur est faible; les étudiants éprouvant des difficultés à s'intégrer véritablement au secteur formel du marché de l'emploi. La recherche universitaire est peu active à l'UAM et a très peu contribué au développement national, en raison de l'insuffisance des crédits et de mesures incitatives sur le plan de la carrière. Elle est actuellement menée de manière essentiellement individuelle et cloisonnée par des enseignants-chercheurs isolés et mobilisés par les tâches d'enseignement.

Enseignement et formation professionnels et techniques (EFPT)

153 L'accès à ce type d'enseignement est limité. En 2005, il est dispensé dans 11 établissements publics (un lycée technique, un lycée d'enseignement professionnel, neuf centres de formation professionnelle et technique) et 41 établissements privés. De même, cet ordre d'enseignement accueillait 2,5% des élèves du secondaire pour un effectif global de 4.608 inscrits dont plus de la moitié (2.534) dans des établissements privés. Dans le secteur public, le nombre d'élèves a considérablement chuté, passant de 3.995 élèves en 1999 à 2.074 en 2004-05. Les filles sont sous-représentées dans l'EFPT; leur effectif au cours de la même période était estimé à 39% (dont 72% dans des établissements privés) contre 44% chez les garçons.

154 Jusqu'à une date récente, l'offre de formation publique était concentrée à Niamey. Mais, actuellement, toutes les huit régions disposent au moins d'un centre public de formation professionnelle et technique. Cependant, ces centres sont sous-équipés et dépourvus d'infrastructures propres. Les anciens établissements publics sont relativement bien dotés en infrastructures mais ils ne fonctionnent pas toujours au maximum de leurs capacités, du fait de l'insuffisance des ressources disponibles et des enseignants. Dans le privé, les infrastructures sont plutôt surexploitées et peu adaptées à l'enseignement. L'offre de formation dans le sous-secteur de l'EFPT est essentiellement orientée vers le tertiaire et basée sur des descriptions d'emploi qui existent rarement en milieu rural. De fait, la formation professionnelle et technique destinée aux travailleurs ruraux n'existe pas sur le marché.

155 Enfin, il faut noter pour tous ces ordres d'enseignement, les insuffisances suivantes : (i) une insuffisance de formation des enseignants et d'encadrement pédagogique, (ii) la non-pertinence des programmes d'enseignement par rapport aux besoins de développement du pays, et (iii) une faible performance de l'administration.

b) Santé et pauvreté

156 Il est communément admis que le niveau élevé de morbidité constitue un obstacle à la productivité et à la croissance économique. L'état sanitaire est également un indicateur de la qualité de vie et du développement humain. Aussi, l'amélioration de l'état de santé et de l'espérance de vie des populations, particulièrement en milieu rural, constitue-t-elle un objectif fondamental de la politique du gouvernement et de l'atteinte des OMD.

157 Dans cette optique, un Plan de Développement Sanitaire (PDS) (2005-2010) a été mis en place avec pour objectif de contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et infantile juvénile, en améliorant l'efficacité et la qualité des soins. Les efforts soutenus de l'Etat, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre des différents programmes de la politique sanitaire ont permis d'améliorer les résultats, bien que les indicateurs demeurent globalement faibles.

Santé de la reproduction

La santé maternelle

158 Pour améliorer la santé maternelle, le Niger, en collaboration avec ses partenaires, s'est engagé, en 2006, dans l'exécution d'une feuille de route pour lutter contre la mortalité maternelle et néonatale. Ainsi, les consultations prénatales et la césarienne ont été rendues gratuites. Le taux d'accouchements en formation sanitaire, gage d'une maternité à moindre risque, demeure en effet très faible (17,2% en 2006), avec des variations très importantes selon le milieu de résidence et les régions (8% des naissances du milieu rural se font dans les formations sanitaires contre 69,5% en milieu urbain). En outre, le pourcentage d'accouchements assistés par un personnel formé a baissé de 44% en 1998 à 33% en 2006. La proportion des femmes dont l'accouchement a été assisté par un personnel médical est passée de 15% à 18%. Malgré l'amélioration sensible du taux de consultations prénatales (46 % en 2006 contre 40% en 1998), la mortalité maternelle reste élevée (648 pour 100.000).

159 La réalisation de l'objectif du millénaire lié à la mortalité maternelle risque d'être compromise par les contraintes suivantes : (i) l'insuffisance de l'offre des soins et services de santé de qualité en particulier dans les zones rurales, (ii) la faiblesse des revenus des ménages (iii) la faiblesse du niveau d'éducation des femmes (iv)

la problématique de l'hygiène et de l'assainissement, (v) les niveaux élevés de malnutrition (vi) les pesanteurs socioculturelles, (vii) la faiblesse du planning familial et (viii) la forte croissance démographique.

Planification familiale

160 Le taux d'utilisation des méthodes modernes de contraception pour les femmes en union a légèrement augmenté, en passant de 4,6% en 1998 à 5% en 2006. Cette performance limitée s'explique notamment par le faible accès des femmes aux services de santé de la reproduction, l'accessibilité limitée aux produits contraceptifs, le comportement pro nataliste (24, 6% des femmes en union souhaitent avoir autant d'enfants que possible), la sous-information (16,2%), le poids des stéréotypes, les considérations socioculturelles et religieuses. Néanmoins, il existe une proportion importante de femmes dont les besoins en planification familiale ne sont pas satisfaits (15, 8% pour les femmes en union). Cette situation a pour conséquence un niveau encore élevé de l'indice synthétique de fécondité (7,1 enfants en moyenne par femme en 2006 contre 7,5 enfants en 1998).

La santé infantile

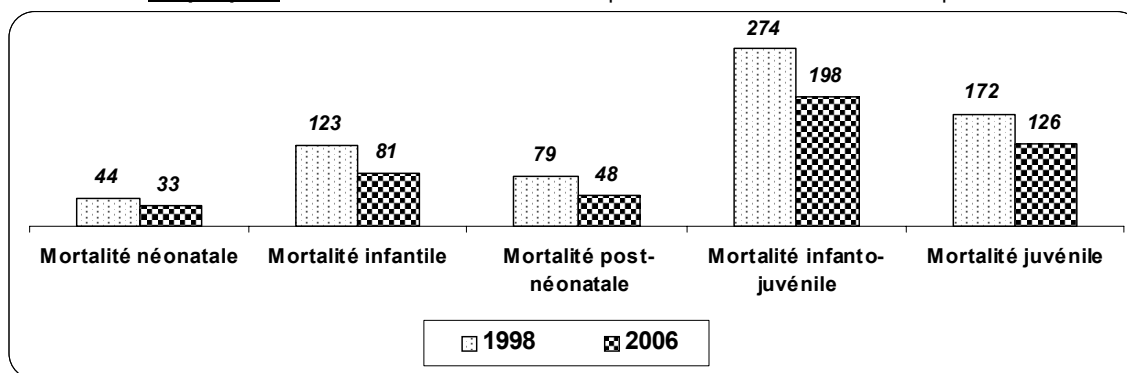
161 La couverture vaccinale des enfants de 12-23 mois s'est améliorée ; la proportion des enfants complètement vaccinés contre les maladies cibles du PEV est ainsi passée de 18% à 29% entre 1998 et 2006. Cependant, elle varie fortement selon le milieu de résidence avec un niveau de 25% en milieu rural, 41% pour la ville de Niamey et 54% pour les autres centres urbains. Selon le type d'antigènes, elle est estimée par l'EDSN-2006, pour la rougeole à 47% (contre 35% en 1998), pour le BCG à 64% (contre 47% en 1998), pour le DTC à 39% (contre 25% en 1998) et pour la Polio à 55% (contre 24% en 1998).

162 Toutefois, l'EDSN 2006 ne mesurant que les progrès de la période d'avant 2005, le pays a connu entre 2005 et 2006 un effort appréciable en matière de vaccination, particulièrement contre la rougeole et la poliomyélite où la combinaison du PEV de routine et des campagnes de masses ont permis de réduire drastiquement les cas de rougeole, en passant de 63.913 cas notifiés en 2004 (avec plus de 420 décès) à 478 cas notifiés en 2006 (avec 4 décès pour l'ensemble du territoire). Concernant la poliomyélite, le Niger a été déclaré en 2005 comme ayant rompu la transmission du virus autochtone et ne fait plus partie des pays endémiques.

163 En dépit de ces progrès, les conditions de santé des enfants demeurent très préoccupantes. Selon les résultats de l'EDS-MICS 2006, la mortalité infantile, bien qu'elle soit en net recul, reste tout de même élevée car elle atteint encore 81 décès pour 1.000 enfants de 0 à 11 mois en 2006 (contre 123 pour 1.000 en 1998). De même, la mortalité infanto juvénile représente toujours 198 décès pour 1.000 enfants de 0 à 59 mois (contre 274 pour 1.000 en 1998).

164 Parmi les maladies cibles de la stratégie de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance (PCIME), le paludisme est la maladie la plus létale chez les enfants âgés de 0 à 5 ans avec 52% des décès. En outre, les diarrhées qui touchent environ 21% des enfants de moins de 5 ans sont à l'origine d'une proportion non négligeable des cas de décès enregistrés (10%); elles s'expliquent par la déshydratation, les consultations tardives et la faible qualité des soins.

165 L'atteinte de la cible de « réduction de 2/3 du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans » est entravée par les facteurs suivants : (i) l'insuffisance de l'offre des soins et des services de santé de qualité, en particulier dans les zones rurales, (ii) la faiblesse des revenus des ménages (iii) la faiblesse du niveau d'éducation des mères, (iv) la problématique de l'hygiène et de l'assainissement, (v) les niveaux élevés de malnutrition.

Graphique 4: Evolution des taux de mortalité pour les enfants de moins de cinq ans

Source: ME/F/INS/EDS98-EDS-MICS2006

La lutte contre les maladies et les interventions essentielles*Le paludisme*

166 Selon l'EDS-MICS 2006, le paludisme demeure l'endémie majeure (24% des consultations) et la première cause de morbidité et de mortalité pour les femmes et les enfants. Il est responsable d'environ 30% de décès pour l'ensemble de la population, dont 52% des enfants de moins de 5 ans. Le taux de létalité lié au paludisme s'élève à 27 pour mille. Le nombre de cas de paludisme est d'environ 850.000 dans l'année mais, étant donné la faiblesse de la couverture médicale (42%), l'incidence du paludisme est largement sous estimée. L'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticide demeure faible (13,3% pour les femmes enceintes, 14% pour les enfants de moins de 5 ans) ; 57% des ménages n'en possèdent pas.

167 Ainsi, (i) la faible couverture médicale ; (ii) l'insuffisance d'infrastructures d'assainissement ; (iii) les habitudes des populations ; (iv) la faiblesse des revenus ; (v) le faible accès aux moustiquaires imprégnées, constituent des contraintes majeures pour la réalisation de l'OMD 6.

La tuberculose

168 En ce qui concerne la tuberculose, le taux de dépistage s'est sensiblement amélioré, passant de 33,4 % en 2001 à 43,6 % en 2005, soit une augmentation de près du tiers. Ce taux reste néanmoins loin de l'objectif international de 70% fixé par l'OMS. Cette performance résulte du renforcement des laboratoires, de la formation du personnel, de la régularité de la supervision des agents des districts. La progression du taux de dépistage et de guérison (60%) reste faible relativement au standard de l'OMS fixé à 85%. Il se pose pour cette maladie des contraintes liées à : (i) la qualité des services, se traduisant par la faiblesse de l'accès géographique ; (ii) l'acceptabilité ; (iii) la disponibilité des médicaments ; (iv) la faiblesse de l'IEC ; (v) la forte stigmatisation de la maladie.

La lutte contre le VIH/SIDA

169 La Lutte contre le VIH/SIDA est organisée à travers le cadre stratégique national de lutte contre les IST/VIH/SIDA, défini en 2002. A l'instar de la plupart des pays en développement, les réalisations en matière de lutte contre le SIDA ont surtout concerné les aspects de prévention, de soins-conseils, avec accès aux ARV, et de soutien socio-économique aux personnes vivant avec le VIH (PvVIH). Ces différentes actions ont permis de maintenir le taux de prévalence du Sida à 0,7%.

170 Toutefois, on note une insuffisance d'intégration des activités de lutte contre le SIDA dans les paquets minimums d'activités des formations sanitaires, due à une gestion verticale du programme de lutte contre le SIDA. De même, la collecte de données en surveillance de routine est inexistante. Dans les autres secteurs, la situation reste mitigée, car la prise en compte du VIH/SIDA dans les processus de planification sectorielle s'est limitée à la mise en œuvre d'activités ponctuelles de sensibilisation ou de formation du personnel, sans pousser la réflexion jusqu'à anticiper les impacts possibles d'une épidémie non maîtrisée sur les secteurs et les populations en interrelation avec eux.

La lutte contre les maladies non transmissibles

171 En dépit de la création d'une Division de lutte contre les maladies non transmissibles au sein du Ministère de la Santé, les stratégies développées restent encore insuffisantes ; il s'agit notamment des stratégies relatives à l'utilisation du sel iodé, des micro nutriments, de la prise en charge des cancers féminins et des maladies métaboliques (diabète, hypertension). Ces stratégies visent à favoriser l'accès aux soins aux couches les plus défavorisées.

Ressources humaines et matérielles

172 A l'évidence, beaucoup d'efforts ont été fournis ces dernières années pour améliorer la disponibilité en ressources humaines et matérielles dans les services de santé. Cependant, eu égard à l'ampleur des besoins dans ce secteur, des difficultés demeurent.

173 En effet, le recrutement accéléré de médecins en 2005 a plus que doublé les effectifs, augmentant leur nombre relatif de 1 médecin pour 72.781 habitants en 2002 à 1 pour 35.759 en 2005 (contre une norme OMS de 1 médecin pour 10.000 habitants). Le nombre des infirmiers d'état a légèrement augmenté, passant d'une situation d'un (1) infirmier pour 5.969 habitants en 2002 à un (1) infirmier pour 5.825 habitants en 2005, plus proche de la norme de l'OMS d'un (1) infirmier pour 5000 habitants. Quant aux sages femmes, leur proportion s'est accrue d'une (1) sage femme pour 29.685 femmes en âge de procréer en 2002 à une (1) sage femme pour 25.532 femmes en âge de procréer en 2005, contre une norme d'une (1) sage femme pour 5.000 femmes en âge de procréer.

174 Toutefois, ces données ne tiennent nullement compte des disparités géographiques existantes ; la plupart des professionnels de santé se retrouvant dans les grands centres urbains, laissant des zones rurales non servies. Ainsi, Niamey concentre 33% des effectifs totaux, et près de 37% des cadres pour 6% de la population ; les sept autres chefs-lieux de région (moins de 25% de la population) absorbent 65% des agents cadres.

175 Le matériel disponible a été quelque peu renforcé dans les structures sanitaires. Cependant, il n'est pas toujours distribué de manière équitable. L'absence d'application des normes nationales concernant les standards d'équipement pour chaque niveau et le manque d'un inventaire à jour de ressources matérielles existantes tant au niveau central qu'au niveau régional, empêchent un déploiement efficient.

176 La disponibilité de médicaments dans les services opérationnels reste faible, conduisant à une perte de confiance des utilisateurs. Cette faiblesse est liée notamment à l'incapacité de la centrale d'achat à assurer un approvisionnement régulier des produits.

L'accessibilité et l'utilisation des services de santé

177 L'accessibilité géographique aux services de santé a été significativement améliorée au cours des cinq dernières années. La couverture sanitaire physique liée exclusivement aux centres de santé intégrés (CSI) est passée de 47,6% en 2001 à 65% en 2005. De plus, 2.111 cases de santé (CS) ont été construites, dont 160 sont en cours de transformation en CSI.

178 Cependant, selon les résultats du QUIBB, 39% de la population mettent plus de 30 minutes pour accéder aux cases de santé et 24,3% pour les cliniques et hôpitaux. En outre, il subsiste des lacunes liées notamment : (i) au manque du paquet minimum d'activité (PMA) au sein de la plupart des cases de santé ; (ii) à la léthargie de certains centres de santé par insuffisance de personnel ; (iii) à l'absence de carte sanitaire nationale.

179 Quant à la fréquentation des services de santé, il ressort des résultats de l'enquête QUIBB_2005 que 68,2% des personnes ayant été blessées ou malades, ont eu recours aux services de santé. Le taux d'utilisation de la consultation curative (nouveaux cas par habitant et par an) est resté constant ces dernières années; il a même baissé, au regard de l'amélioration de l'accessibilité géographique estimée à 65%. Cette situation s'explique, entre autres par l'insuffisance des services offerts par les cases de santé et les nouveaux CSI et le coût relativement élevé de la consultation (29,4% des malades évoquent cette raison particulièrement en milieu

urbain).

180 De plus, sur l'ensemble des personnes ayant été consultées, seules 6,2% ont estimé être satisfaites des prestations reçues. L'insuffisance de la qualité des soins offerts résulte de la faible disponibilité des ressources humaines tant sur le plan quantitatif que de leur répartition, selon les niveaux administratifs et les structures de soins, mais aussi entre les zones urbaines et rurales et les régions. La faiblesse de la qualité est aussi le fait de : (i) l'insuffisance ou de la vétusté des équipements ; (ii) la non-disponibilité des médicaments ; (iii) des consommables dans les centres de santé ; (iv) des financements ; (v) la non exécution du paquet minimum d'activités (PMA) par tous les districts ; (vi) la faible utilisation du protocole standard ; (vii) la faiblesse de l'encadrement des agents.

181 Enfin, l'absence de plan national de formation et de coordination entre les programmes nationaux de santé et la formation initiale des Ecoles de Santé Publique et de l'Université reste une cause importante des problèmes de qualité observés au niveau de services cliniques.

Le système d'information sanitaire

182 La production des statistiques du secteur de la santé est assurée par le Système National d'Information Sanitaire (SNIS). Créé en 1994, le SNIS a pour mission de mettre à la disposition des décideurs, des responsables sanitaires et des partenaires, les informations de qualité fiable pour une prise de décision. En dépit des atouts réels dont dispose le SNIS, il fait face depuis quelques années à des problèmes majeurs dans l'accomplissement de sa mission tant au niveau de la collecte, du traitement, de l'archivage que de la diffusion des données. En effet, les difficultés suivantes peuvent être relevées : (i) l'extrême mobilité du personnel et la faiblesse des capacités ; (ii) l'insuffisance des ressources matérielles ; (iii) la forte dépendance des ressources extérieures ; (iv) le manque d'intégration de certaines données publiques (programmes verticaux, hôpitaux, etc.) ; (v) l'insuffisance des supports de collecte d'informations et ; (vi) les retards dans la transmission des données en provenance des structures exerçant sur le terrain.

c) Nutrition et pauvreté

183 La situation nutritionnelle au Niger se caractérise par la persistance depuis près d'une dizaine d'années d'une urgence nutritionnelle, avec des prévalences de malnutrition aiguë supérieures au seuil d'intervention de 10% et au seuil d'urgence de 15% pour certaines années. La malnutrition est systémique de par sa nature. Elle est fréquente dans certaines régions du pays avec des taux élevés, tant pour les formes chroniques que sévères. Elle est surtout le fait de comportements sociaux, de la pauvreté et de la récurrence des crises alimentaires. Elle touche une grande proportion d'enfants. Nonobstant l'existence d'un Plan National de renforcement de la nutrition et d'un Protocole nutritionnel de prise en charge, la malnutrition intervient pour 59,3% dans la mortalité infanto juvénile.

184 La proportion des enfants de moins de 3 ans atteints d'insuffisance pondérale représente encore 43% en 2006 (contre 50% en 1998), celle des enfants accusant un retard de croissance (indice de malnutrition chronique) a augmenté, passant de 41% en 1998 à 45 % en 2006, tandis que la tendance de l'émaciation (indice conjoncturel de la malnutrition) est à la baisse (13% en 2006 contre 21 % en 1998). Ces taux sont plus élevés pour les garçons que pour les filles, et plus importants dans le milieu rural que le milieu urbain. La prévalence de la sous-nutrition chronique est supérieure à 40% dans six des huit régions du pays et dépasse 59% dans les régions de Maradi et Zinder. Les taux de mortalité infantile les plus élevés sont enregistrés dans les régions où les taux de sous-nutrition infantile sont également les plus élevés.

185 La proportion des enfants de moins de 5 ans atteints de retard de croissance s'élève à 50% en 2006 (51,4 % pour les garçons et 48, 5% pour les filles). Le niveau d'émaciation est élevé pour les enfants de moins de cinq ans avec 10,3 % (11,2% pour les garçons et 9,4 % pour les filles) alors que l'insuffisance pondérale atteint 44,4% des enfants de moins de cinq ans. Une des causes majeures de la malnutrition des enfants demeure la faible pratique de l'allaitement exclusif à six mois (14%). Il convient de remarquer que les parents n'ont pas toujours une perception correcte du phénomène dans la mesure où moins d'un tiers d'entre eux perçoivent le phénomène de malnutrition chez leurs enfants.

186 Par ailleurs, une proportion relativement importante (19%) de femmes est atteinte de déficience énergétique chronique. Cela pourrait constituer un facteur de risque lors de la grossesse. A l'opposé, 13% des

femmes sont classées dans la catégorie des surpoids, ce qui pourrait favoriser le développement de certaines maladies (diabète, à l'obésité, à l'hypertension, et aux maladies cardio-vasculaires). On note également que près d'une femme sur deux est anémiée (46%) contre 24% pour les hommes. La consommation des compléments nutritifs pour les femmes enceintes est faible (22% pour la consommation de la vitamine A et 45% pour le fer).

d) Accès à l'eau potable et pauvreté

187 A la faveur de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA 1981-1990), le secteur de l'eau et de l'assainissement a connu d'importantes mutations avec notamment la révision en 1998 du Schéma Directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau et l'adoption en octobre 2000 d'un document de politique et stratégie pour l'eau et l'assainissement. Les instruments d'orientation, de planification et de développement des ressources en eau ainsi mis en place ont été complétés par l'adoption de politiques pour l'hydraulique rurale et l'hydraulique urbaine.

Accès

188 Au niveau national, le taux d'accès des ménages à l'eau potable est de 68,7% en 2005 contre 43 % en 2000. En milieu urbain, ce taux est de 96,7% contre 60,3% en milieu rural. La principale source d'approvisionnement en eau de boisson au niveau de l'ensemble du pays demeure le puits. En effet, 60,8% des ménages utilisent ce mode d'approvisionnement (42,8% utilisent les puits non protégés et 18% les puits protégés). C'est en milieu rural que la proportion des ménages utilisateurs des puits non protégés est importante avec 50,8%. Au niveau régional, d'importantes disparités existent en matière d'approvisionnement en eau de robinet. Si à Niamey, plus de 6 ménages sur 10 (65,3%) utilisent cette source, dans les autres régions du pays moins de la moitié des ménages l'utilisent.

189 On note également que près de 57 % des ménages mettent plus de 15 minutes pour s'approvisionner en eau. Les disparités sont élevées selon le milieu de résidence. Le niveau actuel d'équipements en points d'eau modernes des agglomérations rurales et la qualité du service de l'eau amènent les populations, particulièrement les femmes, et dans une moindre mesure les jeunes, à consacrer plus de temps à la corvée d'eau. Ceci se traduit par un manque à gagner en terme de production et une mauvaise fréquentation scolaire des enfants. Ainsi, la corvée d'eau obère le budget temps de la femme et de la petite fille ; ce qui limite leur accès à des opportunités sociales, économiques et politiques devant leur permettre de sortir de la pauvreté.

190 Le taux de couverture des besoins en eau *en milieu rural* est passé de 55% en 2001 à 59% en 2005, Cependant, en raison du non fonctionnement de certains ouvrages, le taux réel est estimé aux environs de 47% Au 31 Décembre 2005, le Niger disposait de 25.112 points d'eau modernes, dont 13.672 puits cimentés, 7.167 forages équipés de pompe à motricité humaine, 501 Mini- adductions d'eau potable (mini AEP), 51 Postes à eau autonomes et 21 stations de pompage pastorales. En milieu urbain le taux de couverture des besoins en eau est passé de 65% en 2001 à 80% en 2005.

Réformes institutionnelles

191 L'option de responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par l'eau s'est, entre autres, traduite par :

- la restructuration du sous secteur de l'hydraulique urbaine avec la création en 2001 de la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN, société d'Etat) et de la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN, société privée liée à la SPEN par un contrat d'affermage et de performance) ;
- la création en 2006 de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA), organe consultatif et de concertation, apportant son concours à la définition des objectifs et des orientations de la politique nationale de l'eau et de l'assainissement ;
- l'adoption d'une politique de gestion des infrastructures hydrauliques impliquant les comités villageois sensibles au genre et des opérateurs privés, notamment en ce qui concerne les mini AEP.

Abreuvement du cheptel

192 La problématique d'abreuvement du cheptel se pose avec acuité dans les limites de la zone pastorale (227.000 km²), particulièrement pendant les 9 mois de la saison sèche, mais aussi du fait d'un contexte fluctuant et aléatoire d'un potentiel fourrager mal évalué. En plus des lourdes contraintes techniques de la variabilité temporelle et de la dispersion spatiale, l'hydraulique pastorale est soumise à celles, non moins importantes, d'ordres socio-économique (difficulté d'évaluer auprès des éleveurs l'effectif de leur cheptel), institutionnel (deux ministères dont l'un assurant la maîtrise d'œuvre et l'autre la maîtrise d'ouvrage des points d'eau se partagent les activités du sous-secteur) et socioculturelles (appropriation individuelle ou familiale ou d'un groupe résident du point d'eau et de l'espace) qui sont spécifiques à l'élevage dans la zone pastorale.

Les ressources en eaux

193 S'agissant des ressources en eaux, l'irrégularité des précipitations, le contexte hydrogéologique particulièrement difficile de certaines régions et la profondeur excessive d'accès aux nappes souterraines les plus productives constituent de réelles contraintes naturelles susceptibles de limiter la mise en valeur de l'important potentiel hydrique (2.000 milliards de m³) en raison des coûts élevés des ouvrages de maîtrise des ressources en eau.

e) Développement urbain, Habitat, Assainissement et Pauvreté

Développement urbain

194 Considéré pendant longtemps comme un pays à dominante rurale, le Niger n'est pas resté en marge du processus de l'urbanisation. Le choix des autorités d'ériger certaines entités en villes a été un facteur important du développement urbain post-indépendance.

195 L'image générale de la structure de l'armature urbaine existante se présente de façon hétérogène, avec des villes très inégales de par leur taille. La plupart des centres urbains sont localisés dans la bande sud du pays qui présente les plus fortes potentialités agricoles ; l'armature urbaine reste encore très déséquilibrée.

196 Selon les analyses du Recensement Général de la population et de l'Habitat de 2001, la classification des villes basée sur leur poids démographique est établie comme suit :

- huit (8) « petites villes » (moins de 10.000 habitants) ;
- vingt neuf (29) « villes moyennes » (de 10.000 à 99.000 habitants) ;
- deux (2) « grandes villes » (de 100.000 à 499.000 habitants) ;
- une (1) « métropole nationale » à savoir Niamey la capitale avec 707.951 habitants en 2001.

197 Les traits caractéristiques de l'urbanisation au Niger sont notamment :

- L'écart économique, social et culturel entre les agglomérations urbaines ;
- La concentration particulièrement forte de la population dans une seule grande agglomération, Niamey (39, 4% de la population urbaine) ;
- La croissance urbaine occasionne principalement des occupations et constructions irrégulières, particulièrement à Niamey.

198 Au cours de la décennie 90, l'accroissement de la population s'est accéléré particulièrement dans les villes et les régions propices aux échanges commerciaux, à l'agriculture et à l'élevage. La proportion de la population urbaine dans la population totale a été multipliée par trois entre 1960 et 2001 ; le taux d'urbanisation est passé de 5,2% à 16,2%.

199 Cette augmentation des populations nigériennes dans les centres urbains s'explique notamment par les crises écologiques¹, la pauvreté et l'exploitation minière. Les populations rurales espèrent trouver un mieux-être au moyen de la migration vers les villes. Cependant, elles accroissent les charges sociales des municipalités qui les accueillent. La demande sociale en terme d'infrastructures (école, services de santé, logement) et d'assainissement (routes, système d'évacuation des déchets, etc.) s'accroît, alors que les ressources disponibles se raréfient. Les investissements sociaux deviennent dès lors insuffisants, dans un contexte de rareté, voire de diminution, des ressources nationales (le secteur est essentiellement financé par les ressources

¹ Alpha Gado Boureima, 1998 ; Moha Hadiza, 1996 ; et Motcho Kokou Henry, 1996 ; Harouna, 2002

internes). Les équipements urbains et les emplois ne parviennent pas à suivre le rythme de la croissance démographique.

200 Ainsi, même si la pauvreté urbaine est moins élevée que la pauvreté rurale, les conditions de vie et de logement dans les quartiers périphériques urbains sont de plus en plus précaires, confortées par la pénurie d'emplois et le manque d'infrastructures, d'équipements de base et de logements. En effet, les grandes villes nigériennes apparaissent de plus en plus comme de vastes conglomérats où sévit une pauvreté criarde, où les populations éprouvent d'énormes difficultés à accéder à un habitat décent ainsi qu'aux infrastructures de base (éducation, santé, eau, hygiène, assainissement, transport, etc.) et où apparaissent des taux élevés de chômage ainsi que des processus d'exclusion sociale.

201 La politique de planification urbaine est basée entre autres sur :

- la définition d'un cadre dans lequel chaque ville (plus de 10 000 habitants selon le Plan de Développement Economique et Social PDES 1979-83) est appelée à évoluer à moyen et long termes : le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) ;
- la programmation à cette occasion, des actions prioritaires d'investissements (habitat, équipements, infrastructures, etc.) : le Programme d'Actions Publiques Prioritaires (PAPP) ;
- la mise en place d'un organisme de suivi et de réalisation à l'échelle de tout le pays : l'Atelier National d'Urbanisme (ANU).

202 Ainsi, les villes de Niamey, Maradi, Zinder, Tahoua, Dosso, Agadez et Mirriah ont été dotées de SDAU. Cependant, force est de constater que ces documents de planification urbaine n'ont pas connu de mise en œuvre significative et que leurs horizons sont tous dépassés. Par ailleurs, le coût élevé et la lourdeur des études n'ont pas permis à l'Etat de doter les autres centres urbains de ces outils.

203 Après avoir tiré les enseignements de la politique de la planification urbaine menée au cours de la période 1980-1990, les pouvoirs publics ont décidé (i) d'élaborer et mettre en œuvre une nouvelle réforme de l'urbanisme par l'adoption de l'ordonnance n°97-005 du 17 janvier 1997 instituant les documents d'urbanisme prévisionnel et d'urbanisme opérationnel ainsi que les outils de contrôle de l'utilisation du sol urbain et de ses décrets d'application; (ii) de mettre au point, tester et généraliser de nouveaux outils simplifiés de planification urbaine et de programmation des investissements urbains dont les investissements communaux.

204 Par ailleurs, pour pallier les insuffisances constatées dans la première version de la SRP, le gouvernement a adopté une Stratégie Nationale de Développement Urbain (SNDU) en octobre 2004.

Habitat

205 Au Niger, en raison de la forte concentration de la population dans certaines zones et de la généralisation de la pauvreté, les ménages éprouvent d'énormes difficultés à accéder à un habitat décent et à un environnement sain. Les logements réalisés par l'Etat et ses démembrements ont porté sur des opérations épisodiques en milieu urbain ; de 1960 à nos jours, le parc cumulé, toutes opérations confondues, représente moins de 1.500 logements, auquel il faut ajouter la construction de 551 logements à Niamey toutes dans le cadre des 5ème jeux de la Francophonie en décembre 2005. Le crédit immobilier accordé par le CREDIT DU NIGER (CDN), unique institution de financement de ce secteur depuis 1966, s'est révélé faible et n'a ciblé que les salariés. L'essentiel du parc du logement, est de ce fait, acquis par l'auto construction. En milieu rural, un peu plus de neuf ménages sur dix (94,2%) sont propriétaires de leur logement ; par contre les ménages locataires résident essentiellement dans la Communauté Urbaine de Niamey (48,6%) alors que dans les autres centres urbains, les ménages propriétaires représentent 63,9%.

206 Le marché locatif privé assure également l'hébergement des ménages. Dans le domaine de l'amélioration de l'habitat existant, il convient de signaler la réalisation d'une opération de réhabilitation d'un quartier ancien de Niamey (YANTALA) sur financement de certains partenaires¹ et de l'Etat du Niger. Cette opération a permis d'améliorer notablement les conditions d'habitat des populations résidant dans ce quartier.

207 Dans le domaine de l'habitat rural, les interventions du Projet « Construction sans bois » ont permis de réduire la précarité du logement, en passant des matériaux en paille au banco tout en préservant

¹ FENU, PNUD et PAM

l'environnement. Toutefois, ces réalisations sont restées très limitées et circonscrites à certaines zones.

208 La terre (argile/banco) reste le matériau le plus utilisé dans la construction des toits (58,5%) ; les toits en paille bien que moins chers, représentent 26,6% tandis que ceux en tôle sont très peu nombreux (6,4%). De même, la terre (banco/argile) est dans une large proportion le matériau de construction le plus utilisé par les ménages (76,2% des ménages l'utilisent pour les murs). Cette prédominance s'observe aussi bien en milieu rural (78,6%) qu'en milieu urbain (64,2%), ce qui dénote une certaine précarité du logement. Les constructions en dur (ciment/béton) ne représentent que 4,2%. La précarité de l'habitat expose les populations aux intempéries et catastrophes naturelles et limite leur épanouissement économique et social.

209 Au regard des insuffisances constatées, la loi N° 98-54 du 29 décembre 1998 portant adoption de la Politique Nationale en matière d'habitat a été adoptée pour servir de cadre de référence en matière d'habitat. Sa mise en œuvre devrait permettre entre autres, d'assurer le droit à un logement convenable pour tous à travers : (i) la création d'un fonds national de l'habitat, (ii) la création d'une banque de l'habitat, (iii) la création d'une agence de réhabilitation et d'aménagements urbains, (iv) l'institution de coopératives de logements et de mutuelles d'épargne logement, (v) la stimulation des prêts immobiliers par les banques commerciales, (vi) la promotion de l'investissement privé dans le secteur du logement et (vii) la promotion de l'épargne logement. Cependant, la plupart de ces actions restent encore à mettre en œuvre ; seule la création de la Banque de l'Habitat a trouvé un début de mise en œuvre avec la privatisation en cours du CREDIT DU NIGER.

Assainissement

210 Des efforts sont présentement déployés pour la mise en œuvre d'une politique cohérente dans le sous secteur de l'assainissement, notamment entre les ministères en charge des questions d'urbanisme, d'habitat, du cadastre, de l'hydraulique, de l'environnement, de la santé et de la lutte contre les endémies. Par ailleurs, une Stratégie Nationale de Gestion de l'environnement urbain a été adoptée en 2001 et a permis la réalisation de douze (12) études sectorielles relatives à l'environnement urbain.

211 Cependant, selon l'enquête QUIBB, 78,4% des ménages ne disposent pas de toilettes adéquates ; la nature/brousse constitue le lieu d'aisance le plus répandu. C'est principalement en milieu rural que l'utilisation de la nature comme lieu d'aisance est presque commun (environ 90% des ménages) alors qu'en milieu urbain, les latrines semblent être plus utilisées (62,7% des ménages hors Niamey) ; à Niamey l'utilisation de latrines atteint 75,2%. Ces proportions sont demeurées les mêmes entre 1998 et 2006. Pour l'assainissement en zone rurale, le taux d'accès aux infrastructures est de 5% en 2004. On note également que la proportion des ménages ayant accès à un système adéquat d'évacuation des excréta a faiblement augmenté ; elle est passée de 18,1% en 2000 à 19% en 2006.

212 Par ailleurs, l'évacuation des ordures ménagères demeure un des problèmes cruciaux, particulièrement en milieu urbain ; les ordures sont le plus souvent déversées aux alentours des habitations ou parfois dans des poubelles clairsemées. Seules 47% des ordures sont collectées par les municipalités et 10% arrivent dans les décharges et aucune municipalité ne procède au traitement des déchets.

213 La gestion est ainsi caractérisée par une contre-performance technique au niveau du tri, de la pré-collecte, de l'organisation de la collecte municipale et l'absence de valorisation des déchets. En outre, le sous-secteur de l'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées est confronté à un manque d'entretien et une vétusté des infrastructures et des équipements. Cette situation engendre des effets néfastes sur l'état sanitaire des populations.

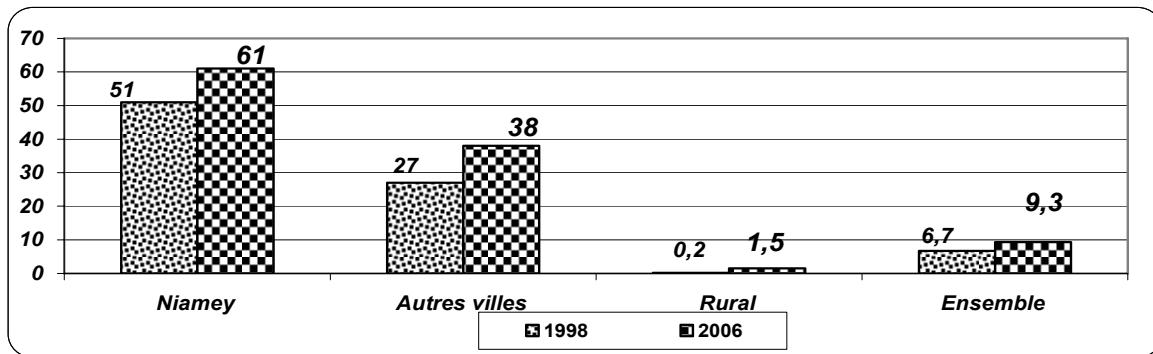
214 Pour pallier les lourdes menaces de l'urbanisation sur l'environnement et assurer un assainissement ordonné, les villes de Niamey, Maradi, Zinder, Tahoua, Dosso, Agadez et Mirriah ont été dotées de schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU), couplés de Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) pour les villes de Niamey, Tahoua, Maradi et Zinder. Cependant, force est de constater que ces documents de planification urbaine ne sont pas toujours respectés et sont mêmes souvent dépassés. Cette situation a des effets pervers sur la santé publique et accroît les risques de maladies (diarrhées, paludismes, etc.).

215 De manière générale, l'atteinte des cibles de l'OMD7 est entravée par les contraintes liées : (i) à la croissance démographique, (ii) à la faiblesse des ressources financières allouées au secteur (iii) aux habitudes sociales et aux comportements des populations et (iv) à la faiblesse des revenus.

f) Accès aux services énergétiques modernes

216 Le Niger est caractérisé par une faible consommation d'énergie, la consommation énergétique par habitant est estimée à 0,14 tep contre une moyenne africaine de 0,5 tep. En effet, la principale source d'éclairage des ménages nigériens demeure le pétrole lampant (80,1% des ménages s'éclairent avec ce combustible dont 84,4% en milieu rural et 59,1% en milieu urbain). Le groupe gaz/batteries/bougies/bois constitue la seconde source d'éclairage au Niger avec 10,4% des ménages, suivie de l'électricité ; ce dernier mode d'éclairage est limité au milieu urbain et concerne 38,7% des ménages. Cependant, on note une relative amélioration de l'accès à l'électricité au cours des dernières années ; le taux d'accès à l'électricité, au niveau national, est ainsi passé de 6,7 % à 9,3% entre 1998 et 2006.

Graphique 5: Evolution du taux d'accès à l'électricité entre 1998-2006



Sources : INS/MEF EDS 98 et 2006

217 La quasi-totalité des ménages (96,4%) utilise le bois/charbon comme principal combustible de cuisine. L'électricité et le pétrole sont très peu utilisés par les ménages (0,1% et 0,9% respectivement). Cette situation contribue à une déforestation de plus en plus marquée du pays. D'une manière générale, en milieu rural, la recherche du bois incombe aux femmes qui sont obligées de parcourir des distances de plus en plus longues pour assurer l'approvisionnement quotidien. Dans le cadre de la promotion des énergies de substitution au bois, 40.000 foyers améliorés, 10.000 réchauds à pétrole « TCHIP » et 20.000 réchauds à gaz ont été vulgarisés. En 2004, une campagne nationale d'envergure pour la vulgarisation du charbon minéral a été lancée. En 2005, la Société Nigérienne de Carbonisation du Charbon minéral (SNCC) a été créée, ce qui a permis la production de 800 tonnes de charbon minéral carbonisé et 5190 foyers entre 2005 et 2006. De même, la Société Nigérienne du Charbon de l'AZAWAK (SNCA-SA) a été créée en juillet 2006 en vue de renforcement de la capacité de production nationale de l'électricité (200 MW) et de la production du charbon minéral à des fins domestiques.

g) Emploi et pauvreté

218 Le taux de chômage s'élève officiellement à environ 16% ; il est plus important dans les centres urbains (19,4%) que dans les zones rurales (15,2%). Les femmes sont plus touchées par le chômage avec un taux de 25% contre près de 12% pour les hommes ; les tranches d'âge 15 - 29 ans enregistrant les taux les plus élevés (24%). Les personnes les plus exposées au chômage sont celles justifiant d'un niveau d'instruction relativement faible. Par ailleurs, la population de l'enfant travailleur atteint plus de 15% de la population active. Cette situation est en partie expliquée par la pauvreté des ménages qui les pousse à détourner leurs enfants des structures éducatives ; ce qui se traduit par la baisse de la qualité de la main d'œuvre et entraîne un cercle vicieux de la pauvreté. Ainsi, 57,6% des enfants sont actifs lorsqu'ils sont sans instruction.

Tableau 12: Taux de chômage par région

Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	CUN	Ensemble
7,22	25,21	14,72	12,02	23,08	9,89	11,78	22,03	15,9

Source : QUIBB_2005_INS_MEF_ «Etude emploi, chômage et pauvreté au Niger »

219 En outre, le taux de sous-emploi est très élevé ; il est de 34,62% dont 38,33% pour les femmes et 32,93% pour les hommes. Le sous-emploi concerne principalement les populations rurales (86,3%) en raison du caractère saisonnier de l'activité agricole.

220 Il existe une inadéquation structurelle entre la demande d'emploi et l'offre d'emploi en raison de la forte croissance démographique d'une part, et d'autre part, de la déficience structurelle de l'offre, notamment liée aux aspects ci-après : (i) au caractère archaïque des techniques de production en particulier dans le secteur rural, (ii) au caractère embryonnaire du secteur secondaire, et (iii) à la désorganisation du secteur informel.

221 De façon générale, l'offre d'emploi recule alors que la demande est en constante progression, stimulée par la forte croissance démographique. Selon l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi, en 2005, seules 27% des demandes d'emplois ont été satisfaites (contre 19% en 2000).

222 Les emplois de la fonction publique sont en régression continue en raison des réformes nécessitées par la maîtrise de la masse salariale (gel des recrutements, rabaissement de l'âge à la retraite, etc.) ; l'effectif des agents a ainsi baissé de 13,3% sur la période 2000-2005 ; ce qui n'a pas manqué d'avoir un impact sur la qualité du service public.

223 Le secteur urbain informel, qui occupe environ 15% des actifs urbains, est en croissance rapide, particulièrement dans le transport, le commerce et le bâtiment. Toutefois, l'emploi y est précaire, peu qualifié, peu productif avec des revenus très faibles; d'où la vulnérabilité permanente des acteurs.

224 La promotion d'activités alternatives et/ou complémentaires à l'agriculture (activités génératrices de revenus, artisanat utilitaire) ainsi que la mobilisation rémunérée de main d'œuvre pour des travaux d'intérêt collectif ont été développées, notamment dans le cadre du programme spécial du Président de la République.

225 Ainsi, les défis en matière d'emploi sont particulièrement de deux ordres : (i) occuper la population en dehors de la saison culturale (huit à neuf mois de l'année) et (ii) offrir l'emploi aux populations urbaines, notamment les jeunes diplômés. En effet, apporter une réponse durable à la demande d'emploi des jeunes sortis de l'école demeure à l'évidence la condition pour préserver l'avenir et ouvrir des perspectives meilleures à la jeunesse nigérienne.

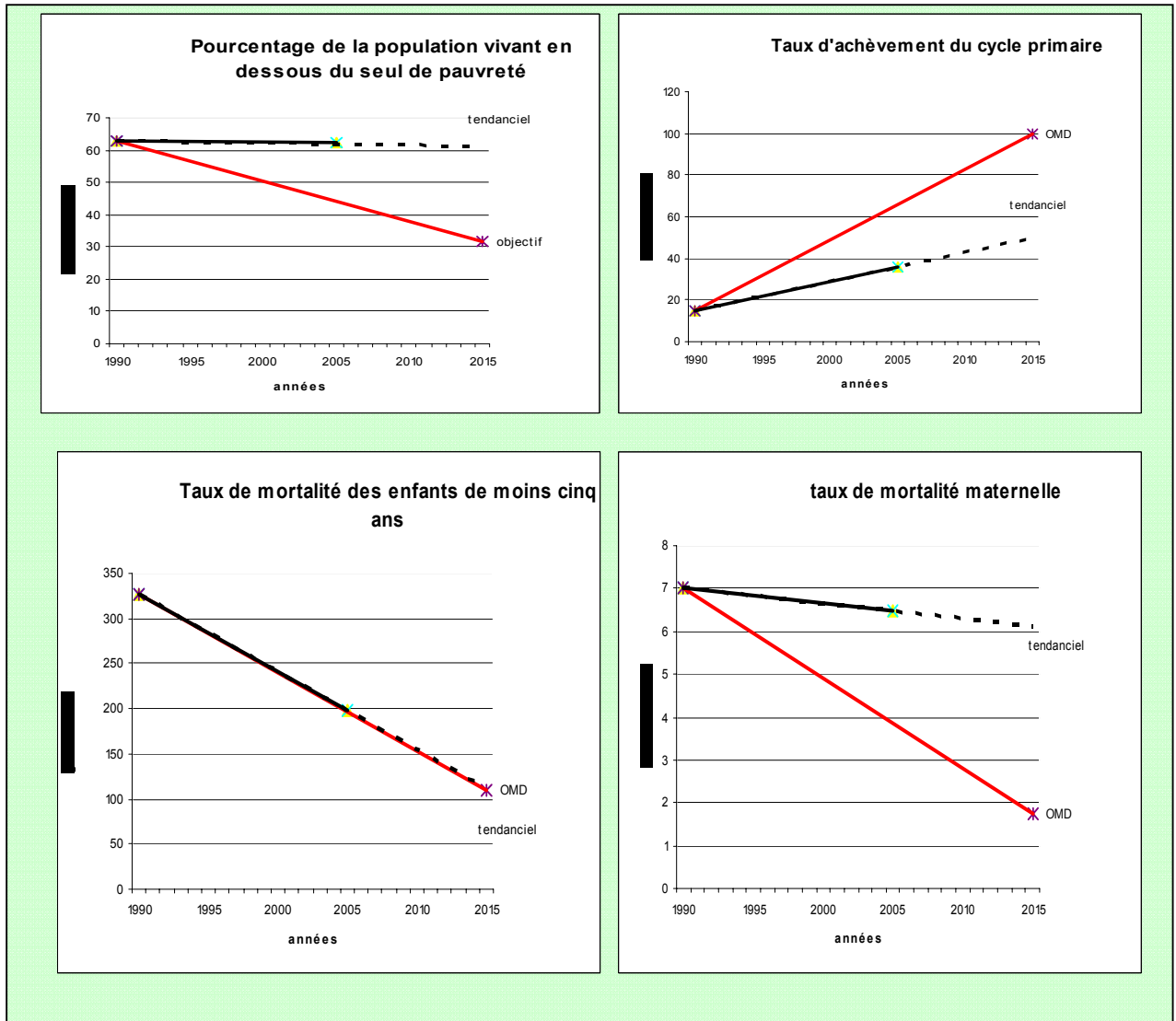
h) Accès au crédit et pauvreté

226 Le difficile accès au crédit constitue une dimension non négligeable de la pauvreté. En effet, les plus pauvres, notamment les acteurs intervenant dans le secteur primaire, sont pour la plupart incapables de satisfaire les conditions de garantie.

227 Par ailleurs, les taux d'intérêt demeurent élevés au regard de la faible rentabilité de leurs activités. Il ressort de l'enquête QUIBB qu'à l'échelle nationale, les ménages dont les membres ont eu à emprunter de l'argent ou des biens ne représentent qu'un peu plus du quart (25,6%) des ménages nigériens.

228 Cette proportion est plus élevée en milieu rural (27% des ménages ruraux) qu'en milieu urbain (16% à Niamey et 21% dans les autres villes). Au niveau national, 67% des emprunts se font à travers des parents ou des amis et 20% se font à travers un autre individu. Ainsi, seuls 12% des emprunts se font d'une façon formelle, à travers une banque privée (1%), une institution de micro finance (7%), une coopérative (2%) ou une entreprise (2%). On note également que les disparités entre les sexes pour l'accès au crédit sont fortes.

Encadré 3 : Progrès du Niger dans la réalisation de certains OMD



1.3.3. Population et pauvreté

229 Le Niger, conscient de la forte croissance démographique et de ses effets négatifs sur les efforts de développement, a adopté depuis février 1992 une Politique Nationale de Population (PNP) qui a fait l'objet d'une évaluation en 2005. Les résultats escomptés de la PNP consistaient en la maîtrise de la croissance démographique et son adéquation avec celle de l'économie à travers essentiellement la réduction des indices de morbidité, de mortalité et de fécondité. Depuis 2005, le Niger s'est engagé dans l'élaboration d'une nouvelle politique nationale de population et d'un programme démographique multisectoriel (PRODEM).

Evaluation de la PNP

230 L'évaluation de la PNP a permis de mettre en exergue le faible niveau de réalisation des résultats escomptés, avec notamment une accélération de la croissance démographique supérieure à la croissance économique moyenne sur la période, nonobstant la réalisation de certaines actions de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités.

231 De façon spécifique, on peut également noter :

- des insuffisances liées au cadre conceptuel, notamment l'orientation des principes généraux et l'absence de quantification des objectifs fixés ;
- des difficultés liées à la mise en œuvre, du fait de l'instabilité sociopolitique et institutionnelle qui ont entravé la coordination des interventions dans la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la pérennisation des actions ;
- une insuffisance des capacités des organisations de la société civile à exécuter des programmes en matière de population.

Situation démographique

232 La population nigérienne s'élève à près de 13 millions habitants en 2006 (BCR, 2005). La structure de la population indique une forte proportion de jeunes (47,6% âgés de moins de 15 ans contre 4,5% de plus de 60 ans) et une égalité presque parfaite entre les hommes et les femmes (respectivement 49,9% et 50,1%). Cette population est inégalement répartie sur le territoire, avec une forte pression sur les superficies cultivables de la bande sud-ouest du pays (100 habitants au km² dans certains départements, contre une moyenne nationale de 8 habitants au Km²). Les régions d'Agadez et de Diffa qui couvrent plus de 2/3 de la superficie totale du pays n'abritent que près de 6% de la population totale alors que celles de Dosso et Maradi, plus petites, concentrent le tiers de la population totale. Le taux d'urbanisation est relativement faible (16,3 %) avec une forte concentration de la population urbaine dans la capitale (39,4%).

233 Le taux de croissance démographique exceptionnellement élevé (3,3%) résulte du maintien d'un niveau élevé de fécondité (7,1 enfants par femme selon EDS-MICS 2006) et d'une baisse de la mortalité infantile (de 123 pour mille en 1998 à 81 pour mille en 2006). On constate également, selon les résultats de l'enquête EDS-MICS 2006, que l'indice synthétique de fécondité (ISF) présente des écarts très importants selon le niveau d'instruction des femmes, variant d'un minimum de 4,6 enfants par femme chez celles ayant atteint le niveau secondaire à plus à 7,3 enfants chez celles sans instruction. Enfin, l'ISF varie sensiblement selon que les femmes appartiennent à des ménages riches (6,2 enfants) ou à des ménages démunis (8,0 enfants).

234 Le maintien de la forte fécondité au Niger est le résultat d'un ensemble de facteurs, parmi lesquels les valeurs et croyances traditionnelles jouent un rôle important : (i) le niveau élevé de la mortalité des enfants encourage les maternités nombreuses dans l'espoir de compenser les décès ; (ii) la forte proportion des mariages liés à l'emprise importante de certaines valeurs culturelles, au faible niveau de scolarisation des filles et à la faiblesse des revenus de la plupart des ménages.

235 Le mariage est universel (97,4% des femmes en âge de procréer sont en union) et précoce (60% des filles de 15 à 19 ans sont en union, contre 17% au Bénin et seulement 12% au Maroc). L'âge médian au premier mariage est de 14,9 ans pour les filles et de 24 ans pour les garçons ; (iii) l'utilisation des méthodes contraceptives est très faible (11% dont 5% pour les méthodes modernes) du fait de la baisse de l'*insusceptibilité post partum*, de la faible disponibilité des services modernes de contraception, de la difficulté d'accès aux moyens de contraception et de l'insuffisance de l'information et de la formation. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le nombre idéal d'enfants (près de 9 enfants, pour les femmes interrogées) est nettement supérieur à l'indice synthétique de fécondité.

Encadré 4 : Effets potentiels de la croissance démographique

Il ressort des récentes projections démographiques que si la tendance actuelle se maintenait, la population nigérienne passerait de 13 millions d'habitants en 2006 à 17 millions en 2015, et le nombre de naissances annuelles attendues passerait d'environ 600.000 en 2005 à 800.000 en 2015. Ce rythme élevé de la croissance démographique entraînerait une demande potentielle explosive dans tous les secteurs sociaux (éducation, santé, sécurité alimentaire, emploi, habitat, eau potable, hygiène et assainissement, etc.) et une forte pression sur les ressources naturelles physiques.

- Au niveau de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, les besoins céréaliers augmenteraient d'environ 3 millions de tonnes en 2005 à 4,2 millions de tonnes en 2015 alors que les besoins ne sont couverts actuellement qu'à hauteur de 85%. La superficie cultivable par habitant passerait de 1,45 ha en 2005 à 1,12 ha par habitant en 2015, avec une baisse de qualité de la terre du fait de la disparition des jachères. L'accroissement du nombre de paysans sans terre est à prévoir du fait de la réduction des terres disponibles et du manque de capital pour les groupes les plus vulnérables. La mise en place de filets sociaux pour cette population est à prévoir.
- En ce qui concerne l'environnement physique, les besoins croissants en bois de chauffe (plus de 90% actuellement) entraîneraient une diminution des surfaces forestières disponibles de 3,5% par an.
- Dans le domaine de l'éducation, l'effectif total des enfants à scolariser au cycle de base 1 (7-12 ans) passerait de 2,3 millions en 2005 à 2,9 millions en 2015, ce qui nécessiterait la création d'au moins 15.000 classes et le recrutement d'autant d'enseignants sur la période.
- Dans le domaine de la santé, avec l'accroissement notamment du nombre de femmes en âge de procréer (FAP) et du nombre d'enfants à vacciner, il faudrait former et recruter au moins cinq cent (500) médecins supplémentaires, près de quatre cent (400) sages-femmes et mille (1.000) infirmiers diplômés d'Etat sur la période; il en est de même des moyens logistiques nécessaires à la vaccination complète des enfants âgés de 0-5 ans dont l'effectif total augmenterait de près d'un million au cours de la période 2005-2015.
- Sur le plan de l'emploi et de l'activité, au regard de l'évolution projetée des taux de dépendance et des taux d'occupation sur la prochaine décennie, un actif occupé prendrait en charge au moins deux autres inactifs.
- Sur le plan de l'aménagement urbain, le niveau élevé du taux de croissance de la population urbaine (3,9 % contre une moyenne nationale de 3,3%) entraînerait une demande plus grande en infrastructures d'assainissement et en logements sociaux.
- Sur le plan de l'accès à l'eau potable, en raison du croît démographique qui engendre des besoins estimés à 1.300 points d'eau modernes (PEM) par an, les perspectives d'investissements qui portent sur la réalisation de 1.000 PEM par an au cours des 3 prochaines années, ne permettraient pas d'atteindre l'objectif en matière d'accès à l'eau potable des populations rurales, tel que défini dans les OMD. Au niveau de l'hydraulique urbaine, au rythme actuel de croissance de la population urbaine, la quantité annuelle d'eau potable nécessaire passerait de 48 millions de m³ en 2000 à 105 millions de m³ en 2009 et 153 millions de m³ en 2015.

Source : Etudes sur les impacts sectoriels de la croissance démographique, DP/MPAS

1.3.4. Inégalités, vulnérabilités et pauvreté

a) Inégalités, disparités de genre et pauvreté

236 L'inégalité est un concept plus large que la pauvreté qui permet d'appréhender le bien-être d'un individu (homme ou femme) ou d'un ménage en fonction de la position relative de cet individu ou du ménage au sein d'un groupe donné (ménage, communauté, population) ou du rôle qu'il joue. C'est le résultat d'une répartition inéquitable des ressources, des potentialités, des opportunités et des capacités. C'est une notion intimement liée à la pauvreté sur laquelle elle a aussi des effets négatifs.

237 Elle se manifeste au niveau des dimensions suivantes : (i) la répartition du revenu/consommation ; (ii) les différences entre les conditions de vie (santé, éducation, alimentation, logements, etc.) et ; (iii) les potentialités (capital physique, humain, social de départ pour les individus). Les femmes, les jeunes et les enfants souffrent particulièrement des inégalités.

238 La question de l'inégalité, qui n'a pas fait l'objet d'analyse dans la première SRP, constitue une innovation qui permet d'approfondir les connaissances sur le phénomène de pauvreté et d'identifier les actions porteuses dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. En effet, l'inégalité contribue à aggraver la pauvreté dans presque tous les pays du monde. L'impact aggravant de l'inégalité sur la pauvreté réduit l'impact favorable de la croissance. C'est pourquoi les politiques de promotion de la croissance doivent être accompagnées de mesures redistributives destinées à limiter les effets dépressifs de l'inégalité. De plus, les activités économiques qui sont les sources de revenu contribuent diversement à l'inégalité.

Encadré 5: Croissance, inégalités et pauvreté

Selon les récentes études, les deux dimensions (croissance et redistribution) sont importantes dans la réduction de la pauvreté. Au regard des résultats empiriques, la part de la croissance dans la variation de la pauvreté tend à être plus élevée que celle de la redistribution.

Cependant, il arrive que la part de la croissance s'affaiblisse au point d'être dominée par celle de la redistribution, ce qui ne permet pas d'émettre un ordre de priorité entre les deux dimensions. C'est pourquoi, il est préférable de rendre les facteurs « croissance » et « redistribution » simultanément favorables à la réduction de la pauvreté.

Dans cette perspective, pour que la croissance engendre des effets rapides favorables à la réduction de la pauvreté, il faudrait que : (i) cette croissance soit forte ou engendrée principalement par les secteurs où les pauvres sont les plus concentrés ; (ii) des politiques redistributives appropriées soient mises en œuvre à travers, par exemple, la fiscalité ou des transferts ciblés, monétaires ou en nature, pour favoriser la redistribution des fruits de la croissance aux pauvres ; de telles politiques de transferts sont nécessaires lorsque le pays présente une redistribution régressive et défavorable aux pauvres.

Source : Samuel Kaboré, relation entre pauvreté, croissance et inégalités, mars 2005

Source de revenus et inégalités dans les dépenses

- Source de revenu

239 Dans l'enquête QUIBB, on peut distinguer les cinq principaux groupes de sources de revenus suivants: (i) les revenus agricoles, (ii) les salaires et traitements, (iii) les dons et transferts, (iv) les revenus de la propriété et, (v) les autres revenus non agricoles. L'agriculture vivrière constitue le poste de revenus le plus important, représentant près de 30% des revenus totaux des ménages. La part relative de l'élevage dans le revenu total du pays est estimée à 10%. Les salaires ne représentent que 15.8% du revenu total (7,9% pour le secteur public et parapublic, 4,6% pour le secteur privé moderne et 3,6% pour les autres secteurs). Les trois autres sources de revenus représentent plus des trois cinquièmes du revenu total monétaire des ménages. Elles incluent les revenus de la propriété (3,6%), les dons et transferts (15%) et le groupe agrégé des autres revenus non agricoles (24%).

Tableau 13 : Répartition des revenus monétaires et non monétaires par source

Source de revenu	Proportion (en %)
1. Revenus agricoles	41,6
<i>Revenus agriculture vivrière</i>	29,8
<i>Revenus de l'élevage</i>	9,7
<i>Revenus de la pêche</i>	0,4
<i>Revenus agricoles industriels</i>	0,9
<i>Autres revenus agricoles</i>	0,8
2. Salaires et traitements	15,8
<i>Salaires du secteur public et parapublic</i>	7,9
<i>Salaires du secteur privé moderne</i>	4,6
<i>Salaire des autres activités privées</i>	3,3
3. Dons, transferts et autres revenus	15,0
4. Intérêt, loyer et revenus de la propriété	3,6
5. Autres revenus des activités non agricoles	24,0
Total	100

Source: ME/F/INS/QUIBB_2005

- **Inégalités dans les dépenses**

240 Au Niger, les 20% les plus pauvres n'effectuent que 8,6 % des dépenses totales alors que les 20% les plus riches effectuent 42,5% des dépenses totales. Autrement dit, les dépenses de consommation des 20% les plus pauvres ne représentent qu'un cinquième des dépenses de consommation des 20% les plus riches.

Tableau 14. Part des dépenses de consommation dans la dépense totale selon le quintile

	1er quintile	2ième quintile	3ième quintile	4ième quintile	5ième quintile	Ensemble
Dépenses totales (millions)	144 000	209 000	264 000	348 000	714 000	1 679 000
Part dans les dépenses globales	8.6%	12.5%	15.7%	20.7%	42.5%	100%

Source: ME/F/INS/QUIBB_2005

241 De même, on constate que l'inégalité dans les dépenses de consommation est plus forte entre les ménages qu'entre les individus. La comparaison de l'indice de Gini¹ entre les ménages du Bénin, du Burkina Faso et du Niger, montre également que l'inégalité est plus forte au Niger qu'au Bénin, quelle que soit la mesure du niveau de vie choisie, tandis qu'elle est plus élevée au Burkina Faso qu'au Niger.

Tableau 15. Comparaison de l'indice de Gini pour la consommation par tête et par ménage

Pays	Ménages	Individus
Bénin	0,3986	0,3838
Burkina Faso	0,4630	0,4643
Niger	0,4376	0,4384

Source: ME/F/INS/QUIBB_2005 et rapport mondial sur le développement humain 2005

242 Les inégalités sont pratiquement les mêmes dans le monde rural et urbain. Elles sont plus prononcées dans les villes intermédiaires (coefficient de Gini de 0,42 entre ménages). De même, on observe que les inégalités sont plus fortes entre les ménages dont les chefs sont de sexe féminin (0,495) qu'entre les ménages dirigés par les hommes (0,432).

Genre, promotion de la femme et pauvreté

243 Bien que les femmes représentent 50,14% de la population (RGP 2001), elles bénéficient relativement moins que les hommes des fruits du progrès économique et social. En effet, des disparités existent entre hommes et femmes et ce, dans tous les domaines : accès aux ressources productives, emploi, santé, éducation. La marginalisation de cette frange importante de la population constitue un frein pour le développement économique et social. Les résultats des enquêtes, concernant les disparités du genre, montrent ainsi :

- une faible participation des femmes dans la vie active et un taux de chômage élevé. On note à ce niveau que moins de trois actifs occupés sur dix (27,4%) sont de sexe féminin alors que les femmes représentent 51,14% de la population active totale. De même, le taux de chômage est deux fois plus élevé parmi la population active de sexe féminin (25%) que pour la population active de sexe masculin (11,8%). Cette disparité est encore plus grande entre les jeunes actifs, avec un taux de chômage de 33,9% pour les jeunes filles contre 24,3% pour les garçons alors qu'elles ne représentent que le tiers des jeunes actifs. Toutefois, le travail des femmes est généralement sous-évalué et leur contribution à la richesse nationale est sous-estimée ;

¹ Mesure de l'inégalité couramment utilisée : si l'indice de Gini est proche de un, l'inégalité est élevée. S'il est proche de zéro, l'inégalité est faible

- des inégalités fortes subsistent dans la division du travail : la charge journalière de la femme, en particulier celle vivant en milieu rural, est estimée entre 16 et 18 heures par jour. Le poids des travaux domestiques dans l'emploi du temps journalier de la femme constitue un facteur limitant pour le soin des enfants, la scolarisation de la jeune fille, l'alphabétisation des femmes et le développement des activités productives ;
- une persistance des inégalités genre dans l'accès à l'éducation à tous les niveaux et dans toutes formes d'enseignement. En milieu rural, le quotient du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits n'est que de 70,8% (soit sept filles pour dix garçons) dans le niveau primaire. Dans le niveau secondaire, le rapport va du simple au double (cinq filles pour dix garçons). De même, le rapport entre les populations féminine et masculine sachant lire et écrire se situe à 35,2% (moins de quatre personnes de sexe féminin pour dix personnes de sexe masculin), avec une accentuation de la disparité selon le niveau de pauvreté (trois personnes de sexe féminin pour dix personnes de sexe masculin) ;
- une existence des disparités en termes d'accès aux actifs financiers. Les ménages pauvres dirigés par les femmes ont des capacités de financement très faibles par rapport aux ménages dirigés par les hommes ; le montant moyen de l'épargne thésaurisée par an est estimé à 13.230 francs CFA pour les ménages pauvres dirigés par les femmes contre 53.923FCFA pour les ménages pauvres dirigés par les hommes ; ce qui engendre un besoin de financement plus élevé. Cependant, l'accès au crédit est plus élevé pour les ménages dirigés par les hommes (26,3% de demande de crédit satisfaite) par rapport aux ménages dirigés par les femmes (17,5% de demande de crédit satisfaite) ;
- des fortes disparités en termes d'accès aux actifs physiques. Les ménages dirigés par les femmes ont un accès à la terre limité ; seuls 4,6% des ménages dirigés par des femmes possèdent au moins un champ contre 79,8% pour les hommes ;
- l'ampleur non négligeable de la violence à l'égard des femmes, notamment le mariage précoce, les mutilations génitales, les coups et blessures.

244 Les facteurs explicatifs de la persistance de ces disparités de genre résident dans l'absence d'un cadre juridique cohérent, la faiblesse des capacités nationales dans la connaissance des outils de l'approche genre et sa prise en compte dans la formulation des politiques, la divergence d'approche des différents acteurs ainsi que les résistances socioculturelles.

245 Cependant, en adoptant la prise en compte du genre comme principe de mise en œuvre de la SRP et en élaborant un document de politique genre, le Niger s'est fixé pour objectif de corriger les inégalités dans l'accès aux ressources, aux services sociaux de base et aux opportunités économiques en vue d'améliorer le ciblage des politiques. De même, l'adoption de la « Politique Nationale de Promotion de la Femme » en 1996 et de plusieurs textes qui visent l'égalité de genre et la promotion de la femme, traduit la volonté de corriger progressivement les disparités de genre. C'est ainsi que des avancées ont été enregistrées dans les domaines ci-après :

- au niveau de l'éducation primaire, le taux brut de scolarisation des filles est passé de 33,3% en 2001/2002 à 44% en 2005/2006. Quant à la proportion des filles scolarisées, elle est passée de 29,6% en 2000-2001 à 41% en 2005-2006 (annuaire statistique MEN) ;
- dans le domaine de la santé, des mesures ont été prises en vue de réduire la mortalité maternelle à travers (i) la gratuité du dépistage et du traitement des cancers du sein et de l'utérus, ainsi que celle des soins relatifs à l'accouchement par césarienne et à l'extraction du fibrome, (ii) la mise en œuvre du programme de santé de la reproduction et les activités de prévention des IST/VIH/SIDA, (iii) la relance du Programme Elargi des Vaccinations (PEV) et de celui de lutte contre le paludisme ;
- des dispositions réprimant les violences à l'égard des femmes ont été introduites dans le code pénal en 2004 ;

246 Dans le domaine de la participation, la loi sur les quotas (qui vise à assurer 25% des postes de nomination et 10% des postes électifs à l'un ou à l'autre sexe) a permis d'améliorer la représentation des femmes aux instances de décisions. La représentation féminine au parlement est ainsi passée de 1 en 1999 à 14 en 2004

sur 113, soit 12,4%, tandis que les femmes occupent 671 sièges sur 3747 au niveau des conseils municipaux ; mais seules 5 femmes assurent le poste de maire dans les 265 communes. Dans le gouvernement (juin 2007), la représentation féminine atteint 25%, avec huit (8) femmes ministres sur 32. Au niveau des représentations diplomatiques, on note, en 2006, la présence de 6 femmes ambassadrices sur 19, soit 32 %. En outre, plusieurs comités et points focaux ont été créés dans les départements ministériels et dans les sociétés d'Etat ou d'économie mixte, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur les quotas ;

- des actions d'allègement des tâches domestiques pour les femmes rurales ont été réalisées à travers le rapprochement des infrastructures essentielles que sont les points d'eau et l'installation des moulins à grain;
- diverses actions ont été entreprises par le Gouvernement, les partenaires au développement, les ONG et Associations de développement, notamment à travers une campagne intensive pour la scolarisation des filles et la création d'un réseau opérationnel pour l'émergence du leadership féminin. En outre, des lignes de crédit exclusivement destinées aux femmes ont été ouvertes à travers la MECREF (Mutuelle d'Épargne et de Crédit des Femmes) et la Banque Régionale de solidarité (BRS). Le volet crédit aux femmes du Programme spécial du Président de la République appuie les femmes rurales dans l'amélioration de leur revenu. De même, le processus de création de la banque « SARAOUNIA » (banque des femmes) est entamé.

247 Malgré tout, la prise en compte du genre comme problématique transversale dans les différentes politiques sectorielles est restée insuffisante du fait particulièrement de l'absence de données désagrégées.

Jeunesse et pauvreté

248 Composante essentielle de la population nigérienne (31% du total), la jeunesse (15 à 35 ans) se trouve livrée à elle-même et en proie à une crise multidimensionnelle, caractérisée par le chômage, le sous-emploi, l'analphabétisme, la mendicité, la délinquance, l'exode, l'immigration, la faible participation aux actions de développement, les maladies diverses dont les IST/VIH/SIDA, la violence etc. Une telle situation a souvent entraîné des réactions violentes de la part des jeunes pour la satisfaction de leurs revendications (universités, écoles, syndicats).

249 Pour apporter une solution durable à ces problèmes et juguler la crise que traverse cette jeunesse, notamment en matière de chômage et de sous-emploi, un comité interministériel d'insertion des jeunes, présidé par le Premier Ministre, a été créé. De même, un Parlement des jeunes du Niger a été mis en place ; les activités de cette structure ont porté sur : l'interpellation des membres du gouvernement par rapport aux questions des enfants, le plaidoyer pour le droit des enfants, la sensibilisation pour l'enregistrement des naissances, la lutte contre le VIH/SIDA et des actions de reboisement. Un conseil national et des conseils régionaux des jeunes ont également été mis en place.

250 En outre, une Politique Nationale de Jeunesse qui vise à assurer le bien-être des jeunes en faisant d'eux les principaux acteurs et bénéficiaires du développement local et national a été adoptée en 1998. Les objectifs spécifiques poursuivis à travers la Politique Nationale de la Jeunesse sont les suivants : (i) informer, éduquer et former les jeunes (ii) protéger les jeunes ; (iii) assurer l'insertion socioprofessionnelle (économique) des jeunes ; (iv) encourager la participation des jeunes au processus de développement communautaire et d'intérêt public (protection de l'environnement, assainissement, construction de routes, écoles, barrages) (iv) promouvoir la vie associative des jeunes. De plus, un programme d'insertion socioprofessionnelle des jeunes est mis en œuvre avec pour objectifs de : (i) contribuer à une croissance créatrice d'emplois pour les jeunes en facilitant l'accès aux ressources productives pour les jeunes ; (ii) identifier et valoriser les actions de formation, d'alphabétisation et d'encadrement des jeunes ; (iii) assurer l'accès à l'eau potable et à un environnement sain ; (iv) préserver la jeunesse de la toxicomanie et accroître son accès aux services de la santé de la reproduction et ; (v) créer un espace de communication et de loisir.

251 Par ailleurs, le gouvernement de la République du Niger a élaboré, en 2005, avec l'appui des partenaires, un document cadre de Programme National de la Santé de la Reproduction (PNSR) qui comporte neuf composantes, dont la prise en charge des jeunes et adolescents. C'est ainsi que des actions ont été menées à travers plusieurs interventions dans le pays, parmi lesquelles la mise en œuvre de l'Initiative pour la santé sexuelle et reproductive des jeunes ; celles-ci ont permis de créer les conditions d'une plus grande prise de

conscience des jeunes par rapport aux problèmes relatifs à leur santé sexuelle et reproductive et aux questions d'IST/VIH/SIDA.

Protection des enfants et pauvreté

252 En dépit de l'adoption d'une politique nationale de protection de l'enfant en 1999, beaucoup d'enfants sont encore marginalisés et vivent dans des conditions particulièrement difficiles. Ainsi, en matière de survie de l'enfant, les indicateurs de santé et de nutrition ont connu des avancées ; cependant, ils restent généralement très bas. En matière de développement de l'enfant, les divers programmes et politiques ont permis d'améliorer la fréquentation scolaire, en particulier pour les jeunes filles. Dans le domaine de la protection sociale, malgré l'absence de statistiques exhaustives, on note que beaucoup d'enfants se trouvent en situation difficile du fait de leur séparation avec leur famille biologique, pour certains, en raison du manque de sécurité et d'amour, pour d'autres, pour cause de pauvreté des familles. Ces enfants de la rue sont victimes d'exploitation économique, s'adonnent à la mendicité et à la délinquance et constituent également les couches les plus vulnérables à la pandémie du SIDA, aux pratiques traditionnelles néfastes alors que certains sont en conflit avec la loi. La situation des enfants se caractérise également par l'ampleur de certains phénomènes tels que le travail des enfants (15 % de la population active selon les données de QUIBB). En outre, les petites filles sont victimes du mariage précoce (49%).

Encadré 6 : Les enfants travailleurs

Plusieurs catégories d'enfants sont soumises au travail :

- les élèves travailleurs : c'est le cas des élèves venus des zones rurales en vue de poursuivre leur scolarisation dans les centres urbains. Confiés à des tuteurs, les élèves se retrouvent contraints d'exercer de petites activités commerciales afin d'assurer leurs besoins de subsistance. Cette catégorie concerne des enfants de 14 à 16 ans ;
- les enfants non scolarisés ou déscolarisés : cette catégorie concerne les enfants de 15 ans au maximum. Généralement, les activités de ces enfants sont entièrement financées par les parents. Leurs activités s'inscrivent dans un processus de socialisation de l'enfant ;
- les enfants ouvriers agricoles : constituant une main d'œuvre bon marché, ces enfants sont recrutés parmi les talibés par des exploitants agricoles avec la complicité des maîtres. Ils sont employés dans les champs d'arachide et de souchet ou sur les aménagements agricoles. A cela s'ajoutent les corvées d'eau, de bois de chauffe, etc.
- les enfants portefaix : On les retrouve parmi les enfants de la rue. Ils n'ont aucune attache familiale et survivent grâce à de petits métiers (de portefaix, de plongeurs, d'apprentis) exercés autour des gares routières ou aux abords des marchés. Les enfants de cette catégorie se composent exclusivement de petits garçons dont l'âge varie de 12 à 16 ans.

Source PAN/ SPDE 2004 2010, MDS/P/PF/PE

253 Il ressort également des résultats de l'EDS-MICS 2006 que peu d'enfants sont enregistrés à l'état civil (32 % contre 45% en 2000) alors que l'enregistrement de la naissance d'un enfant à l'état civil le rend légalement membre d'une famille et d'une nation, lui confère une nationalité ainsi que le droit d'être protégé par l'Etat quand la protection des parents fait défaut. Il lui permet également de bénéficier des avantages sociaux de ses parents, comme l'assurance maladie, et de faire valoir ses droits à l'héritage. La proportion des enfants enregistrés à l'état civil est d'autant plus élevée que le ménage auquel il appartient est riche, passant de 20% pour le quintile le plus pauvre à 67% pour le plus riche.

254 De manière générale, les contraintes ci-après constituent un frein à la promotion des droits et à la protection de l'enfant :

- le manque de données fiables et d'indicateurs désagrégés sur la situation des enfants qui ne permet pas la hiérarchisation des actions en faveur des différents groupes cibles ;
- l'insuffisance de collaboration entre les différents services techniques concernés par le domaine de l'enfance ne facilite pas la prise en charge coordonnée des enfants ;
- la faible capacité du Comité national pour la survie, la protection et le développement de l'enfant dans son rôle de suivi de l'application de la CDE ;
- l'insuffisance des centres d'apprentissage et de réinsertion sociale des enfants en difficulté ;

- la coexistence de trois sources de droit (moderne, musulman et coutumier) ne facilite pas la protection de l'enfant ;
- l'inadéquation de la Politique nationale de protection de l'enfant au contexte actuel ;
- la faible opérationnalité des ONG intervenant dans le domaine de l'enfance en difficulté ;
- l'insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles ne facilite pas la prise en charge des enfants, notamment le placement en famille ou dans les centres d'accueil.

255 Malgré tout, des avancées significatives sont relevées avec la ratification des textes internationaux et régionaux (CDE, CADBE, CEDEF) et l'harmonisation de la législation nationale concernant l'enfance, la création des juridictions pour mineurs, la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes, notamment les mutilations génitales féminines (MGF), les mariages et les grossesses précoces avec la pénalisation de la pratique des MGF et la baisse du taux de prévalence de cette pratique qui passe de 5% en 1998 (EDSN2) à 2,2% en 2006 (EDS-MICS 3). L'acquis le plus important reste l'émergence d'ONG dans le domaine de l'enfance mais malheureusement, très peu interviennent en faveur de l'enfance en difficulté. En général, ces structures sont limitées par l'insuffisance de moyens de fonctionnement, de ressources humaines adéquates et d'efficacité des activités menées sur le terrain.

Encadré 7 : Importance de la prise en compte de la protection des enfants pour l'atteinte des OMD

Il existe des relations fortes entre les OMD et la protection des enfants. La réalisation de chacun des OMD est conditionnée par la prise en compte de la question de la protection de l'enfant ; dans d'autres domaines, l'atteinte des OMD contribuera à améliorer la protection des enfants. A titre illustratif, on peut relever les interactions suivantes :

- OMD1 : les analyses montrent que le travail des enfants est cause et conséquence de la pauvreté, la pauvreté est à la base du trafic des enfants ;
- OMD2 : la fréquentation continue de l'école est conditionnée par la diminution des mariages précoces pour les filles et le travail des enfants ;
- OMD4 : le mariage précoce a un impact défavorable sur la santé des enfants issus de mères trop jeunes ;
- OMD5 : les grossesses précoces et les MGF constituent des causes majeures de la mortalité maternelle ;
- OMD 6 : la prise en charge des enfants orphelins du VIH constitue un défi majeur dans la lutte contre la maladie.

b) Vulnérabilités, faiblesse de protection sociale et pauvreté

256 La vulnérabilité est considérée comme le risque potentiel pour les individus de se trouver en situation de pauvreté (ou de s'y enfoncer plus encore à l'avenir), de connaître un épisode d'insécurité alimentaire ou d'être victime de la maladie. Cette définition implique la classification des individus sur la base d'un seuil de risque de devenir pauvre ou de connaître un épisode d'insécurité alimentaire. La vulnérabilité est cependant difficile à mesurer, car c'est un concept tellement dynamique qu'une seule observation ponctuelle n'appréhende pas suffisamment le risque. La recherche d'une bonne identification des populations vulnérables s'avère néanmoins nécessaire.

257 En 2005, plus de neuf personnes sur dix sont considérées comme vulnérables à la pauvreté (90,7% de la population contre seulement 9,3 % de non pauvres et non vulnérables), notamment dans les catégories des personnes qui durent dans la pauvreté (« pauvres durables¹ ») (55,2% de la population), des « pauvres transitoires » (6,8%), des « non pauvres vulnérables » (13,4%) et des « non pauvres et non vulnérables » (15,2%). Les personnes qui vivent longtemps dans la pauvreté ne représentent que 17,1% de la population de Niamey tandis qu'elles sont 59,3% en milieu rural et 47,4% dans les autres villes. Elles vivent dans des ménages dont l'activité principale de l'employeur est l'agriculture ; les taux de pauvreté durable sont également élevés chez les individus dont l'activité principale de l'employeur est le secteur des mines et énergie (49%), la production et la transformation (46,1%), la construction (57,8%), le commerce et la vente (42%) et les services (36%).

¹ Les « pauvres durables » sont des pauvres chroniques qui n'arrivent pas à se sortir de leur situation de démunis. En cas d'autres chocs, ils s'enfoncent d'avantage dans la pauvreté. La pauvreté transitoire se caractérise par sa courte durée, le temps que l'individu réagisse à un choc qui l'a rendu pauvre pour redevenir non pauvre.

Tableau 16. Classification des pauvres selon la vulnérabilité par milieu de résidence

	Niamey	Autres Villes	Rural	Total
Pauvres « durables »	17,1	47,4	59,3	55,2
Pauvres transitoires	9,9	8,2	6,4	6,8
Non pauvres vulnérables et précaires	4,8	2,0	15,4	13,4
Non pauvres vulnérables	38,2	13,8	13,6	15,2
Non pauvres et non vulnérables	29,9	28,8	5,3	9,3
Total	100	100	100	100

Source: ME/F/INS/QUIBB_2005

258 Les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'éducation sont en grande majorité (59%) des pauvres « durables ». A l'inverse, les catégories de ménages dont les chefs ont un niveau d'éducation secondaire, une formation professionnelle et technique, ou supérieure sont en majorité des non pauvres vulnérables (15,2%) et des non pauvres non vulnérables (9,3%). Les personnes dont l'employeur principal est l'Etat (administration publique et parapublique) sont en majorité des gens « non pauvres et non vulnérables » (à plus de 40%). Les particuliers et les employés des sociétés privées (modernes et informelles) se trouvent être, en grande partie, des « pauvres durables » (63,9% et 52,5%).

Tableau 17. Vulnérabilité à la pauvreté des individus selon l'employeur du travail principal

	Gouvernement	Parapublic	Société privée	Individu ou ménage privé	Autres	Total
Pauvres durables	14,9	18,1	52,5	63,9	58,3	55,5
Pauvres transitoires	8,9	9,1	7,2	5,7	5,7	6,6
Non pauvres vulnérables et précaires	3,0	1,0	14,7	13,1	11,2	13,5
Non pauvres vulnérables	32,5	31,7	17,4	10,1	14,2	15,1
Non pauvres et non vulnérables	40,7	40,2	8,3	7,2	10,7	9,3
Total	100	100	100	100	100	100

Source: ME/F/INS/QUIBB_2005

259 Les données de la vulnérabilité confirment les résultats de l'EPP2 qui montre que, pour sortir de la pauvreté ou pour résister à un choc extérieur, la situation initiale est très déterminante. En effet, la capacité des ménages à se maintenir et/ou à monter vers un échelon supérieur de l'échelle de vie, dépend étroitement de trois principaux facteurs : (i) les ressources et autres capitaux que détiennent les ménages, avant la manifestation de l'événement ; (ii) le réseau des relations que les ménages sont susceptibles de mobiliser, en vue d'atténuer une contrainte ; (iii) l'expérience que les ménages, individus et communautés ont capitalisée, dans la gestion d'une épreuve.

Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire

260 La pauvreté et la vulnérabilité aux aléas naturels sont étroitement liées et elles se renforcent mutuellement. Les catastrophes sont à l'origine de la misère et de la détresse, pouvant temporairement entraîner certains groupes en deçà du seuil de pauvreté ; elles contribuent également à une pauvreté plus persistante et chronique. Les catastrophes naturelles peuvent causer des pertes en vies humaines, la destruction de maisons et la perte de biens, anéantir les chances de gagner sa vie, perturber la scolarité et la prestation de services sociaux, réduire les économies et entraîner des problèmes sanitaires, parfois avec des conséquences à long terme.

261 Les catastrophes naturelles peuvent également provoquer une perturbation des activités de réduction de la pauvreté en cours et entraîner une réaffectation des ressources financières y afférent à des opérations d'assistance et de réhabilitation.

262 La pauvreté peut être aggravée par les choix délibérés des moyens de subsistance ex ante que les ménages démunis peuvent décider de renoncer aux avantages potentiels tirés de cultures à plus haut rendement ou plus rentables pour choisir celles qui résistent le mieux aux aléas.

263 De leur côté, les groupes démunis et socialement désavantagés font partie de ceux qui courent le plus de risques face aux aléas, ce qui est imputable à leur environnement social, culturel, économique et politique.

264 Au Niger, on enregistre de fréquentes pénuries alimentaires liées aux catastrophes naturelles, à l'instar de celle de 2005. Ces dernières sont pour l'essentiel le fait des sécheresses, des invasions acridiennes et des inondations. La conséquence principale de ces catastrophes est une insécurité alimentaire et nutritionnelle accrue, surtout pour les plus vulnérables.

265 Selon l'enquête sur la vulnérabilité alimentaire des ménages, l'insécurité alimentaire apparaît comme une situation dans laquelle les populations n'ont pas accès à une quantité suffisante d'aliments sains et nutritifs pour satisfaire leurs besoins alimentaires ; elle est surtout causée par la pénurie d'aliments, du fait notamment d'une mauvaise pluviométrie, la faiblesse du pouvoir d'achat ou une utilisation inadaptée des aliments au niveau du ménage.

266 La détermination des personnes en insécurité alimentaire est fondée sur une analyse statistique de cinq variables reflétant les trois dimensions de la sécurité alimentaire, à savoir la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation. Les variables identifiées sont : (i) la consommation alimentaire des ménages, (ii) les dépenses globales, (iii) la durée des stocks alimentaires disponibles, (iv) la possession de bétail et, (v) les revenus tirés de la production des cultures de rente.

267 Ainsi, les résultats de l'enquête réalisée en novembre 2006 par le Gouvernement du Niger, en collaboration avec les partenaires techniques, montrent que 30% de la population nigérienne sont en insécurité alimentaire dont 9% en insécurité alimentaire sévère et 21% en insécurité alimentaire modérée.

268 Les régions les plus touchées sont celles de Tahoua, Tillabéri, Zinder. Suivent ensuite celles de Dosso, d'Agadez et de Maradi. La décomposition selon le milieu de résidence montre que le milieu rural est plus touché (10,0% d'insécurité alimentaire sévère, 20,5% d'insécurité alimentaire modérée et 30,5% avec le risque d'insécurité alimentaire) que le milieu urbain (4,5% d'insécurité alimentaire sévère, 20,1% d'insécurité alimentaire modérée et 24,6% avec le risque d'insécurité alimentaire).

269 Les ménages en insécurité alimentaire sévère (9,3%) sont caractérisés par des déficits par rapport à chaque dimension de la sécurité alimentaire, à savoir la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation. En effet, leur situation alimentaire est basée sur les céréales, consommées de façon irrégulière (c'est-à-dire pas tous les jours de façon continue faute de moyens). Les protéines, les fruits et les produits laitiers sont presque absents de leur régime alimentaire. Ce sont des ménages généralement très pauvres qui dépensent moins de 100 FCFA (0,2 \$) par jour et par personne. Ils ne possèdent ni de bétail ni de stocks alimentaires suffisants (moins de deux mois de consommation) pour couvrir leurs besoins alimentaires. Leurs productions agricoles et les revenus générés par les cultures de rente sont très faibles.

270 Par ailleurs, la proportion de ménages en insécurité alimentaire sévère dirigés par les femmes est beaucoup plus élevée. De ce fait, l'insécurité alimentaire sévère touche davantage les ménages monoparentaux dirigés par les veufs et les veuves et les ménages dépendant des sources de revenus précaires comme la vente de bois ou de paille, le travail journalier, le petit commerce, l'artisanat. Elle touche également une proportion importante de ménages agriculteurs.

271 Face à l'insécurité alimentaire, les ménages adoptent des stratégies variées de survie : (i) diminution du nombre de repas journalier (32% des ménages) ou de la ration journalière (57% des ménages), (ii) vente du bétail possédé (notamment les jeunes reproductrices femelles) ou des biens domestiques ; (iii) hypothèque des terres et endettement ; (iv) migration ou exercice de nouvelles activités génératrices de revenus. L'insécurité alimentaire chronique des ménages constitue une des principales causes de la malnutrition des enfants.

Encadré 8: Analyse des risques biophysiques

Au Niger, la pluviométrie est faible en général et varie selon un gradient négatif du Sud (800 mm au maximum dans le Sahel) vers le Nord, où les pluies peuvent être exceptionnelles. Cette pluviométrie est très irrégulière dans l'espace et dans le temps avec une grande variation du nombre de jours annuels de pluie. A titre de comparaison, le cycle végétatif de la plupart des cultures pluviales varie entre 70 et 120 jours. L'occurrence de périodes de sécheresse récurrentes avec une tendance à la diminution de la pluviosité constitue le trait le plus marquant de ce climat. Ainsi, on assiste à un glissement général des isohyètes vers le sud sur une distance de 75 à 100 km selon les régions, dû en partie au déficit pluviométrique observé depuis 1968. Cela a favorisé l'extension des zones désertiques dont la proportion est passée de 66 à 77 % environ du territoire national.

Les conséquences des perturbations climatiques sur l'environnement sont nombreuses et multiformes dont les plus importantes sont : (i) la baisse générale du niveau de la nappe phréatique ;(ii) la réduction ou la modification floristique des surfaces pastorales utiles ; (iii) la diminution considérable des surfaces cultivées dans le Nord et leur développement vers le Sud aux dépens des surfaces pastorales ; (iv) la surexploitation des surfaces agricoles dans les zones de replis avec arrêt de la jachère entraînant un appauvrissement, puis une stérilisation des sols ; (v) la raréfaction des espèces ligneuses utiles pour l'alimentation, l'artisanat, la médecine ; (vi) la forte sensibilité des sols dénudés à l'érosion éolienne et le déplacement du sable stérile par vagues, recouvrant les terres arables en nappes homogènes ou en formations dunaires plus ou moins importantes, suivant les obstacles rencontrés.

Quant aux variations négatives de la biomasse, elles entraînent des déficits céréaliers et fourragers récurrents dont les conséquences sont la famine au niveau des populations et la mort de milliers d'animaux et d'arbres, comme ce fut le cas suite aux sécheresses désastreuses qu'a connues le Niger en 1974 et 1984. D'une manière générale, les zones Nord sont plus exposées aux risques biophysiques à l'exception de l'arrondissement de Bilma qui n'est pas une zone à vocation agricole d'une part et d'autre part du fait que le système agro-pastoral de production de type oasien en vigueur dans la zone se fait avec une maîtrise d'eau.

On peut ainsi classer les 36 départements du Niger en 3 catégories, selon leur degré d'exposition aux risques biophysiques :

- Pour les départements peu exposés aux risques biophysiques, on peut citer : Gaya, Say, Madarounfa, Bilma et Magaria (soit 5 départements) ;
- Pour les départements fortement exposés à ces risques, on peut retenir : Arlit, Tchirozérine, N'Guigmi, Maïné Soroa, Gouré, Tanout, Tchintabaraden, Abalack, Tillabéry, Ouallam, Filingué, Loga, Tahoua, Keita, Mayahi et Dakoro (soit 16 départements) ;
- Le reste des départements peuvent être considérés comme moyennement exposés ; ce sont : Matamèye, Aguié, Tessaoua, Mirriah, Guidan Roundji, Madaoua, Bouza, Illéla, Doutchi, Dosso, Boboye, Kollo, Konni, Téra et Diffa (soit 15 départements).

Source : PAM, *Analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité au Niger*, février 2002

Vulnérabilité à la maladie et faiblesse de la couverture sociale

272 Au Niger, la gestion de la sécurité sociale est exclusivement assurée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), à travers les prestations familiales, les risques professionnels, les pensions (vieillesse, invalidité, survivants) ainsi que le fonds d'action sociale. Au cours des 5 dernières années, la CNSS a distribué près de 22 milliards FCFA, sous forme de soutiens aux familles ayant des enfants à charge, de rentes aux victimes d'accidents de travail et d'indemnisation des victimes d'accidents de travail pendant la période d'incapacité et des femmes durant les congés de couche, de soins de santé et de pensions personnelles et de survivants.

273 En dépit de ces efforts, le système de sécurité sociale couvre moins d'un nigérien sur dix, en raison de la faiblesse de l'économie moderne ; il ne couvre pas non plus les risques de maladie et de chômage. La plupart des nigériens demeurent ainsi fortement vulnérables à la morbidité.

274 Le gouvernement a réalisé une étude actuarielle de la CNSS et une étude relative au système de pension du Niger. De même, il s'est engagé dans une réforme de la CNSS qui vise trois (3) objectifs essentiels : (i) la réduction du déficit courant et actuariel ; (ii) l'expansion de la couverture sociale et le développement de nouveaux produits ; et (iii) la mobilisation de ressources à long terme pour le financement de l'économie. La mise en œuvre de cette réforme connaît des retards importants.

Promotion des droits des personnes handicapées et protection des personnes âgées

275 Selon les résultats du RGPH, 80.035 personnes présentent un handicap. Celles-ci représentent 0,7% de la population résidente totale. Au niveau national, 33,4% des personnes handicapées présentent des handicaps multiples. Les personnes handicapées des membres inférieurs représentent 13,4%, les aveugles 11,45%, les sourds 10,6%. Environ deux personnes handicapées sur 100 (1,85%) souffrent de la lèpre et une personne handicapée sur 10 (10,23%) souffre d'un déficit mental. On constate également que près de 4 personnes handicapées sur 5 (78%), dont l'âge est supérieur ou égal à 6 ans, sont sans niveau d'instruction. Seules 7,3% des personnes handicapées ont un niveau d'instruction primaire et 10,7% un niveau d'instruction coranique.

276 Au niveau national, la population des personnes handicapées présente un taux d'activité de 47,2%. On constate que 58,7% des personnes handicapées actives sont des hommes et 31,3% sont des femmes. La situation varie cependant suivant le milieu de résidence.

277 Les personnes handicapées sont victimes de marginalisation et d'insuffisance d'encadrement professionnel et technique. Au sein de ce groupe, la situation des personnes atteintes de maladies mentales est particulièrement difficile. En effet, ces personnes sont très souvent abandonnées par leurs familles. Marginalisées dans la société, elles bénéficient d'une faible protection sociale au niveau des services de santé. Leur survie et leur réinsertion en cas de guérison constituent des préoccupations majeures.

278 Par ailleurs, le Niger compte 4,5% de personnes âgées de 60 ans ou plus dans la population totale (496.120 selon le troisième RGPH) dont 47,8% femmes. Près de neuf personnes âgées sur dix vivent en milieu rural (85,7% des personnes âgées en milieu rural et 14,3% en milieu urbain). Ces personnes sont parfois dans une insécurité matérielle et ou victimes d'isolement en raison de l'insuffisance de protection sociale dans un contexte marqué par le relâchement de la solidarité et l'urbanisation rapide.

279 Pour faire face aux problèmes des personnes handicapées et des personnes âgées, entre autres groupes vulnérables, le Niger met en oeuvre depuis 1998, une politique nationale de développement social, dont l'objectif est de promouvoir la solidarité nationale en favorisant la justice sociale, la protection juridique, le progrès social, le bien être social et la sécurité sociale pour les groupes vulnérables. Des réalisations importantes sont enregistrées dans ce domaine. Ainsi, on peut retenir : (i) l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action triennal du Comité Technique National pour la Promotion des Personnes Handicapées ; (ii) la création et l'installation des comités régionaux ; (iii) la révision des textes réglementaires ; (iv) la dotation des structures d'encadrement en matériel et équipements spécialisés ; (v) l'assistance médicale aux personnes handicapées et aux indigents ; (vi) la création des écoles spécialisées et de classes intégratives ; et (vii) la mise en oeuvre d'un programme de réadaptation

280 Cependant, malgré les importants efforts fournis, la situation des personnes défavorisées (personnes handicapées, prisonniers, personnes âgées, etc.) demeure préoccupante. Cette situation est expliquée par la complexité des problèmes sociaux, les faibles capacités des structures étatiques mises en place, le faible intérêt accordé aux questions relatives aux personnes défavorisées, les pesanteurs sociologiques.

1.3.5. Infrastructures et pauvreté

281 L'insuffisance des infrastructures constitue un frein pour le développement des capacités de production et pour l'accès aux services sociaux de base. En effet, les infrastructures de transport et d'énergie constituent un déterminant dans l'accès aux services sociaux et l'acheminement de la production vers les lieux de consommation. En outre, l'insuffisance du capital en infrastructures pourrait avoir des coûts de congestion élevés qui ont pour corollaire une faible productivité.

282 Le Niger, de par sa situation géographique, se caractérise par l'immense étendue de son territoire et une dispersion humaine importante, déterminant la densité humaine la plus faible d'Afrique de l'Ouest (8 habitants / Km²). Ces facteurs grèvent lourdement les coûts de transport et posent des problèmes de communication.

283 De plus, le Niger reste éloigné des points d'embarquement maritimes. Le point le plus proche de la mer (Gaya) se trouve à 760 Km du port de Cotonou. Niamey est situé à 1.060 Km de Cotonou et Zinder à 1.510 Km de Lagos. L'absence de voies ferrées, la faible navigabilité du fleuve Niger et l'insuffisance des activités aéroportuaires, font que les transports intérieurs et extérieurs reposent essentiellement sur le transport routier (95%).

284 Pour faire face à l'enclavement du territoire national, une Stratégie Nationale des Transports a été adoptée en 2004. Elle vise l'optimisation de la gestion des infrastructures, la dynamisation de l'industrie de transport et le renforcement des activités transversales.

a) Les transports

Les transports routiers

285 Le réseau routier du Niger couvre plus de 18.443 Km répartis en réseau immatriculé et en réseau classé. Cependant, malgré l'importance de réseau, selon l'enquête DSBE, seules 20% des localités ont accès à une route bitumée et 11% à une route latéritique. En outre, le réseau est plus dense dans la partie Sud du pays où sont localisés les grands centres urbains et l'essentiel de l'activité économique. Une Caisse Autonome de Financement de l'Entretien Routier (CAFER) a été créée pour garantir le financement de l'entretien routier et la pérennité des ouvrages.

286 Selon les résultats de l'enquête QUIBB_2005, les moyens de locomotions motorisés sont très rares et principalement détenus par les ménages vivant dans les villes (3,9% de voitures et 11% de mobylettes), avec une concentration dans la communauté urbaine de Niamey (11% de voitures et 15,1% de mobylettes). Le service de transport en commun n'est pas accessible à la majorité des ménages; dans l'ensemble, seuls 42,2% des ménages ont accès au transport le plus proche à moins de 30 minutes. Ce service est surtout accessible en milieu urbain (76,4% contre 33,8% en milieu rural). Pour les populations rurales, les moyens de transport les plus couramment utilisés demeurent la marche à pied, les charrettes et les animaux de bât. On note par ailleurs que l'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les villages enclavés et les quartiers périurbains que dans les villages et quartiers ayant accès aux routes et aux moyens de transport.

La sécurité routière

287 A l'instar des autres contrées du monde, la situation de la sécurité routière n'est guère reluisante au Niger. En 2006, il a été dénombré 3.869 cas d'accidents de la route ; ces accidents ont occasionnés 386 décès et 5.152 blessés dont certains resteront handicapés à vie. Les pertes économiques engendrées par les accidents de la route ont été estimées à plus de 5 milliards de FCFA. Ainsi, les accidents de la route sont à la fois des problèmes aux plans sanitaire et socio-économique (coûts des soins, perte de productivité liée aux handicaps et pauvreté générée par la perte du salarié principal et/ou chef de ménage).

Le transport ferroviaire

288 Le Niger ne dispose pas de lignes de chemin de fer sur son territoire. Il exploite en co-propriété avec le Bénin, la ligne ferroviaire Cotonou - Parakou (longue de 438 km) et son prolongement routier jusqu'au Niger à travers l'Organisation Commune Bénin Niger (OCBN) qui est engagée actuellement dans un processus de mise en concession afin d'améliorer sa gestion. Par ailleurs, au regard de l'importance des transports ferroviaires, le Niger a initié avec le Bénin, le Burkina et le Togo, un projet d'interconnexion des chemins de fer dénommé «AFRICARAIL ».

289 Pour l'instant, afin de réduire les coûts de facteurs et assurer son approvisionnement, le Niger utilise plusieurs corridors venant du Bénin, du Togo, du Ghana, du Nigeria et de la Côte d'Ivoire.

Le transport maritime et fluvial

290 L'essentiel du commerce extérieur du Niger passe par la mer. C'est pourquoi, des accords ont été signés avec les pays de transit pour faciliter le passage dans les différents ports. Dans ce cadre, des terre-pleins et des entrepôts ont été aménagés dans les ports de Cotonou et de Lomé. En outre, un terminal conteneur Niger

a été construit au port de Cotonou.

291 Le transport fluvial se fait essentiellement sur le fleuve Niger qui constitue une voie d'accès à la mer et d'échanges régionaux avec notamment le Nigeria, le Mali et le Bénin. Cependant, du fait de l'étiage prononcé et de l'existence de rochers, la navigabilité du fleuve est difficile, ce qui ne facilite que le déplacement des petites embarcations traditionnelles.

Les transports aériens

292 Le pays compte six (6) aéroports principaux dont trois (3) aux normes internationales (Niamey, Agadez et Zinder) et trois aux normes nationales (Maradi, Tahoua, Diffa). En outre, il dispose de 12 pistes secondaires. Au cours de la période 2002-2006, plusieurs investissements ont été réalisés à Niamey et à Agadez pour renforcer et étendre les chaussées aéronautiques et améliorer la sécurité aéroportuaire. Cependant, la faible desserte du pays en vols internationaux pousse à la hausse les coûts de transport et affecte la compétitivité du pays. Cette desserte réduit également la mobilité des personnes et ne favorise pas le développement des secteurs touristiques en dépit des nombreux atouts dont dispose le pays.

b) L'offre énergétique

293 La faiblesse de l'offre énergétique et la dépendance du pays par rapport à ce facteur de production grèvent les coûts aussi bien pour les opérateurs économiques que pour les ménages. En particulier, le faible développement des infrastructures dans la branche énergétique n'a pas permis de répondre à une demande potentielle croissante.

294 D'une manière générale, le secteur de l'énergie est caractérisé par : (i) la faiblesse de la consommation en énergie moderne ; (ii) les disparités dans la couverture nationale en services énergétiques ; (iii) la faiblesse de l'exploitation des ressources nationales ; (iv) le coût élevé des services énergétiques. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs, notamment :

- l'insuffisance de la coordination des acteurs et des interventions ;
- l'insuffisance de synergie entre les investissements sociaux et de production ;
- la dépendance énergétique du pays ;
- l'absence de planification à long terme ;
- la faiblesse des investissements dans le secteur dont le financement est assurée en grande partie par l'Etat ;
- les faibles capacités techniques des ressources humaines ;
- la méconnaissance des gisements ;
- l'insuffisance de la promotion, de la recherche/développement, des capacités de gestion et technique, de l'information et de la formation ;
- la faible prise en compte des impacts environnementaux par les projets énergétiques.

Le sous-secteur de l'électricité

295 La production nationale d'électricité (202 GWH en 2005) couvre moins de 50% de la consommation locale d'énergie (438 GWH) ; le déficit étant comblé grâce aux importations d'énergie électrique du Nigeria. La vallée du fleuve Niger recèle toutefois des potentialités hydroélectriques élevées avec trois sites favorables, notamment Kandadji (230 MW), Gambou (122,5 MW) et Dyodyonga (26 MW). De même, le Niger dispose d'importants gisements de charbon minéral notamment à Salkadamna situé à environ 80 km au Nord-Ouest de Tahoua et estimé à environ 30 millions de tonnes, et à Solomi situé dans la région d'Agadez, de pouvoir calorifique respectivement de 5586 Kcal/Kg et 5000 kcal/kg.

296 Le taux de couverture en électricité est en constante évolution, même s'il reste en dessous de l'objectif escompté de 15% en 2005 ; il est passé de 5,3 à 7,2% entre 2000 et 2005. Cette amélioration est due :

- au Programme Spécial du Président de la République qui a permis l'électrification de 159 localités entre 2001 et 2005 ;

- au Projet de Développement du Réseau Electrique Interconnecté au Niger (DREIN) mis en œuvre par la NIGELEC qui a permis d'étendre la fourniture de l'énergie électrique (lignes moyenne et haute tension) à la région de Tahoua ;
- au Projet d'Extension et de Renforcement du Réseau Electrique du Niger (PERREN) qui vise à raccorder des localités par des lignes moyenne tension au réseau général interconnecté de la NIGELEC.

297 Pour renforcer cette dynamique, une structure en charge de l'Electrification rurale a été créée et une Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM) a été installée.

Les énergies renouvelables

298 Ce sous-secteur qui comporte l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique et celle du biogaz est caractérisé par sa faible utilisation (moins de 0,1% du bilan énergétique national), en dépit de son énorme potentiel. Pour renforcer la mise en valeur de ce potentiel, le Gouvernement a adopté en 2004 une stratégie nationale et un plan d'actions sur les énergies renouvelables.

Le sous-secteur des énergies domestiques

299 Dans le cadre de la promotion de l'utilisation de l'énergie de substitution au bois, une campagne nationale d'envergure pour la vulgarisation du charbon minéral a été menée en 2004. Ainsi, avec la création de la SNCC (avec une capacité de 20.000 tonnes), la production de charbon carbonisé pourra dépasser les 3000 actuellement. Par ailleurs, dans l'optique de rationaliser l'utilisation du bois, des schémas d'approvisionnement des centres urbains en bois ont été élaborés et des marchés ruraux de bois ont été créés.

Le sous-secteur des hydrocarbures

3009 Le Niger importe la totalité de ses besoins en produits pétroliers à travers la Société Nigérienne des Produits Pétroliers (SONIDEP) qui a le monopole d'importation avec une capacité de stockage de 47.808 m³. La distribution est assurée par plusieurs opérateurs privés avec une capacité de stockage de 11.000 m³. Pour atténuer cette dépendance, le gouvernement s'est engagé dans la promotion du potentiel pétrolier à travers la diversification de ses partenaires dans l'exploration pétrolière. Dans ce cadre, trois sondages ont démarré en 2003 et plusieurs compagnies ont obtenu des permis de recherche dans le Nord du pays.

c) Les technologies de l'information et de la communication

Les télécommunications

301 Le Niger a connu une importante pénétration en matière de télécommunications, en particulier grâce à la téléphonie mobile dont le nombre d'abonné est passé de 57.541 en 2002 à 546.094 en 2006 ; la densité téléphonique a atteint 4,94% en 2006 (contre 8% préconisé par le NEPAD). Cependant, malgré cet accroissement notable, 79% des communes rurales (169 communes sur 213) ne sont couvertes ni en téléphonie fixe, ni en téléphonie GSM. 84% des communes rurales (178 communes sur 213) ne sont pas couvertes en GSM. En outre, le coût des communications téléphoniques demeure exorbitant, surtout pour le téléphone mobile, et se révèle ainsi comme un facteur limitant pour la compétitivité du secteur productif.

Informatique et Internet

302 Dans le domaine de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication, l'état des lieux montre que la plupart des Institutions publiques, privées, ONG et OIG, disposent d'équipements informatiques (78%) et d'un serveur (62%). On note cependant, la faiblesse de la bande passante (24 mégabits par seconde), la faible pénétration des TIC dans les villes de l'intérieur et le coût élevé d'accès à l'Internet. Cependant, le gouvernement s'est engagé dans l'interconnexion des ministères. Une étude de faisabilité d'un Intranet gouvernemental a été réalisée et l'appel d'offre a été lancé. De même, un vaste programme de liaison par fibre optique a démarré pour relier le Niger au Burkina et au Bénin. En outre, le Niger met également en œuvre depuis 2004, une Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNDC), ainsi qu'un Plan National de développement de la Communication et de l'Informatique (NICI).

d) Bâtiments administratifs

303 A ce jour, il n'existe pas de supports fiables pouvant permettre de présenter objectivement la situation de l'état des bâtiments administratifs. La seule étude menée par l'Etat dans ce sens date de 1984. Cette étude orientée sur la gestion et l'entretien des bâtiments publics, s'est limitée à un recensement quantitatif des bâtiments publics afin de faciliter leur gestion et leur entretien ; aucune autre action n'a suivi cette opération. Par ailleurs, les dernières informations disponibles datent de 1993.

304 En effet, à cette date, une commission chargée de faire l'état des lieux a estimé que le parc immobilier de l'Etat est composé de 3.327 bâtiments à usage de logement et de 1.424 bâtiments à usage de bureau.

305 Le nombre de bâtiments, propriété de l'Etat, s'élevait donc en 1993 à 4.751 dont 91,47 % sont construits en matériaux définitifs. Entre 1983 et 2007, l'Etat du Niger a consenti beaucoup d'efforts dans la construction d'autres bâtiments administratifs. La disparité dans la construction de ces bâtiments et le manque de banque de données, constituent un frein pour l'évaluation aussi bien quantitative que qualitative du parc immobilier de l'Etat.

306 Néanmoins, il est aisé de constater que ce parc est très insuffisant car plusieurs services publics occupent des bâtiments privés sous forme de contrat bail. D'une manière générale, les bâtiments administratifs sont dans un état de dégradation et de vétusté prononcé et ne satisfont pas aux exigences et besoins actuels. En outre les agents sont très souvent à l'étroit dans les bureaux qu'ils occupent. Cette situation s'explique en partie par les moyens limités de l'Etat ces dernières années qui ne permettent pas une allocation adéquate des crédits destinés à l'entretien du parc immobilier.

1.3.6. Gouvernance et pauvreté

a) Gouvernance politique

L'identification et la consolidation d'un Etat de droit

307 Le retour à la normalité constitutionnelle, après les élections présidentielle et législative de décembre 1999, a permis au Niger de sortir du cercle vicieux des crises sociopolitiques récurrentes qui ont fortement entravé son développement au cours de la décennie 1990. Ainsi, l'ensemble des Institutions de la République ont été installées, de même que d'autres organes, consolidant ainsi la démocratie. Il s'agit : de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDH/LF), du Conseil Supérieur de la Communication (CSC), du Conseil National de Dialogue Politique (CNDP), du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC), du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT), de la Commission Nationale de Dialogue Social (CNDS), de la Commission Nationale d'élaboration des stratégies de Lutte contre la Corruption (CNSLCC), du Conseil National des Investisseurs Privés (CNIP) et du Conseil National du Travail (CNT). Ces organes ont pour missions principales d'apporter des réponses appropriées à des préoccupations politiques, socioéconomiques, et culturelles des populations, ainsi que de promouvoir les droits humains.

308 L'adoption d'un Code électoral et l'installation subséquente d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ont favorisé la tenue dans un climat sociopolitique apaisé des élections locales, présidentielles et législatives au cours de l'année 2004 ainsi que le renforcement de la cohésion et du dialogue entre les différents acteurs.

309 Cependant, plusieurs facteurs limitent le développement institutionnel du pays, notamment : (i) le déficit de culture civique et politique ; (ii) le déficit d'implication des diverses structures de la société civile dans l'élaboration des lois les concernant ; (iii) l'insuffisance de la communication entre gouvernants et gouvernés.

b) Gouvernance juridique

310 Depuis 2004, le gouvernement met en oeuvre un Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires (PARJ) qui a permis l'adoption des réformes du Code Pénal, du Code de Procédure Pénale, du décret sur l'exécution des travaux d'intérêt général, ainsi que les lois organiques sur la Cour des comptes, le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation. En outre, un avant-projet de Code de Procédure Civile a été élaboré. En matière de procédure

pénale, la procédure de comparution sur la reconnaissance préalable de la culpabilité «plaider coupable» a été introduite.

311 Par ailleurs, cette réforme a permis au Niger de disposer d'une nouvelle carte judiciaire grâce à la transformation des Sections du tribunal en Tribunaux de Grandes Instances (TGI). De nouvelles cours ont été créées et de nouveaux magistrats et auditeurs de justice ont été recrutés. Plusieurs sessions de formation ont également été organisées à l'endroit des magistrats, des greffiers et du personnel pénitentiaire, de police et de gendarmerie sur des thèmes divers : le droit OHADA, le contrôle à posteriori des actes des collectivités locales, les droits de l'homme, etc.

312 De même, la construction de nouveaux établissements pénitentiaires, ainsi que l'augmentation des ressources pour leur fonctionnement ont permis d'améliorer les conditions de détention.

313 L'espace des libertés publiques s'est davantage consolidé, notamment par: la régularité des rapports de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDH/LF), l'accroissement des associations de défense des droits de l'Homme et la conduite régulière de leurs activités, ainsi que la multiplication des organes privés de presse. En outre, une stratégie nationale de prévention et de gestion des conflits a été adoptée pour privilégier le dialogue, la concertation et la culture de la paix.

314 Cependant, malgré les efforts significatifs fournis, le système judiciaire nigérien reste confronté à : (i) la vétusté de certains textes ; (ii) l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières ; (iii) au faible encadrement des magistrats ; (iv) la gestion archaïque des dossiers à l'heure où les NTIC offrent d'énormes possibilités de communication et de gestion ; (v) l'illisibilité de certaines décisions judiciaires.

c) Gouvernance administrative

315 Un vaste chantier de réformes administratives a été engagé, avec pour objectif principal d'améliorer l'efficacité de l'administration publique. La création d'un Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat (HCME) en tant qu'administration de mission, vise, en relation avec les ministères concernés, à concevoir, superviser, coordonner, suivre et évaluer toutes les actions tendant à moderniser l'Etat et les collectivités territoriales conformément aux orientations définies par le gouvernement.

316 Dans ce cadre, il est prévu l'élaboration et l'adoption d'un programme d'appui à la réforme de l'Etat. Ce programme répond à la nécessité de reformer l'Etat après les mutations importantes qu'il a connues au cours de la dernière décennie. D'ores et déjà un programme intégré de modernisation de l'administration publique (PIMAP) a été élaboré à cette fin et des mesures ont été prises pour la remise au travail du personnel de l'administration, avec la tenue des Etats Généraux, le contrôle des présences et l'instauration de la journée continue.

317 Nonobstant les progrès réalisés, de nombreuses faiblesses demeurent encore dans le fonctionnement du service public. En effet, on observe encore :

- le faible taux d'encadrement administratif, qui était déjà en 1999, de un (1) agent pour 223 habitants, (contre un (1) agent pour 158 habitants au Mali et un (1) agent pour 102 habitants en Côte d'Ivoire), ne s'est guère amélioré, puisque les effectifs de la fonction publique ont baissé dans le même temps (13,3 % entre 2000 et 2005). De même, le départ prématuré à la retraite de cadres compétents et de haut niveau entre 1997 et 2006 n'a pas favorisé le transfert d'expertise aux fonctionnaires plus jeunes ;
- une gestion défectueuse des dossiers du personnel et l'absence d'une politique cohérente de rémunération ;
- la forte propension à la recombinaison des départements ministériels entraînant des coûts importants de gestion, de nombreux transferts d'archives et des pertes subséquentes de la mémoire et du professionnalisme ainsi que des risques de chevauchement d'attributions ;
- la politisation de l'administration entraînant la très grande mobilité des cadres au rythme des changements politiques ;

- l'insuffisance de moyens humains, matériels et financiers des administrations déconcentrées ;
- la mauvaise circulation de l'information au sein des services publics et l'absence de politique de relations publiques.

d) Gouvernance économique et lutte contre la corruption

318 Plusieurs mesures visant à renforcer la gouvernance économique au Niger ont été prises, parmi lesquelles on peut citer :

- l'adoption du PEMFAR et de son plan d'action comme cadre unique de référence pour l'amélioration de la gestion des finances publiques ;
- l'harmonisation des instruments de gestion des finances publiques avec les directives de l'UEMOA ;
- la réduction progressive des arriérés intérieurs, l'amélioration du processus de préparation budgétaire ;
- la tenue des Revues des Dépenses Publiques et l'élaboration de Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) dans les secteurs prioritaires ;
- l'évaluation indépendante de l'utilisation des ressources PPTE ;
- l'informatisation intégrée de la chaîne des dépenses ;
- la réforme et l'adoption du code des marchés publics avec la création d'une Agence de Régulation des marchés publics (ARMP) et d'une Direction Générale du Contrôle des marchés publics ;
- l'installation d'une Autorité de Régulation Multisectorielle et d'un Conseil National des Investisseurs Privés (CNIP).
- La mise en place d'une Commission Nationale chargée de l'élaboration de stratégies de lutte contre la corruption.
- Le renforcement des contrôles budgétaires avec la création d'une Cour des Comptes et de la Direction Générale du Contrôle Financier.

319 Par ailleurs, dans le cadre de la moralisation de la gestion des deniers publics, des inspections et audits ont été diligentées auprès de plusieurs services sensibles (régies financières, projets de développement, fonction publique, etc.). A l'issue de ces inspections, une soixantaine (60) de dossiers de malversation ou de détournement de biens publics ont été recensés et confiés à la justice afin que les poursuites nécessaires soient engagées à l'encontre des personnes incriminées. D'ores et déjà, plusieurs auteurs, co-auteurs ou complices ont été sanctionnés et l'Etat est rentré dans ses droits.

320 D'une manière générale, les lacunes observées en matière de gouvernance économique sont liées à un certain nombre de facteurs parmi lesquels on peut citer :

- l'absence de vision macroéconomique de la gestion de la fiscalité ;
- la faiblesse de capacités des structures de contrôle externe (Parlement et Cour des comptes)
- l'insuffisance du cadre institutionnel et juridique de lutte contre la corruption (non application des textes, absence de stratégies) ;
- la faiblesse des capacités des acteurs dans le domaine de la lutte contre la corruption ;
- l'insuffisante connaissance, par les populations, des externalités négatives de la corruption sur le développement économique et social.

e) Gouvernance locale et décentralisation

321 L'organisation des élections municipales en juillet 2004 ainsi que l'installation des organes délibérants et exécutifs des 265 communes en octobre 2004, ont permis de consolider le processus de la décentralisation, basée sur le schéma de communalisation intégrale.

322 En outre, pour renforcer le cadre institutionnel de la décentralisation et garantir l'autonomie des collectivités territoriales, un Haut Conseil des Collectivités Territoriales a été créé. De fait, de par leur proximité et les compétences qui leur sont légalement reconnues, les collectivités locales sont de plus en plus en position adéquate pour opérationnaliser les politiques de réduction de la pauvreté et d'atteinte des OMD.

323 Dans la perspective de la consolidation du processus et du renforcement du cadre juridique et

institutionnel de la décentralisation, des études ont été menées pour ce qui concerne : (i) la définition d'une charte de la déconcentration au Niger ; (ii) la problématique de la décentralisation et des communautés nomades au Niger ; (iii) le financement des investissements en infrastructures et équipements des collectivités territoriales au Niger ; (iv) la mise en place d'un Fonds d'Appui à la décentralisation et d'un Fonds de péréquation au Niger (v) ; le foncier et décentralisation, (vi) l'opérationnalisation du transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales, (vii) la fiscalité des communes, (viii) la maîtrise d'ouvrage communal et (ix) l'élaboration d'un plan cadre de formation des acteurs de la décentralisation.

324 A cela s'ajoutent, les activités en cours pour la relecture des principaux textes de base de la décentralisation devant déboucher sur l'élaboration d'un projet de loi portant Code Général des Collectivités Territoriales.

325 Par ailleurs, le gouvernement appuie l'élaboration du Guide National harmonisé de planification communale et le renforcement des capacités des organisations communautaires.

326 Toutefois, la nouveauté du processus fait que les collectivités locales font face à un certain nombre de difficultés parmi lesquelles on peut citer : (i) l'insuffisance des ressources financières ; (ii) la faible déclinaison des politiques et stratégies nationales en orientations locales et communautaires ; (iii) la faible coordination des différentes structures ministérielles revendiquant le leadership du processus de décentralisation ; (iv) les faibles capacités institutionnelles des nouvelles communes et l'impréparation des acteurs (dont beaucoup sont analphabètes, sans formation sur leur rôle).

f) La responsabilisation sociale

327 L'accès à l'information et la participation à la prise de décision constituent des dimensions importantes de la pauvreté. Selon l'enquête QUIBB_2005, la majorité des ménages adhère à un parti politique (58%), 14% une association villageoise de développement et entre 8% et 11% d'une coopérative, une tontine, ou un comité d'éducation ou de santé.

328 De même, cette enquête révèle que 90% des ménages ont le sentiment de participer aux décisions concernant la vie de leur localité, ou d'être bien intégrés dans sa vie sociale. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (92%) qu'en milieu urbain (78%). Il n'est pas noté de différences significatives en ce qui concerne leur sentiment de participation ou d'intégration entre les pauvres et les riches. Les principales raisons explicatives de la non intégration sont par ordre : (i) la discrimination (30%) ; (ii) l'absence de transparence dans le processus de prise de décisions (20%) ; (iii) l'absence de vie communautaire (20%). Par ailleurs, selon l'enquête, plus de 90% des ménages ont un membre qui peut s'exprimer librement lors des assemblées locales.

329 De ce fait, à la faveur de la décrispation politique de la fin des années 80, la responsabilisation sociale a pris son envol avec l'émergence de la société civile. En 2005, on dénombrait près de 600 organisations non gouvernementales et associations de développement (ONG/AD), 600 associations, 5 centrales syndicales, et plus de 5.000 organisations communautaires de base.

330 Les Nigériens accèdent également plus facilement à l'information. Selon l'enquête QUIBB, 55% des ménages possèdent un poste radio et 6,8% un poste téléviseur. Le pays compte une centaine de radios rurales et communautaires, une radio publique à couverture nationale avec des antennes régionales et départementales, une quinzaine de radio privées émettant principalement dans la capitale et les chefs lieux de région, une soixantaine de journaux privés à parution régulière, deux chaînes de télévisions publiques et quatre chaînes de télévisions privées.

331 En étant mieux informée, en participant de plus en plus au débat sur les politiques publiques et en opérant aux côtés des communautés de base, la société civile apparaît comme un acteur du développement national. La qualité d'opérateur de proximité des ONG/AD en a fait des instruments efficaces de la politique d'aménagement du territoire. En plus, les organisations de la société civile (OSC) influent, sur la conduite de l'action publique, pour preuve, elles ont obtenu du gouvernement la révision de la loi des finances en 2006, ainsi que la baisse des prix des produits de première nécessité.

332 Cependant, malgré ces avancées significatives reconnues par tous, les rapports sont parfois mitigés entre les OSC et les institutions de tutelle (ministères en charge de l'intérieur et du développement communautaire). De même, la faiblesse de capacité, la lourdeur administrative, la concentration des centres de décision dans la capitale, le non-respect des règles de collaboration et la faible coordination des appuis des partenaires au développement constituent des facteurs limitants à la bonne participation des OSC au processus de développement.

333 Enfin, l'émergence des OSC survenue dans les années 90, dans un contexte politique en pleine mutation fait qu'aujourd'hui il y a une confusion des rôles en ce sens que la règle qui caractérise leur champ d'intervention est diffuse et non précise.

1.3.7. Facteurs limitants de la mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté

a) Insuffisances dans le financement et dans l'exécution budgétaire de la SRP

334 La problématique du financement des interventions des actions prioritaires constitue un des défis majeurs pour la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Elle porte non seulement sur les capacités à générer des ressources internes mais aussi sur la mobilisation des ressources extérieures conséquentes. Ainsi, l'assainissement des finances publiques et les réformes sectorielles, engagés depuis 2000, ont favorisé la mobilisation des ressources internes et de l'aide au développement, ainsi qu'une meilleure allocation des ressources en faveur des secteurs prioritaires de la SRP.

Mobilisation des ressources internes

335 La mobilisation des ressources internes a connu des progrès significatifs, notamment au cours des cinq dernières années.. En effet, le taux de pression fiscale a connu une relative progression, de 9,6% en 2002 à 11% en 2006. Toutefois, ce taux, qui se situe en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA en la matière (17%), demeure insuffisant pour permettre un accroissement substantiel des investissements publics en faveur des secteurs prioritaires. Le poids élevé du secteur informel, difficile à imposer, ainsi que les avantages fiscaux accordés par le Code des investissements aux investisseurs, expliquent cette situation.

Tableau 18: Evolution du taux de pression fiscale au Niger et dans certains pays de l'UEMOA (en % du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UEMOA	13,7	14,0	14,6	14,6	14,8	14,9	15,9
Burkina Faso	11,1	10,3	10,7	10,8	11,8	11,3	12,4
Mali	11,9	12,3	13,8	14,2	14,9	15,4	14,6
Bénin	13,9	13,5	14,4	14,9	14,6	14,5	14,9
Niger	8,3	9,1	9,6	9,9	11,0	10,3	11,0

Source : Rapport sur la surveillance multilatérale, UEMOA _juin 2006 ; DGE/MEF

Mobilisation des ressources extérieures

336 Le Niger a organisé en juin 2003 le Forum des partenaires au développement sur la Stratégie de Réduction de la pauvreté. Le Forum a réaffirmé le consensus général des PTF autour de la stratégie et obtenu l'engagement de tous à faire de la SRP le cadre unique de référence de leurs appuis à la politique économique, financière et sociale du Niger.

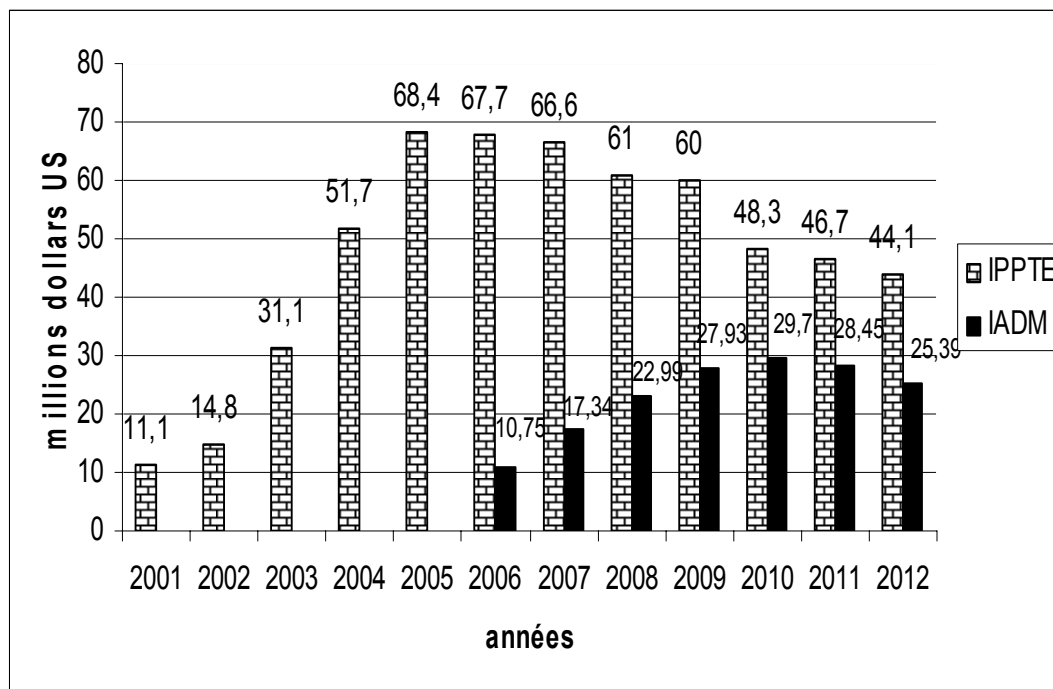
337 De même, un certain nombre d'engagements ont été pris, liés à la prise en compte de l'approche programme, l'harmonisation des procédures des partenaires et le développement des mécanismes de suivi évaluation.

338 Ainsi, on relève au cours de la période de mise en oeuvre de la SRP, une reprise de l'aide internationale après la baisse enregistrée à la fin des années 90 du fait de l'instabilité sociopolitique. Entre 2002 et 2006, le pays a reçu l'équivalent de 753 milliards de FCFA en nouveaux financements. Cette aide s'est déployée en grande partie sous forme de dons (60%). Elle a contribué fortement à l'atteinte des

résultats de la SRP, particulièrement l'amélioration des indicateurs sociaux, le développement des infrastructures et le renforcement des capacités.

339 En particulier, le Niger a bénéficié des initiatives PPTE et IADM (pour un montant de 255,55 milliards de FCFA entre 2001 et 2006).

Graphique 6: Montants réduits sous l'IPPTE et l'IADM (en millions de \$ US)



Source : Banque Mondiale

Allocation des ressources aux secteurs

340 En terme d'allocation de ressources budgétaires par secteur, on relève que celle de l'éducation, de la santé et du secteur rural, est passée respectivement de 14,6%, 10,9% et 14,6% en 2001 à 13,3%, 9% et 18,2% en moyenne sur la période 2002-2005. Les taux d'exécution ont été en moyenne d'environ 75% dans ces secteurs dont les financements dépendent fortement des ressources extérieures. En outre, l'allocation des ressources en faveur des secteurs prioritaires de la SRP a été fluctuante, entre 2002 et 2005, du fait essentiellement de la volatilité et de l'imprévisibilité des concours extérieurs en leur faveur.

Tableau 19 : Montant des ressources affectées dans les principaux secteurs au cours de la période 2002-2005 (en milliards FCFA)

Secteurs	Allocation	Part dans l'allocation (en %)	Exécution	Taux d'exécution (en %)	Part dans le budget à l'exécution (en %)
Education	218,6	13,3%	188,35	86,2%	15%
Santé	148,3	09%	113,23	76,3%	09%
Développement rural	299,2	18,2%	203,44	68,0%	16,2%
Equipement/transport	107,4	6,5%	72,18	67,2%	5,7%
Total SRP	773,53	47,2%	577,2	74,6%	45,8%
Autres	866,49	52,8%	682,06	78,7%	54,2%
Total budget	1.640,0	100%	1259,26	76,8%	100%

Source : MEF/ DGB et Travaux de cadrage macroéconomique

341 Grâce aux ressources économisées sur le service de la dette extérieure suite à son éligibilité à l'IPPTE, le Niger a ouvert un vaste chantier de réalisation d'infrastructures, particulièrement en milieu rural, à travers *le Programme Spécial du Président de la République*. Ce programme, qui constitue un des instruments

privilegiés de la mise en œuvre de la SRP, a fait l'objet d'une évaluation technico-financière indépendante. Il ressort de cette évaluation que d'importantes réalisations ont été faites au cours des quatre ans de mise en œuvre du programme (3 ans et 10 mois). Il s'agit notamment de :

- la construction de 1992 classes correspondant à 20% des classes en dur existantes ;
- la construction de 1930 cases de santé communautaire démultipliant l'action des CSI et hôpitaux de district (3 cases de santé pour un CSI) ;
- la construction et ou la réhabilitation de 861 points d'eau modernes permettant une augmentation de 4% du nombre de points d'eau moderne (PME) ;
- la construction de 120 barrages de retenues et seuils d'épandage permettant la mobilisation de nouvelles ressources en eau pour l'abreuvement du bétail et le développement des cultures irriguées ou de décrues ;
- la réhabilitation et/ou la création de 20 aménagements hydro agricoles permettant la mise en valeur de 4364 ha irrigués ;
- l'accès au micro-crédit de plus de 80.000 femmes.

342 A l'évidence, le PS/PR a contribué à l'augmentation de l'accès des populations aux services sociaux de base. Il a également permis l'intensification des cultures et la dynamisation des économies régionales. Ce constat est confirmé par l'appréciation générale des populations. En effet, environ 62% des répondants de l'EPP2 apprécient positivement l'approche du PS/PR qui s'est focalisée sur la satisfaction des besoins prioritaires des communautés, notamment en infrastructures de base.

343 Cependant, ces résultats très positifs ont été limité par certains facteurs au nombre desquels on peut citer : (i) l'urgence de l'opération à son début qui a eu pour conséquence la faible intégration du programme dans les politiques et stratégies sectorielles ; (ii) la faible marge financière des entreprises contractantes rendant la soumission moins attrayante pour beaucoup d'entre-elles ; (iii) le suivi de la qualité des travaux du fait du manque de moyens par les services techniques et la faiblesse des ressources allouées ; (iv) les difficultés de remboursements ont également été notées dans le rapport d'audit du programme.

344 Pour pallier les insuffisances constatées, des mesures correctives ont été engagées. Il s'agit, entre autres de :

- la clarification des modalités de coordination entre les différents acteurs ;
- le renforcement des capacités des services techniques en charge du contrôle ;
- le respect des prescriptions du code des marchés publics ;
- l'amélioration des procédures par l'utilisation de la nouvelle nomenclature budgétaire ;
- l'intégration des actions du PS/PR aux programmes et stratégies sectorielles.

b) Les faiblesses du dispositif de planification et de programmation

345 Avec le processus SRP, une démarche novatrice de planification a été initiée, permettant de définir un cadre global concerté et consensuel de référence et de mettre en place des stratégies efficaces de développement économique et social. En effet, l'élaboration de la SRP s'est basée sur le diagnostic de la situation fondé sur les données des enquêtes, des études et les avis des populations.

346 Cependant, le processus SRP devrait être amélioré par le renforcement des capacités techniques en matière de planification et le parachèvement des CDMT sectoriels.

347 De même, on note l'inexistence d'une vision prospective de long terme autour de laquelle la SRP aurait pu notamment identifier et articuler les priorités et stratégies à moyen terme. En outre, les délais très courts impartis pour l'élaboration des documents ne permettent pas les investigations nécessaires par rapport à certaines thématiques pertinentes.

348 L'insuffisance de l'application de la démarche de gestion axée sur les résultats (GAR) constitue également une limite dans la définition des politiques, programmes et projets, dans un contexte marqué par la prédominance du court et moyen termes dans le cadre des programmes économiques et financiers. Ces approches ayant relégué au second rang les mécanismes de planification à long terme.

349 Bien que la préparation budgétaire soit fondée, pour ce qui concerne les secteurs prioritaires, sur un cadrage macroéconomique axé sur les objectifs de la SRP et les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) existants, il existe un besoin de mise en cohérence des CDMT sectoriels et du budget de l'Etat.

350 Par rapport à l'exécution du budget, on relève : (i) des écarts des réalisations en dépenses prononcés pour les projets d'investissement sur financements extérieurs du fait de la non disponibilité de certaines données d'exécution, (iii) l'absence d'analyse infra annuelle de l'exécution budgétaire. En outre, ces insuffisances combinées au manque d'analyses régulières et systématiques des processus et des résultats ne favorisent pas une approche stratégique de la gestion budgétaire.

c) Insuffisances dans la gestion et la mise en œuvre des programmes

351 La volonté d'assurer une mise en œuvre efficace de la SRP s'est traduite par le choix des départements ministériels comme piliers de la mise en œuvre des programmes. Des avancées significatives sont relevées au niveau sectoriel, en particulier pour les questions liées à l'harmonisation et à l'alignement sur les OMD, avec la mise en place des CDMT et des cadres de concertation, notamment dans les secteurs de l'éducation, du développement rural et de la santé.

352 Cependant, la mise en œuvre de la SRP a souffert de certaines lacunes parmi lesquelles on peut citer : (i) l'insuffisance des taux d'exécution de certains programmes; (ii) la forte dépendance du budget d'investissement par rapport aux ressources extérieures ; (iii) les insuffisances dans la coordination de l'aide au développement et du dialogue avec les PTF, du fait notamment de l'irrégularité des réunions de concertation entre le gouvernement et les partenaires du niveau central et décentralisé ; (iv) le faible alignement des stratégies d'assistance de certains PTF à celles du gouvernement ; (v) la diversité et la complexité des procédures des partenaires ; (vi) la multiplicité des acteurs institutionnels et l'instabilité de certaines structures, préjudiciables à la qualité du dialogue avec les partenaires ; (vii) les insuffisances dans la participation des organisations de la société civile qui peuvent veiller à la pertinence des investissements et fournir des informations sur leurs interventions propres ; (viii) les insuffisances de la participation des acteurs du secteur privé dont les performances restent en deçà des attentes.

d) Difficultés pour la coordination et le fonctionnement du dispositif institutionnel

353 La coordination du dispositif institutionnel de la SRP est assurée, au niveau technique, par le Secrétariat Permanent de la SRP. Cette structure qui constitue la cheville ouvrière du dispositif a élaboré les différents rapports annuels de suivi de la mise œuvre de la SRP. L'efficacité et l'opérationnalité du système reposent dans une large mesure sur la capacité de la structure centrale à mobiliser l'ensemble des structures productrices et utilisatrices des données statistiques situées dans les administrations de l'Etat, au niveau des institutions et de la société civile. Cependant, cette structure rencontre également certaines difficultés dans la mise en œuvre de ses missions ; notamment la léthargie de certains comités du dispositif institutionnel, la faiblesse des ressources matérielles, le faible fonctionnement des relais au niveau sectoriel et la faiblesse des capacités en amont du dispositif. De même, dans certains cas, l'absence de politiques sectorielles, de cadres de dépenses à moyen terme, de situations de référence et de cibles précises dans les indicateurs rend difficile le processus de suivi et de rapportage.

354 Par ailleurs, la forte participation qui a caractérisé le processus de formulation de la SRP a connu une certaine régression lors de la phase de mise en œuvre, en raison des difficultés d'application du plan de communication. Cette situation a eu pour effet la faiblesse de l'appropriation du processus SRP au niveau de certains acteurs.

355 Enfin, les rapports annuels de mise en œuvre de la SRP n'ont pas véritablement servi d'instruments d'aide à la décision pour les autorités politiques du fait notamment de l'insuffisance des informations fournies et de la faiblesse des analyses qui à l'évidence n'orientent pas les choix.

e) Faiblesses des capacités pour le suivi évaluation des politiques, programmes et projets

356 Le dispositif actuel en matière de suivi-évaluation est centré autour d'un noyau dur représenté par la Direction Générale de l'Evaluation des Programmes de Développement (DGEPD) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), les Directions des Etudes et de la Programmation (DEP), les Directions des Statistiques sectorielles des Ministères sectoriels et les Unités de Gestion des projets. A coté de ce noyau dur, interviennent

d'autres structures qui disposent de leurs propres systèmes d'information, notamment le Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural.

357 Cependant, les études diagnostiques réalisées au cours de la période révèlent, que malgré les efforts consentis pour assurer l'opérationnalité du dispositif de suivi évaluation, certaines insuffisances persistent. Au nombre de celles-ci, on peut citer : (i) l'absence de mise en œuvre effective des missions pour les structures impliquées dans le dispositif en raison notamment de la faiblesse des ressources humaines, matérielles et financières ; (ii) l'absence de clarification ou la méconnaissance des rôles de chacun des intervenants, liés à l'inexistence d'un dispositif réglementaire précisant les relations entre les différentes structures ; (iii) la faible diffusion et l'utilisation des produits du suivi-évaluation ; (iv) une faible pratique de l'évaluation d'impact et de l'évaluation des politiques publiques.

f) Insuffisances dans le système d'informations statistiques

358 La formulation et le suivi-évaluation des stratégies et politiques pour la mise en œuvre de la SRP exigent une forte disponibilité d'informations de qualité, une meilleure connaissance des conditions de vie des populations et une appréciation fiable des résultats et impacts des politiques et du phénomène de la pauvreté. Au cours de la période de mise en œuvre de la SRP, plusieurs actions ont été entreprises en vue d'améliorer non seulement le dispositif de suivi-évaluation mais aussi la disponibilité de données statistiques. Ces actions ont permis la réforme du Système Statistique National (SSN) avec la création d'un Institut National de la Statistique et des Directions statistiques sectorielles, la mise d'un Conseil National de la Statistique. Cela a favorisé la relance de la production et de la diffusion de l'information statistique.

359 En dépit de ces avancées notables, des lacunes persistent, en raison notamment : (i) du manque de programmation rigoureuse des activités statistiques au sein du SSN ; (ii) de la faible utilisation de l'information pour la prise de décision ; (iii) des insuffisances dans le ciblage des populations ; (iv) de la faible couverture géographique ; (v) de la vétusté et de l'absence de désagrégation de certaines données ; (vi) du manque d'harmonisation des concepts ; (vii) de l'insuffisance de l'analyse des données ; (viii) de la faible diffusion des informations.

360 Ces problèmes résultent particulièrement des faibles capacités institutionnelles, humaines et matérielles et des difficultés dans la coordination globale du dispositif.

I.4. Contraintes et atouts du Niger

1.4.1. Les contraintes et menaces

361 Plusieurs facteurs structurels entravent les performances du Niger dans l'accélération de la croissance économique et dans la réduction de la pauvreté.

362 Les conditions climatiques du Niger suivent des cycles de moyen terme. Le pays a connu plusieurs périodes successives de faible pluviométrie – au début des années 1970, dans les années 1980 et, dans une moindre mesure, au milieu des années 1990 – qui ont mis en péril la production agro-sylvo-pastorale, entraînant de fait la dégradation durable de l'environnement et des conditions d'existence des populations (notamment au niveau rural). De surcroît, on note une tendance à la détérioration des conditions climatiques depuis 1960 (445,8 mm de précipitations moyennes dans les années 1960 ; 423,5 mm dans les années 1970 ; 354,7 mm dans les années 1980 ; 300 mm dans les années 1990).

363 Les catastrophes naturelles et les invasions de criquets pèlerins sont également fréquentes au Niger, contribuant à accélérer la vulnérabilité de la production agricole. La chaleur fréquente (les températures dépassant les 35 degrés pour une bonne partie de l'année) ne favorise pas non plus la productivité et réduit parfois l'attractivité du Niger auprès des investisseurs étrangers.

364 La déforestation et la désertification progressent inexorablement. Les formations forestières naturelles sont passées de 16 millions d'hectare environ en 1982 à 5 millions d'hectare environ en 2006, en raison des besoins en terres agricoles et des changements climatiques.

365 La faible fertilité des sols et l'effet des actions de l'homme, des animaux et des phénomènes climatiques sur la terre limitent les rendements. La population est en effet concentrée sur une très faible superficie, notamment dans la bande sud du pays propice à l'agriculture. Il en résulte une forte pression sur les disponibilités en terres qui oblige à mettre en valeur des terres de plus en plus marginales. En outre, compte tenu des méthodes archaïques de production et de la faible utilisation d'intrants agricoles, les possibilités d'amélioration des rendements agricoles restent limitées.

366 L'étendue géographique (1.267.000 Km² dont les deux tiers sont désertiques) génère des coûts élevés de transport et une difficulté accrue d'aménagement du territoire en infrastructures économiques et sociales.

367 L'enclavement du pays constitue un sérieux handicap pour l'importation des intrants, des biens d'équipements et pour les exportations, défavorisant ainsi le pays.

368 La vulnérabilité aux chocs sur les termes de l'échange persiste, en raison du manque de diversification économique et de la forte dépendance des exportations d'un nombre réduit de produits (notamment l'uranium et les produits agro-pastoraux).

369 La forte croissance démographique (3,3% par an) fait du Niger un des pays où le taux de fécondité est le plus élevé au monde (7,1 enfants par femme, entraînant un doublement de la population tous les 21 ans), induit un niveau faible de revenu par tête et des taux élevés de pauvreté. En effet, à cause de la faiblesse des niveaux de revenu et du stock de capital, la forte croissance démographique constitue une contrainte majeure à la croissance économique car les taux nets d'épargne par tête ne sont pas suffisants pour permettre une accumulation du capital. En outre, les populations pauvres vivant dans le milieu rural ou périurbain, avec des familles très larges, elles ont très souvent les ressources les plus faibles et conséquemment ne peuvent s'offrir les services de santé et d'éducation adéquats ainsi que l'eau potable ou l'assainissement. Aussi, dans ces milieux, la pauvreté s'accroît-elle et devient ainsi un phénomène autoentretenu.

370 L'étroitesse du marché national est un facteur handicapant. Avec un revenu annuel de 141.800 FCFA (284\$) FCFA par personne, une faible classe moyenne solvable et une population de près 13 millions d'habitants, le marché nigérien demeure étroit et ne favorise pas une production à grande échelle susceptible de réduire les coûts unitaires de production et de donner une compétitivité aux produits échangeables nigériens.

371 Les freins à la promotion féminine et à la prise en compte du genre dans les politiques constituent aussi une contrainte majeure. Les croyances et valeurs jouent sur la place réservée à la femme dans la société, limitant l'accès des filles à une éducation de qualité et des femmes à l'emploi ; réduisant ainsi le potentiel de capital humain du pays.

372 Le faible niveau d'alphabétisation (28,7% en 2005) et d'éducation (45,9% de taux net de scolarisation primaire en 2006), ainsi que des conditions de santé et de nutrition de la population, jouent concomitamment sur la qualité du capital humain et sur la productivité globale des facteurs, sur les possibilités d'accès aux emplois et aux activités génératrices de revenus, ainsi que sur les comportements hygiéniques, sanitaires et environnementaux des populations. Toutes choses qui contribuent à rendre plus difficile l'atteinte des indicateurs de réduction de la pauvreté.

373 Au total, la conjonction de tous ces facteurs « piègent » le Niger dans un équilibre de faible croissance économique et dans une « trappe de la pauvreté ». Et, de fait, la causalité entre pauvreté et croissance est bidirectionnelle. En effet, si la croissance est nécessaire pour réduire la pauvreté, une forte incidence de pauvreté peut être également une contrainte majeure à la croissance. Le défi du Niger est de transformer ce cercle vicieux en cercle vertueux, en jouant sur ses atouts pour amorcer une dynamique de croissance forte, durable et favorable aux pauvres.

1.4.2. Les atouts et opportunités du Niger

374 Nonobstant la situation économique et sociale difficile que le Niger a connu au cours des années 90, des perspectives meilleures sont possibles en raison des atouts et des opportunités dont dispose le pays.

375 La stabilité politique retrouvée. En effet, le Niger est aujourd'hui un pays très stable, démocratique et bien gouverné. En 7 années, le pays a connu deux élections présidentielles, deux législatives et des municipales reconnues par tous comme étant justes et transparentes, consacrant ainsi, la mise en place de plusieurs institutions, une paix durable dans le pays et l'amélioration du dialogue entre les acteurs politiques, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement.

376 La jeunesse de la population est aussi un atout majeur pour le pays (31% de la population est âgée de 15 à 35 ans). En effet, celle-ci constitue un levier pour la relance de l'économie nigérienne, surtout si les jeunes sont davantage impliqués dans la formulation des politiques économiques et sociales et bénéficient des actions de formation mieux ciblées, leur permettant d'obtenir des emplois décents, voire des lignes de crédits pour s'installer à leur propre compte et devenir ainsi, de par eux-mêmes, des pourvoyeurs d'emplois.

377 Le patrimoine historique et culturel du pays est très riche et varié. L'existence de rares espèces animales, de manuscrits, de sculptures rupestres, des ossements de dinosaures et l'organisation régulière de manifestations culturelles et sportives (musique, danse, mode, lutte traditionnelle) offrent des opportunités pour développer le tourisme au Niger.

378 L'ingéniosité des artisans nigériens : les produits artisanaux nigériens sont hautement appréciés au niveau régional et international, en raison de leur valeur et de leur qualité.

379 La richesse du sous-sol nigérien. Le Niger dispose d'un potentiel considérable en minéraux : uranium, pétrole, calcaire, charbon, or, gypse, marbre, phosphate, fer, cassitérite, cuivre pouvant être exploité tant les conditions d'investissements sont attrayantes.

380 Le potentiel hydrique du Niger est constitué d'importants réseaux hydrographiques d'eaux de surface de plus de 32 milliards de m³ /an, d'importantes réserves en eaux souterraines de l'ordre de 2,5 milliards de m³ renouvelables et 2.000 milliards de m³ non renouvelables. Ce potentiel en eau demeure sous exploité avec moins de 1% mobilisé à des fins agricoles. Le potentiel en terres irrigables est estimé à environ 270.000 ha, localisé dans la vallée du fleuve (52,6%), la Vallée des Dallols (14,4%), l'Ader-Doutchi-Maggia (10,4%), la Komadougu Yobé, le lac Tchad et les cuvettes oasiennes (7,4%), la Vallée des Goulbi (3,9%), les Koramas (3,7%), les Plaines de l'Air et les oasis (3,7%), la Basse Vallée de la Tarka (2,6%).

381 Le potentiel en élevage est considérable : l'effectif du cheptel est estimé selon le Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC) 2004/2005 à près de 29 millions de têtes de bétail. Il est dominé par les caprins (38%), les ovins (31%), les bovins (25%), les asins (5%), les équins (1%).

382 Le capital social inestimable et la volonté de vivre ensemble des Nigériens est aussi un gage de stabilité. En effet les relations de cousinage, les mariages entre plusieurs ethnies et l'esprit de solidarité, sont des valeurs qui consolident l'unité nationale.

383 L'intégration régionale constitue un facteur de développement, de stabilité et de solidarité entre les peuples. Ayant des frontières avec 7 pays africains, sur les quatre points cardinaux, le Niger peut transformer sa position naturelle de carrefour en avantage stratégique pour devenir un Hub sous-régional pour le commerce, l'investissement et le transport international.

384 L'intérêt renouvelé de la communauté internationale pour le Niger, motivé par l'amélioration de la situation politique, économique et sociale dans le pays, donne au Niger des capacités supplémentaires pour accélérer le développement et réduire la pauvreté.

I.5. Scenarii d'avenir

385 Le diagnostic stratégique du Niger met en évidence un scénario tendanciel marqué par la poursuite d'une croissance économique moyenne, mais vulnérable aux chocs climatiques et aux termes de l'échange, dans un contexte de maintien de la dynamique démographique.

386 Ce scénario peu ambitieux et intenable sur la durée, a comme risque majeur d'exercer une menace sur la cohésion sociale car il voudrait dire que les populations nigériennes continueraient dans leur majorité de

demeurer pauvres et vulnérables, de ne pas avoir accès à des services sociaux de qualité et d'être exclus des fruits de la mondialisation en marche. Aussi, importe-t-il d'identifier des leviers qui pourraient changer très vite le futur du Niger et le placer sur la rampe des pays à croissance rapide et à pauvreté réduite.

387 A cet égard, quatre facteurs-clés déterminent la possibilité d'enclencher des ruptures fortes au Niger : (i) l'intensification et la modernisation de l'agriculture et de l'élevage ; (ii) la diversification des sources de la croissance économique ; (iii) la maîtrise de la croissance démographique ; (iv) la mise en place de programmes sociaux efficaces.

388 Le croisement de ces quatre facteurs conduit à retenir un scénario tendanciel, un scénario intermédiaire d'intensification agricole et de diversification minière et un scénario d'atteinte des OMD en 2015. Ils sont présentés ci-après :

389 Premièrement, **un scénario tendanciel** ou « **Niger PMA** » basé sur la mise en œuvre d'une politique de réformes économiques et financières cohérentes visant la consolidation du cadre macroéconomique. Il repose sur les principales hypothèses suivantes :

- le maintien de la stabilité politique ;
- la poursuite de la mise en œuvre des réformes (finances publiques, secteur financier, entreprises publiques, environnement juridique des affaires) ;
- une pluviométrie moyenne bien répartie dans l'espace et dans le temps ;
- une situation phytosanitaire sous contrôle ;
- le maintien du niveau actuel de la demande de produits agropastoraux du Nigeria ;
- la non dégradation du marché de l'uranium ;
- le début timide de la diversification minière ;
- la poursuite du programme de renforcement des infrastructures économiques et sociales ;
- le renforcement des capacités de l'administration pour un meilleur encadrement des différentes politiques ;
- la mobilisation des ressources extérieures.

390 Sur la base de ces hypothèses, le taux de croissance moyen projeté est de 4,2%. Il serait essentiellement tiré par le secteur agricole qui croîtrait à un taux moyen de 4,1% contre 3,6% pour la période 2000-2005.

391 Le principal résultat sera une amélioration du PIB/tête qui se situerait en moyenne à 0,9%, impliquant un taux de pauvreté de 57,7% en 2012 et de 56,3% en 2015. Notons qu'avec cette hypothèse, le pays n'atteindrait pas les OMD à l'échéance 2015. Les autres indicateurs de développement humain durable resteraient faibles.

392 Deuxièmement, **un scénario intermédiaire ou « Niger en voie de développement »** fondé sur les hypothèses suivantes :

- Le maintien de stabilité macroéconomique ;
- le renforcement de la stabilité politique ;
- des conditions climatiques très favorables pour la production agropastorale ;
- la mise en œuvre de la SDR (accélération de la mise en œuvre de la politique d'irrigation, intensification des investissements, attrait des investisseurs privés dans le secteur du développement rural) ;
- la création de nouvelles entreprises modernes de production augmentant la demande intérieure des produits agro-sylvo-pastoraux ;
- l'augmentation de la demande extérieure avec une conjoncture favorable au Nigeria (augmentation de l'exportation des produits nigériens vers le Nigeria) ;
- le maintien du niveau des prix intérieurs ;
- l'augmentation de la part des crédits à l'économie en faveur du secteur du développement rural en général et du secteur agricole en particulier (1% actuellement) ;
- une évolution favorable du marché de l'uranium et un effort modéré de diversification minière et énergétique (démarrage de l'exploitation du pétrole, découverte et exploitation de nouveaux

- gisements d'or) ;
- l'accélération de la mise en œuvre des réformes (finances publiques, secteur financier, environnement juridique des affaires) ;
- l'accélération du renforcement des capacités de l'administration pour un meilleur encadrement des différentes politiques ;
- une mobilisation plus accrue des ressources extérieures.

393 Sur la base de ces hypothèses, le taux de croissance moyen serait de 5,7%. Il serait tiré d'abord par le secteur agricole qui croîtrait de 7% en moyenne. Le secteur minier contribuerait également à la croissance globale projetée avec un taux moyen de 8 % sur la période 2008-2012. Il serait stimulé par la poursuite de la tendance haussière de la demande et des prix de l'uranium, le démarrage et l'exploitation de nouveaux gisements ainsi que le démarrage de l'exploitation pétrolière et des projets de phosphate de Tahoua et de charbon de Salkadama.

394 Les principaux résultats seront une amélioration du PIB/tête qui se situerait en moyenne à 2,4%, et une réduction du taux de pauvreté à 53% en 2012 et à 49,5 % en 2015. Bien qu'on eût enregistré un progrès notable, certaines cibles OMD ne seraient pas atteintes.

395 Troisièmement, un scénario d'atteinte des OMD ou « Niger émergent » fondé sur les mêmes hypothèses que le scénario « Niger en voie de développement », auxquelles il faut ajouter :

- une diversification plus grande des sources de croissance (à travers le développement de l'artisanat, du tourisme et de l'agro-industrie) et une modernisation du secteur rural;
- une exploitation efficiente du pétrole, dès l'année 2008 ou 2009;
- un engagement ferme des partenaires à accompagner le Niger vers la réalisation des OMD par la mobilisation effective des ressources prévues ;
- la mise en œuvre réussie de programmes sociaux ciblant les pauvres et visant à réduire les inégalités ;
- une baisse du taux de croissance démographique (passant de 3,3% à 3,1% en moyenne sur la période) ;
- une gouvernance de qualité, dans un contexte de cohésion sociale.

396 Ce scénario table sur un taux de croissance économique de 7 %, en moyenne, sur la période 2008-2012, tirée par une croissance forte, intensive et durable dans le secteur agro-pastoral, une relance de la croissance dans les secteurs de diversification (mines, artisanat, tourisme, pétrole).

397 Les principaux résultats attendus sont une forte amélioration du PIB/tête (qui se situerait en moyenne à 3,9%) et une réduction de la pauvreté à 42% en 2012 et à 32% en 2015. Dans ces conditions, le Niger réaliserait les OMD en 2015 et le concept de «miracle nigérien» apparaîtrait dans la littérature économique. Le Niger se mettrait résolument dans la trajectoire des pays émergents, harmonieusement intégrés dans l'économie mondiale et bénéficiant de bons indicateurs de développement humain durable.

398 Le Niger retient, avec volontarisme, de transformer en réalité ce scénario de réalisation des OMD.

DEUXIEME PARTIE : VISION, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

II.1. Défis majeurs

399 En dépit des importantes réalisations, particulièrement dans le cadre du Programme Spécial du Président de la République et des progrès indéniables enregistrés, dans le cadre de la mise en œuvre de la SRP, il ressort du diagnostic de la pauvreté et de l'appréciation des politiques, que la situation des indicateurs sur les conditions de vie des populations et de l'économie reste faible. A l'évidence, avec la tendance actuelle, le Niger n'atteindra pas tous les objectifs retenus par les OMD à l'horizon 2015.

400 En effet, la pauvreté est persistante, particulièrement en milieu rural (près de deux nigériens sur trois vivent en dessous des seuils de pauvreté). Le niveau d'instruction est faible, la malnutrition sévit dans une frange importante de la population, les taux de mortalités sont élevés, l'accès à l'eau potable est insuffisant, l'accès aux infrastructures d'énergie, de transport, de communication, aux marchés, est faible. Cette situation est aggravée par des disparités de genre dans l'accès aux services et aux opportunités et une grande vulnérabilité aux risques liés aux chocs naturels ou économiques.

401 C'est pourquoi, la nouvelle stratégie doit fondamentalement rompre avec certaines approches dichotomiques de manière à trouver des réponses cohérentes aux défis suivants :

- la consolidation de la paix, de la cohésion sociale et des acquis démocratiques;
- la réduction de la vulnérabilité aux chocs exogènes (conjoncture socioéconomique, catastrophes naturelles) et de la dépendance de l'économie aux conditions climatiques;
- la modernisation et l'intensification de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que la garantie de la sécurité alimentaire;
- la gestion durable des ressources naturelles ;
- la diversification des sources de croissance économique, en ciblant notamment les secteurs créateurs d'emplois;
- l'appropriation du savoir des avancées technologiques disponibles dans le monde, ainsi que le développement des capacités technologiques endogènes ;
- l'aménagement équilibré du territoire en infrastructures économiques et sociales ;
- la prise en compte du genre dans les politiques qui devra permettre à terme la réduction des inégalités entre pauvres et non pauvres, entre hommes et femmes, entre filles et garçons, entre régions et entre milieu rural et milieu urbain;
- la maîtrise de la croissance démographique;
- le relèvement du niveau d'instruction et la promotion d'une formation adaptée aux réalités du pays et en phase avec les besoins de l'économie ;
- l'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel de la population;
- la création d'emplois décents pour toute la population active, particulièrement pour les jeunes et les femmes;
- la préservation et la valorisation du patrimoine culturel ;
- la promotion de la bonne gouvernance à travers notamment une gestion transparente et efficace des ressources publiques, la garantie des libertés individuelles et collectives, la lutte contre la corruption, l'injustice et l'impunité ;
- la consolidation et le renforcement de la dynamique en cours de décentralisation et de responsabilisation des collectivités territoriales afin de favoriser à la base l'émergence de véritables économies locales ;
- l'institutionnalisation d'une gestion axée sur les résultats ;
- la relance des investissements publics couplée avec la mise en œuvre d'une budgétisation par objectifs;
- la poursuite de l'assainissement des finances publiques et la mobilisation de recettes internes plus importantes ;
- la relance des investissements privés;
- l'approfondissement des réformes structurelles par la mise en œuvre des politiques sectorielles ambitieuses ;
- l'insertion harmonieuse du Niger dans le processus d'intégration sous-régionale et régionale.

II.2. Vision et objectifs globaux en 2015

402 C'est pour faire face aux nombreux défis énoncés ci-dessus que le Niger a engagé la révision de sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), afin de prendre un nouveau départ et donner une nouvelle impulsion à sa politique de développement économique et social.

403 L'analyse des caractéristiques de la pauvreté, les enseignements tirés de la mise en œuvre de la SRP ainsi que les engagements internationaux et/ou régionaux auxquels le Niger a souscrit, commandent le choix d'une vision prospective novatrice du développement national.

404 Ainsi, le Niger se fixe pour vision à long terme de « *Devenir un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une République moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une nation riche de sa culture et de ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, indemne de la corruption et de la pauvreté, prospère, équitable et solidaire, respectueuse de l'éthique, unie, en paix et engagée à favoriser l'intégration africaine* ».

405 Le cheminement vers cette vision du Niger de demain est une œuvre de longue haleine. Le tout étant, pour les Nigériens, à tous les niveaux, de garder le cap, sur la durée, et de poser dès à présent les fondements nécessaires à sa réalisation, en évitant toute pause ou recul dans la marche vers le but ultime du développement intégral. C'est la raison pour laquelle la vision a été traduite en une Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP 2008-2012) pour laquelle les stratégies et politiques sectorielles existantes et/ou en cours d'élaboration serviront de cadre opérationnel.

406 Aussi, l'objectif global assigné à la nouvelle SRPD consiste-t-il à améliorer le bien être des nigériennes et des nigériens. De manière spécifique, le Niger a la ferme volonté de réduire la pauvreté dans toutes ses dimensions et de réaliser l'ensemble des OMD fixés pour l'horizon 2015. Ainsi, les revenus des nigériens seront accrus, leur état sanitaire et nutritionnel sera amélioré, leur niveau d'instruction sera relevé, les équilibres environnementaux seront préservés, l'accès aux services énergétiques modernes et à l'eau potable sera fortement renforcé, la participation aux prises de décision sera institutionnalisée, le désenclavement des villes et des campagnes par des infrastructures adéquates et l'accès universel aux NTIC seront une réalité.

407 De plus, la victoire sur la pauvreté n'étant jamais définitivement acquise, des mesures de prévention des risques et d'atténuation de leurs effets sur les populations vulnérables seront recherchées. De même, la réduction des inégalités entre les populations nigériennes, quel que soit leur lieu de résidence et la promotion d'une société régie par l'égalité et l'équité entre les genres dans tous les domaines et à tous les niveaux, serviront de socles pour la stratégie. De cette manière, la cohésion nationale pourra être consolidée et chaque nigérien vivra dans la paix et aura la garantie d'une protection sociale.

408 La SDRP a pour ambition d'amorcer, de manière franche, la construction d'une Nouvelle Economie pour le Niger, et de promouvoir une croissance forte (7% au moins, en moyenne annuelle), favorable aux pauvres et au développement humain durable. En effet, la recherche d'une croissance forte et soutenue est fondamentale pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté ; le rythme et les modalités de cette croissance fourniront des opportunités et des aptitudes suffisantes aux pauvres pour participer à l'activité économique et en tirer avantage.

409 Pour être durable, la croissance devra avoir la base la plus large possible, englober les secteurs et les zones à fortes potentialités qui regroupent les plus grandes fractions de la population active et préserver la biodiversité. Dans cette optique, la prise en compte des questions transversales, telles que le genre, la population, l'emploi des jeunes, les droits humains et l'environnement naturel, constitue des impératifs incontournables. Une attention particulière sera également accordée à l'allocation adéquate des ressources en faveur des secteurs sociaux et des leviers de croissance économique.

410 La réalisation de ces orientations stratégiques sera soutenue grâce à la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural (SDR), en particulier à travers l'expansion de l'irrigation et la modernisation de l'agriculture, le développement des infrastructures économiques, un regain d'activité du secteur minier, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, l'efficacité et la transparence dans la gestion des

ressources publiques, la lutte contre la corruption, le respect des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit, la décentralisation et la territorialisation des politiques publiques.

411 A cet égard, les spécificités régionales seront largement intégrées dans les stratégies sectorielles et les actions. Cette régionalisation se fera sur la base des orientations de la politique nationale d'aménagement du territoire et du développement communautaire et de la décentralisation afin de réduire les déséquilibres régionaux et intra régionaux et impulser la dynamique de développement local. Elle favorisera également l'émergence d'un cadre harmonisé de coordination des interventions des partenaires à tous les niveaux.

412 Convaincu que le seul moyen d'améliorer significativement le bien-être des pauvres, c'est autant la définition de programmes de lutte contre la pauvreté que leur mise en oeuvre efficiente, de nouvelles approches et de nouvelles procédures seront progressivement introduites dans le pilotage de la SDRP. C'est pour institutionnaliser ces nouvelles pratiques que la nouvelle SDRP accorde un rôle accru au pilotage du plan d'actions et au suivi évaluation.

413 Au demeurant, un soin attentif a été apporté à l'alignement de la SDRP sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) définis par la Communauté Internationale et sur les stratégies d'intégration et de lutte contre la pauvreté élaborées au niveau continental (Union africaine - NEPAD) et au niveau régional et sous-régional (CENSAD, CEDEAO, UEMOA).

414 En particulier, la CEDEAO et l'UEMOA ont élaboré une Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté (SRRP) qui vise à offrir : (i) aux organisations régionales un cadre stratégique pour mieux prioriser les programmes régionaux et mieux les conjuguer avec les programmes nationaux afin de maximiser les effets de croissance et de réduction de la pauvreté ; (ii) aux Etats membres, une meilleure visibilité de l'ensemble des programmes régionaux afin qu'ils en tiennent compte dans la préparation des stratégies nationales ; et (iii) aux partenaires, un cadre stratégique permettant de mieux structurer les concours extérieurs aux pays et au processus d'intégration, de façon à maximiser l'efficacité de ces appuis.

415 Les orientations et les politiques de la stratégie régionale sont articulées autour de quatre grands axes d'intervention :

- la gestion des défis transnationaux, notamment les conflits, les mouvements migratoires et la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale dans le pays ;
- l'intégration approfondie de l'espace économique pour réduire les coûts et accroître la compétitivité afin d'accélérer la diversification et intensifier la croissance ;
- le développement /interconnexion des infrastructures en support à l'intégration de l'espace économique et à l'amélioration de sa compétitivité ;
- le renforcement du capital humain et la facilitation de sa mobilité à travers l'espace commun pour soutenir la croissance et la rendre aussi distributive.

416 Le Niger fait siennes les orientations de la Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté et celles du Programme Economique Régional (PER). La SDRP s'inscrira également en faveur des priorités régionales définies dans les programmes et politiques sectorielles communautaires, particulièrement : (i) la réalisation d'infrastructures (routières et voies ferrées, fluviales) ; (ii) le développement des infrastructures de transport aérien ; (iii) le renforcement de l'intégration énergétique régionale à travers les interconnexions électriques et (iv) le programme de protection du bassin du fleuve Niger contre l'ensablement.

417 De la même manière, les principes de bonne gouvernance et les actions de promotion de l'intégration africaine définies au niveau de l'Union Africaine – NEPAD constituent des guides pour la SDRP du Niger.

418 C'est en raison de tout cela que la programmation des actions et des dépenses de la SDRP a été effectuée, en prenant comme base les cibles visées en 2015 concernant les différents OMD et en veillant à respecter les critères de convergence définis au niveau sous-régional et régional ; l'horizon de cinq ans retenu pour la SDRP (2008-2012) constituant une phase intermédiaire dans la satisfaction de ces cibles et d'autres indicateurs de développement national ou régional.

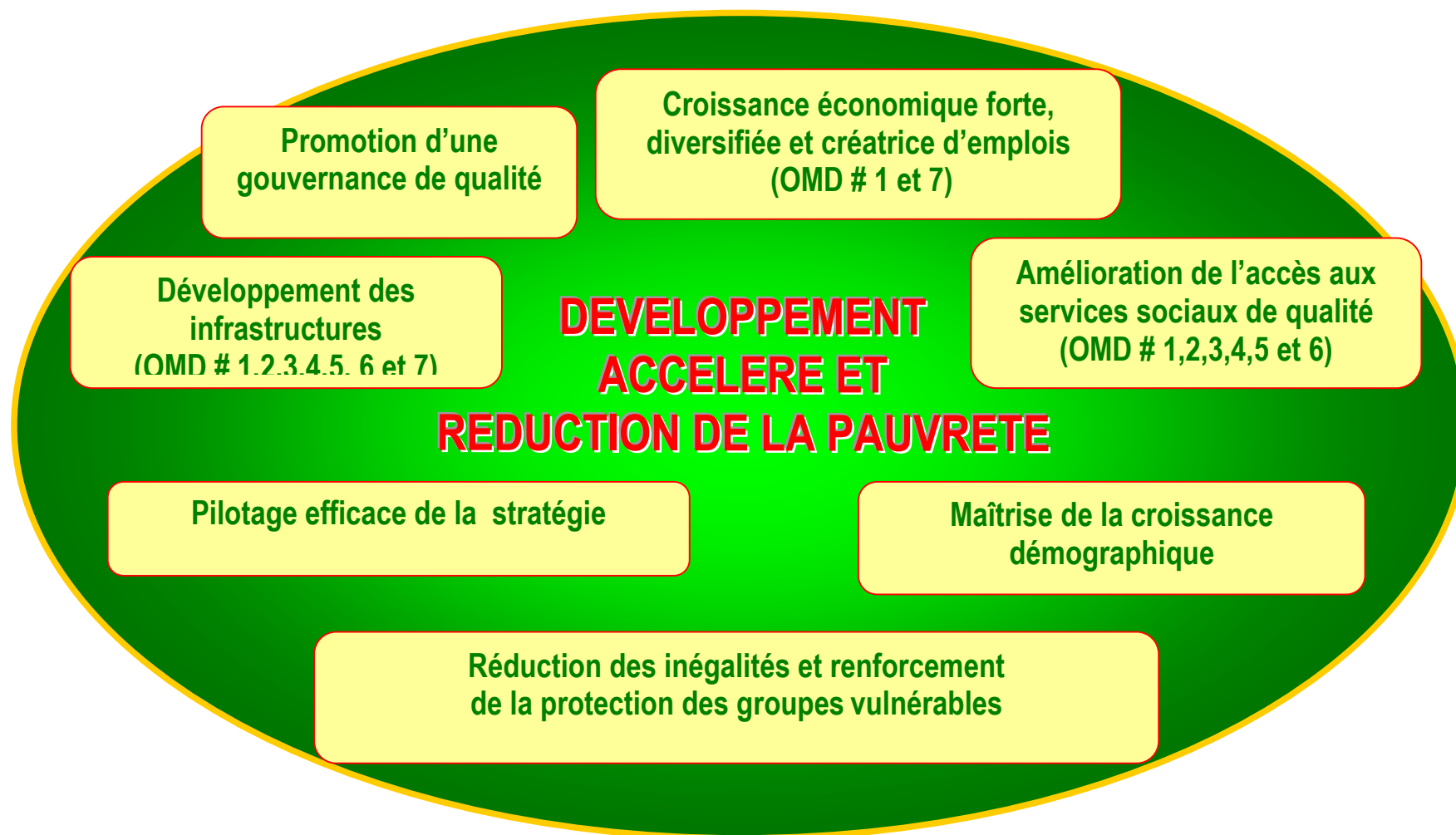
- 419 Sur la base de la vision définie, le Niger ambitionne d'atteindre entre autres les cibles ci-après en 2012 :
- i. un taux de croissance économique d'au moins 7% par an;
 - ii. un taux de pauvreté des individus de 42% ;
 - iii. un taux de malnutrition (insuffisance pondérale) de 24% ;
 - iv. un taux brut de scolarisation primaire de 94% ;
 - v. un taux d'alphabétisation des adultes de 45% en veillant sur la parité des sexes ;
 - vi. un taux de mortalité infanto juvénile de 108‰ ;
 - vii. un taux de mortalité maternelle de 200 pour 100.000 naissances vivantes ;
 - viii. un taux de prévalence du VIH SIDA maintenu en dessous de 0,7% ;
 - ix. un taux d'accès à l'eau potable de 80%,
 - x. un taux d'accès au service électrique porté à 3% dans les zones rurales et à 46% dans les zones urbaines;
 - xi. un taux de 35% d'utilisation des moustiquaires imprégnés d'insecticides pour les enfants et les femmes enceintes ;
 - xii. un indice synthétique de fécondité de 6 enfants par femme ;
 - xiii. un niveau de superficie des terres protégées au moins égal à 8% du territoire national ;
 - xiv. une couverture des besoins nationaux en céréales du pays d'au moins 110%.

420 Le facteur-clé de succès de cette nouvelle ambition nationale d'accélérer le rythme du développement demeure la détermination à arriver au but et le changement des mentalités, afin que chaque citoyen et chaque responsable, à tous les niveaux, internalisent les vertus et les valeurs de la société démocratique, du travail productif, les vertus de la paix et de la stabilité ainsi que celles d'un environnement propice à la production et à des pratiques transparentes de gestion dans les secteurs publics et privés.

421 Afin de réaliser les objectifs ainsi fixés, la SDRP sera conduite selon sept (7) axes stratégiques :

- Axe 1 : La recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois,
- Axe 2 : L'accès équitable aux services sociaux de qualité,
- Axe 3 : La maîtrise de la croissance démographique,
- Axe 4 : La réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables,
- Axe 5 : Le développement des infrastructures,
- Axe 6 : La promotion d'une gouvernance de qualité,
- Axe 7 : La mise en oeuvre efficace de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Figure N°1 : Cadre conceptuel pour la SDRP axée sur les OMD.



II.3. Les axes stratégiques de réduction de la pauvreté et d'atteinte des OMD

422 Les objectifs spécifiques et les lignes d'actions de chacun des sept (7) axes stratégiques sont retracés ci-dessous.

2.3.1. La recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois

✓ **Situation de référence au niveau de l'axe:**

423 La situation de référence se présente comme suit :

- La croissance économique est faible et erratique
- La base productive est étriquée
- Le PIB par tête a presque stagné entre 1993 et 2006. Ce qui n'a pas permis de réduire la pauvreté
- Les ressources environnementales sont menacées.

424 **Objectif stratégique de l'axe:** Accélérer la croissance économique, diversifier ses sources et en faire bénéficier équitablement et durablement les pauvres

➤ **Indicateurs OMD pour 2012 et 2015:**

Objectifs OMD Correspondant	Cibles OMD retenues	Indicateurs retenus	Niveau actuel (2006)	Niveau souhaité en 2012	Niveau souhaité en 2015
Objectif 1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	Cible 1. Réduire de moitié la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté d'ici à 2015.	Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté (en %)	60,7 ¹¹	42	32
Objectif 7. Assurer un environnement durable	Cible 9. Intégrer les principes de Développement Durable dans les politiques nationales de développement et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	Pourcentage des terres protégées pour préserver la biodiversité (en %)	6,6	8,5	10

425 **Autres indicateurs de performance fixés pour 2012 :**

- a. Réaliser une croissance économique de 7% en moyenne sur la période 2008-2012 ;
- b. Réaliser une croissance de la production dans le secteur agriculture de 8,7 % en moyenne annuelle ;
- c. Réaliser une croissance de la production dans le secteur élevage de 4,2 % en moyenne annuelle ;
- d. Réaliser une croissance de la production dans le secteur forêt et pêche de 4,5 % en moyenne annuelle ;
- e. Réaliser une croissance du secteur minier moderne de 8,9% par an ;
- f. Réaliser une croissance du secteur commerce et hôtellerie de 6,8% par an ;
- g. Réaliser une croissance de l'industrie manufacturière moderne de 6,9 % par an ;
- h. Assurer un taux de couverture des besoins en céréales du pays d'au moins 110%
- i. Etre dans les 100 meilleurs pays en termes de qualité de l'environnement des affaires (Classement du Rapport annuel Doing Business) ;
- j. Satisfaire les critères de convergence de l'UEMOA.

Analyse succincte de la stratégie qui sera mise en oeuvre:

426 Au cours des dernières années, la croissance économique n'a pas été suffisante pour permettre de financer les investissements destinés à la satisfaction des besoins sociaux essentiels des populations, en raison notamment de la dépendance de l'économie aux aléas climatiques, de la faible performance d'un secteur privé embryonnaire et des multiples obstacles qui freinent la compétitivité de l'économie nigérienne. La création

¹¹ Ce niveau a été estimé

d'emploi constituera un enjeu majeur dans la recherche de la croissance. L'accélération de la croissance économique durable sera engagée à travers six (6) domaines d'actions :

- le développement de grappes de croissance à haut potentiel et créatrices d'emploi ;
- la promotion des pôles régionaux de développement ;
- la consolidation du cadre macroéconomique ;
- l'amélioration de la compétitivité globale de l'économie ;
- une meilleure insertion dans le commerce régional et mondial.
- la promotion de l'art et de la culture.

a) Le développement de grappes de croissance à haut potentiel et créatrices d'emplois

427 Aujourd'hui, l'économie nigérienne repose essentiellement sur l'élevage, l'agriculture et les mines dont l'uranium. Ces trois sous-secteurs combinés comptent pour 40% du PIB et pour 80 % des exportations du pays. Ils se caractérisent par une vulnérabilité aux chocs exogènes (aléas climatiques et conjoncture sur le marché international). La volatilité de la croissance économique au Niger trouve là son origine. De nouvelles sources de croissance sont donc nécessaires pour mener de façon durable une politique de réduction de la pauvreté efficace.

428 Le Niger possède un grand potentiel en ressources agro-pastorales et en ressources naturelles. Son sous-sol contient des réserves minières considérables (uranium, pétrole, fer, cuivre, or, phosphate, cassitérite, calcaire, gypse, marbre, charbon, etc.). La valorisation de ce potentiel apparaît comme une nécessité et une urgence, afin d'initier une véritable dynamique de croissance forte et donner une vie meilleure aux pauvres. C'est pour cette raison que le Niger a adopté en 2003, la Stratégie de Développement Rural (SDR) et en 2006 son plan d'action ainsi que son CDMT. La SDR qui comprend trois (3) axes stratégiques sera mise en œuvre à travers dix (10) programmes structurants et quatre (4) programmes sectoriels prioritaires.

429 Dans cette perspective, la SDRP retient de conduire très rapidement une étude et de constituer des groupes de travail sectoriels en vue de la mise en place d'une Stratégie de Croissance Accélérée basée sur le développement des grappes¹² les plus porteuses de l'économie et qui sera considérée comme partie intégrante de la SDRP. Chaque groupe de grappe aura pour tâches :

- d'identifier les forces et faiblesses de la grappe ;
- d'effectuer un diagnostic stratégique et d'analyser le positionnement de la grappe ;
- de proposer une vision d'avenir de la grappe ;
- d'esquisser les axes stratégiques et les actions prioritaires à développer dans la grappe, ainsi qu'un dispositif de suivi-évaluation.

430 Le choix des grappes prioritaires sera effectué en se fondant sur un certain nombre de critères parmi lesquels : (i) la marge de progression à long terme (potentiel de croissance) ; (ii) le potentiel de valeur ajoutée générée ; (iii) le potentiel de compétitivité ; (iv) le potentiel à l'exportation ; (v) le potentiel de création de nouveaux emplois, notamment pour les pauvres.

431 D'ores et déjà, quatre grappes prioritaires apparaissent comme des sources de croissance favorables aux pauvres : la grappe « Développement rural » (Elevage / produits dérivés et Agriculture / produits connexes), la grappe « Artisanat » et la grappe « Tourisme ». Une autre grappe à haut potentiel émerge¹³ : la grappe « Mines ».

432 La grappe « Développement rural »

Conformément au rôle de moteur de la croissance économique, assigné au secteur rural, les interventions du gouvernement dans le domaine seront entreprises dans le cadre de la Stratégie de Développement Rural (SDR) adoptée en 2003 (Décret N°2003-310/PRN/MRA du 14 novembre 2003).

433 La SDR a pour objectifs de :

¹² Les grappes sont des réseaux d'entreprises, d'institutions, de clients, tous liés dans une chaîne de production créatrice de valeur ajoutée. Elles dépassent l'approche sectorielle et se focalisent sur la compétitivité et la création de valeur.

¹³ L'étude stratégique sur les sources de la croissance, qui prendra appui sur les études existantes en la matière, permettra d'approfondir l'identification des grappes prioritaires.

- (i) favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural;
- (ii) prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations;
- (iii) renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural.

434 Dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR, les lignes d'interventions prioritaires suivantes ont été retenues :

- L'accès des producteurs ruraux aux ressources naturelles et notamment au foncier est sécurisé.
- La production des produits de cueillette et de la pêche est augmentée sur des bases durables.
- La gestion de l'eau et d'autres ressources naturelles est améliorée et pérennisée.
- Les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles sont réduits.
- Les pratiques qui préservent l'environnement sont adoptées par les producteurs ruraux.
- L'érosion hydrique et éolienne est réduite.
- L'ensablement des infrastructures et des points d'eau est contenu.
- La biodiversité des espèces sauvages et domestiques est préservée.
- Les populations des espèces animales et végétales ont augmenté.

435 Ces interventions seront traduites en actions, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la gestion des ressources naturelles.

436 Elevage et produits dérivés : Le Niger a déjà établi, au niveau sous-régional sa position d'exportateur dans des produits tels que les animaux vivants. La stratégie qui sera développée favorisera l'accès des producteurs ruraux aux opportunités économiques et créera les conditions d'une croissance économique durable. Dans cette optique, le pays se positionnera dans l'exportation des produits transformés, notamment de la viande et de cuirs et peaux, pour lesquels il existe une demande potentielle solvable au niveau de la sous-région. Le Nigeria qui absorbe une grande partie des exportations de produits d'élevage transformés du Niger peut être un atout. De plus, une demande dynamique semble exister en Europe et en Asie pour les cuirs et peaux. Les efforts porteront notamment sur :

- l'amélioration de la productivité et des productions animales ;
- la promotion d'un élevage moderne et intensif ;
- l'amélioration de l'alimentation en eau et en aliments de bétail, ainsi que de la santé animale ;
- la promotion d'industries compétitives de lait, de viandes et de cuirs et peaux,
- le développement des facilités de stockage, de conservation et d'exportation.

437 Agriculture et produits connexes : le choix qui se fonde sur la nécessité de prévenir les risques, d'améliorer la sécurité alimentaire et de gérer durablement les ressources naturelles, afin d'obtenir une croissance économique durable, constituera le socle sur lequel reposera la stratégie. En effet, une étude menée par le Ministère de l'Economie et des Finances du Niger ¹⁴ révèle que lorsque l'agriculture croît de 1%, le PIB croît de plus de 1,03%. Dans le même ordre, une étude de la Banque Mondiale¹⁵ montre qu'un accroissement de la productivité agricole (notamment pour les cultures vivrières et d'exportation irriguées) à hauteur de 1% du PIB aurait un effet sur le PIB allant de 1,9% à 2,6%, permettant ainsi de réduire sensiblement la pauvreté au Niger.

438 Les actions prioritaires au niveau de 'Agriculture et produits connexes » concerneront en particulier :

- le développement des aménagements structurants, et notamment des infrastructures d'irrigation, y compris la petite irrigation;
- la mise à la disposition des agriculteurs de paquets technologiques et de services-conseils adaptés;

¹⁴ Ministère de l'Economie et des Finances, Commissariat chargé de l'Economie, Groupe d'Appui à la Gestion Macroéconomique, « Etude sur les sources de la croissance », par Dr Tamo Mamane, Octobre 2004, sur financement de la Banque Africaine de Développement, Pages 23-24.

¹⁵ Banque Mondiale, Bureau du Niger, « Mémoire Economique pour le Niger », Juillet 2006.

- la promotion de la consolidation des parcelles ;
- l'investissement dans la fertilité des sols ;
- la promotion des cultures vivrières (notamment le mil, le sorgho et les cultures maraîchères), de façon à enrayer la tendance à l'inertie de la production céréalière et à assurer chaque année la totalité des besoins du pays en céréales ;
- la diversification de la production, en ciblant des produits de niches pour lesquels le Niger possède un avantage comparatif (oignon, niébé, gomme arabique, souchet) ;
- la réduction des pertes post-récolte, à travers le renforcement des capacités de conservation ;
- la transformation des produits agricoles, pour leur donner une plus grande valeur ajoutée ;
- la protection de la biodiversité ;
- la promotion de la recherche et sa liaison opérationnelle avec l'enseignement et la vulgarisation agricole ;
- la lutte contre l'avancée du désert et la dégradation de l'environnement ;
- le renforcement de la gestion du secteur et de l'organisation des acteurs ;
- le renforcement de l'accès aux services financiers décentralisés ;
- une meilleure circulation de l'information sur les marchés.

439 *Amélioration de la gestion des ressources naturelles* : Face à la dégradation du milieu qui met en péril la pérennité des bases productives et les sources de revenus des ménages, le gouvernement mettra en œuvre des actions visant la préservation du capital productif à travers une amélioration significative des pratiques des producteurs ruraux par la mise au point et la promotion de systèmes d'exploitation durables. En parallèle à l'intensification des systèmes de production, de nouvelles formes de gestion des ressources seront recherchées à travers la responsabilisation individuelle ou collective des principaux utilisateurs, en particulier les producteurs ruraux. De même, les actions en faveur de la préservation de l'environnement seront poursuivies à travers l'extension des aires classées, l'amélioration des conditions de leur gestion (aspects réglementaires, moyens matériels et humains, association des populations riveraines et intégration dans les schémas d'aménagement du territoire) et le renforcement des interventions autour et dans les zones protégées pour améliorer l'intégration des activités agricoles, pastorales et de cueillette avec celles de la protection de la biodiversité et des espaces sensibles.

440 La priorité sera donnée à la mise en place des mécanismes de gouvernance locale des ressources naturelles permettant de créer des conditions favorables à la mise en place des modes d'exploitation durable et la restauration de certains espaces dégradés ; Il s'agira notamment de sécuriser l'accès des populations rurales aux ressources foncières et de prévenir les conflits. La gestion durable des ressources en eau nécessite d'améliorer leur connaissance et le cadre institutionnel de leur gestion.

441 Pour cela, le cadre réglementaire constitué par le Code rural sera complété, vulgarisé et mis en œuvre sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de la décentralisation, le rôle des collectivités locales dans la gestion des ressources naturelles sera précisé et progressivement renforcé. En particulier, la concession de la gestion des ressources forestières à des structures locales organisées sera développée. La gestion intégrée des ressources en eau sera mise en place au niveau des bassins versants. Au niveau sous-régional, la concertation sur la gestion des ressources partagées sera approfondie (gestion des eaux partagées, gestion de la transhumance du bétail).

442 La substitution du bois énergie par la promotion d'énergies renouvelables, du gaz butane et du charbon minéral sera poursuivie. La lutte contre les pollutions de tous genres devra également être conduite, notamment par la sensibilisation, la réglementation et le contrôle. Les cas de dégradation de l'environnement dont l'ampleur dépasse les capacités de gestion par les populations touchées nécessiteront une intervention publique conséquente (lutte contre les plantes envahissantes, fixation de dunes, restauration de terres dégradées, particulièrement au niveau des bassins versants, reboisement, traitements des koris etc). On cherchera également à préserver la biodiversité des espèces sauvages et domestiques à travers la conservation « in situ » et « ex situ » dans les zones menacées.

443 De manière spécifique, la mise en œuvre de la SDR favorisera l'approche programme pour rationaliser les modalités de l'intervention publique dans le secteur. Les quatorze programmes ci-dessous définis constituent des cadres de convergence progressive des interventions à travers dix (10) programmes structurants et quatre (4) programmes sectoriels prioritaires :

• **les Programmes sectoriels prioritaires :**

1. Programme « développement local et communautaire »
2. Programme « gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune) »
3. Programme « organisations professionnelles et structuration des filières » (Cadres de concertation interprofessionnels, Renforcement et structuration des organisations professionnelles, Mise en marché des produits agro-sylvo-pastoraux, Renforcement des capacités des agents économiques et développement du tissu économique rural)
4. Programme « infrastructures rurales » (Infrastructures hydro agricoles, Infrastructures de transport, Infrastructures de communication, Electrification rurale)
5. Programme « systèmes financiers ruraux »
6. Programme « recherche – formation – vulgarisation »
7. Programme « Renforcement des institutions publiques du secteur rural » (Restructuration des institutions publiques du secteur rural, Systèmes d'information et connaissance du secteur rural)
8. Programme « Eau potable et assainissement »
9. Programme « Réduction de la vulnérabilité des ménages » (Prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles, Santé – nutrition, Augmentation des revenus des plus vulnérables)
10. Programme « Préservation de l'environnement »

• **les Programmes sectoriels prioritaires :**

1. Programme « Développement de l'irrigation »
2. Programme « Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux »
3. Programme « Restauration des terres et reboisement »
4. Programme « Kandadji : régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du fleuve Niger »

444 Par ailleurs, l'économie nigérienne reposant en grande partie sur les productions agricoles et pastorales (fortement tributaires des facteurs climatiques), la prise en compte des informations météorologiques et climatiques dans les activités de développement socioéconomique durable et de prévention des catastrophes revêt une importance particulière. Pour ce faire, le gouvernement s'engage à (i) renforcer les réseaux d'observation et de veille météorologique, (ii) améliorer la collecte, le traitement et l'archivage des données météorologiques et climatiques, (iii) mettre les produits météorologiques et climatiques à la disposition des utilisateurs, (iv) réhabiliter les équipements (radars météo de Niamey et Zinder).

445 La grappe « Artisanat ». L'artisanat constitue un grand pourvoyeur d'emplois. Selon les résultats du RGP/H 2001, il existe près de 367.000 micro et petites entreprises artisanales (MPEA), réparties dans plus de 115 activités employant plus de 600 000 personnes. La proportion des femmes artisanes est de 52%. Elles sont occupées dans le tissage, la poterie, l'exploitation du gypse, la vannerie et la transformation. La promotion de l'exploitation minière artisanale (orpaillage, salines, gypse) constitue une priorité pour le Niger. Il en est de même de la pêche artisanale dont le potentiel est faiblement exploité aujourd'hui. Une stratégie nationale de développement de l'artisanat sera mise en place autour des priorités ci-après :

- le renforcement des capacités des opérateurs en termes d'organisation, de compétence technique, de gestion et d'innovation ;
- la modernisation des équipements et des outils de travail des artisans ;
- la mise en place de nouveaux instruments financiers pour le secteur artisanal ;
- l'adaptation de la fiscalité et de la couverture sociale aux spécificités du secteur ;
- le renforcement et la modernisation des zones et parcs artisanaux ;
- la valorisation et la promotion des produits artisanaux sur les marchés.

446 La grappe « Tourisme ». Une Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme (SNDDT), assortie d'un plan d'action opérationnel quinquennal, est en cours de préparation. Ses axes principaux de mise en œuvre porteront sur : (i) l'identification et l'aménagement de nouveaux sites touristiques ; (ii) la formation et l'amélioration de la qualité de service ; (iii) la promotion et le marketing ; (iv) l'appui institutionnel ; (v) le développement des activités locales.

447 La grappe « Mines ». Face à l'explosion du prix spot de l'Uranium constaté depuis 2004, des gisements considérés comme marginaux il y a quelques années, vont être mis en exploitation de façon rentable. Dans ces

conditions, les prévisions d'exportation du Niger en Uranium devraient augmenter à partir de 2009 (4.703 tonnes) pour atteindre 8.843 tonnes en 2012, contre 3.600 tonnes en 2007. Le Niger s'évertuera à développer progressivement la transformation locale du produit, de façon à renforcer la valeur ajoutée de la grappe « uranium ». Les efforts de préservation de l'environnement et de maîtrise des risques sanitaires liés à l'exploitation de l'uranium seront poursuivis.

448 De même, le Niger s'est engagé dans la promotion du potentiel pétrolier du pays, à travers l'attraction de plusieurs partenaires dans l'exploration pétrolière. Dans ce cadre, trois sondages ont démarré en 2003 et d'autres devraient suivre dans les prochains mois. Le démarrage de la production de pétrole est envisagé en 2009-2010. Il ouvrira de nouvelles perspectives de croissance pour le pays. Une attention particulière sera accordée à une bonne utilisation des ressources tirées du pétrole, en s'inspirant notamment des meilleures pratiques disponibles au niveau international.

449 Par ailleurs, les exploitations minières à petite échelle (or, étain, gypse, sel...) qui se pratiquent dans plusieurs régions du pays occupent des milliers de personnes et leur procurent des revenus non négligeables. C'est pourquoi, le gouvernement s'emploiera à améliorer et pérenniser cette activité à travers : (i) l'organisation du sous secteur des exploitations minières à petite échelle (EMPE), (ii) l'appui aux exploitants des EMPE, (iii) l'élimination des pires formes de travail des enfants dans le secteur, (iv) la protection de l'environnement minier, (v) l'amélioration de l'état sanitaire des exploitants des EMPE et (vi) la maîtrise de la commercialisation.

b) La promotion des pôles régionaux de développement

450 La SRDP fait de la prise en compte des spécificités régionales une priorité. Cette démarche présente l'avantage de renforcer la localisation des objectifs nationaux et internationaux de développement. En particulier, la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'échelon régional et local s'inscrit dans les orientations énoncées par la politique nationale d'aménagement du territoire et par la Politique Nationale de Développement Local et Communautaire qui, ensemble, visent à minimiser les déséquilibres régionaux et intra régionaux, maîtriser l'exode rural, favoriser l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et mieux valoriser les potentialités régionales. C'est dans ce cadre que les huit (8) régions ont chacune élaboré un document lors de la révision de la SRP.

451 L'émergence des pôles régionaux de développement se fera en fonction des opportunités économiques, notamment les potentialités agrosylvopastorales, les ressources minières, artisanales, touristiques et culturelles (voir tableau 21).

Tableau 21: Potentialités régionales et domaines prioritaires d'intervention

Régions	Potentialités	Avantages comparatifs potentiels
Agadez	Oignon, ail, pomme de terre, datte, raisin, agrumes, sel, gros bétail, uranium, charbon, pétrole, artisanat et tourisme	Mines, Irrigation, Exportation de gros bétail, Artisanat et tourisme
Diffa	Oignon, gomme arabique, poivron, poisson, riz, maïs, sorgho, pétrole, gros bétail, natron, datte, artisanat et tourisme	Irrigation, Pêche, Gros bétail, Artisanat et tourisme
Dosso	Poisson, riz, maïs, arachide, canne à sucre, sésame, gomme arabique, coton, petit ruminant et volaille, artisanat et tourisme	Irrigation, Coton, arachide, maïs, sésame Pêche, Aviculture, Artisanat et tourisme
Maradi	Arachide, coton, souchet, sésame, gomme arabique, sous produits du doum, tabac, petit ruminant, fer	Irrigation, Arachide, souchet, coton, sésame Exportation de petit ruminant, Artisanat et tourisme
Tahoua	Oignon, coton, poisson, gros bétail, gomme arabique, phosphate, gypse, calcaire, charbon, artisanat et tourisme	Irrigation (oignon,) Coton, Exportation de gros bétail, Mines, Artisanat et tourisme
Tillabéri	gomme arabique, Riz, poisson, canne à sucre, souchet, gros bétail, fer, or, phosphate, charbon, artisanat et tourisme, hydroélectricité	Irrigation (Canne à sucre, riz) et hydroélectricité, Souchet, Pêche, Apiculture, Mines, Artisanat et tourisme

Zinder	Arachide, canne à sucre, gomme arabique, gros bétail, or, artisanat et tourisme	Irrigation (canne à sucre), Arachide, Apiculture, Exportation de gros ruminant, Mines, Artisanat et tourisme
Communauté Urbaine de Niamey	gomme arabique, Riz, poisson, petit ruminant, volaille,	Irrigation, Pêche, Aviculture, Artisanat et tourisme

Source : Contributions des régions à la révision de la SRP

c) La consolidation du cadre macroéconomique

452 La consolidation d'un cadre macroéconomique sain et favorable à la croissance et à la réduction de la pauvreté est un préalable au succès de toute politique de croissance accélérée. Les différentes évaluations du FMI et du mécanisme de surveillance multilatérale de l'UEMOA concluent que le Niger possède un cadre macroéconomique relativement bon. L'assainissement des finances publiques, poursuivi depuis 2000, allié à la gestion monétaire prudente de la BCEAO, a permis de contenir le déficit budgétaire, le déficit extérieur ainsi que l'inflation à des niveaux acceptables (moins de 3% en moyenne pour l'inflation). L'effort de maîtrise des déficits sera poursuivi, de manière à satisfaire l'ensemble des critères de convergence de l'UEMOA.

453 Dans ce même esprit, il sera recherché l'amélioration des recettes publiques, à travers notamment la modernisation des services fiscaux et l'élargissement de la base fiscale, l'amélioration du recouvrement et le renforcement des contrôles. En outre, la programmation des dépenses publiques sera améliorée, afin de mieux cibler les secteurs prioritaires de lutte contre la pauvreté (santé, éducation, développement rural et infrastructures) et d'appuyer le développement des piliers et leviers de la croissance économique.

454 La gestion de la dette publique sera consolidée et le Niger privilégiera les emprunts concessionnels pour combler son besoin de financement. Dans ce cadre, il sera mis en place un comité national de la dette publique qui veillera à la mise à jour régulière de la stratégie de désendettement afin d'assurer une viabilité de la dette. Pour assainir les relations entre l'Etat et les opérateurs économiques, la politique d'apurement des arriérés intérieurs sera accélérée.

d) Le renforcement de la compétitivité globale de l'économie nigérienne

455 Le Niger ne pourra attirer des investissements substantiels dans ses grappes de croissance que s'il renforce la compétitivité globale de son économie. Les priorités de réforme sont décrites ci-après :

456 L'amélioration de l'environnement microéconomique des affaires se poursuivra en travaillant en priorité

sur les questions ayant le plus grand impact dans la perception du Niger auprès des investisseurs. Dans ce cadre, les actions viseront les aspects ci-après: (i) Elaboration, adoption et mise en œuvre d'un plan d'action d'amélioration du climat des affaires sur la base des indicateurs (création d'entreprise, fiscalité, accès au foncier, commerce extérieur, réglementation dans le domaine de la construction, cessation d'activité d'entreprises, exécution des contrats, obtention de crédit, protection des investisseurs, marché du travail), (ii) Elaboration et mise en œuvre d'une politique nationale en matière de propriété industrielle, (iii) Mise en place d'une veille technologique et réglementaire, (iv) Réalisation d'une étude sur les coûts de facteur, (v) Renforcement des capacités techniques des industries agropastorales élaboration, (vi) mise en œuvre et suivi des normes nationales et gestion documentaire, (vii) Elaboration d'une réglementation et d'un système de certification des produits, (viii) Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication, de sensibilisation et de vulgarisation des réformes et mesures réglementaires et institutionnelles, (ix) Organisation du dialogue avec le secteur privé afin de garantir les bases d'un partenariat fécond public –privé.

457 Le dispositif de soutien au secteur privé sera rationalisé afin de lui donner davantage d'efficacité et de le mettre à niveau par rapport aux dispositifs similaires dans les pays les plus performants. Cette réorganisation s'effectuera en mettant en place une institution de référence pour chaque fonction spécifique de promotion du secteur privé : (i) Renforcement du Centre de promotion des investissements (CPI) et du Centre des formalités des entreprises (CFE), (ii) Création du Centre de gestion agréé(CGA) et renforcement de l'Agence Nigérienne de Promotion des Exportations (ANIPEX), (iii) Mise en place d'une cour de médiation et d'arbitrage , (iv) Renforcement du Centre national de perfectionnement en gestion (CNPG), (v) Construction d'un Parc National des Foires et Exposition, (vi) Mise en place d'un dispositif de suivi de la charte des PME et création d'un observatoire des PME, (vii) Elaboration et mise en œuvre du Programme de mise à niveau des entreprises, (viii) création et aménagement de domaines industriels, (ix) Création d'un centre National de la Propriété Industrielle, (x) Pérennisation de Entreprendre au Niger(EAN), (xi) Mise en place d'une agence de vérification de conformité

des produits importés et locaux aux normes, (xii) Création de pépinières d'entreprises, (xiii) renforcement des capacités humaines/formation des cadres du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation, de la chambre de Commerce et d'industrie, et des institutions d'appui. Le Programme Prioritaire de Relance du Secteur Privé, en cours d'actualisation, y contribuera.

458 L'amélioration du financement de l'économie est indispensable pour porter le taux d'accès aux services financiers à un niveau convenable (le ratio crédit à l'économie sur PIB est de 6,3% au Niger, en 2006, contre 14,8% en moyenne dans l'UEMOA).

459 Le gouvernement poursuivra les réformes visant l'amélioration de l'environnement juridique. De même, des actions de renforcement des capacités (formation, assistance technique) seront poursuivies en vue d'améliorer la gestion bancaire et financière et assurer une meilleure communication entre les professions judiciaires et les représentants des institutions financières. L'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis des institutions financières se poursuivra dans le cadre de l'opération globale d'apurement de la dette intérieure.

460 En outre, il s'agira de mettre en place d'une part un fonds de promotion des PME/PMI (avec des volets refinancement, garantie, capital-risque...) et d'autre part un fonds de financement des exportations (FADEX).

461 Le gouvernement poursuivra également le processus de privatisation du Crédit du Niger ainsi que la restructuration de la CPCT. Dans ce cadre, un mécanisme financier pour accompagner le processus de décentralisation sera mis en place pour offrir des instruments de financement aux collectivités territoriales, particulièrement pour les investissements. En raison de la faible capacité institutionnelle et financière des collectivités, la priorité sera accordée aux dons ; ce mode de financement et l'assistance technique contribueraient à combler ces insuffisances des collectivités locales de façon à consolider et développer ainsi leur solvabilité.

462 La mise en œuvre du Projet de Développement du Secteur Financier (PDSF) sera poursuivie, en menant à leur terme les opérations de restructuration du *Crédit du Niger* et de *Niger Poste*. Le PDSF intensifiera ses actions aux institutions financières non bancaires, notamment les assurances et la restructuration de la sécurité sociale. Un programme de développement du financement sera mis en place, comprenant la mise sur pied de nouvelles facilités de soutien aux PME-PMI (fonds de refinancement, fonds de garantie, capital-risque, etc.). Ses modalités concrètes de fonctionnement feront l'objet d'étude.

463 Par ailleurs, la Stratégie Nationale de la micro finance, adoptée en mars 2004, continuera d'être mise en œuvre. Les mesures concernent notamment: (i) l'assainissement des institutions de micro finance non viables, appuyé par une application stricte de la réglementation, notamment l'opérationnalisation de l'Agence de Régulation de la Micro Finance (institution de supervision et de contrôle); (ii) la consolidation et le développement du professionnalisme, par des appuis en organisation interne, la dotation en outils de gestion adéquats et l'amélioration des fonds propres ; (iii) la facilitation de l'accès au refinancement; (iv) l'accroissement et la diversification des produits des IMF, pour améliorer les taux de pénétration et porter le crédit à la proximité des plus démunis ; (v) la création d'un cadre national de concertation, pour faciliter le dialogue avec les professionnels du secteur.

464 Le gouvernement poursuivra la réforme de la CNSS dans un processus global et cohérent comprenant notamment :

- la mise à jour des fichiers employés, employeurs et bénéficiaires de la CNSS ;
- l'actualisation de l'audit institutionnel effectué et/ou la conduite d'une nouvelle étude actuarielle afin de déterminer les réformes requises dans le cadre d'un programme et d'un plan d'action cohérent ;
- la mise en œuvre de ces réformes, notamment par la tenue de négociations tripartites entre les partenaires sociaux, les employeurs et les retraités en vue d'arriver à une entente sur des préoccupations communes (nouveaux paramètres, le dégel des avoirs de la CNSS au Trésor, le renforcement institutionnel, la réduction des charges d'exploitation etc).

465 De même, il est envisagé la transformation du Fonds National de Retraite (FNR) en Caisse Autonome de Retraite des Agents de l'Etat (CARENI).

e) Une meilleure insertion dans le commerce régional et mondial

466 En raison de la continentalité du pays et de l'étroitesse de son marché, le Niger doit participer à la création d'un espace économique commun, large, ouvert, qui favorise les économies d'échelle et les effets de concurrence grâce à la libre circulation des personnes et des biens. Un tel espace, plus compétitif, favorisera l'investissement privé local et étranger et permettra d'accélérer la diversification de l'économie et intensifier la croissance pour relever le défi de lutte contre la pauvreté. A cet égard, le Niger s'inscrit dans la dynamique de « l'aide pour le commerce » qui vise à renforcer les capacités de l'offre et de l'infrastructure liée au commerce, afin de créer les conditions d'attrait des investissements privés.

467 Aussi, une attention particulière sera-t-elle accordée à la réalisation de projets intégrateurs (routes, hôpitaux, infrastructures de mobilisation des eaux, énergie, enseignement supérieur etc.), ainsi qu'au rapprochement des opérateurs économiques de la sous région, de façon à tirer le maximum de profit des avantages potentiels de l'intégration.

468 Une étude diagnostique sur l'intégration commerciale du Niger est en cours d'élaboration, sous l'égide du Cadre Intégré du Commerce qui regroupe plusieurs organisations spécialisées des Nations Unies¹⁶. Elle permettra de préparer un programme sectoriel de développement du commerce auquel sera articulé un plan d'actions et un cadre de dépenses sectorielles à moyen terme.

469 Les objectifs visés porteront sur : (i) la création et fonctionnement d'un cadre national de concertation , (ii) l'élaboration, la validation et la mise en œuvre de la matrice d'action du Cadre Intégré pour l'assistance technique au commerce en faveur des PMA (EDIC), (iii) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et logistiques dans le cadre des Accords de partenariat Economiques (APE) avec l'Union Européenne, (iv) la réalisation d'une étude du marché régional, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de consolidation de la position du Niger et d'exploitation rationnelle du marché régional notamment du Nigeria, (v) l'amélioration des circuits intérieurs de commerce; spécialisation et construction des marchés modernes, (vi) la mise en place d'un dispositif de surveillance commerciale, (vii) le renforcement des infrastructures liées au commerce, (viii) la prospection active des marchés extérieurs.

f) Culture et Arts

470 La culture étant l'héritage le plus précieux d'un peuple, elle est le déterminant par excellence de son identité. A ce titre, la réhabilitation de la culture au Niger, dans ses valeurs positives, sera un objectif qui polarisera les efforts des autorités nationales. Cette réhabilitation se traduira par l'encouragement des artistes, des hommes de lettres et de théâtre, des musiciens, des réalisateurs de cinéma, des peintres et artisans à produire et à mettre en œuvre, en symbiose avec les exigences de qualité et de modernité, l'héritage socioculturel national, dans sa richesse et sa diversité, par lequel s'exprime la vision nigérienne du monde. Le domaine de la culture et des arts sera aussi considéré comme domaine de gisement de l'emploi.

2.3.2. L'accès équitable aux services sociaux de qualité

471 **Situation de référence au niveau de l'axe :**

- La forte croissance démographique (3,3% par an) liée à un niveau élevé de l'indice synthétique de fécondité (7 enfants en moyenne par femme) exacerbe une demande sociale de plus en plus pressante ;
- L'insuffisance du capital humain caractérisée par un bas niveau des indicateurs sociaux et une faible protection sociale (faiblesse du taux de scolarisation, des taux d'alphabétisation en particulier pour les femmes) ;
- Un système éducatif et de formation professionnelle en déphasage avec les besoins du secteur productif ;
- Une insécurité alimentaire récurrente et des modes d'alimentation accentuant une urgence nutritionnelle dans les groupes vulnérables ;
- Un état sanitaire précaire et une faible intégration des activités de lutte contre le VIH/SIDA dans les PMA des services de santé ;

¹⁶ PNUD, Banque Mondiale, OMC, ONUDI, FMI, CNUCED, CCI.

- Une forte proportion des décès liés au paludisme ; selon le SNIS, 30% en 2005 dont 52% des enfants de moins de 5 ans ;
- Une forte pression sur les ressources environnementales, particulièrement le bois qui est la principale source d'énergie domestique ;
- L'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi (taux de chômage 16% en 2005) ;
- La faible disponibilité des habitats décentes pour les ménages ;
- Les disparités de genre dans l'accessibilité aux services sociaux.

472 **Objectif stratégique de l'axe:** Favoriser l'accès universel aux services sociaux et en faire bénéficier durablement aux pauvres.

Indicateurs OMD pour 2012 et 2015:

Objectifs OMD Correspondant	Cibles OMD retenues	Indicateurs retenus	Niveau en 2006	Niveau souhaité en 2012	Niveau souhaité en 2015
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	2. Réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition d'ici à 2015	2. Pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (en %)	44	24	18
2. Assurer une éducation primaire pour tous	3. Assurer l'instruction primaire à tous les enfants en âge d'aller à l'école d'ici à 2015	3. taux de scolarisation dans le primaire (en %)	54	94	105
		4. Taux d'achèvement dans le primaire (en %)	40	93	100%
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	5. Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015	12. Taux de mortalité des enfants de moins 5 ans (pour mille)	198		108,7
		13. Taux de mortalité infantile (pour mille)	81		42
		14. % enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole	38,3		90%
5. Améliorer la santé maternelle	6. Réduire de ¾ le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015	15. Taux de mortalité maternelle (pour 1000 naissances)	6,48	2	1,75
		16. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (en %)	17,2	40	50%
		17 Taux de prévalence contraceptive moderne	5	14	18
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	7. Arrêter la propagation du VIH/SIDA et inverser la tendance actuelle d'ici 2015	17. le taux de prévalence du VIH/SIDA des 15-49 ans	0,7	0,7	0,7
	8. Maîtriser le paludisme et inverser la tendance	18. Taux de létalité lié au paludisme (en %)	2,7	1,5	1
7. Assurer un environnement durable	10. Réduire de ½ le % de la population qui n'a pas accès à l'eau potable d'ici 2015	20. Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (en %)	68,7	72	75
	11. Faciliter l'accès à des logements décentes et sûrs	21. % ménages urbains ayant des sanitaires adéquats	70,3		

Autres indicateurs de performance retenus:

- Porter la proportion des filles scolarisées de 41% des effectifs totaux scolarisés en 2006 à 47% en 2012, (avec 43% en 2008 et à 44% en 2009) ;
- Faire passer la proportion de la population ayant suivi avec succès les cycles entiers d’alphabétisation de 63 % en 2006, à 80 % en 2012, en désagrégeant par sexe (avec 63 % en 2008 et 66 % en 2009) ;
- Accroître la couverture vaccinale DTC3 pour les enfants de moins de 12 mois de 34,7¹⁷% en 2006 à 80% en 2010 et 90% en 2012 ;
- Atteindre un taux d’utilisation des moustiquaires imprégnés d’insecticides pour les enfants et les femmes enceintes de 35% en 2012 ;
- Porter la prise en charge des cas de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans de 17% en 2005 à 50% en 2010 ;
- Porter la couverture nationale des besoins en eau potable en milieu rural de 61% en 2006 à 80% en 2015 ;
- Porter la couverture nationale des besoins en eau potable en milieu urbain de 80% en 2005 à 100% en 2015 ;
- Rehausser la couverture en assainissement en milieu urbain et en milieu rural, respectivement à 70% et à 50% en 2015 ;
- Réduire la consommation d’emballages plastiques de 20% d’ici 2011 et assurer le recyclage d’au moins 35% de leur volume d’ici 2011 ;
- Relever le taux d’accès au service électrique des zones rurales à 3% et des zones urbaines à 46% ;
- Relever l’utilisation d’un service de combustible moderne (GPL, Kérosène, charbon minéral) ou foyer amélioré à 100% ;
- Baisser la part de la biomasse traditionnelle dans le bilan énergétique moyen du pays de 98% à 20%.

Analyse succincte des stratégies qui seront mises en oeuvre:

473 Le Gouvernement entend déployer les efforts nécessaires pour mobiliser toutes les énergies de manière à apporter les réponses appropriées pour le développement du capital humain et de la qualité de vie. Il s’agira de mettre l’accent sur l’amélioration de l’accès des populations aux services sociaux de base, à travers la mise en œuvre de politiques et/ou stratégies dans les domaines ci-après :

- Développement de l’éducation et de la formation professionnelle et technique ;
- Renforcement de la santé ;
- Réduction de la malnutrition ;
- Extension de l’accès à l’eau potable ;
- Amélioration du cadre de vie, notamment l’habitat et la couverture en assainissement ;
- Accroissement de l’accès aux services énergétiques modernes ;
- Promotion de l’emploi décent et des activités génératrices de revenu.

a) Education et Formation des ressources humaines

474 Face à une demande sociale en accroissement, des capacités budgétaires limitées et une inadéquation de la formation par rapport aux besoins du marché de l’emploi, le Niger a choisi de bâtir un dispositif de formation à travers la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de l’Education (2003/2012) qui vise à contribuer à la réduction de la pauvreté en améliorant en quantité et en qualité le niveau d’éducation et de formation de la population, notamment la professionnalisation des jeunes diplômés.

475 Il s’agit particulièrement de se focaliser sur : (i) l’accélération de la scolarisation à travers une généralisation de l’éducation de base de qualité, particulièrement pour les enfants du milieu rural, les filles et les pauvres ; (ii) la réduction de l’analphabétisme ; (iii) l’amélioration de la qualité et de la pertinence de l’enseignement et de la formation, notamment le niveau des élèves entrant dans l’enseignement supérieur ; (iv) le renforcement de l’utilité sociale et économique de l’éducation post primaire, notamment en adaptant l’offre aux

¹⁷ Selon EDSN-2006

besoins du pays par l'amélioration de la formation professionnelle et technique ; (v) l'optimisation de l'utilisation des moyens disponibles.

476 A cet égard, les options stratégiques retenues pour répondre aux objectifs de satisfaction des besoins éducatifs comportent :

- les stratégies d'expansion qui s'articulent autour d'une allocation efficiente des ressources de l'Etat au secteur de l'éducation, d'une amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources allouées au secteur et d'une amélioration de l'accès et de la rétention, notamment à travers la promotion de la scolarisation en milieu rural et au profit des jeunes filles ;
- les stratégies liées à la qualité et à la pertinence de l'éducation qui s'appuient notamment sur la réorganisation des cycles, la rénovation du processus de formation initiale et continue, la refonte des curricula et la mise à disposition des matériels didactiques ;
- les stratégies transversales qui se regroupent autour de l'amélioration de la planification, de la gestion et du suivi du système éducatif aux niveaux central et déconcentré.

477 Pour assurer le développement harmonieux de la petite enfance et faire acquérir à l'enfant des attitudes et des aptitudes propres à faciliter les apprentissages futurs, l'enseignement préscolaire visera, au cours des prochaines années: (i) à étendre l'accès et l'accessibilité en portant le taux brut de préscolarisation de 1,4 % en 2006 à 5% en 2012 et 7 % en 2015 ; (ii) à améliorer les contextes et les conditions d'enseignement et d'apprentissage en assurant la formation initiale et continue des éducateurs du préscolaire, en adaptant les outils d'apprentissage aux réalités du préscolaire, et en assurant la protection sanitaire et la sécurité des apprenants.

478 Au niveau de l'enseignement de base 1, le PDDE ambitionne (i) d'assurer l'accès et l'accessibilité au plus grand nombre d'enfants en améliorant et en diversifiant l'offre éducative, ainsi qu'en relevant le taux brut de scolarisation de 54% en 2006 à 94% en 2012, (ii) de donner les moyens pédagogiques, humains et matériels par l'amélioration de la qualité de la formation initiale et continue des enseignants et encadreurs, l'élaboration de nouveaux programmes d'études dans les écoles nationales d'instituteurs, la restructuration des Cellules d'animation pédagogique, l'acquisition de manuels scolaires, le développement d'un environnement social et sanitaire favorisant la scolarisation ; (iii) d'impliquer les communautés dans la gestion de l'école à travers les COGES ; (iv) de mieux gérer les ressources humaines ; (v) de créer des cantines scolaires dans les écoles.

479 Dans le domaine de l'éducation non formelle, il s'agira en matière **d'alphabétisation et de formation des adultes** de : (i) faire passer le taux d'alphabétisation des adultes de 28,7% en 2005 à 45% en 2012 et (ii) d'assurer la maîtrise de l'écriture, de la lecture, du calcul et des compétences de vie courante à au moins 80 % des sortants des écoles coraniques rénovées. A cet effet, les actions seront orientées vers la construction de foyers d'éducation permanente (FEP), le recrutement d'animateurs de FEP et de cadres de l'alphabétisation, la rénovation des curricula, la formation continue d'inspecteurs et de spécialistes (évaluation, andragogie et socio économie). La prise en compte du champ d'intervention de l'enseignement coranique en tant qu'innovation dans le PDDE vise d'une part à restructurer et développer l'école coranique sur la base d'études stratégiques (forces et faiblesses, contraintes et potentialités), et d'autre part à améliorer la qualité de la formation de formateurs à travers les 8 régions dans la conception de curricula.

Dans le domaine de l'Education post base, les orientations ci-dessous sont retenues :

480 En qui concerne **l'enseignement secondaire**, il s'agira de : (i) développer l'offre publique d'éducation pour faire face aux incidences du flux des élèves venant du cycle primaire, en portant le taux d'accès en 6^{ème} de 22,7% en 2005 à 35% en 2015 par la construction et l'équipement de salles de classes et le recrutement d'enseignants ; (ii) porter la part du privé à 18% des effectifs en 2012 ; (iii) relever à 80% le taux de rétention des filles par l'accueil et l'hébergement des filles des CEG ruraux, l'attribution de prix d'excellence aux élèves filles méritantes et l'attribution de kits scolaires aux filles issues de familles démunies ; (iv) améliorer les conditions d'apprentissage des élèves, des enseignants et des encadreurs ; (v) relever le taux de survie à 60% au premier cycle , à 80% au lycée en 2015 et à 29% au niveau des établissements du privé; (vi) recruter des enseignants titulaires et contractuels (en remplacement des départs à la retraite).

481 En ce qui concerne **l'enseignement et la formation professionnelle et technique**, pour les années à venir, la volonté du Niger est d'en accroître le rendement économique et social à travers un dispositif de formation adapté aux besoins du secteur productif formel et informel. L'offre de formation sera élargie pour répondre aux besoins de qualification des jeunes sortis du système éducatif. En outre, le contenu de la formation dispensée au sein des établissements d'enseignement et de formations techniques et professionnelles sera revu et des formations professionnelles par alternance seront développées pour faciliter les gains de productivité dans le secteur informel. Les apprenants relevant de l'EFPT représenteront 12% des effectifs de l'enseignement secondaire en 2015 contre 2,4% en 2005.

482 En soutien à la promotion de la croissance et de l'emploi, les actions suivantes seront menées :

- la création de nouveaux centres et/ou de nouveaux modules de formation dans les métiers liés aux grappes de croissance à haut potentiel ;
- le développement de l'ingénierie de la formation professionnelle ;
- la réhabilitation et la coordination du dispositif national de la formation ;
- le renforcement des instituts supérieurs de formation technique et des 3 IUT ;
- le renforcement et la modernisation des capacités du secteur informel en matière de création d'emplois décents ;
- le développement de la formation initiale professionnalisante et/ou en alternance à travers l'apprentissage.
- La pérennisation du financement du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle Continue et à l'Apprentissage (FAFPCA) à travers le reversement de la taxe d'apprentissage payée par les entreprises.
- Développement de la formation professionnelle continue et l'apprentissage en vue du renforcement des compétences des salariés des entreprises, et des groupes vulnérables (artisans, femmes rurales, jeunes déscolarisés et non scolarisés, demandeurs d'emplois)

483 De même, en réponse au caractère trop général et à l'insuffisance de l'éducation formelle de base en formation pratique polyvalente et adaptée aux besoins des communautés de base, le Niger va renforcer **l'éducation professionnalisante de base des jeunes et des adultes** dans les Centres de Formation en Développement Communautaire (CFDC) et les écoles rurales alternatives par la réalisation d'études sur les besoins en formation dans les huit régions du pays, l'évaluation des CFDC expérimentaux existants, l'élaboration de statuts organiques des CFDC comme composantes de base de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle, la formation continue des formateurs et la création de CFDC. Il s'agira de favoriser l'accès des déscolarisés et des non scolarisés à une formation professionnelle de base.

484 En ce qui concerne **l'enseignement supérieur**, la politique suivie par le Niger vise à augmenter la capacité de ce secteur à produire les cadres et techniciens qualifiés nécessaires au développement économique et social du pays ainsi qu'à promouvoir la recherche scientifique fondamentale et appliquée. Cet enseignement sera ainsi rendu plus pertinent en reconfigurant l'offre de formation et de recherche. En outre, la recherche d'une plus grande efficacité de cet ordre d'enseignement passera par l'amélioration de la qualité de la formation et des conditions d'apprentissage, ainsi que par la modernisation de la gestion. A cet égard, le nombre d'étudiants pour 100.000 habitants, inscrits dans un établissement public relevant du MESS/R/T, passera de 99 en 2005 à 127 en 2009. De même, le nombre d'étudiants à l'UAM et dans les 3 UIT passera de 8.710 en 2005 à 12.194 en 2009; celui des étudiants inscrits dans les 3 UIT sera de 400 en 2007 et de 800 en 2009.

485 Enfin, l'opérationnalisation des orientations dans le secteur de l'éducation et de la formation dans son ensemble devrait passer par la mise œuvre d'un *Programme Complet de Développement de l'Education* en tant que cadre de référence de toutes les interventions dans le domaine (y compris les volets de l'enseignement post primaire).

b) Amélioration de la santé

486 L'adoption du Plan de Développement Sanitaire 2005-2010 vise à améliorer l'efficacité et la qualité du système de santé pour un meilleur impact sur les conditions de santé des couches les plus vulnérables ; il s'agira particulièrement de contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et infantile juvénile à travers l'atteinte des objectifs spécifiques ci-après :

- améliorer l'offre et la demande ainsi que la qualité des soins de santé des plus pauvres ;
- réduire la morbidité et la mortalité liées aux principales maladies ;
- développer une politique équitable d'accès aux services et soins essentiels ;
- créer un environnement favorable à la santé ;
- promouvoir l'information, l'Éducation et la Communication (IEC), ainsi que la Communication pour un Changement de Comportement (CCC) ;
- poursuivre la déconcentration des services de santé en vue d'une meilleure implication et une responsabilisation effective des communautés à la gestion des actions de santé ;
- accroître la disponibilité des ressources ;
- poursuivre les revues de dépenses publiques pour évaluer les coûts et analyser leur incidence sur les bénéficiaires ;
- accroître l'accès aux services énergétiques modernes en vue d'offrir des soins de meilleure qualité.

487 A cet effet, une grande attention sera portée à l'amélioration du fonctionnement du système actuel et au traitement préférentiel des zones rurales afin de réduire les disparités existantes. Les interventions seront concentrées sur le premier niveau de soins avec le district de santé comme unité opérationnelle et les programmes verticaux seront intégrés. A tous les niveaux du système, la participation communautaire sera de mise et les activités seront rationalisées (protocoles, supervisions, activités foraines, etc.) afin de faire mieux et plus avec les ressources existantes.

Santé de la reproduction

488 Conformément aux orientations du Programme National de Santé de la Reproduction 2005-2009, partie intégrante du PDS, il s'agira : (i) d'accélérer la baisse de la mortalité maternelle et néonatale par la promotion de la surveillance prénatale et postnatale, ainsi que la mise en œuvre des soins obstétricaux et néonataux adéquats, (ii) de contribuer à la maîtrise de la croissance démographique par la promotion de la planification familiale et (iii) de promouvoir la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescents (SSRAJ).

489 Pour ce faire, les interventions se focaliseront sur 3 composantes :

- le renforcement de la maternité sans risque dont la surveillance des grossesses, l'accouchement assisté, la prise en charge des fistules obstétricales ;
- le renforcement de la planification familiale, notamment l'offre et l'utilisation des services ;
- la promotion de la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescents.

La santé maternelle

490 La mortalité maternelle (6,48 pour mille en 2006) est parmi l'une des plus élevées d'Afrique. Le Niger s'engage à réduire ce taux de trois quarts (en le ramenant à 2 pour mille) à l'horizon 2012. La stratégie à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif concernera : (i) l'amélioration de l'état de santé de la reproduction des populations, (ii) la facilitation de l'accès des plus pauvres et des plus vulnérables aux soins de santé de la reproduction ; (iii) le déploiement du personnel de santé en quantité et en qualité suffisantes sur l'ensemble du territoire ; (iv) la sensibilisation des femmes en grossesse quant à l'intérêt des consultations pré et post natales.

La santé infantile

491 Nonobstant la baisse de 6,4 points de pourcentage en moyenne par an du taux de mortalité infantile juvénile (198 pour mille en 2006), les efforts seront poursuivis, notamment pour la réduction du niveau de la

mortalité infanto juvénile de deux tiers, d'ici à 2015. Une attention particulièrement sera accordée à la dynamique positive de la baisse, du taux de mortalité des enfants de moins d'un an qui est à 81 pour mille en 2006.

492 Pour les maladies de l'enfant, seront privilégiés : (i) la prévention des maladies affectant les enfants ; (ii) l'appui systématique au PEV et aux activités complémentaires de vaccination ; (iii) l'extension de la PCIME dans tous les districts (prévention et prise en charge des maladies, notamment les diarrhées, le paludisme, la rougeole, les IRA et la malnutrition) ; (iv) l'IEC pour améliorer les connaissances et les pratiques des familles et des communautés, en vue d'adopter des comportements favorables à la santé de l'enfant.

La lutte contre les maladies et les interventions essentielles

La lutte contre le paludisme

493 Le paludisme constitue la première cause de décès au Niger ; le taux de létalité lié au paludisme s'élève à 27 pour mille. Pour inverser la tendance relative à cette maladie d'ici 2015, les stratégies suivantes seront mises en oeuvre : (i) l'accélération du contrôle pour réduire notamment la mortalité infantile ; (ii) le renforcement de la couverture en infrastructures sanitaires à travers la décentralisation effective des services de santé ; (iii) l'intensification de la sensibilisation sur l'utilisation des moustiquaires imprégnées et d'insecticides et sur les mesures d'assainissement telles que l'évacuation des eaux usées et le traitement des gîtes larvaires, (iv) l'intensification du traitement présomptif intermittent.

La lutte contre le VIH/SIDA

494 La lutte contre le VIH/SIDA s'effectue dans un contexte caractérisé en 2006 par une tendance à la stabilisation de l'épidémie avec une séroprévalence de 0,70 % et une persistance de disparité entre milieu rural (0,5 %) et milieu urbain (1,5 %). Cependant, cette maladie constitue aujourd'hui une menace grave, en particulier pour les femmes et les jeunes. Il s'agira pour le gouvernement de mettre en oeuvre, pour les cinq prochaines années, le nouveau cadre stratégique national de lutte contre le SIDA (2007-2011) afin d'inverser la tendance. Les interventions seront axées sur le renforcement des acquis, la correction des insuffisances et la mise en oeuvre de nouvelles orientations stratégiques en réponse aux déterminants de l'infection et visant à atteindre de nouveaux objectifs fixés pour lutter efficacement contre l'épidémie de l'infection au VIH/SIDA.

495 A cet égard, l'arrêt de la propagation et l'inversion de la tendance actuelle du VIH/SIDA d'ici 2015 se fera par : (i) la prévention de la transmission du VIH/SIDA à travers une large sensibilisation ; (ii) la sécurité de la transfusion sanguine et la promotion de la recherche ; (iii) l'assistance aux personnes atteintes de la maladie, notamment l'accès aux ARV ; (iv) la disponibilité dans toutes les régions des réactifs pour le dépistage volontaire ; (v) la formation du personnel de santé ; (vi) la réalisation d'enquêtes régulières au niveau des groupes vulnérables pour permettre un suivi de la maladie, (vii) le renforcement du suivi de la co-infection et de la PTME.

496 De même, l'approche multisectorielle sera renforcée pour les organismes du secteur public avec une attention particulière aux secteurs de la Jeunesse, des Transports, des Forces de Défense et de Sécurité, de l'Education (base et supérieure), de la Promotion de la Femme et de l'Action Sociale, du Développement Rural, et du Commerce. Les activités de lutte contre le SIDA seront déconcentrées au niveau des 42 districts sanitaires et seront incluses dans la formulation des plans de développement sanitaires régionaux et départementaux.

La lutte contre la tuberculose

497 Pour assurer une lutte efficace contre la tuberculose, les interventions seront axées sur : (i) le dépistage et la prise en charge des cas ; (ii) le renforcement des laboratoires ; (iii) le renforcement des capacités du personnel ; (iv) l'amélioration de la disponibilité et de l'accès aux médicaments antituberculeux (stratégie DOTS).

498 Le taux de dépistage sera porté à 70% et le taux de guérison à 85% en 2012. Dans cette optique, les contraintes de qualité des services seront levées par l'augmentation de l'accès géographique, de l'acceptabilité, de la disponibilité des médicaments et de l'IEC, ainsi que réduction de la stigmatisation de la maladie.

L'accessibilité, l'utilisation des services et la qualité des soins

499 L'amélioration de l'accessibilité des populations à des services et des soins de qualité se fera à travers l'extension de la couverture sanitaire à partir du taux actuel de 65%, notamment grâce à la transformation progressive des cases de santé du PS/PR en CSI et la fourniture de PMA/PCA au niveau des 42 districts sanitaires du pays. De même, un accent particulier sera mis sur la mise en place de mécanismes novateurs de couverture du risque maladie à savoir la création de mutuelles de santé, d'assurance maladie et d'un fonds social de santé.

500 A l'horizon 2012, il s'agit particulièrement : (i) d'accroître le nombre de services de santé offrant le PMA /PCA, ainsi que celui des centres de référence nationaux et régionaux offrant des soins de qualité selon les normes ; (ii) de développer des approches de prise en charge des maladies chroniques et héréditaires comme l'hyper tension artérielle (HTA), le diabète, la drépanocytose, l'épilepsie ; (iii) de rendre effective le dépistage et la prise en charge correcte des tuberculeux ; et (iv) de développer des initiatives privées de qualité.

501 L'augmentation de l'utilisation des services par les populations repose essentiellement sur la mise en oeuvre de la stratégie nationale d'IEC/CCC développée au sein du MSP. Elle se traduira également par les effets de l'extension des services, le renforcement de la qualité des soins, l'augmentation de l'offre de services, la prise en compte de la demande communautaire et l'application effective des textes instituant la gratuité de certaines prestations des soins et services de santé ainsi que leurs mesures d'accompagnement.

502 Les stratégies porteront également sur le renforcement du système d'approvisionnement et de distribution ainsi que la restructuration de la centrale d'achat (ONPPC) et la libéralisation du marché. Par ailleurs, un schéma directeur des ressources humaines sera mis en place et le Système National d'Informations Sanitaires (SNIS) sera aussi renforcé, pour lui permettre de produire des données statistiques pertinentes et de qualité.

c) Réduction de la malnutrition

503 En dépit des progrès enregistrés dans la réduction de la malnutrition aiguë (10,0% en 2006) au Niger, l'insuffisance pondérale affiche encore de fortes proportions (44,4% en 2006 pour les enfants de moins de 5 ans). A cet égard, pour relever le défi de réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes malnutries et contribuer à l'atteinte de l'OMD N°1, le Niger mettra en oeuvre :

- des stratégies préventives, à savoir : (i) la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au sein des ménages (femmes enceintes et allaitantes), (ii) la promotion d'une éducation nutritionnelle adaptée, en particulier pour les groupes vulnérables, dont les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes, (iii) l'encouragement de l'allaitement maternel exclusif des nourrissons pendant les six premiers mois de la vie, puis l'allaitement complété par une alimentation infantile sans danger, appropriée et adaptée, jusqu'à l'âge de deux ans ou au-delà, (iv) la promotion de la production d'aliments riches en micronutriments, la surveillance nutritionnelle communautaire, la nutrition des jeunes à l'école, (v) la promotion du développement et de l'utilisation d'aliments de complément adéquat et (vi) la fortification et la diversification des aliments ;
- des stratégies curatives telles que (i) l'amélioration de l'accès à la prise en charge et à la récupération diététique et médicale ; (ii) le contrôle de l'interaction entre nutrition et VIH ; (iii) la prise en charge des maladies émergentes liées à la suralimentation, au diabète, à l'obésité, à l'hypertension et aux maladies cardio-vasculaires ;
- des stratégies transversales incluant le développement d'une approche globale des problèmes de nutrition (sous-nutrition et surnutrition) par : (i) le développement d'une communication nutritionnelle performante ; (ii) l'augmentation des revenus et l'amélioration du statut de la femme ; (iii) la recherche d'une intégration opérationnelle entre les services de nutrition du MSP, les structures de vulgarisation du MDA, du MRA et du MEN et les services de la communication et de l'éducation ; (iv) la coordination des activités de nutrition et de développement ; (v) le renforcement des ressources humaines ; (vi) le renforcement des capacités nationales pour la prise en charge et la prévention de la malnutrition ; (vii) l'implication et la participation des structures communautaires ; (viii) la création des unités industrielles de fabrication de farines enrichies en

micronutriments. Le Plan National d'Action pour la Nutrition (PNAN) sera mis à jour pour inclure ces nouvelles orientations.

d) Amélioration de l'accès à l'Eau potable

Accès à l'eau potable

504 Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement spécifiquement en matière d'accès des populations à l'eau potable, le Niger engagera d'importantes actions d'optimisation de l'existant et de réalisation de nouvelles infrastructures hydrauliques.

505 *Hydraulique villageoise* : Le taux brut de couverture des besoins en eau en hydraulique villageoise sera porté à 65% en 2009 et 80% en 2015. Aussi, l'accent sera-t-il prioritairement mis sur : (i) l'optimisation des points d'eau modernes existants par des opérations de réhabilitation (4448 PEM et 243 mini AEP) ; (ii) la réalisation de postes d'eau autonomes et de mini Adduction d'Eau Potable (693MINI AEP) ; (iii) la construction de nouveaux forages et puits cimentés villageois adaptés (9040 PEM) ; (iv) l'intégration effective d'un volet assainissement dans les programmes d'hydraulique villageoise ; (v) l'amélioration de la gestion des infrastructures hydrauliques et des moyens d'exhaure ; (vi) l'éducation à l'hygiène des communautés et dans les écoles ; (vii) l'organisation de la maintenance à travers la standardisation des équipements hydrauliques ; (viii) la création d'un circuit adéquat de pièces de rechange et la mise en place de réseaux d'artisans réparateurs et d'artisans plongeurs.

506 *Hydraulique pastorale* : Dans le but d'impulser un développement pastoral à la dimension de la place qu'occupe l'élevage dans l'économie nationale, de prévenir les conflits souvent meurtriers entre communautés et de garantir une meilleure gestion des fragiles écosystèmes nigériens, un véritable programme de maillage en points d'eau modernes (PC, SPP, retenues d'eau) sera exécuté sur la base d'un inventaire actualisé des besoins de la zone pastorale.

507 *Hydraulique urbaine* : Dans les 52 centres constituant le périmètre d'affermage de la SEEN, le taux de couverture des besoins en eau, estimé à 80% en 2005, sera porté à 100% en 2015. Toutefois, d'importants efforts seront déployés pour garantir la disponibilité quantitative et qualitative de la ressource et l'accès des populations démunies à un service adéquat d'eau. En plus, certaines mini AEP villageoises seront transférées dans le patrimoine de la SPEN.

508 Avec l'installation de la Commission Nationale d'Eau et d'Assainissement (CNEA), les actions à entreprendre porteront sur : (i) l'adaptation du Régime de l'Eau au cadre juridique national ; (ii) la poursuite de l'installation des six Unités de Gestion de l'Eau (UGE) restantes ; et (iii) l'amélioration du cadre institutionnel de gestion du secteur par une réforme de l'Administration de l'Eau.

509 Outre les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural, la Stratégie de Gestion de l'Environnement Urbain et la stratégie nationale opérationnelle de gestion des déchets plastiques, l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Développement Urbain se poursuivra pour doter les populations d'un cadre de vie décent.

e) Développement urbain, Habitat et Assainissement

Développement urbain et Habitat

510 En matière de développement urbain et de l'habitat, les actions du gouvernement viseront à promouvoir un meilleur réseau de relations villes – campagnes, à assurer une meilleure gestion urbaine et foncière, à renforcer le niveau d'équipement des centres urbains et à accroître la fourniture en logements décents (constructions nouvelles et réhabilitations) à travers la mise en œuvre de la Politique nationale de l'Habitat.

511 A cet égard, il sera entrepris un vaste programme relatif (i) au renforcement du cadre institutionnel du développement urbain, (ii) à la gouvernance locale et gestion urbaine, (iii) au développement économique local, (iv) à l'intégration sociale urbaine, (v) à la construction de logements et amélioration de l'habitat existant ; (iv) à la promotion d'une meilleure intégration socio-économique des groupes pauvres ; et (v) à l'amélioration de l'habitat. Dans ce cadre, il sera entrepris :

- la construction de logements économiques et sociaux, à travers notamment la création d'une banque de l'Habitat, d'un fonds national de l'habitat et de structures publiques de promotion du logement, l'institution de coopératives de logements et de mutuelles d'épargne logement, la stimulation des prêts immobiliers par les banques commerciales et l'encouragement de l'investissement privé dans le secteur du logement ;
- la réhabilitation des quartiers anciens ou sous intégrés (une agence spécifique sera mise sur pied à cet effet) ;
- l'amélioration de l'habitat rural ;
- la réhabilitation et/ou construction des infrastructures urbaines ;
- le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales ;
- le renforcement des équipements et amélioration des communications et du transport des biens et des personnes ;
- le développement de stratégies de défense de l'environnement, visant un développement durable des communes urbaines et rurales, la réorganisation des pratiques de collecte et traitement des ordures ménagères, ainsi que les stratégies d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées et la formation des acteurs à l'environnement ;
- l'adaptation du cadre réglementaire et normatif de l'urbanisme et de la gestion urbaine et foncière à la décentralisation en adoptant un Code de l'Urbanisme et un Code Foncier Urbain tenant compte des compétences des collectivités décentralisées.

512 Par ailleurs, avec la mise en œuvre de la décentralisation, l'élaboration des outils de planification et de programmation des investissements et équipements urbains sera une priorité, notamment pour impulser une dynamique aux nouvelles communes. De même, la mise en place d'infrastructures communautaires sera renforcée à travers la création de jardins d'enfants communautaires, d'installations sportives et culturelles, ainsi que les espaces de loisirs.

Amélioration de l'assainissement

513 Les efforts du gouvernement viseront à rehausser le taux de couverture de l'assainissement en milieu urbain et en milieu rural, respectivement de 70% et 50% en 2015. A cet effet, les actions suivantes seront entreprises :

- l'élaboration d'une politique d'assainissement et d'éducation sur l'hygiène ;
- l'élaboration d'un plan de communication visant à promouvoir l'appropriation et la responsabilisation de la gestion des ouvrages par les collectivités territoriales et les usagers (en application à la loi sur la décentralisation) ;
- la réalisation d'ouvrages dans les écoles, les centres de santé et les marchés ;
- la réalisation d'infrastructures d'assainissement (réseau d'évacuation d'eaux pluviales, réseau d'égout, stations de traitement des eaux usées) ;
- l'équipement des unités industrielles polluantes des stations de prétraitement des eaux résiduaires.

514 Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du PDS, les activités d'hygiène et d'assainissement seront relancées à travers, notamment : (i) la mise en place du Conseil supérieur d'hygiène publique ; (ii) l'exécution du plan de gestion des déchets biomédicaux ; (iii) l'appui stratégique aux communes dans la gestion des déchets ; (iv) le renforcement des services afin de faire face aux situations d'urgence (épidémies, inondations, famines, etc.) ; (v) l'application des textes de la police sanitaire ; et (vi) l'adoption de la stratégie nationale d'IEC dans le domaine de la santé.

Lutte contre les pollutions et nuisances

515 Le Niger veillera à réduire la consommation d'emballages plastiques de 20% d'ici 2011 et à valoriser 35% des déchets plastiques d'ici 2011. A cet effet, les actions suivantes seront entreprises :

- l'élaboration et la mise en œuvre des schémas directeurs de gestion des déchets solides ;
- la construction de décharges contrôlées de déchets solides urbains ;
- la construction et l'équipement de laboratoires de contrôle de pollution et de qualité des eaux ;
- la surveillance des établissements classés ;

- un audit environnemental des unités industrielles et artisanales.

f) Amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes

516 L'accès à l'énergie est devenu une composante majeure pour la réalisation des objectifs de développement économique et social et de réduction de la pauvreté en particulier ceux relatifs aux revenus, à la santé, à l'éducation, à l'eau potable, à l'agriculture, au genre et à l'environnement. A cet égard la SDRP sera mise en œuvre en droite ligne avec les priorités nationales et régionales définies autour de la réalisation des infrastructures énergétiques de production et de transport, ainsi que le renforcement de l'intégration énergétique régionale à travers les interconnexions électriques et l'utilisation du charbon minéral à des fins domestiques.

517 Une stratégie d'accès aux services énergétiques modernes a été élaborée en janvier 2006. Elle a pour objectif d'augmenter significativement les taux d'accès aux services énergétiques modernes dans le pays à travers :

- l'accès aux Services Energétiques Modernes (SEM) des secteurs sociaux (santé, eau et éducation) de 43% ;
- l'accès aux SEM du secteur productif (Agriculture: périmètres irrigués) de 10% ;
- l'accès aux SEM des collectivités (zone rurale) de 80% ;
- l'accès aux SEM pour les AGR en zone rurale (force motrice, etc.) de 24% ;
- l'accès aux Combustibles Modernes de Cuisson (CMC) de 33% ;
- l'accès au service électrique porté à 3% dans les zones rurales et à 46% dans les zones urbaines;
- le renforcement des infrastructures énergétiques de 40% ;

518 De même, une stratégie d'électrification rurale a été élaborée entre mai et décembre 2004. Elle a, entre autres, pour finalité de produire un état des lieux et l'élaboration d'un plan et d'un schéma d'électrification rurale.

519 Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie et le plan d'actions sur les énergies renouvelables adoptés par le Gouvernement en janvier 2004, sera poursuivie en vue de préserver l'environnement.

g) Promotion d'emplois décents et d'activités génératrices de revenus

520 Le document de Politique Nationale de l'Emploi, en cours d'adoption, vise plusieurs objectifs, à savoir :

- la valorisation des ressources humaines et la formation technique et professionnelle ;
- la promotion des petites entreprises ;
- l'amélioration de la visibilité du marché par la mise en place de l'observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- l'amélioration du cadre législatif et institutionnel relatifs aux stratégies de promotion de l'emploi décent et au travail des enfants ;
- la promotion de programmes de création d'emplois aptes à réduire la pauvreté du monde rural, du secteur informel urbain et des jeunes diplômés ou déscolarisés, et des femmes ;
- la création d'un programme de volontariat national pour absorber et mettre à contribution les jeunes diplômés, tout en leur transférant une expertise professionnelle de qualité ;
- la promotion de la santé et la protection sociale.

521 En outre, indépendamment des actions déployées pour promouvoir l'emploi des secteurs modernes publics, para publics et privés, des opérations spécifiques seront menées pour mobiliser la main d'œuvre locale et peu qualifiée. Dans cette perspective, des activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), qui ont déjà fait la preuve de leur efficacité dans plusieurs programmes majeurs de réduction de la pauvreté, de lutte contre le sous emploi des jeunes et des femmes et l'exode rural, seront systématiquement poursuivies et développées. De même, une Agence Nationale des travaux communautaires sera créée.

h) Promotion de la pratique du sport

522 La pratique du sport favorise une meilleure hygiène de vie et constitue un moyen efficace de prévention des conflits et de promotion de la paix. De même, le sport contribue à l'atteinte des objectifs dans les secteurs de l'éducation, la formation, l'emploi et le marché économique, en tant qu'outil de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, les efforts du gouvernement porteront sur :

- la promotion de la fonction économique du sport (organisation d'évènements sportifs d'envergure nationale, régionale et internationale ayant un impact réel en termes de retombées économiques, sociales, touristiques, médiatiques, plus globalement en terme de développement durable pour le Niger) ;
- l'élévation du poids économique du sport ;
- la promotion de la santé par le sport ;
- la promotion de la pratique du sport de masse ;
- la promotion de la pratique du sport de haut niveau ;
- la promotion des sports et jeux traditionnels ;
- la promotion de la paix par le sport.

2.3.3. La maîtrise de la croissance démographique,

✓ Situation de référence au niveau de l'axe:

523 Le taux de croissance moyen annuel de la population est estimé à 3,3%. Représentant un des plus forts taux au monde, il risque d'annihiler tous les efforts du gouvernement pour réduire la pauvreté et atteindre les OMD.

Objectif stratégique de l'axe: *Ralentir progressivement la croissance démographique.*

Indicateurs de performance :

524 Les indicateurs ci-après sont retenus :

- Ramener le nombre moyen d'enfants par femme de sept (7,1) à six (6) en 2012 et cinq (5) en 2015 ;
- Augmenter le taux de prévalence contraceptive moderne de 5% en 2006 à 14% en 2012 et 18% en 2015 ;
- Réduire d'un tiers la proportion des mariages précoces qui passera de 59% à 40%;
- Maintenir la durée moyenne de l'allaitement maternel à 21 mois dont six mois d'allaitement exclusif au sein.

Analyse succincte de la stratégie qui sera mise en oeuvre:

525 Le maintien du taux annuel de croissance démographique risque de compromettre tous les efforts de développement qui seront entrepris dans les années à venir. C'est pourquoi, les interventions seront mises en œuvre dans le cadre de la déclaration du gouvernement en matière de politique de population (DGPP) adoptée en février 2007. La DGPP vise à mieux maîtriser la croissance démographique, en vue de conformer son adéquation avec le développement économique du pays.

526 Pour atteindre l'objectif global de maîtrise de la croissance démographique, le gouvernement entend garantir d'ici 2012, l'accès à des services de proximité en santé de la reproduction sûrs, efficaces, abordables et acceptables, et l'utilisation de méthodes de contraception qui augmentera d'au moins un point de pourcentage par an dès 2008.

527 Les stratégies porteront essentiellement sur la promotion d'un changement de mentalités et de comportements natalistes aptes à induire au sein des populations une augmentation significative de l'utilisation de la contraception et une réduction des mariages précoces. Ces mesures permettront d'enclencher un ralentissement progressif de la croissance démographique du pays.

528 Aussi, les interventions stratégiques porteront-elles sur les aspects ci-après :

- la relance des programmes de santé de la reproduction et de planification familiale répondant effectivement aux besoins de la population ;
- la lutte contre le mariage précoce et contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- la valorisation de la pratique de l'allaitement maternel, afin d'améliorer la santé des enfants et des femmes en les aidant à mieux maîtriser l'espacement entre les grossesses ainsi que la taille de leur famille ;
- l'exécution des actions de plaidoyer et de communication pour un changement de comportement en matière de procréation auprès des leaders d'opinions et des communautés de base.

529 De manière plus spécifique, les cinq programmes prioritaires suivants seront mis en œuvre dans le cadre de la DGPP:

- Programme de plaidoyer et de conscientisation sur les problèmes de population et développement dont l'objectif consiste à mieux informer, sensibiliser les décideurs, les leaders d'opinions, les cadres techniques et les populations sur les enjeux démographiques et les interrelations entre la population et le développement. Il s'agit d'une part d'obtenir une plus grande adhésion des décideurs et leaders d'opinions aux questions de population, afin que les variables démographiques soient mieux prises en compte dans les politiques et programmes de développement aux niveaux global, sectoriel et régional, et d'autre part d'amener les décideurs et leaders d'opinions à davantage s'investir dans la sensibilisation des populations afin qu'elles adoptent des comportements favorables à la maîtrise de la croissance démographique.
- Programme d'information, éducation et communication pour le changement de comportements (IEC/CCC) en santé de la reproduction et planification familiale qui contribuera à favoriser la planification familiale, réduire la proportion des mariages précoces et renforcer la pratique de l'allaitement maternel prolongé.
- Programme de promotion de l'accessibilité et de l'utilisation des services en santé de la reproduction, en particulier en planification familiale qui contribuera à l'obtention des changements significatifs de comportements natalistes reposant notamment sur l'accessibilité et l'utilisation des services de proximité en santé de la reproduction, sûrs, efficaces, abordables et acceptables.
- Programme de responsabilisation des couples et d'autonomisation économique des femmes qui a pour but de promouvoir l'égalité et l'équité, à travers le plaidoyer/sensibilisation sur les droits humains, la révision/adoption et l'application des textes législatifs favorables à l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes. Ce programme cherche également à renforcer l'autonomie économique des femmes, à travers leur accès à des postes politiques, de responsabilités et la promotion des activités génératrices de revenus.
- Programme de coordination et de suivi et évaluation qui vise à garantir une bonne mise en œuvre et une meilleure connaissance des impacts des programmes ci-dessus identifiés, à travers la mise en place d'un dispositif institutionnel et technique de coordination et de suivi et évaluation.

2.3.4. La réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables

✓ Situation de référence au niveau de l'axe:

530 Le niveau des indicateurs montre la situation suivante :

- le rapport filles – garçons faible dans l'enseignement primaire (soit 100 garçons pour 70 filles) ;
- le taux d'alphabétisation des femmes de 15 ans et plus par rapport à celui des hommes (avec un rapport entre les populations féminine et masculine sachant lire et écrire qui se situe à 35,2%)
- le pourcentage des femmes salariées dans la Fonction publique (25%) ;
- la proportion des sièges occupés par les femmes dans le parlement national (12,4% des sièges à l'Assemblée Nationale) ;
- le pourcentage des femmes membres du gouvernement (26%) ;

- l'effectif des femmes membres des conseillers municipaux (671 sur 3747) ;
- la proportion des enfants travailleurs dans la population active (15%).

531 **Objectif stratégique de l'axe:** Réduire les inégalités et les vulnérabilités dans la société nigérienne

Indicateurs OMD pour 2012 et 2015:

Objectifs OMD correspondant	Cibles OMD retenues	Indicateurs retenus	Niveau actuel	Niveau souhaité en 2012	Niveau souhaité en 2015
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires si possible et à tous les niveaux	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport filles – garçons dans l'enseignement primaire - Rapport des filles et des garçons dans l'enseignement secondaire - Taux d'alphabétisation des femmes de 15-24 ans - Proportion des sièges occupés par les femmes dans le parlement national 	69% en 2005 64% en 2005 12,4%		100% 100% 50%
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	En coopération avec les pays en développement formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	Taux de chômage de 15-24 ans		-	

Autres indicateurs de performance fixés pour 2012:

- Proportion des enfants travailleurs dans la population active passe de 15 % en 2006 à 10% en 2012 ;
- Proportion des enfants enregistrés lors des naissances passe de 32 % en 2006 à 90% en 2012 ;
- Proportion des enfants victimes de Mutilations Génitales Féminines (0 % en 2012) ;
- Nombre de politiques intégrant l'approche genre atteint (50%).

Analyse succincte

532 Les inégalités ont des effets négatifs sur la croissance et sur sa contribution à la réduction de la pauvreté. De même, les facteurs de risques et de vulnérabilité réduisent les capacités des pauvres à participer à la création de richesses. Aussi, la mise en place de mécanismes efficaces d'atténuation des facteurs de risques et de protection sociale permettra-t-elle de créer les conditions pour une croissance favorable aux pauvres. De même, plusieurs mesures seront prises dans les différents secteurs pour assurer une meilleure répartition des ressources productives et accroître les possibilités des femmes, des hommes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées, ainsi que des personnes handicapées à participer à l'activité économique et à en tirer avantage.

533 La SDRP n'atteindra véritablement ses objectifs que si la prise en compte du genre est effective dans toutes les interventions. En effet, l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes relèvent non seulement d'une exigence constitutionnelle, mais aussi elles participent de la promotion des droits humains et de la lutte contre la pauvreté.

534 Ainsi, la politique genre, en tant qu'instrument de mise en œuvre de la SDRP, a pour défi de corriger, dans un esprit de complémentarité, les inégalités et iniquités de genre et donc des rapports sociaux de production dans une société où les pesanteurs socioculturelles sont encore vivaces.

535 En outre, dans le but de favoriser l'émergence d'une jeunesse nigérienne mure, avertie et responsable, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre du programme de protection sociale des enfants et celui de la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, dont l'aboutissement évitera à la jeunesse de sombrer dans le désœuvrement, le banditisme, la drogue et la délinquance.

a) Garantir l'Équité du genre

536 La Politique Nationale Genre traduira la vision du gouvernement en faveur de l'égalité et l'équité entre les sexes dans tous les domaines. Dans cette optique, les axes stratégiques reposeront sur une démarche intégrée qui tienne compte des besoins des hommes et des femmes, de la diversité des secteurs de la vie nécessitant le rétablissement de l'équilibre et des obstacles multiformes qui s'y opposent.

537 Les objectifs poursuivis à travers la mise en œuvre de la politique nationale genre consistent à :

- rendre systématique la prise en compte de la dimension genre dans tous les domaines et à tous les niveaux ;
- garantir l'égalité des chances et l'égal accès aux ressources, aux hommes et aux femmes, de même que leur contrôle ;
- créer un environnement favorable à la mise en œuvre des stratégies visant la prise en compte du genre ;
- réviser la politique nationale de promotion de la femme ;
- mettre en œuvre une stratégie visant une meilleure coordination des actions en matière de genre ;
- promouvoir la recherche et la diffusion de données désagrégées dans tous les domaines afin d'une part, de rendre compte de la contribution des hommes et des femmes dans le développement, et d'autre part de permettre l'adoption de mesures correctives adéquates ;
- appuyer la mise en œuvre des conventions internationales et des recommandations des sommets mondiaux relatives aux droits des enfants et des femmes ;
- renforcer le cadre légal, juridique, institutionnel et social permettant l'application de la CDE, de la CEDEF et de la CIPD ;
- prévenir et corriger les abus, violences et discriminations à l'égard des enfants et des femmes (violences familiales, répudiation, mariage précoce, MGF, enfants en conflit avec la loi, travail des enfants, trafic des enfants, esclavage, prostitution, etc.) ;
- sensibiliser les familles et renforcer les capacités des associations et des organisations non gouvernementales en tant que défenseurs et promoteurs des droits des enfants et des femmes ;
- entreprendre un plaidoyer pour la mobilisation de ressources en faveur des enfants et des femmes ;
- promouvoir la participation des femmes et des jeunes dans les processus de prise de décisions et de gestion.

b) Assurer la protection de l'enfant

538 Les interventions prioritaires dans ce domaine viseront à :

- garantir la disponibilité des données fiables et désagrégées sur les enfants ;
- assurer la prise en charge des enfants de la rue, des enfants en conflit avec la loi, des enfants victimes de trafic, des enfants victimes de l'exploitation sexuelle et économique (mettre fin au travail des enfants mineurs), des enfants victimes de maltraitance familiale ;
- assurer la révision de la politique nationale de protection de l'enfant (1999) ;
- adopter et mettre en œuvre le code de l'enfant, la politique nationale de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, de la politique nationale de prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables, de la politique de développement du jeune enfant et du plan national pour la survie, la protection et le développement de l'enfant ;
- adopter des stratégies alternatives à l'incarcération des mineurs dans les maisons d'arrêt ;
- promouvoir la réinsertion socio-économique des enfants victimes de vulnérabilité ;

- réduire les violences faites aux enfants en particulier les petites filles (mariage précoce, MGF....).

c) Favoriser l'épanouissement des jeunes

539 La volonté politique de favoriser l'épanouissement des jeunes s'est traduite notamment par un intérêt grandissant envers cette frange importante de la population. Ainsi, un conseil National de la Jeunesse a été créé et un Parlement des Jeunes a été installé afin de les tenir informer sur la gestion des affaires publiques et leur permettre d'être mieux préparés à participer au processus de développement du pays.

540 Afin de dynamiser cette participation et garantir la présence du Niger au rendez vous du millénaire pour le Développement, il est envisagé l'organisation d'une série de concertations nationales des jeunes (toutes les composantes représentatives) pour recueillir leurs propositions, au regard des problèmes et difficultés qu'ils rencontrent. Dans ce cadre, il sera initié des réformes du secteur qui se traduiront par des chantiers post forum tels que la relecture de la politique de la jeunesse en vue de l'adapter au contexte et aux priorités nationales. Ainsi, une batterie de mesures seront prises à l'endroit des jeunes et s'articuleront autour des axes ci-après :

- la mobilisation et la participation des jeunes ;
- la promotion de la vie associative des jeunes ;
- la préparation à la qualification et à l'emploi des jeunes ;
- le renforcement de la santé et de l'intégration sociale des jeunes ;
- la promotion des activités socio-éducatives et des loisirs sains des jeunes ;
- l'accès aux ressources économiques et aux moyens de production au profit des jeunes ;
- la promotion de l'éducation extrascolaire et des compétences à la vie courante des jeunes ;
- la promotion de l'accès à l'information et à la documentation des jeunes ;
- le renforcement des capacités du parlement des jeunes du Niger.

d) Développer la protection sociale pour les personnes défavorisées

541 La politique nationale de développement social servira de cadre opérationnel pour la mise en œuvre des différentes mesures d'atténuation des facteurs de risques et de protection sociale. Il s'agira plus particulièrement de mettre l'accent sur les mesures visant à prévenir les situations de dénuement extrêmes, comme la promotion des travaux à hautes intensité de main d'œuvre en cas de crise, la lutte contre les discriminations à l'endroit des personnes handicapées. De même, il est envisagé la mise en place de filets de sécurité de manière ciblée notamment à travers la distribution des rations alimentaires, les ventes à prix modérés, les régimes de retraites contributifs, les mutuelles de santé, afin de contribuer à l'atténuation des chocs naturels ou économiques pour les personnes vulnérables. De manière plus spécifique, les objectifs suivants seront poursuivis :

- assurer la protection juridique des personnes handicapées ;
- assurer la promotion sociale des personnes handicapées ;
- promouvoir des AGR pour les familles démunies ;
- assurer une protection sociale des prisonniers ;
- assurer une protection sociale pour les malades mentaux et autres ;
- fournir des appuis aux personnes âgées ;
- contribuer à la réinsertion progressive et durable des sinistrés, déplacés et réfugiés.

542 En réponse à la faible couverture des populations par la sécurité sociale, à l'absence de couverture contre les risques de maladie et de perte d'emploi, ainsi qu'à l'insuffisance des prestations sociales, le gouvernement ambitionne une dynamisation du système de sécurité sociale visant : (i) une promotion de l'emploi dans les secteurs structurés et non structurés ; (ii) une concertation tripartite et une plus grande implication des travailleurs de l'Etat et des entreprises par rapport aux enjeux de la sécurité sociale ; et (iii) un soutien au financement des régimes de sécurité sociale. Pour ce faire, il s'agira d'étudier les possibilités d'extension de la sécurité sociale à des couches de population non couvertes par le système actuel, d'envisager la mise en place d'un régime d'assurances maladies, de soutenir la promotion d'une politique de l'emploi, d'améliorer le montant actuel des prestations, de s'orienter vers une retraite complémentaire axée sur un système de capitalisation de manière à permettre aux salariés de consacrer une part plus importante de leur revenu à l'amélioration de leurs conditions de vie au moment de la retraite et d'encourager la démarche participative pour la mise en place de micro assurance santé.

e) Prévenir les risques de catastrophes naturelles

543 Conformément au Cadre d'Action de Hyogo, adopté en 2005, qui favorise une approche concertée et globale à la prévention de risques de catastrophes naturelles en vue d'un développement durable, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre les mesures ci-après:

- la prise en compte de la gestion des catastrophes et la réduction de risques dans les politiques, institutions et le processus de développement;
- le renforcement des capacités institutionnelles en matière de gestion de catastrophes et de réduction de risques ;
- l'amélioration de la gestion des connaissances, notamment en ce qui concerne le partage et l'utilisation des informations ;
- le renforcement des capacités au niveau communautaire, en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophes ;

2.3.5. Le développement des infrastructures

✓ Situation de référence au niveau de l'axe:

544 A ce niveau, la situation se présente comme suit :

- Le bas niveau des infrastructures de base ;
- La faible réalisation des infrastructures d'intégration régionale pour désenclaver le pays ;
- Le faible accès aux services énergétiques et aux TIC aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural ;
- La faible consommation énergétique (0,14 tep).

545 **Objectif stratégique de l'axe:** Doter le pays en infrastructures économiques pour impulser la croissance et faciliter l'accès aux services sociaux

Indicateurs de l'énergie liés aux OMD pour 2012 et 2015:

Objectifs OMD correspondant	Cibles OMD retenues	Indicateurs retenus	Niveau actuel	Niveau souhaité en 2012	Niveau souhaité en 2015
Accès aux Services Énergétiques Modernes (SEM) des secteurs sociaux (santé, eau et éducation)	Santé	80% des CSI ont accès au SEM	410 CSI	981 CSI	1381 CSI
	Eau potable (force motrice)	20% des CSI ont accès au SEM	501 MiniAEP	1432 MiniAEP	7162 MiniAEP
	Education	30% des CSI ont accès au SEM	362 écoles	2823 écoles	9409 écoles
Accès aux SEM du secteur productif (Agriculture: périmètres irrigués)		10% des CSI ont accès au SEM	14000 ha	27000 ha	270000 ha
Accès aux SEM des collectivités (zone rurale)		80% des CSI ont accès au SEM	10 communes	155 communes	194 communes
Accès aux SEM pour les AGR en zone rurale (force motrice, etc.)	Plate Forme Multifonctionnelle (PFM)	3,5% des PFM sont créées	5 PFM	974 PFM	13909 PFM
	Autres AGR (Moulins, Artisanat, commerce, etc.)	45% des AGR sont créées	3520 AGR	12518 AGR	13909 AGR
Accès aux Combustibles Modernes de Cuisson (CMC)	Charbon minéral	20% des ménages ruraux et 30% des ménages urbains	21124 ménages	524536 ménages	1029451 ménages

	Gaz butane	10% des ménages ruraux et 70% des ménages urbains	27659 ménages	488838 ménages	1029451 ménages
Accès à l'électricité		0,28% des ménages ruraux et 41% des ménages urbains	161986 ménages	249639 ménages et 275 localités	852705 ménages ruraux et 353492 ménages urbains
Renforcement des infrastructures énergétiques		25% de puissance Produite	50 MW	105 MW	262 MW
accélérer le des TIC en milieu urbain et en milieu rural	Accès aux infrastructures de communication (téléphonie, internet) - étendre la couverture d'infrastructure d'informaiton de proximité (radios communautaire)	Nombre de télécentres ou cybercafé créés Nombre de communes rurales disposant d'une radio communautaire			

Autres indicateurs de performance

- 1666 km de routes bitumées réhabilitées entre 2008-2012
- Entretien permanent du réseau routier (18884 km en 2007)
- 4775 km de routes en terres modernes construites entre 2008-2012
- 2.000 km de nouvelles voies ferrées entre les réseaux du Bénin, du Burkina Faso, du Togo, en passant par Niamey

Analyse succincte de la stratégie qui sera mise en oeuvre:

546 Le Niger doit non seulement accroître l'investissement public dans les infrastructures économiques mais également procéder à un meilleur ciblage de ceux-ci, spécifiquement dans les domaines ayant un fort potentiel pour soutenir la croissance et échapper au piège de la pauvreté.

547 En effet, l'amélioration et le développement des infrastructures publiques (routes, énergie, télécommunication ...) contribuent au développement économique et social par le renforcement de l'accessibilité des populations au marché, favorisent l'investissement privé en stimulant l'esprit d'entreprise, améliorent la productivité des facteurs de production privés et créent ainsi un cadre propice à l'accélération de la croissance. De même, le développement des infrastructures contribue fortement à l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base (santé, éducation, adduction d'eau, etc.) et à la sécurité alimentaire.

a) Les transports

548 Le Niger poursuivra la mise en œuvre de *la Stratégie Nationale des Transports* – Routes et Transports Routiers, qui sera complétée par celles des autres modes de transport dans un cadre juridique adapté.

549 L'exécution de la Stratégie Nationale des Transports – Routes et Transports Routiers déclinée en *Programme Sectoriel des transports* portera sur :

- le désenclavement interne et externe ;
- la préservation du patrimoine ;
- la modernisation de l'industrie de transport ;
- l'amélioration de la sécurité routière ;
- la résolution des problèmes transversaux, tels que la lutte contre le VIH/SIDA, la préservation de l'environnement et l'approche genre.

550 La Stratégie Nationale des Transports routiers contribue à réduire la pauvreté par la facilitation de l'accès des plus démunis aux services, à travers: (i) le renforcement du rôle du secteur privé par la libéralisation des activités de transport voyageur et d'exécution de l'entretien routier ; (ii) la modernisation de la réglementation des transports et de la circulation routière ; (iii) le renforcement des capacités de l'administration et des opérateurs économiques du secteur ; (iv) le développement du secteur par l'entretien courant et la construction de nouveaux ouvrages ; (v) la facilitation des transports et le transit dans les principaux corridors ; (vi) la mise en

place d'un mécanisme de financement pérenne de l'entretien routier ; (vii) le désenclavement des zones rurales pour faciliter l'accès des populations aux zones de production et aux services sociaux de base ; et (vi) la réduction de l'insécurité routière.

551 S'agissant du désenclavement extérieur du pays, le gouvernement soutiendra fortement la réalisation des investissements prévus dans le cadre du Programme Economique Régional de l'UEMOA et du NEPAD, qui visent : (i) l'amélioration du niveau de service des différents corridors reliant le Niger aux différentes capitales de l'Union à travers l'aménagement et le bitumage de tronçons, la construction d'ouvrages d'art, ainsi que la construction et l'équipement de postes de contrôle juxtaposés ; (ii) l'interconnexion des chemins de fer existants à travers la réalisation de 2.000 km de nouvelles voies ferrées entre les réseaux du Bénin, du Burkina Faso, du Togo, en passant par Niamey ; (iii) la réalisation de tous les tronçons communautaires (Transsaharienne et Trans-sahélienne) situés au Niger.

552 En outre, les projets communautaires prévus dans le PER de l'UEMOA, et qui concernent le territoire nigérien, font partie intégrante de la présente SDRP.

553 Dans le domaine du transport aérien, il s'agira (i) de desservir les principales localités du pays, (ii) d'ouvrir davantage le ciel nigérien au trafic aérien international à travers la signature d'accords aériens, (iii) de créer une compagnie nationale viable, (iv) de rechercher les financements pour la mise aux normes OACI de gros porteurs des aéroports d'Agadez et de Zinder, (v) de réhabiliter les aéroports nationaux, (vi) d'acquérir des équipements de recherche et de sauvetage et (vii) d'élaborer et de mettre en œuvre une politique nationale de transport aérien.

554 Dans le domaine du transport fluvial, il s'agira de rendre navigable le fleuve à travers la construction d'infrastructures adéquates, de débarcadères le long du fleuve, la professionnalisation du secteur fluvial et l'élaboration d'une stratégie de transport fluvial.

555 En ce qui concerne le transport maritime, les actions porteront sur la rationalisation des contrôles routiers, l'amélioration des opérations portuaires et de transit, la suppression des taxes unilatérales au niveau des différents corridors, le suivi de la mise en œuvre effective de la réglementation portant suppression du tour de rôle, notamment au niveau des ports de transit.

Encadré 11: Le Programme Economique Régional de l'UEMOA

L'élaboration du Programme Economique Régional (PER) a été décidée lors de la huitième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, tenue le 10 janvier 2004 à Niamey. Le PER vise trois (3) objectifs essentiels à savoir :

- Promouvoir une croissance forte et le développement durable au sein de l'Union ;
- Promouvoir l'émergence d'une économie régionale compétitive, à même d'assurer l'insertion de l'Union dans l'économie mondiale ;
- Réduire la pauvreté et les inégalités dans l'Union.

La mise en œuvre du PER devrait permettre d'accélérer l'émergence d'un espace économique intégré au sein duquel seraient organisés les efforts d'adaptation des économies aux exigences de la mondialisation et d'amélioration des conditions de vie des populations de l'Union.

Le Programme Economique Régional est articulé autour d'un ensemble de 63 projets intégrateurs sélectionnés au niveau régional compte tenu de leurs effets catalyseurs dans la réalisation des objectifs de croissance et de développement de l'UEMOA. Les projets retenus concernent les secteurs suivants : (i) le transport, (ii) l'énergie, (iii) les technologies de l'information et de la communication, (iv) les ressources humaines, (v) l'agriculture et l'industrie, (vi) la bonne gouvernance politique et économique.

La Commission de l'UEMOA a recommandé la prise en compte du PER dans les Programmes d'Investissements Publics (PIB) et les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) des Etats membres de

l'UEMOA. Le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du PER, qui intégrera la cohérence avec ceux des DSRP nationaux, sera mis en place incessamment.

b) Développement des Technologies de l'Information et de la Communication

556 La mise en place de la *Politique Nationale de Communication pour le Développement et du Plan NICI en 2004* vise à mettre le Niger en phase avec la seconde révolution technologique mondiale marquée par la jonction entre l'informatique, les télécommunications et l'audiovisuel. Les actions qui seront mises en œuvre dans ce cadre permettront : (i) d'améliorer le taux de pénétration des NTIC par l'accroissement des télécentres communautaires ; (ii) d'accroître le taux de couverture en radio et TV ; (iii) de vulgariser l'utilisation des NTIC à tous les niveaux de la société (secteur privé, administration publique, citoyens, etc.). Les services de communication et d'information (« services TIC ») pourront ainsi jouer pleinement leur rôle d'outils au service du développement (entrepreneuriat, citoyenneté), de lutte contre la pauvreté (sécurité alimentaire, santé, éducation) et de bonne gouvernance (administration électronique, décentralisation).

557 A cet effet, le Niger veillera à l'amélioration de l'environnement prévalant dans les services de communication et d'information, en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie d'accès universel aux services de communication et d'information en milieu rural et périurbain.

558 La stratégie d'accès universel sera mise en œuvre dans le cadre de cinq lignes d'interventions prioritaires, incluant des programmes de renforcement de capacités. Plus précisément, il s'agira : (i) d'étendre la couverture des infrastructures de communication ; (ii) de faciliter l'accès aux services de communication (téléphonie, Internet), notamment par la réduction drastique des coûts ; (iii) d'étendre la couverture des infrastructures d'information de proximité (radios communautaires) ; (iv) d'offrir des services TIC et des contenus pertinents pour le contexte local ; (v) de sensibiliser les décideurs politiques, les entrepreneurs, la société civile des bénéficiaires à retirer des TIC.

559 En outre, une dimension « information et TIC » sera intégrée dans toute nouvelle politique publique.

c) Développement de l'offre énergétique

560 Le développement de l'offre énergétique se fera dans le cadre de la déclaration de la politique énergétique adoptée par le gouvernement en 2004 et conformément à la politique régionale (Livre Blanc) de la CEDEAO /UEMOA adoptée en janvier 2006. La politique énergétique vise à créer un cadre permettant d'assurer la satisfaction des besoins énergétiques pour un développement durable.

561 Cette politique énergétique se présente selon les principaux axes suivants :

- La garantie de la sécurité de l'approvisionnement à long terme ;
- La cohésion sociale et territoriale par l'assurance de l'accès de tous à l'énergie à un prix abordable ;
- La valorisation des ressources énergétiques nationales ;
- La préservation de l'environnement ;
- Le renforcement des capacités des acteurs.

d) Renforcement du patrimoine immobilier public

562 Le renforcement du patrimoine immobilier public se fera notamment à travers l'amélioration de la gestion et la construction de nouveaux bâtiments. Il s'agira de manière plus spécifique de mener les actions ci après :

- Effectuer l'inventaire et le diagnostic de l'ensemble du parc immobilier de l'Etat ;
- Etablir une base de données pour tous les bâtiments administratifs ;
- Etablir un programme de réhabilitation et ou de rénovation du parc immobilier ;
- Réaliser une estimation globale de la valeur actuelle du parc immobilier ;
- Evaluer la capacité réelle du parc à satisfaire aux besoins ;
- Doter les différentes institutions de l'Etat d'infrastructures suffisantes adaptées à leurs besoins par la construction d'édifices fonctionnels et plus modernes.

2.3. 6. La promotion d'une gouvernance de qualité

563 **Objectif stratégique au niveau de l'axe:** Renforcer l'Etat de droit dans une société démocratique et assurer l'efficacité et la transparence dans la gestion économique et financière.

Analyse succincte de la stratégie qui sera mise en oeuvre:

564 Les réformes institutionnelles, économiques et sociales entreprises par le Niger au cours des dernières années visent la promotion de la bonne gouvernance. C'est ainsi que désormais les actions de développement seront conduites sur la base des principes de responsabilité et d'imputabilité, de transparence, de respect de la loi, de lutte contre la corruption et de participation. Cette approche novatrice ne peut s'opérer que par une modernisation de l'administration et une réforme de l'appareil judiciaire. En outre, la mise en œuvre de la décentralisation apparaît comme un élément essentiel de l'ancrage de la bonne gouvernance et le développement régional et local.

a) La consolidation de la gouvernance politique

565 Le gouvernement renforcera les acquis démocratiques par l'organisation des élections locales, présidentielles et législatives ainsi que la dynamisation et l'opérationnalisation des instruments de concertation existants que sont : le Conseil National de Dialogue Politique, le Conseil National de Dialogue Social, le Conseil National des Investisseurs Privés, le Conseil National du Travail, le Comité National de Prévention et de gestion des conflits

566 Par ailleurs, l'éducation pour la culture de la paix, le renforcement des capacités des différents acteurs et la formation civique pour une prise de conscience citoyenne seront des actions majeures pour parvenir à une pleine participation de tous à la formulation et à la mise en œuvre des politiques publiques.

b) Le renforcement de l'Etat de droit et la réforme de la justice

567 La réforme de la justice se poursuivra activement. Elle vise la promotion des idéaux de justice sociale, d'équité et d'intégrité par l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires (PARJ), afin de disposer d'une justice indépendante, compétente, professionnelle, équitable et crédible. La réponse à ces exigences constitue un impératif d'amélioration de l'environnement économique, de promotion de la libre entreprise, de garantie des droits et libertés des citoyens, ainsi que de consolidation de la confiance des justiciables.

568 Pour y parvenir, la réforme des textes sera accélérée, en veillant notamment à les harmoniser avec les conventions et traités régionaux (OHADA) ou internationaux ratifiés par le Niger. Les différentes juridictions spécialisées seront renforcées et redynamisées. Par ailleurs, la dépénalisation du délit de presse permettra d'instaurer un climat de confiance entre l'Etat et le monde de la communication. De même, des actions seront menées pour améliorer les conditions de détention, veiller au respect des principes des droits de l'homme et de l'humanisation de l'univers carcéral et faciliter la formation et l'insertion sociale des détenus.

c) Renforcement de la gouvernance administrative

569 Le Niger souhaite disposer d'une administration moderne, dotée de ressources humaines compétentes et engagées pour relever les défis du développement économique et social. La réalisation de cet objectif nécessite la mise en place d'un véritable programme de gouvernance administrative, de renforcement des capacités et réforme de l'Etat. Ce programme répond à la nécessité de reformer l'Etat après les mutations importantes qu'il a connues au cours de la dernière décennie. Ce programme s'articulera autour des trois (3) axes stratégiques suivants :

- La réorganisation de l'administration et le renforcement de la fonction publique. Il s'agira de redéfinir les missions de l'Etat et son organisation conformément au schéma de déconcentration retenu.

- La valorisation et le renforcement des capacités des structures de l'Etat par la définition d'une stratégie cohérente de développement des ressources humaines ;
- La promotion de la communication et des relations avec les usagers des services publics afin de promouvoir une administration ouverte aux citoyens.
- la promotion de la déconcentration et la rationalisation des structures administratives.

570 Une étude stratégique sera menée à cet effet, afin d'identifier les mesures concrètes et les réaménagements à introduire ; (ii) la modernisation de l'Administration Publique par l'implantation d'une nouvelle culture administrative fondée sur la productivité, le rendement et la qualité du service public, ainsi que l'utilisation d'instruments modernes de travail.

571 La nouvelle politique de gestion des ressources humaines qui sera mise en place, comprendra: (i) la formation continue des agents, à tous les niveaux ; (ii) l'adoption d'un nouveau système d'évaluation des performances ;, (iii) la mise en place d'un système transparent et équitable de recrutement, de motivation et de promotion ; (iv) la révision du statut général de la fonction publique pour accompagner cette mutation ; (v) la réforme du régime de retraites et des pensions ; et (vi) la promotion de la déontologie et de l'éthique, ainsi que la lutte contre la corruption.

d) Amélioration de la gouvernance économique

Gestion des finances publiques

572 La modernisation de la gestion des finances publiques sera poursuivie, à travers la mise en œuvre du plan d'action prioritaire du PEMFAR par : (i) l'amélioration de la préparation du budget (l'élaboration progressive de CDMT sectoriels) ; (ii) l'amélioration de l'exécution du budget ; (iii) le renforcement du contrôle interne et du suivi de l'exécution budgétaire (traçabilité des dépenses publiques) ; (iv) le renforcement des capacités des structures en charge des instruments de gestion économique et financière en les dotant de ressources humaines et des outils appropriés ; (v) l'amélioration des contrôles externes (contrôle de la Cour des Comptes et contrôle parlementaire) ; (vi) la reddition régulière des comptes.

573 Par ailleurs, une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités par l'introduction de l'approche de budgétisation sensible au genre (*gender budgeting*) en vue de contribuer davantage à la réduction des inégalités et à la promotion de l'équité dans l'allocation des ressources publiques.

Politique monétaire

574 Le Niger est membre de l'UEMOA. A ce titre, il est solidaire à la politique monétaire menée au niveau régional par la BCEAO et qui vise particulièrement à assurer (i) un niveau adéquat de liquidité pour accompagner l'activité économique ; (ii) la stabilité macroéconomique et la convertibilité de la monnaie commune ; et, (iii) la compétitivité de l'ensemble des économies de la Zone.

Renforcement de la concertation sur le développement

575 Le Conseil Economique, Social et Culturel, qui sert de cadre de concertation entre les différentes composantes de la nation, a été installé depuis 2006. Ses capacités seront renforcées afin d'en faire un organe crédible et un support important du pouvoir exécutif grâce aux avis qu'il sera amené à donner sur les questions à caractère économique, social et culturel.

Gouvernance d'entreprise

576 En matière de gouvernance d'entreprise, un texte de loi sera soumis à l'Assemblée Nationale pour adoption. Il inclura des dispositions relatives : (i) aux droits des actionnaires des entreprises ; (ii) au traitement équitable des actionnaires (notamment le respect des droits des petits porteurs) ; (iii) au rôle des actionnaires dans la gouvernance d'entreprise ; (iv) à la responsabilité du Conseil d'administration qui doit rendre des comptes à la société et aux actionnaires ; (v) à la divulgation de l'information et à la transparence.

Lutte contre la corruption

577 Le Niger est déterminé à combattre la corruption sous toutes ses formes et à lutter contre l'impunité. Les stratégies mises en œuvre à cet effet concerneront : (i) la sensibilisation des populations sur le phénomène de la corruption ; (ii) la rationalisation des procédures administratives et des règles concernant les marchés publics, afin de limiter les possibilités de corruption ; (iii) l'application des lois anti-corruption et des textes juridiques en vigueur, de même que la ratification des conventions internationales relatives à la lutte contre la corruption et leur incorporation dans le droit national ; (iv) le renforcement des capacités de la société civile dans la lutte contre la corruption ; (v) la mise en place effective de la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption.

e) Renforcement de la gouvernance locale

578 La mise en œuvre de la SDRP se traduira au niveau régional et local par l'élaboration de stratégies régionales et de plans communaux de développement. Ces documents seront élaborés de manière participative et seront alignés sur la réalisation des OMD. De manière spécifique, les lignes d'actions ci-après seront menées : (i) poursuite et extension des programmes de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ; (ii) mobilisation de ressources financières plus importantes pour les collectivités locales ; (iii) développement de la coopération décentralisée, (iv) la définition d'un cadre stratégique cohérent en matière de décentralisation afin de déterminer la vision, les objectifs et les attentes de l'Etat à travers la réforme décentralisatrice. Ce cadre permettra de préciser également les rôles de l'ensemble des acteurs publics, privés ainsi que ceux de tiers secteur intervenant à un degré ou à un autre dans le domaine de la décentralisation, (v) l'élaboration d'un programme national d'appui aux collectivités territoriales permettant de mobiliser les ressources nécessaires à leur développement, (vi) l'organisation et le renforcement de la décentralisation afin de mieux accompagner le processus et parvenir, à la base, à un véritable partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales et les autres acteurs locaux ; l'accompagnement et la consolidation de la décentralisation par le renforcement du cadre juridique et la définition d'un dispositif national d'appui et de responsabilisation effective des collectivités territoriales par l'organisation et l'opérationnalisation progressive et cohérente du transfert des compétences.

f) Participation sociale

579 Le renforcement de la participation de la société civile dans les actions de développement sera soutenu à travers : (i) le renforcement des capacités humaines et techniques des organisations de la société civile, notamment en matière de conception, d'exécution et de suivi-évaluation des projets ; (ii) la pleine implication des organisations de la société civile dans la conception et le contrôle citoyen des politiques publiques, y compris au niveau local ; (iii) la refonte du cadre institutionnel de suivi et de concertation avec les ONG.

2.3.7. La mise en oeuvre efficace de la SDRP

580 **Objectif stratégique au niveau de l'axe: Assurer une mise en œuvre efficace de la SDRP et promouvoir une gestion axée sur les résultats de développement**

Indicateurs de performance fixés pour 2012:

581 Les indicateurs retenus à ce niveau sont :

- Le nombre de réunions des comités de coordination tenus dans les délais ;
- Le pourcentage de rapports de suivi et d'évaluation réalisés dans les délais qui ont abouti à une décision atteindra 100% ;
- Le pourcentage de secteurs disposant d'une politique sectorielle et d'un CDMT aligné sur les objectifs de la SDRP atteindra 100% ;
- La Disponibilité d'un CDMT global ;
- Le pourcentage des régions et des communes disposant d'un plan de développement aligné sur la SDRP atteindra 100% ;
- La disponibilité d'une étude prospective « Niger_ Vision 2030 » ;

- Le pourcentage des enquêtes réalisées dans les délais et fournissant des rapports de qualité atteindra 100% ;
- la prévisibilité de l'aide passera de 74% en 2005 à 100% ;
- La répartition des ressources selon les secteurs est efficiente ;
- Le nombre de structures parallèles de mise en œuvre des programmes et projets ;
- Le nombre de procédures et arrangements communs mis en œuvre ;
- Le nombre de missions conjointes menées ;
- Le pourcentage de programmes d'aide alignés sur la SDRP atteindra 100%.

Analyse succincte de la stratégie qui sera mise en oeuvre:

582 La bonne mise en œuvre des actions définies est la clé de réussite de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté. Aussi, la responsabilité de la gestion de la stratégie sera-t-elle partagée et exercée dans un cadre de partenariat conformément au principe de redéfinition des rôles des acteurs retenu dans la première phase de la SRP. Ainsi, une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités des secteurs public et privé ainsi que de la société civile et au développement du partenariat. En outre, le renforcement des capacités du SSN sera poursuivi par la mise en œuvre d'une Stratégie nationale de développement de la statistique. En somme, il s'agira particulièrement de mettre en œuvre le plan d'actions de la Déclaration de Paris.

583 Les actions prioritaires qui seront menées dans ce cadre sont notamment :

- L'amélioration de la formulation des politiques publiques;
- L'allocation accrue et efficace des ressources vers les priorités de la SDRP ;
- L'octroi de services de qualité aux pauvres ;
- La mise en place d'un système de suivi évaluation axé sur les résultats ;
- Le renforcement des capacités des acteurs ;
- L'anticipation et la gestion des risques.

a). L'amélioration de la formulation des politiques publiques;

584 Il s'agira à ce niveau de mettre en œuvre des actions concrètes qui intégreront la définition d'un cadre cohérent pour l'efficacité du développement avec des outils pratiques de planification stratégique, de gestion du risque, de suivi du progrès et d'évaluation des réalisations. Pour ce faire, la fonction de planification sera réhabilitée et renforcée au sein des départements ministériels, dans les programmes et projets.

585 En outre, une articulation cohérente sera recherchée entre la vision de long terme, les stratégies à moyen terme et les priorités à court terme. Une étude prospective de long terme sera ainsi engagée. Elle sera réalisée par une équipe pluridisciplinaire et permettra d'adapter la vision et les stratégies sectorielles aux aspirations des populations et aux capacités objectives du pays.

586 L'élaboration de programmes sectoriels intégrés sera généralisée dans tous les domaines d'activités. Ils seront complétés par des cadres de dépenses à moyen termes et des budgets programmes. L'élaboration des cadres de dépenses à moyen terme permettra ainsi d'améliorer l'allocation des ressources budgétaires en cohérence avec les objectifs de la SDRP. De même, les CDMT serviront pour l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques et de la performance des programmes mis en œuvre. Au niveau des régions, les plans de développement constitueront la base pour les interventions.

587 La question du genre sera prise en compte dans la phase de planification des actions comme dans celle de la budgétisation, afin de bien prendre en compte les besoins des hommes et des femmes dans le processus de développement économique et social.

b) L'allocation accrue et efficace des ressources vers les priorités de la SDRP

Cadrage budgétaire

588 Le cadrage budgétaire de la SDRP a été élaboré à l'aide d'un module CDMT contenu dans le Modèle AYEROU utilisé dans le cadre de la préparation du budget, les cadres de dépense à moyen de certains secteurs ainsi que des travaux de chiffrage des besoins pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ces travaux ont été renforcés par une analyse à long terme de la viabilité de la dette extérieure du Niger ; les résultats des différentes simulations se présentent comme suit :

- les dépenses totales pour la réalisation du scénario PAP/OMD s'élèveraient à près de 2 fois le niveau tendanciel des dépenses budgétaires ; dans le cas du scénario intermédiaire, les dépenses totales devraient connaître une augmentation de 10% par rapport au niveau des dépenses du scénario tendanciel;
- une forte allocation des ressources et une restructuration des dépenses publiques en faveur des secteurs qui favoriseront la réalisation du scénario PAP/OMD au détriment des autres secteurs. En effet, la part des dépenses prioritaires dans ce scénario représenterait 72,7% des dépenses totales contre 46,6% dans le scénario tendanciel ;
- la part des dépenses d'investissement dans les secteurs prioritaires serait portée à 86% des dépenses totales dans le scénario PAP/OMD contre 62% dans le scénario tendanciel.

Tableau 20 : Synoptique des différents scénarii de croissance _ coût total en millions FCFA sur la période 2008-2012

	Scénario Tendanciel (Niger PMA)		Scénario intermédiaire (Niger PVD)		Scénario PAP/OMD (Niger Emergent)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Education	458.126,8	15,3	663.872,7	19,9	1.107.798,2	19,9
• Education de base	343.159,1	11,5	376.821,2	11,3	628.798,0	11,3
Santé	233.423,9	7,8	425.736,3	12,8	710.422,3	12,8
Développement rural	416.208,4	13,9	308.008,2	9,3	513.970,4	9,3
Infrastructures	169.634,9	5,7	452.675,2	13,6	755.374,9	13,6
Mines et énergie	31.816,9	1,1	41.784,3	1,3	69.725,1	1,3
Autres secteurs de lutte contre la pauvreté ¹⁸	85.588,1	2,9	529.082,3	15,9	882.874,9	15,9
Dépenses totales de lutte contre la pauvreté	1.394.799,0	46,6	2.421.159,0	72,7	4.040.165,9	72,7
Dépenses d'investissement	526.575,5	17,6	517.910,7	15,6	569.485,1	10,3
Dépenses courantes	868.223,5	29,0	1.903.248,2	57,2	3470.680,8	62,5
Autres secteurs	1.596.084,1	53,4	529.082,3	15,9	1.515.733,2	27,3
TOTAL GENERAL	2.990.883,1	100	3.329.495,7	100	5.555.899,1	100
DEPENSES COURANTES	1.319.350,4	44,1	1.612.033,6	48,4	1.362.259,9	24,5
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1.671.532,7	55,9	1.717.462,1	51,6	4.193.639,2	75,5

Source : Travaux du Groupe thématique « cadrage macroéconomique » et Equipe « chiffrage des OMD » _ révision SRP, mars 2007

589 La mise en œuvre de la stratégie nécessitera une forte mobilisation des ressources internes et extérieures, notamment :

- un financement global de 2.991 milliards de FCFA dans le scénario tendanciel ;
- un financement global de 3.330 milliards de FCFA dans le scénario intermédiaire ;
- un financement global de 5.556 milliards dans le scénario PAP/OMD.

590 Au regard de l'historique de l'exécution du budget de l'Etat, notamment sur le plan de la mobilisation des ressources internes et des ressources financières extérieures (hors allègement de la dette, c'est-à-dire les dons et les prêts à des taux concessionnels), le Niger devra améliorer son niveau tendanciel de mobilisation des ressources internes d'au moins 40% pour la réalisation du PAP/OMD.

591 S'agissant des ressources extérieures attendues de la Communauté internationale, elles sont estimées respectivement à 1.031 Milliards et 3.258 Milliards par an respectivement dans le scénario intermédiaire et le scénario de réalisation du PAP/OMD. Les partenaires au développement devraient ainsi plus que doubler (2,5 fois) le niveau tendanciel de leur contribution financière au développement du pays. Les ressources extérieures additionnelles attendues seraient estimées à près de 1.939 Milliards FCFA (soit 388 milliards en moyenne annuelle sur la période).

592 Le plan d'action prioritaire définit les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la SDRP.

¹⁸ Emploi, Art/Culture, Population, Promotion du secteur privé, jeunesse /sport, Artisanat/Tourisme

Tableau 21 : Besoins de financement _ Montant annuel en milliards FCFA

	2008	2009	2010	2011	2012	Total (2008-2012)	%
scénario tendanciel							
Coût total	529797,1	577797,8	603002,3	627645,1	652640,9	2990883,1	100
Ressources Internes	269 300,0	303 600,0	332 484,9	363 720,1	403 311,8	1672416,8	55,9
Ressources Extérieures	260497,1	274197,8	270517,3	263925,1	249329,1	1318466,3	44,1
scénario intermédiaire							
Coût total	572 378,9	646 797,3	670 039,2	703 038,8	737 241,6	3329495,7	100
Ressources Internes	343 214,1	401 049,3	465 208,2	516 299,3	572 500,8	2298271,8	69,0
Ressources Extérieures	229164,8	245747,9	204830,9	186739,4	164740,8	1031223,9	31,0
scénario PAP/OMD							
Coût total	814 835,8	1 145 049,6	1 209 030,2	1 179 306,2	1 207 677,3	5555899,1	100
Ressources Internes	343 214,1	401 049,3	465 208,2	516 299,3	572 500,8	2298271,8	41,4
Ressources Extérieures	471 621,7	744 000,3	743 821,9	663 006,9	635 176,6	3257627,3	58,6

Source : Travaux du Groupe thématique « cadrage macroéconomique » et Equipe « chiffrage des OMD » _ révision SRP, mars 2007

593 Ces efforts seront soutenus par la maîtrise des dépenses courantes, une meilleure absorption des budgets alloués et l'amélioration de la qualité des dépenses publiques, tout en donnant la priorité aux secteurs qui soutiennent la croissance, la réalisation des OMD et la réduction de la pauvreté de façon générale.

Stratégies de mobilisation des ressources

594 Des efforts accrus de mobilisation de ressources internes seront déployés, plus que par le passé, pour relever ces défis. Cet engagement se traduira par la poursuite de la mise en œuvre du programme d'assainissement des finances publiques. Ainsi, des mesures hardies seront prises pour améliorer le taux de pression fiscale, renforcer les recouvrements sur le secteur informel, limiter les exonérations et élargir l'assiette fiscale. En outre, la poursuite de l'assainissement des finances publiques devrait créer les conditions d'une mobilisation des ressources sur le marché financier régional.

595 Beaucoup plus qu'à l'heure actuelle où les financements demeurent largement en deçà des besoins, au regard de la nature et du volume des investissements pour soutenir une croissance forte et durable, indispensables à la réalisation des OMD, d'importantes ressources extérieures seront mobilisées, sous forme de don (80% du financement) ou d'emprunts à taux concessionnels (au moins 35% d'éléments don), à travers la coopération bilatérale, multilatérale et décentralisée, pour garantir l'essentiel des financements de la SDRP.

596 De même, la gestion par programme, prenant en compte, aussi bien les préoccupations des partenaires, les priorités de l'Etat que les besoins exprimés par les populations, sera systématisée. Cette démarche sera renforcée par la dynamisation du Comité Etat/ Partenaires techniques et financiers, qui servira de cadre de dialogue approprié. En outre, le secteur privé sera invité à contribuer, selon diverses modalités (partenariat public/privé, création de fondations, financement de programmes et de projets sociaux).

Alignement de l'aide des partenaires sur les priorités du gouvernement et harmonisation des procédures.

597 Conformément aux recommandations des sommets internationaux (Monterrey, Paris, Rome, ...), le Niger qui est pays pilote pour l'harmonisation des procédures s'est engagé avec ses partenaires à atteindre les objectifs de la déclaration de Paris et à mener des exercices de suivi, pour mesurer, à l'aune des indicateurs de progrès retenus, la mise en œuvre des engagements pris .

598 Dans ce cadre, le gouvernement mettra en œuvre, en collaboration avec ses partenaires, les recommandations issues de la Conférence sur l'appropriation, l'alignement et l'harmonisation de l'aide. Il s'agira en particulier : (i) d'aligner les stratégies d'assistances des PTF avec la SRP et les OMD ; (ii) d'harmoniser les politiques et procédures d'intervention des PTF ; (iii) d'assurer une allocation des ressources sur la base des résultats tangibles ; (iv) de mettre en place entre le gouvernement et ses partenaires un système d'évaluation des performances basés sur les principes d'obligation mutuelle de rendre compte et la coresponsabilité des résultats de l'aide au développement.

c) L'octroi de services de qualité aux pauvres

599 La SRDP ne pourra avoir d'impact au niveau des populations cibles que si les acteurs impliqués dans la mise en œuvre veillent à délivrer des services de qualité aux pauvres. Aussi, s'avère-t-il indispensable, au préalable de bien connaître les pauvres. A cet effet, des enquêtes spécifiques seront donc conduites au niveau de chaque région, département, ville et village, en vue d'assurer une bonne catégorisation des pauvres de façon à concevoir une stratégie appropriée pour chaque segment (petits producteurs ruraux, éleveurs, femmes, habitants des bidonvilles urbains, etc.).

600 Les pauvres doivent également participer activement dans l'identification des programmes les concernant, exprimer leur réelle situation et avoir leur mot sur les lignes d'actions les plus appropriées pour améliorer leurs conditions. Tout ceci permettra aux pauvres de mieux comprendre leur rôle et de s'approprier les programmes.

601 Une approche proactive sera également suivie de manière à amener les gestionnaires des programmes à anticiper les enjeux et à se déplacer vers les populations. La société civile devra jouer un rôle important pour l'encadrement des populations. Une approche multisectorielle de la pauvreté sera utilisée. Les différents aspects du problème multidimensionnel de la pauvreté seront pris en compte, de manière à définir des interventions complémentaires sur les meilleurs programmes qui servent les réels besoins des pauvres. Les programmes sectoriels devront ainsi seulement se compléter et être intégrés les uns aux autres pour leur assurer un maximum d'efficacité. Les programmes existants seront réaménagés au besoin pour satisfaire cette exigence.

602 Des stratégies différenciées seront développées dans les zones urbaines et rurales donnant à chacune d'elles un programme intégré approprié et leur définissant des indices spécifiques de pauvreté (seuil de pauvreté, indice de qualité de vie, etc.).

603 Chaque région ou département, chaque Ville ou Commune rurale, devra élaborer son propre programme de lutte contre la pauvreté, en phase avec les orientations du programme national. Ces entités décentralisées seront classées, selon leur niveau de bien-être. Les zones les plus démunies recevront des programmes intégrés de développement, visant à les extirper plus rapidement de la pauvreté. Le programme intégré comprendra plusieurs modules : renforcement des capacités, fourniture d'infrastructures et de services sociaux de base, distribution de supplément alimentaire, mise en œuvre de programmes de hausse directe de la productivité (octroi de paquet technologique, petite irrigation, consolidation des petites superficies pour relever le rendement, relèvement de la productivité de l'élevage, meilleure organisation de la commercialisation des produits, facilités de crédit, etc.).

604 Un paquet de services sera offert à chaque pauvre, plutôt qu'une palette de programmes partiels. Les ménages pauvres pourront ainsi bénéficier concomitamment de crédit, de formation, d'assistance technique et technologique, etc.

Encadré 12: L'importance de la qualité du service aux pauvres

Le Rapport sur le Développement dans le monde, édition 2004, publié par la Banque Mondiale et intitulé «Making Services Work for Poor People», a mis en évidence les facteurs limitant l'accès des pauvres à des services publics de qualité. Le rapport a relevé, après enquête dans plusieurs pays, que les services font défaut aux pauvres en raison du biais en faveur des couches plus aisées, souvent pour des motifs politiques, d'une mauvaise allocation des ressources au profit des services primaires, de l'absentéisme d'un personnel mal motivé et de l'éloignement des structures éducatives et sanitaires, notamment en zone rurale.

Bien que plusieurs pays se targuent de donner, dans leur programmation budgétaire, la priorité aux services sociaux, ils pèchent dans la mise en oeuvre, comme le montre l'impact limité des dépenses publiques sur l'amélioration des indicateurs sociaux.

Le rapport a également indexé trois autres sources de faiblesses correspondant à trois chaînons d'un trigone :

Le premier chaînon concerne le dysfonctionnement du lien démocratique entre les citoyens et les gouvernants qui sont insuffisamment mis sous pression et qui rendent mal compte de leurs responsabilités. La levée de cette contrainte passe par l'alphabétisation et par l'information des populations qui seront ainsi aptes à se donner des gouvernants qui servent au mieux leurs intérêts et à exercer efficacement leur droit de regard sur le travail des élus. Les médias et la société civile peuvent jouer un rôle significatif à cet égard.

Le deuxième chaînon illustre la relation entre les gouvernants et les prestataires de services qui reçoivent délégation pour satisfaire la demande des usagers. Tout en développant la sous-traitance, avec le secteur privé, les ONG et les communautés de base, l'Etat doit veiller à bâtir un leadership ferme et déterminé dans la prise en charge des besoins des pauvres et à mettre en place des systèmes de suivi-évaluation performants, y compris par l'utilisation des NTIC. Il doit également privilégier, dans le choix des prestataires, ceux d'entre eux qui désirent fondamentalement servir les pauvres. Dans certains cas, il lui faudra créer des mesures spéciales pour inciter les fournisseurs de services à cibler les groupes de pauvres situés dans des régions insuffisamment couvertes.

Le troisième et dernier chaînon traduit le lien usagers-prestataires qui demeure un maillon faible, en raison de la tendance des citoyens à faire jouer un rôle d'intermédiaire à la puissance publique. Le renforcement de l'influence des usagers suppose l'augmentation du nombre de prestataires, gage d'une saine concurrence et de la qualité de l'offre. Il importe aussi d'accroître la participation des usagers dans la gestion des services, en leur faisant remplir une fonction de révélation de la demande exacte des populations et de surveillance directe des prestataires, à travers des associations communautaires.

Au total, le fonctionnement eurythmique des trois chaînons du trigone permet de redonner espoir aux pauvres et de restaurer le contrat social qui fonde la nation.

d) La mise en place d'un système de suivi évaluation axé sur les résultats

605 Le système d'information et de suivi et évaluation de la SDRP s'inspirera des enseignements tirés et sera fondé sur les principes de la Gestion Axée sur les Résultats de développement (GAR). Ce dispositif permettra la production d'informations fiables pour mieux concevoir les politiques, les exécuter et garantir une utilisation rationnelle des ressources publiques. Le système permettra à la fois : (i) le suivi de l'exécution des programmes et des projets ; (ii) l'évaluation des effets et des conditions de vie des ménages ; ainsi que (iii) les évaluations d'impacts des politiques et programmes de développement.

606 Le suivi sera effectué selon les deux niveaux suivants : le suivi axé sur la mise en oeuvre et le suivi sur les résultats. Le suivi axé sur la mise en oeuvre s'intéressera simultanément aux moyens et stratégies (les ressources, les activités, les produits ou biens et services fournis). Le suivi des résultats permettra pour sa part, d'apprécier la mesure dans laquelle les résultats ont été atteints. Le lien entre ces deux niveaux passe par l'interaction entre les moyens et stratégies d'une part et les cibles de réalisation d'autre part. Les cibles des résultats devront être fixées en fonction des moyens et des stratégies.

607 Dans cette optique, le système sera fondé sur les principes directeurs suivants : le respect des mandats des différentes structures, la définition de manuels de procédures et d'indicateurs précis de performances, la production de données de qualité (fiabilité, régularité et utilité), l'utilisation des données pour la prise de décision, et le partenariat dans la conception et la gestion du système.

608 De manière spécifique, les actions prioritaires porteront sur : (i) la mise à disposition de tous les acteurs de produits de qualité ; (ii) le développement de la communication sur les résultats ; (iii) le renforcement du système d'informations statistiques ; (iv) la dynamisation des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation.

609 Par ailleurs, une Politique de Développement de l'Evaluation sera élaborée pour, entre autres, améliorer l'offre et la demande en évaluation à travers l'amélioration des pratiques évaluatives, la promotion de l'évaluation et le renforcement des capacités humaines matérielles et institutionnelles. Dans ce cadre un programme de renforcement des capacités sera mis en œuvre. Le programme portera sur les axes suivants : (i) l'amélioration du cadre organisationnel et institutionnel ; (ii) le développement des ressources humaines et financières ; (iii) la réalisation d'équipements ; (iv) la définition des normes et des méthodologies ; (v) l'appui à la publication des rapports sur le suivi évaluation..

610 Un Système pilote de Suivi Participatif de la Pauvreté sera mis en place. La décentralisation confère aux communes d'importantes responsabilités en matière de gestion du développement de leur entité administrative. Aussi, les différents organes du dispositif national de suivi et évaluation devront-ils être représentés à ce niveau. Toutefois, eu égard à la faible capacité en ressources le dispositif décentralisé de la SDRP ne pourra se réaliser que progressivement à l'aide d'une bonne programmation. Dans ce cadre, l'implantation d'un système pilote de suivi participatif vise à promouvoir les capacités locales de planification, de suivi et d'évaluation des interventions de lutte contre la pauvreté. Il fournira à terme des informations pour l'élaboration des plans de développement communal. De même, il permettra de développer les capacités de l'INS en ce qui concerne les enquêtes participatives.

Elaboration des différents produits de suivi évaluation

611 Pour éclairer la prise de décision, le système fournira dans les délais requis les produits suivants : le rapport annuel de suivi axé sur les résultats de la SDRP, le rapport national de suivi des projets et programmes de développement, les rapports d'évaluation d'impacts et les tableaux de bord des indicateurs de suivi.

612 Le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre de la SDRP sera axé sur les résultats. De manière plus spécifique, ce rapport, préparé par le SP/SRP, servira d'outil de partage des résultats et de mobilisation des ressources. Il fournira les informations sur les résultats obtenus en comparaison aux résultats escomptés et aux ressources allouées, les principales réalisations, le bilan des risques identifiés ainsi que les perspectives. Il sera élaboré sur la base des rapports sectoriels, du rapport sur le programme de réformes économiques et financières, du rapport de suivi sur la performance des projets et programmes et des informations complémentaires sur les conditions de vie des ménages. En outre, chaque région fournira un rapport de suivi axé sur les résultats qui alimentera l'élaboration des rapports sectoriels. Le rapport annuel de suivi sera validé par le Comité national de pilotage avant d'être transmis au gouvernement pour adoption.

613 Le rapport national de suivi des projets et programmes de développement permettra d'apprécier la performance à travers l'analyse de l'exécution physique et financière des programmes du Budget d'investissement de l'Etat (BIE). Le suivi des projets et programmes sera d'abord effectué au niveau sectoriel. Les informations provenant de ces rapports seront ensuite agrégées dans un rapport national sur la performance des projets et programmes.

614 La SDRP fera l'objet d'évaluations au cours de la période. Il s'agira plus précisément, au cours de la période 2008-2012 d'effectuer une évaluation à mi parcours en 2010 et une évaluation finale (2012). Cette dernière fournira des éléments d'appréciations sur les changements intervenus dans le bien être des nigériens afin de mettre à jour la stratégie. De même, les politiques sectorielles feront l'objet d'évaluation en vue d'apprécier les effets des interventions sur la base des critères d'efficacité, d'efficience et de durabilité. Pour ce faire, les nouveaux projets et programmes devront être élaborés selon un cadre conceptuel prévoyant des évaluations d'impact.

615 La pratique des évaluations ex-ante des programmes sera systématisée dans tous les secteurs. Les programmes et projets des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et des ONG seront ainsi évalués avec toute l'attention requise, avant leur exécution, de façon à veiller à ce qu'ils restent cohérents avec les objectifs à long terme du Niger. L'application de programmes sectoriels et/ou locaux intégrés pourra faciliter une telle coordination des actions.

616 *Les différents instruments s'appuieront sur le tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation de la SDRP.* Pour ce faire, la liste minimale des indicateurs a été mise à jour et affinée sur la base des critères de disponibilité, de fiabilité et de pertinence. En outre, le choix des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la SDRP est le fruit d'un travail itératif qui s'est appuyé sur l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats, le genre et la vision multidimensionnelle de la pauvreté. Dans ce cadre et pour mieux évaluer chaque année les progrès réalisés, un indice national de la qualité de vie (synthétisant les différents indicateurs socio-économiques) sera conceptualisé et mesuré.

Développement de la communication sur les résultats

617 La communication a constitué un maillon faible du système qui s'est focalisé sur la production des informations. Bien gérée, la communication permet d'atteindre des produits et des résultats supérieurs en favorisant le partage d'information, la sensibilisation et la participation et l'appropriation du processus SDRP par tous les acteurs.

618 La mise en œuvre d'un plan de communication permettra d'identifier les besoins en informations pour les différents acteurs ainsi que les formats adaptés à chacun des utilisateurs. De même, ce plan de communication permettra de renforcer le dialogue et le débat autour des questions clés de la stratégie, et favorisera la dissémination des informations à tous les niveaux. Dans ce cadre, le site Web de la SDRP sera mis à jour régulièrement pour faciliter le partage de l'information. De même, un bulletin d'information sur la SDRP sera diffusé.

619 *La banque de données NIGERINFO* permettra de stocker et de présenter les indicateurs indispensables pour le suivi des différentes stratégies sectorielles et la SDRP. Elle sera alimentée par les données sectorielles ainsi que les données provenant des enquêtes. Pour ce faire, les bases de données sectorielles seront renforcées.

Renforcement du système d'informations statistiques

620 Il passera notamment par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), la production régulière des données pour le suivi de la SRP, le développement d'un système d'information géographique.

621 *La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS)* permettra à terme l'édification d'une fonction « statistique » dotée de moyens humains, matériels et financiers requis pour contribuer efficacement au suivi évaluation des politiques, programmes et projets de développement. Les objectifs spécifiques visés sont principalement ceux qui concourent à assurer la fiabilité, l'actualisation et la pertinence des données. Il s'agit de mettre (i) développer les capacités institutionnelles du système statistique, (ii) développer la production des indicateurs statistiques pour répondre aux besoins des utilisateurs, (iii) développer les capacités d'analyse des données statistiques ainsi que leur utilisation et (iv) promouvoir les conditions de stockage, d'archivage et de diffusion de l'information statistique. La SNDS sera bâtie selon la nouvelle philosophie de la statistique avec une offre d'information qui accordera davantage d'intérêt à la demande. Elle fait siens les principes et valeurs de la charte africaine de la statistique.

622 *La production des données statistiques en réponse aux besoins de la stratégie.* Les besoins d'informations portent sur les conditions de vie des ménages, les informations sur la couverture, l'accès et l'utilisation des services, les informations sur la production des biens et services et leur répartition, les informations sur les prix. A cet effet, les enquêtes sur les conditions de vie permettront d'améliorer les connaissances sur le phénomène de la pauvreté et d'effectuer la mise à jour régulière des données. A cet effet, elles fourniront des informations pour la définition de la situation de référence, la mesure des changements ainsi que pour la comparaison entre certains groupes. Il s'agira pour l'Institut National de la Statistique de fournir régulièrement des cartes de pauvreté et des analyses pertinentes sur les différentes dimensions de la pauvreté.

623 Par ailleurs, les services statistiques ministériels seront renforcés afin de recueillir, d'exploiter et de publier régulièrement les informations relevant de leur compétence pour répondre aux besoins des utilisateurs. Le système doit également être décentralisé pour lui permettre de satisfaire dans les délais convenus aux

nouvelles exigences en matière de suivi de la pauvreté.

624 Au cours de la période de mise en œuvre de la SDRP, il conviendra d'assurer la disponibilité des ressources matérielles, financières et humaines pour mener entre autres les opérations suivantes selon le calendrier ci après :

Tableau 22: Programme d'enquêtes 2007-2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Suivi de l'emploi et le chômage						
Enquête Démographique et Santé à indicateurs multiples						
Enquête Nationale budget consommation						
Enquête sur la gouvernance, l'accès et le niveau de satisfaction pour les services de base						
Recensement général de la population et de l'habitat						
Enquête auprès des entreprises.						
Enquête EPER						
Enquête sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité						

Source : Travaux thématiques « Groupe Suivi/évaluation » _ révision SRP, mars 2007

654 *Le développement du Système d'Informations Géographiques (SIG) visera à améliorer le ciblage des populations bénéficiaires pour la réalisation des programmes liés à l'aménagement du territoire, la construction de routes et d'ouvrages d'art, les mines, le développement rural, la sécurité nationale, les constructions des infrastructures sociales.*

626 Un plan national d'utilisation d'un système d'information géographique fédérateur sera élaboré et mis en œuvre. Ce plan décrira la façon dont les informations, la technologie ainsi que les structures seront réunies pour constituer le SIG. De même, les actions suivantes seront conduites : (i) l'élaboration d'une base de données numériques des cartes de base ; (ii) la redynamisation du comité national de la cartographie et de la télédétection (CNC/T) qui constitue un instrument efficace pour une meilleure programmation des activités cartographiques du territoire national ; (iii) la modernisation du centre de documentation et d'informations géographiques.

Redéfinition des mécanismes de suivi évaluation

627 L'appropriation de la SDRP par les plus Hautes Autorités de l'Etat et par les Elus, et son pilotage rapproché par leurs soins, sont des pré requis pour sa réussite. Aussi, afin de garantir une mise œuvre efficace de la SDRP, le dispositif institutionnel sera-t-il redynamisé et rendu plus participatif, tandis que les responsabilités des structures seront clarifiées. Ses organes se réuniront régulièrement pour donner les orientations et apprécier les résultats de la mise en œuvre de la SDRP. Sur la base de ces options, le nouveau dispositif institutionnel est construit à partir de l'existant et des nouvelles préoccupations relevées. Il comprend plusieurs organes dont une cellule de coordination. Il s'agit des organes ci après.

628 *Le comité national de pilotage, présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a notamment pour mission de fixer les orientations politiques et stratégiques de la SDRP, de veiller au respect des priorités de la SDRP lors de la programmation budgétaire et d'apprécier les effets de sa mise en œuvre sur le développement économique et social.*

629 *Le comité national Gouvernement/Partenaires Techniques et Financiers, présidé par le Ministre Chargé des Finances, a pour mission de favoriser la coordination et l'harmonisation des interventions des différents acteurs, de faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques, de veiller à l'alignement des appuis au cycle budgétaire. Il sert également de cadre de dialogue entre le gouvernement et les partenaires sur le processus de préparation et de suivi de la mise en œuvre de la SDRP. Il veillera particulièrement à la prise en compte des résultats des revues pour l'allocation des ressources aux priorités identifiées conformément au plan d'actions pour la mise en œuvre de la déclaration de Paris. Dans, ce cadre il validera le rapport de suivi de la coordination de l'aide.*

630 *Le Comité technique national*, est présidé par le Coordonnateur du Secrétariat permanent de la SDRP appuyé par un vice président notamment le Secrétaire général du ministère en charge de l'Economie et des Finances. Les autres membres sont constitués d'un représentant par comité sectoriel des membres du SP/SDRP. Le comité technique est chargé notamment : (i) promouvoir la synergie entre les différents secteurs ; (ii) assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi et évaluation des plans d'actions et des réformes sectoriels ; (iii) valider les rapports de suivi des actions élaborés par les Comités sectoriels ; (iv) veiller à la consolidation du processus participatif de la SDRP, mais également des capacités techniques du SP/SDRP dans le processus de coordination de ses activités ; (v) promouvoir l'appropriation de la SDRP par les acteurs au niveau sectoriel ; (vi) coordonner l'organisation des revues et la révision de la SDRP, (vii) rendre compte au Comité national de pilotage et entretenir des relations fonctionnelles avec les autres comités du mécanisme de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SDRP ; (viii) de valider et de suivre le programme annuel d'évaluation des politiques, programmes et projets de développement

631 *Les comités sectoriels* seront présidés par les responsables techniques sectoriels. Ils sont chargés d'établir les bilans de mise en œuvre des différentes politiques et programmes sectoriels. Ils veilleront aussi bien à la cohérence des politiques sectorielles avec la SDRP qu'à celle des projets et programmes avec les politiques sectorielles. *Le comité de concertation et de dialogue* est placé sous la responsabilité du Secrétaire général en charge du Développement Communautaire. Il a pour mission de veiller à la participation active des acteurs de la société civile dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation de la SDRP. De même, il veillera à la prise en compte des aspirations de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre de la SDRP.

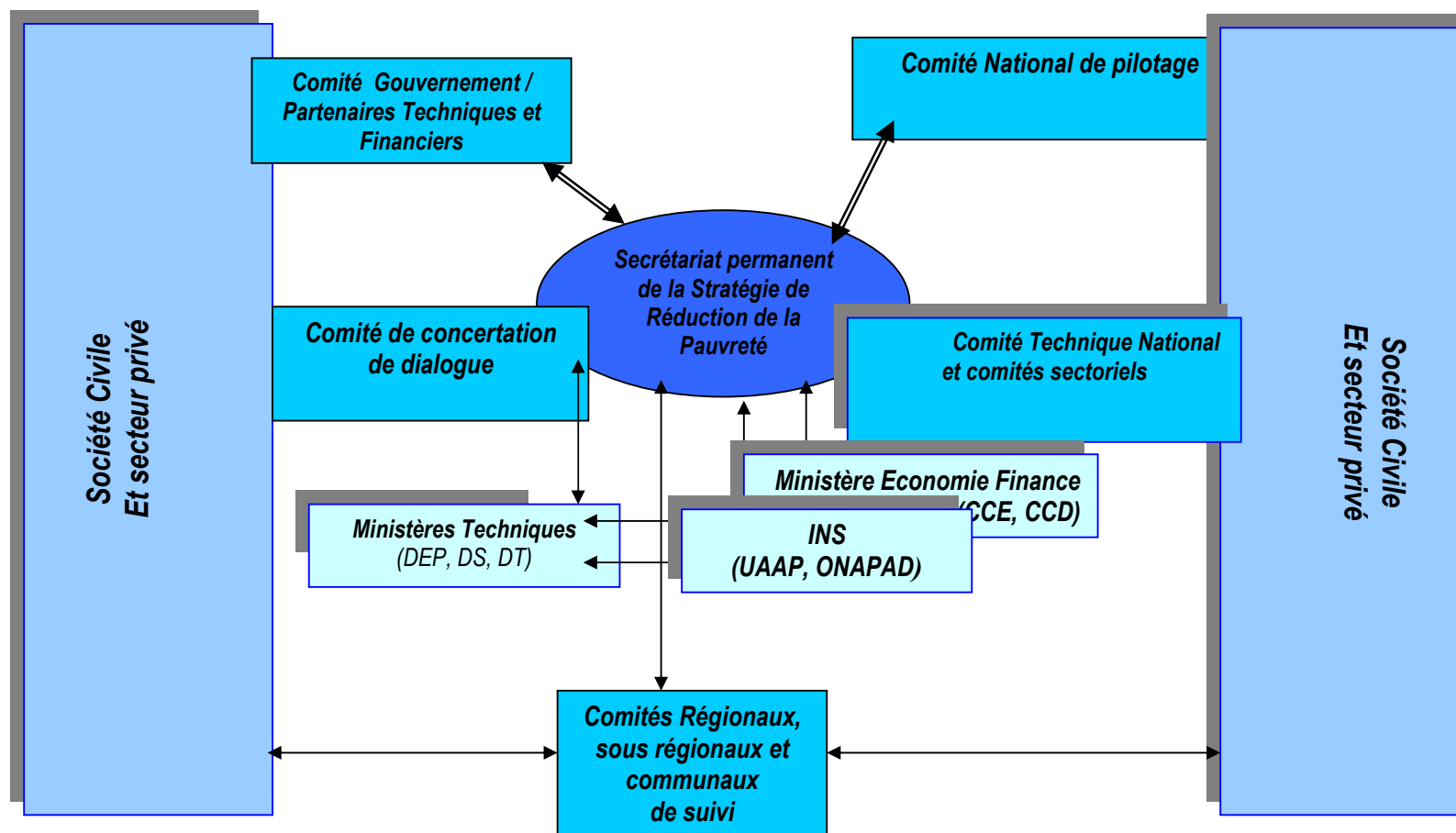
632 *Les comités régionaux de pilotage de la SRP*, qui sont présidés par les Gouverneurs, sont chargés d'assurer la planification des interventions ainsi que le suivi évaluation des actions au niveau des régions. Ils définiront des programmes annuels et fourniront un rapport annuel régional de suivi de la SDRP. Ils serviront également de cadre de concertation et d'information pour tous les acteurs au niveau régional.

633 *Les comités départementaux de pilotage de la SRP*, qui sont présidés par les préfets sont chargés, d'assurer la planification des interventions ainsi que le suivi évaluation des actions au niveau des départements. Ils fourniront un rapport annuel départemental de suivi de la SRP. Ils serviront également de cadre de concertation et d'information pour tous les acteurs au niveau sous-régional.

634 *Les Comités communaux de suivi* seront progressivement mis en place dans chaque commune, tandis que de nouvelles structures d'encadrement du monde rural seront créées, en leur donnant des responsabilités majeures dans la stratégie de lutte contre la pauvreté ainsi que des ressources humaines et financières appropriées ;

635 *Le Secrétariat Permanent de la SRP (SP/SRP)* a pour mission de coordonner le processus de préparation de la SDRP, d'en assurer le suivi de la mise en œuvre ainsi que la révision régulière. Dans ce cadre, il s'appuie sur les structures au niveau central et décentralisé qui lui fournissent les rapports sectoriels et régionaux pour l'élaboration des rapports annuels de suivi. Il veillera à ce que la circulation de l'information sur les résultats s'effectue horizontalement (pour toutes les structures impliquées) et verticalement du niveau central au niveau décentralisé. Il assurera le secrétariat des comités au niveau central en rapport avec les structures sectorielles et fournira un appui technique aux comités des niveaux décentralisés. En outre, il veillera à ce que les informations soient utilisées pour améliorer la conception et la mise en œuvre de la SDRP. Par ailleurs, il servira de relais pour le suivi de la Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Figure 2 : Structuration globale du Dispositif institutionnel et opérationnel de suivi évaluation de la SDRP



e) Renforcement des capacités humaines, matérielles et institutionnelles

636 La condition préalable pour une mise en oeuvre efficace de la SDRP demeure le renforcement des capacités humaines, institutionnelles et matérielles par la mise en oeuvre d'un programme intégré. Ce renforcement visera particulièrement, les domaines de la planification, de la gestion et du suivi et évaluation.

637 En effet, au regard de l'acuité du problème de capacités tant au niveau individuel qu'au plan institutionnel, ainsi que de la nécessité de trouver les approches pertinentes et durables, le gouvernement mettra résolument en oeuvre un plan national de renforcement des capacités.

638 A cet égard, la Cellule d'Analyse et de Prospective En Développement (CAPED), le Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat (HCME) et l'Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature (ENAM) seront mis à contribution pour renforcer les capacités des cadres dans les domaines de la formulation, de la gestion et du suivi des politiques économiques et sociales, ainsi qu'à l'utilisation des outils d'aide à la décision. Dans ce cadre, les actions ci-après seront poursuivies : (i) la formation sur l'élaboration de CDMT et la modélisation macroéconomique ; (ii) l'acquisition d'équipements et de logiciels spécifiques ; (iii) les échanges d'expérience et la valorisation des expertises développées par les secteurs qui se sont déjà dotés d'un CDMT ; (iv) le renforcement des capacités en matière d'intégration du genre dans le budget et des variables démographique dans les politiques sectorielles.

639 De même, de par le rôle principal que joue le secteur privé dans la croissance économique, la création d'emplois et la fourniture de certains services sociaux, des mesures de renforcement des entreprises existantes seront prises ainsi que l'appui à l'émergence de nouveaux opérateurs économiques modernes dans le cadre du programme de promotion du secteur privé. Elles concerneront particulièrement le renforcement des capacités des acteurs et de la gouvernance, ainsi que la levée progressive des contraintes d'infrastructures, de réglementation, de financement.

640 En outre, des efforts seront déployés pour renforcer les capacités des populations de manière à créer un environnement et des conditions favorables à la promotion, à la professionnalisation et au bon fonctionnement des organisations communautaires de base (coopératives, groupements, organisations non gouvernementales, associations, etc.). La présence de ces dernières aux côtés des populations leur confère une place de choix dans le dispositif institutionnel d'encadrement technique.

641 De manière plus spécifique, un programme de renforcement des capacités des ONG et associations de développement sera mis en oeuvre. Il s'agira à ce niveau de : (i) favoriser la mise en place d'un système d'information sur les ONG et associations de développement ; (ii) renforcer l'intégration des ONG et associations de développement dans le processus de décentralisation ; (iii) développer des actions de lobbying pour les ONG ; (iv) adopter et appliquer le code de bonne conduite pour les ONG ; et (v) développer le partenariat entre les ONG et l'administration publique.

f) Anticipation et gestion des risques

Tous les acteurs devront se mobiliser pour amoindrir les risques majeurs qui pourraient contrarier les résultats attendus.

642 *Risques climatiques et catastrophes naturelles.* Les aléas climatiques produisant de manière récurrente des effets néfastes sur la production du secteur rural, ils constituent le risque le plus redoutable pour la réalisation des objectifs de la SDRP. Tout en se manifestant sous diverses formes, ces risques mettent en péril la production agro-sylvo-pastorale, entraînant de fait la dégradation durable de l'environnement et des conditions d'existence des populations rurales notamment. Le meilleur moyen d'y faire face est de réduire la dépendance de l'économie aux aléas climatiques, en développant l'irrigation et en diversifiant les sources de croissance.

643 *Risques sur les marchés.* Au niveau intérieur, l'asymétrie de l'information sur les marchés biaisent souvent les intentions des différents acteurs. Le gouvernement veillera donc à améliorer la transparence des marchés et à faire jouer pleinement aux prix leur rôle de signaux.

644 Au niveau international, les fluctuations des cours des produits énergétiques importés ou la non réalisation des cours des produits à l'exportation ont un impact sur la croissance économique du Niger. Des mesures seront donc prises pour suivre de manière proactive l'évolution des cours internationaux et mettre en place des mécanismes de péréquation.

645 *Risques socio politiques :* Le retour à la normalité constitutionnelle, à la démocratie et à la paix doit être préservé à chaque instant, pour permettre au pays de poursuivre, sans heurts, sa marche vers le progrès économique et social.

646 *Risques liés à la mise en œuvre.* La faible capacité d'absorption des ressources financières, justifiée ou non par des procédures, des mécanismes lourds de décaissement et les dysfonctionnements de l'administration, pourraient constituer des risques majeurs pour l'efficacité et l'efficacités des dépenses publiques. Pour prévenir ce type de risques, il sera mis en œuvre sans tarder les réformes identifiées dans le PEMFAR et dans d'autres cadres liés à la gestion financière des programmes et projets.

647 La faible capacité des collectivités locales et leurs différents organes à s'insérer dans la dynamique de mise en œuvre de la SDRP pourrait également impacter négativement sur la qualité de la participation des populations et celle des actions, tout en limitant leur efficacité. Le renforcement des capacités des élus est donc primordial.

648 La corruption et la culture de l'impunité, faute de mesures courageuses pour les endiguer, pourraient constituer de lourds handicaps pour une bonne gouvernance. La mise en place effective de la Commission Nationale Indépendante de Lutte contre la Corruption, en la dotant de moyens adaptés, en est d'autant plus nécessaire.

649 *Risques du suivi et évaluation.* Les risques les plus importants du suivi et évaluation, restent le manque de moyens adéquats, le déficit d'adhésion des acteurs, les retards de transmission des informations et le défaut d'obligation de résultats aux structures en charge du système.

650 La seconde série de risques est liée à une mobilité très marquée des ressources humaines chargées de gérer et de conduire le dispositif mis en place, ainsi que l'absence de volonté des différentes structures de rechercher la synergie et la collaboration nécessaire pour la bonne marche du travail attendu. Le développement des capacités et un suivi effectif des performances de chaque acteur impliqué dans la mise en œuvre sont les meilleurs gages pour atténuer ces risques.

651 *Risques liés à la coopération internationale.* La faible mobilisation de l'aide internationale, dont la contribution au développement du Niger demeure encore essentielle, pourrait compromettre les chances de réalisation des objectifs de croissance, de réduction de la pauvreté et des OMD. Le faible alignement de l'aide sur les priorités nationales pourrait également compromettre l'atteinte des objectifs. De plus, la mauvaise coordination de l'aide publique au développement pourrait entraver fortement l'approche programme, qui vise l'intégration et l'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers. Le gouvernement veillera donc à renforcer le dialogue avec les partenaires techniques et financiers, afin de mettre en œuvre, ensemble, les orientations retenues dans la déclaration de Paris.

CONCLUSION

652 Après avoir mis en œuvre une première stratégie de réduction de la pauvreté (SRP, 2002 – 2006), le gouvernement vient de se doter d'une Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) pour la période 2008 – 2012. Axée sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015, cette stratégie dont l'élaboration a été fortement participative constitue également le cadre de référence pour la politique de développement économique, social et culturel. Elle vise à améliorer les conditions de vie des nigériennes et des nigériens à travers *les sept axes stratégiques ci-après* :

- i. *La recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois*
- ii. *L'accès équitable à des services sociaux de qualité*
- iii. *La maîtrise de la croissance démographique*
- iv. *La réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables*
- v. *Le développement des infrastructures*
- vi. *La mise en place d'une gouvernance de qualité*
- vii. *La mise en œuvre efficace de la stratégie.*

653 La Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté sera mise en œuvre dans un contexte régional et international caractérisé par une plus grande intégration économique, la recherche de l'efficacité pour l'aide publique au développement, ainsi que la promotion de la bonne gouvernance. Au plan interne, la SDRP interviendra dans un contexte de décentralisation, de consolidation de la démocratie et de la participation citoyenne. Elle servira également de réceptacle pour la réalisation d'une croissance favorable aux pauvres, la prise en compte d'une demande sociale grandissante, ainsi que l'intégration de l'approche droits humains dans les politiques.

643 La mise en œuvre de la SDRP se fonde sur des principes directeurs qui constituent les gages de son succès. Parmi ces principes, on retiendra particulièrement :

655 **La cohérence et la synergie des interventions de développement** : La SDRP constitue le cadre fédérateur et cohérent de toutes les stratégies sectorielles existantes et/ou en cours d'élaboration. Elle sert de cadre de concertation permanente et de programmation budgétaire entre l'administration publique, les collectivités locales, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les organisations de la société civile. De plus, la recherche d'une plus grande efficacité de l'aide sera une priorité à travers la simplification des procédures, l'alignement sur les priorités nationales, la rationalisation et l'harmonisation des interventions, ainsi que la prévisibilité des ressources.

656 **La systématisation de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR)** : La recherche de la performance, la réalisation des résultats et l'utilisation de l'information de qualité pour la prise de décision guideront la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SRPD. Dans ce sens, la stratégie sera fondée sur les principes d'appropriation, d'alignement, de partenariat, d'apprentissage et de culture des résultats.

657 **La promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption** : La responsabilité, l'imputabilité, la transparence, la participation, l'efficacité et l'efficience dans l'affectation des ressources dans la gestion des dépenses publiques et des prestations des services publiques de qualité constitueront les fondements de la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SRPD.

658 **La consolidation de la paix et l'instauration d'un pacte social** : La consolidation de la paix et la stabilité des institutions constituent le gage de la réussite des différents programmes. En effet, l'apaisement du front social par le recours à un dialogue constructif à travers l'amélioration d'une écoute responsable, à la fois de la part du Gouvernement de ses partenaires sociaux, conditionne la mise en œuvre durable des programmes de développement.

659 **La prise en compte de la dimension genre** : Il s'agira désormais de reconnaître que les inégalités et l'iniquité dans les relations de genre entravent le progrès de la société toute entière. Résolue à combattre ces iniquités et inégalités sous toutes leurs formes par la promotion de la complémentarité entre les sexes,

fermement attachée aux valeurs universelles de dignité, de justice, de démocratie, de paix, de respect des droits humains, de liberté, d'égalité, de développement et de prospérité, la SRPD garantira l'égle participation des hommes et des femmes au développement.

660 **Le changement des mentalités et des comportements** : La réussite des politiques publiques requiert un profond changement des mentalités quant à la culture du travail collectif, de l'effort et de l'innovation technologique, à la perception de l'Etat et de son rôle, au devoir des citoyens vis-à-vis de l'Etat, aux pratiques dans la conduite des actions de développement, ainsi que dans le comportement des populations.

661 La SRPD sera mise en œuvre à travers le Programme Spécial du Président de la République et les stratégies et politiques sectorielles, déclinées en programmes et projets. De même, elle se traduira au niveau régional par des actions permettant de créer des pôles de croissance et d'intégrer les régions dans une dynamique de développement équitable.

662 Au regard des ressources financières massives pour la réalisation des objectifs de la SDRP, le gouvernement poursuivra les efforts de mobilisation des ressources internes et externes, ainsi que l'amélioration de la gestion des finances publiques ; l'élaboration prochaine d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources procède de cette volonté.

663 Enfin, la SDRP fera l'objet d'un suivi régulier et d'évaluations périodiques dont les modalités sont précisées dans le guide de suivi – évaluation. Les informations produites par le système de suivi – évaluation permettront de mettre à jour régulièrement le Plan d'Actions Prioritaires.

BIBLIOGRAPHIE

- AFRISTAT, ONU, PNUD : Cadre de référence et support méthodologique minimum commun pour la conception d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD. Février 2006.
- Afristat : Common minimum statistical programme prosmic, avril 2002.
- Banque Mondiale. Améliorer les résultats en matière de santé, nutrition et démographie en Afrique subsaharienne.
- Banque Mondiale : Analyse d'une répartition du niveau de vie. N° 371 Août 1997.
- Banque Mondiale : Genre et développement économique. Québec Canada 2002
- Banque Mondiale. Inégalité des sexes, croissance et réduction de la pauvreté. 1999.
- Banque Mondiale. L'initiative de la stratégie de réduction de la pauvreté
- Banque Mondiale : Nourrir, éduquer et soigner tous les nigériens : la démographie en perspective
- Cabinet du Premier Ministre. Stratégie de Réduction de la Pauvreté, rapport de mise en œuvre, Juin 2003.
- Cellule d'Analyse et de Prospective en Développement : la compétitivité du secteur manufacturier au Niger, juin 2005
- CILSS : Norme de consommation des principaux produits alimentaires dans les pays du CILSS, juillet 2004.
- CILSS : Profil démographique et socio-économique du Niger 1960-2000.
- Comité interministériel de pilotage de la SDR : Plan d'action de la Stratégie de développement rural, novembre 2006
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : Echapper au piège de la pauvreté, New York et Genève 2002.
- Ministère du Développement Social, de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant : Politique Nationale de Développement Sociale du Niger, décembre 1998.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire. Loi n°2001-032 portant orientation de la politique d'aménagement du territoire, 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS) : Le commerce extérieur, janvier 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS, Niger) : Bulletin trimestriel de statistique, octobre 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS) : Education et pauvreté au Niger, octobre 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS) : Comptes économiques de la nation, février 2007.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS) : Emploi, chômage et pauvreté au Niger, novembre 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS) : Enquête démographique et de santé et à indicateur multiple EDSN/MICS-3, 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS) : Santé et pauvreté au Niger, novembre 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS) : Statistique du commerce extérieur, juillet 2004.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS) : Statistiques du commerce extérieur, juillet 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances : Balance des paiements année 2004.
- Ministère de l'économie et des finances : Annuaire statistique, juillet 2003.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS) : Bulletin trimestriel des statistiques, août 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances, Institut national de la statistique et Banque Mondiale : Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB_2005), rapport sur les indicateurs sociaux, mars 2006
- Ministère de l'économie et des finances, Institut national de la Statistique (INS) : Comptes économiques de la nation, août 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances : Mission d'évaluation technico-financière indépendante des dépenses financières sur les ressources d'allègement de la dette en vue de la réduction de la pauvreté, juin 2005.
- Ministère de l'Economie et des Finances : Niger memorandum économique, juillet 2006
- Ministère de l'Economie et des Finances : Note de présentation des résultats définitifs du RGP/H-2001, février 2005.
- Ministère de l'Economie et des Finances : Projections de la population du Niger de 2005 à 2050, avril 2005.

- Ministère de l'Education de Base 1 et de l'Alphabétisation : Statistiques de l'Education de Base 2005-2006, août 2006.
- Ministère de l'Education de Base 1 et de l'Alphabétisation : Annuaire statistique 2002-2003. Niamey, septembre 2003.
- Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre les Endémies : Plan de Développement Sanitaire 2005-2009, Novembre 2004.
- Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre les Endémies : Evaluation du système national d'information sanitaire –SNIS et plan opérationnel 2005-2009., Juin 2005.
- Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur, de la Recherche et de la Technologie : Recensement scolaire 2005-2006, Janvier 2007.
- Ministère du Développement Agricole (PAC) .Cadre de suivi-évaluation du PAC, Janvier 2006.
- Ministère du Développement Agricole (PAC) : Aide- mémoire huitième mission conjointe de supervision du 31 mars 13 avril 2007, Niamey et Washington, avril 2007.
- Niger Enquête démographique et de santé et à l'indicateur multiple, 2006.
- OCBE et Banque mondiale : Les bonnes pratiques émergentes pour une gestion axée sur les résultats de développement.
- OCDE : Vers une croissance pro pauvres, N° 83824, 2006.
- Paris 21 et OCDE : Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). Novembre 2004.
- PNUD : Rapport mondial sur le développement humain 2005.
- Programme bonne gouvernance et croissance mieux répartie : Rapport provisoire de synthèse de révision de la SRP, Groupe thématique infrastructures (sous groupe : technologies de l'information et de la communication). Juillet 2006
- République du Niger, Unicef. Enquête à indicateurs multiples de la fin de la décennie (MICS2), Décembre 2000.
- République du Niger, Stratégie de Développement Rural, novembre 2003
- République du Niger, Unicef : Rapport National sur le progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement, Niger 2003.
- Secrétariat Permanent de la SRP : Etude sur le dispositif de suivi-évaluation de la SRP, mars 2005.
- Secrétariat Permanent de la SRP : rapports de mise en œuvre, juin 2003, juillet 2004, juin 2006
- Secrétariat Permanent de la SRP : Document de révision de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Groupe thématique « infrastructure ». Juillet 2006.
- Secrétariat Permanent de la SRP : Document de Révision de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Groupe thématique « suivi-évaluation ». Juillet 2006.
- Secrétariat Permanent de la SRP, CAB/PM : Proposition d'un dispositif de suivi-évaluation de la Stratégie de Développement Rural (tome1). Avril 2004.
- Secrétariat Permanent de la SRP - CAB/PM - . Rapport de synthèse final. Juin 2002
- Secrétariat Permanent de la SRP - CAB/PM - : Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Janvier 2002.
- Secrétariat Permanent de la SRP - Cabinet du Premier Ministre - : Révision SRP, Groupe thématique mine et énergie (sous groupe mine). Avril 2006.
- Secrétariat Permanent de la SRP, Cabinet du Premier Ministre : Rapport sectoriel des travaux du groupe thématique nutrition. Juillet 2006.
- Secrétariat Permanent de la SRP, Cabinet du Premier Ministre : Révision de la SRP : rapport du groupe secteur financier. Juillet 2006.
- Secrétariat Permanent de la SRP, Cabinet du Premier Ministre : contributions des régions à la révision de la SRP, juin 2006 (Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéri, Zinder, Communauté Urbaine de Niamey)
- Secrétariat Permanent de la SRP et INS - Niger. Profil de la pauvreté au Niger 2004 (application de la méthode de Degré de Satisfaction des Besoins Essentiels DSBE). Janvier 2006.
- Secrétariat Permanent de la SRP et INS : Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté au Niger : le point de vue de la population de la capitale, enquête 1-2-3. Décembre 2005.
- Secrétariat Permanent de la SRP : Révision de la SRP. Groupe thématique « Education », mai 2006.
- Stratégie de Développement Rural : Plan d'action. Novembre 2006.

- UEMOA : L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans les principales agglomérations des sept états membres de L'UEMOA. Décembre 2004.
- UEMOA. Le secteur informel dans les principales agglomérations de sept Etats membres de L'UEMOA : performances, insertion, perspectives. Décembre 2004.
- UNICEF : L'évaluation responsabilisante : proposition visant à renforcer la fonction et la culture d'évaluation. Janvier 2000.
- Vers une culture du résultat, Jody Zall Kusek, Ray C. Rist. Québec Canada 2006.
- World Bank, Beyond the numbers: understanding the institutions for monitoring poverty reduction strategies. Tara Bedi , Aline Coudouel, Marcus Cox, Markus Goldstein and Nigel Thornton., 2006

ANNEXES

ANNEXE 1 : Evolution des indicateurs de la SRP (2002 – 2006)

ANNEXE 2 : Chaîne des résultats

ANNEXE 3 Indicateurs de suivi de la SDRP (2008 – 2012)

ANNEXE 4 : : Cadrage macroéconomique

ANNEXE 5 :Systèmes de productions rurales au Niger

ANNEXE 6 : Tableau synoptique du fonctionnement du dispositif de suivi évaluation de la SDRP

ANNEXE 7 : Liste des études à conduire pour enrichir la SDRP

ANNEXE 8 : plan d'actions¹⁹

ANNEXE 9 : guide de suivi-évaluation

¹⁹ Ceci est un Projet de Plan d'action élaboré en octobre 2007 et les données peuvent être différents de ceux du document principal (page 111) qui étaient basés sur une version antérieure du Plan d'actions. Le PAP final serait mis à jour et annexé au rapport d'étape de mise en œuvre de la SRP chaque année.

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité, Travail, Progrès

CABINET DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT PERMANENT DE LA SRP

*Stratégie de Réduction de la Pauvreté,
Deuxième génération*

«La lutte contre la pauvreté, un défi pour tous»

**STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT
ACCELERE ET DE REDUCTION DE LA
PAUVRETE
2008 – 2012**

ANNEXES

Août 2007

Table des Annexes

ANNEXE N°1 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE SUIVI DE LA SRP	144
ANNEXES N°2 : CHAINE DE RESULTATS DE LA SDRP – VERSION 5 DU 07-05-2007 PROVISoire	147
ANNEXE N°3 : MATRICE DU TABLEAU GENERAL DES INDICATEURS DE LA SRP	150
ANNEXES N°4 : TABLEAUX DU CADRAGE MACROÉCONOMIQUE	172
ANNEXE 5. SYSTÈME DE PRODUCTION RURALE AU NIGER	184
ANNEXE N°6 : TABLEAU SYNOPTIQUE DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DU SYSTÈME DE SUIVI ÉVALUATION DE LA SDRP	185
ANNEXE N°7 : LISTE DES ÉTUDES À CONDUIRE POUR ENRICHIR LA SDRP	190
ANNEXE N°8 : PLAN D’ACTION GLOBALE (2008-2012)	191

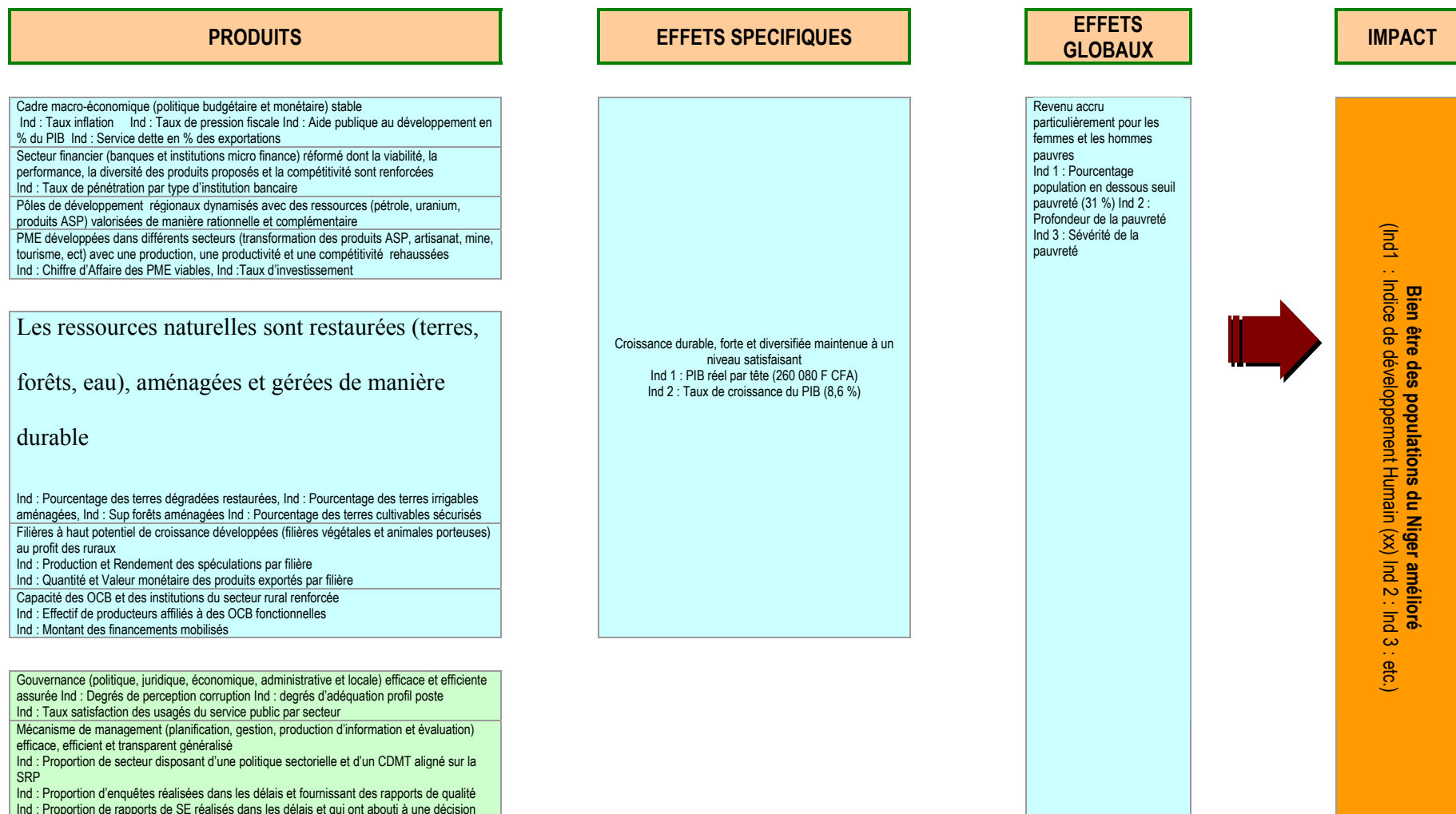
ANNEXE N°1 : Evolution des indicateurs de suivi de la SRP

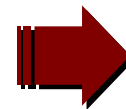
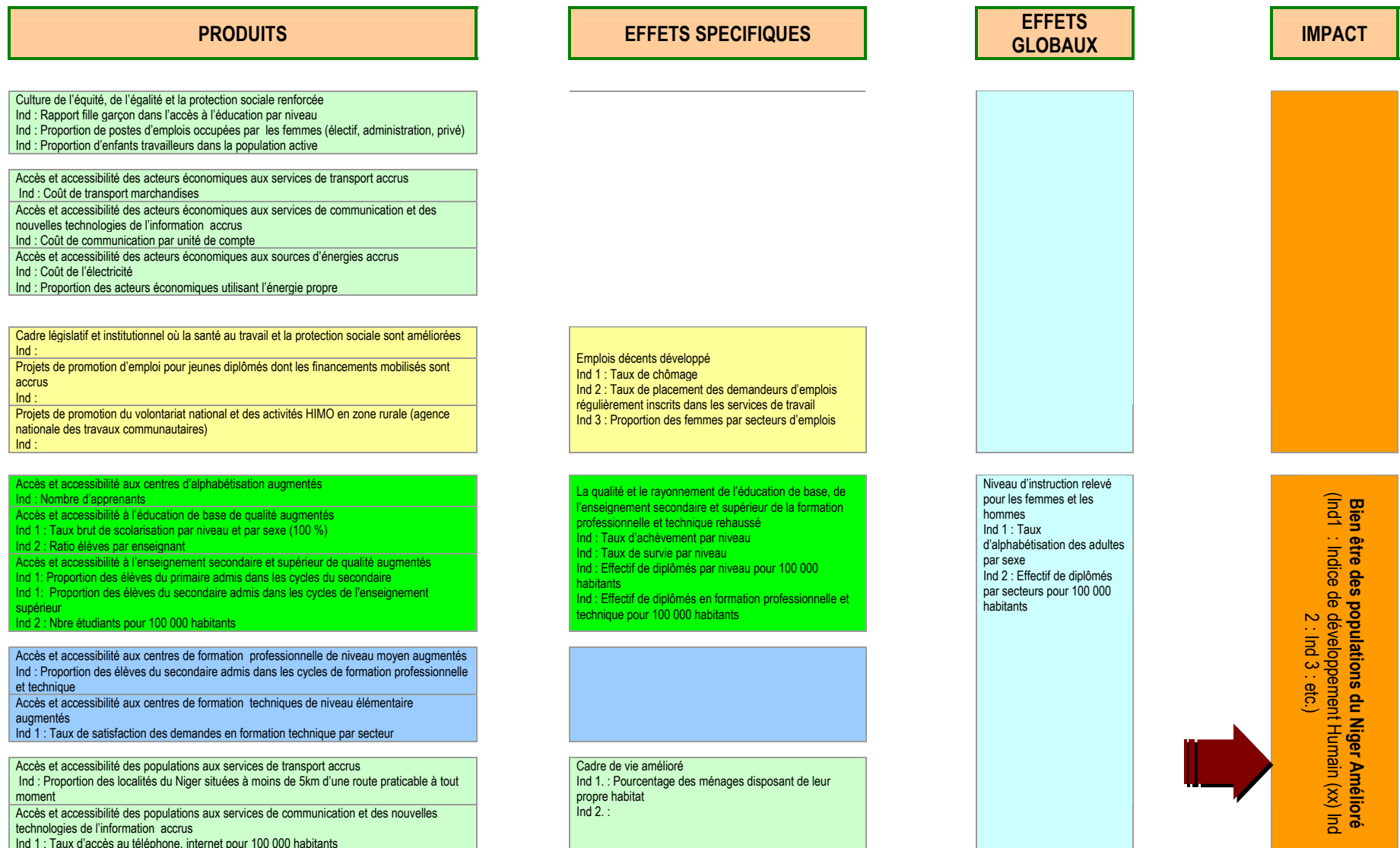
Indicateur		Référence SRP 1	Objectifs	Résultats atteints	Sources des données
Incidence de la pauvreté monétaire	National	63% en 1992/1993	59% en 2005	62% en 2005	QUIBB2005 et ENBC 89/90-92/93
	Urbain hors Niamey	58%		55,5 % en 2005	QUIBB2005 et ENBC 89/90-92/93
	Rural	66%	62% en 2005	65,7% en 2005	QUIBB2005 et ENBC 89/90-92/93
Profondeur de la pauvreté	National	21,7 % en 1992/1993	20,3% en 2005	24,1% en 2005	QUIBB 2005 et ENBC 89/90-92/93
	Urbain hors Niamey	20,7%			QUIBB 2005 et ENBC 89/90-92/93
	Rural	22,5			QUIBB 2005 et ENBC 89/90-92/93
Sévérité de la pauvreté	National	10,1	9,5% en 2005	12,3 en 2005	QUIBB 2005 et ENBC 89/90-92/93
	Urbain hors Niamey	9,8			QUIBB 2005 et ENBC 89/90-92/93
	Rural	10,4%			QUIBB 2005 et ENBC 89/90-92/93
Taux de croissance du PIB moyen		2,5% entre 1995-2000	4% entre 2002-2005	4,9% entre 2002-2005	Comptes économiques de la Nation
Taux de couvertures des besoins céréaliers		99,8% en 2002		100,7% en 2005	MDA
Productions des principales cultures de rente	Sésame	9864 en 2002	-	42199 en 2005	MDA
	Coton	8260 en 2002	-	28000 en 2005	MDA
	Oignon	5074 en 2002	-		MDA
	Arachide	153729 t en 2002	-	139035t en 2005	MDA
	Souchet	23214 t en 2002	-	8095 t en 2005	MDA
	Niébé	654 232 t en 2002	-	586078 t en 2005	MDA
superficies des aires protégées		4100000 ha2002	-	4100000 en 2006	MELCD/DE
superficies plantée		9354,56 en 2002	-	24242,24 en 2006	MELCD/DE
superficies récupérées de terres dégradées		13433,19 ha en 2002	-	45664,6 en 2006	MELCD/DE
Taux d'inflation annuel moyen		2,42 entre 1997-2001	3%	1,8% entre 2002-2006	Statistiques des prix INS

Indicateur		Référence SRP 1	Objectifs	Résultats atteints	Sources des données
Solde budgétaire en % du PIB		-3,4% en 2000	-1,2	-1,5% en 2005	Comptes économiques de la Nation
Taux de pression fiscale		8,3% en 2002	10,8% en 2005	10,3% en 2005	Comptes économiques de la Nation
Ratio service de la dette par rapport au PIB		5% en 2001	1% en 2005	1,4% en 2005	Comptes économiques de la Nation
Ratio dépenses courantes/PIB		12,31% en 2000	10,8	9,52	Comptes économiques de la Nation
Taux d'investissement moyen sur la période			15% entre 2002-2005	18,4% entre 2002-2006	Comptes économiques de la Nation
Taux brut de scolarisation au primaire	National	42% en 2001-2002	57%	54% en 2005-2006	Annuaire MEBA
	Urbain	52 % en 2001-2002	-	57% en 2005-2006	Annuaire MEBA
	Rural	38% en 2001-2002	54% en 20005-2006	52% en 2005-2006	Annuaire MEBA
	Filles	33.3 en 2001-2002	49 en 2005-2006	44%	Annuaire MEBA
Taux brut de scolarisation au cycle base 2	National	10% en 2001-2002	18% en 2006	17,1 % en 2005-2006	Annuaire MESS
	Filles	7,5% en 2001-2002	-	12,5% en 2005-2006	Annuaire MESS
	Garçons	12,8% en 2001-2002	-	22,3% en 2005-2006	Annuaire MESS
Ratio parité filles garçons dans le primaire		0,66	-	0,69	Annuaire MEBA
Taux brut d'admission	Primaire	50% 2001-2002	63%	59% 2005-2006	Annuaire MEBA
	Secondaire(6 ^{ième})	16,4 %en 2001-2002	-	31% en 2005-2006	MESS/RT
Taux d'achèvement au cycle primaire		26% en 2001/2002	46%	40% en 2005/2006	Annuaire MEBA
Taux d'alphabétisation des adultes	Ensemble	19,9 %en 2000	28% en 2005	28,7 en 2005	QUIBB 2005 et MICS2000
	Femmes	10,6%	-	15,1%	QUIBB 2005 et MICS2000
Espérance de vie à la naissance		48 ans en 2000	50 ans en 2005	55 ans	Rapport d'analyse de la mortalité rgph
Taux de mortalité infantile		123 pour mille en 1998	94,5 pour mille en 2005	81 pour mille en 2006	EDS/MICS
Taux de mortalité infanto-juvénile		274 pour mille en 199	205 pour mille en 2005	198 pour mille en 2006	EDS/MICS
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)		652 pour 100000en1992	500 pour 100000 en 2005	648 pour 100000 en 2006	EDS/MICS

Indicateur		Référence SRP 1	Objectifs	Résultats atteints	Sources des données
Taux de couverture en infrastructures sanitaires		48% en 2000	60% en 2005	65%	MSP
Taux de couverture vaccinale		18,4%	36,8 % en 2005	29 % en 2006	EDS_MICS
% des enfants de moins de 3 ans atteints d'insuffisance pondérale		50% en 1998	-	43% en 2006	EDS-MICS
Taux de prévalence contraceptive	toutes méthodes	8% en 1998	-	11,6% en 2006	EDS_MICS
	méthodes modernes	4,6% en 1998	-	5% en 2006	EDS_MICS
Indice synthétique de fécondité		7,5 en 1998	5,5 en 2005	7,1 en 2006	EDS_MICS
Taux de létalité lié au paludisme		16 pour mille	-	27 pour mille	MSP
% des accouchements assistés par un personnel de santé formé		44% en 1998		33% en 2006	EDS_MICS
Taux de prévalence du VIH SIDA	Ensemble	0,87 en 2002	-	0,7 % en 2006	EDS-MICS et enquête sero prévalence
	Hommes		-	0,7 % en 2006	EDS-MICS et enquête sero prévalence
	Femmes		-	0,7 % en 2006	EDS-MICS et enquête sero prévalence
nombre de km de routes bitumées réhabilitées		-	1000 km 2002-2006	1732,62 km entre 2002-2007	DGTP
nombre de km de routes construites y compris les routes rurales Ensemble		-	6000 km entre 2002-2006	4017km entre 2002-2007	DGTP
Taux de couverture en assainissement des centres ruraux		4% en 1997	50% en 2005	3% en 2005	MH
Pourcentage de la population ayant accès à un système sanitaire pour le traitement des excréments		18% en 2000	-	19% en 2006	EDS-MICS
taux d'accès à l'électricité	National	6,7% en 1998	25% en 2005	9,3% en 2006	EDS-MICS
	Urbain	36,5% en 1998	-	47% en 2006	EDS-MICS
	Rural	0,2% en 1998	-	2% en 2006	EDS-MICS
taux de couverture des besoins en eau	Urbain	65% en 2001	-	80% en 2005	MH
	Rural	55% en 2001	70% en 2005	59% en 2005	MH
nombre d'abonnés en téléphonies	Mobile	35142 en 2002	-	508860 en 2006	ARM
	Fixe	22399 en 2002	-	37234 en 2006	ARM
% des ménages disposant d'un poste radio	National	33,3% en 1998	-	51% en 2006	EDS-MICS
	Urbain	55,8% en 1998	-	73 ,5% en 2006	EDS-MICS
	Rural	28,6% en 1998	-	46,6% en 2006	EDS-MICS

ANNEXES N°2 : CHAINE DE RESULTATS DE LA SDRP – VERSION 5 DU 07-05-2007 provisoire





PRODUITS	EFFETS SPECIFIQUES	EFFETS GLOBAUX	IMPACT
<p>Accès et accessibilité des populations aux sources d'énergie accrues Ind 1 : Taux d'accès des ménages ruraux et urbains aux sources d'énergie Ind 2 : Taux d'électrification des infrastructures (classes) scolaires</p> <p>Accès et accessibilité des ménages aux logements décentes accrues Ind : Taux de couverture des besoins en logements décentes en milieu urbain Ind : Taux d'utilisation des combustibles modernes</p>			
<p>Maîtrise de la Croissance démographique de 3,3% à 2,5% Ind 1 : Taux de croissance démographiques (2,5 %)</p>			
<p>Accès et accessibilité des populations en général et des femmes et enfants en particulier aux services de soins de qualité accrues Ind 1 : Taux de couverture sanitaire Ind 2 : Taux d'utilisation des soins curatifs et préventifs (20 %) Ind 3 : Taux de couverture vaccinale 12 – 23 mois (90 %) Ind 4 : Taux d'accouchement assisté par un personnel de santé</p> <p>Les bonnes pratiques de promotion de la vie saine sont développées (Pratique de sport, échanges culturelles,) Ind :</p> <p>Nuisances liées à la qualité du milieu ambiant (assainissement, hygiène, pollution) réduites Ind : Taux de couverture assainissement (urbain 70 %, rural 50%)</p> <p>Accès et accessibilité des populations à l'eau potable accrues Ind : Taux de couverture des besoins en eau Ind : Taux d'accès des ménages à l'eau potable (75 %)</p>	<p>Mortalité réduite en particulier pour les enfants et les femmes Ind 1 : Taux de mortalité infant-juvénile (108%) Ind2 : Taux de mortalité maternelle (2%) Ind 3 : Taux de létalité lié au paludisme Ind 3 : Indice de fécondité des femmes (5 enfant / femme)</p>		
<p>Accès et accessibilité des personnes infectées et affectées aux centres de prise en charge et de soutien renforcées Ind : Taux de prise en charge des personnes infectées par rapport aux ARV Ind : Taux de prise en charge des ménages affectés (orphelins du SIDA)</p> <p>Existence d'un dispositif de surveillance de l'épidémie et de suivi évaluation des actions de prise en charge opérationnel Ind : Niveau de régularité, fiabilité et utilité des bulletins de surveillance épidémiologique</p>	<p>Propagation du VIH-Sida est stoppée et les patients pris en charge Ind1 : Taux de prévalence SIDA (0,7%)</p>		
<p>Système d'information sur la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des populations vulnérables opérationnel et performant Ind : Niveau de régularité, fiabilité et utilité des bulletins d'alerte précoce sur la situation alimentaire</p> <p>Dispositifs d'atténuation des crises alimentaires et de prise en charge des cas de malnutrition opérationnels et performants Ind : Taux de prise en charge des enfants malnutris (50 %)</p>	<p>Etat nutritionnel des populations vulnérables amélioré Ind 1 : Taux de malnutrition (insuffisance pondérale) des enfants de moins de 5 ans (20 %) Ind 2 : Taux de couverture des besoins alimentaires</p>	<p>Longévité rehaussée pour la population augmentée Ind : Espérance de vie à la naissance</p>	

ANNEXE N°3 : MATRICE DU TABLEAU GENERAL DES INDICATEURS DE LA SRP

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
1. Incidence de la pauvreté monétaire	62,1	2005	42% en 2012	Nombre de personnes dont le revenu/dépenses annuel (les) est inférieur (es) au seuil de pauvreté rapporté à l'effectif total de la population	triennale	INS	Rapports enquête Budget Consommation et QUIBB
2. Indice de Gini	0,4376	2005		Il mesure à quel point la distribution du des revenu des ménages d'un pays s'écarte de d'une distribution égalitaire. L'indice varie de 0 à 1. Il est d'autant plus élevé que la distribution est inégalitaire	Triennale	INS	Rapports enquête Budget Consommation et QUIBB
3. part du cinquième le plus pauvre dans la consommation nationale	8,6 %	2005		Proportion de la consommation nationale des 20% les plus pauvres	Quinquennale triennale	INS	Rapports enquête Budget Consommation et QUIBB

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
4. Profondeur de la pauvreté (FGT1)	24,1	2005		/écart relatif entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages	Triennale	INS	Rapports enquêtes sur les conditions de vie des ménages (QUIBB, EBC)
5. Sévérité de la pauvreté (FGT2)	12,3	2005		Il mesure la répartition des dépenses des ménages pauvres autour de la moyenne des dépenses des ménages pauvres		INS	Rapports enquêtes sur les conditions de vie des ménages (QUIBB, EBC)
6. Taux de croissance du PIB et PIB nominal par tête	a. 3,9% global b. 142800FCFA	2002-2006 2006	7% en moyenne sur la période 2008-2012 174315FCA	Il exprime la variation en pourcentage du PIB à prix constant entre deux période (année). Le PIB se définit comme le total de la production des biens et services destinés à une utilisation finale et réalisés par des agents résidents et non résidents dans le territoire concerné.	Annuelle	INS	Comptes économiques de la Nation Données de routine

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
7. Part du budget alloué aux différents secteurs (services sociaux, services productifs, infrastructures).	Education 15% Santé 9% Dvptrural 16,2% Equip/tran 5,7%	2002-2005	Education, 19,9%, Santé, 12,8%, Développement rural Mines et énergie, 1,3% autres secteurs de lutte contre la pauvreté 15,9%	Ratio du budget alloué au secteur sur le budget total Routine	Annuelle	Direction Générale du Budget et Direction de Financement des Investissements	Collecte des données de routine
8. Ratio d'endettement	1,4%	2005		l'encours total de la dette publique (intérieure et extérieure) en fin de période sur le PIB nominal	Annuelle	Direction Générale du Budget et INS	Collecte des données de routine
9. Taux d'inflation annuel moyen	1,8%	2002-2006	3% 2008-2012	Le taux d'inflation annuel moyen est la variation en % du niveau de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) entre deux	Le relevé des prix est mensuel, l'indicateur est calculé sur la moyenne des 12 mois	INS	Relevés des prix

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
				années consécutives. L'IHPC est la mesure entre deux périodes de l'évolution des prix des biens et services consommés par les ménages.			
10. Solde Budgétaire de Base en pourcentage du PIB nominal-	-1,5%	2005		Recettes totales hors dons – dépenses totales (y compris prêts nets) hors Investissement publics sur Ressources externes) /PIB nominal	Annuelle	DEFR/DGP MEF, INS	TOFE, données de routine
11. Solde du compte courant de la balance des paiements	8,8%	2006		différence entre le montants inscrits au crédit et ceux qui sont portés au débit des postes des biens et services, revenus et transferts courants	Annuelle	BCEAO service balance des paiements	Balance des Paiements, donnée de routine
12. Taux de	11,1%	2006	% en 2012	le ratio des recettes fiscales totales au PIB nominal	annuelle	DGI, DEFR/DGP	Données de routine

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
pression fiscale							
13. Taux d'investissement	18,4%	2002-2006	pour 2008-2012	Rapport entre le montant des investissements et le PIB	annuelle	INS	Données de routine, comptabilité nationale
14. Rang du Niger en termes de qualité de l'environnement des affaires	160	2006	100	Classement des pays sur la base des critères liés aux réglementations et institutions spécifiques qui améliorent ou ralentissent les activités d'affaires, des blocages qui causent les délais bureaucratiques, et du coût de la conformité aux réglementations	annuelle	BM, l'info sera fournie par le Ministère du commerce et de l'industrie	Rapport BM doing Business
15. taux d'accès des ménages à la micro finance				% des ménages qui ont bénéficié des crédits de IMF	Trois ans	INS	Rapport enquête sur les conditions de vie des ménages
16. taux				Moyenne de la somme des	annuelle	INS	Commerce extérieur

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
d'ouverture de l'économie				exportations et des importations sur le PIB *100			
17. Indice de vulnérabilité alimentaire	15% des ménages en insécurité alimentaire sévère, <ul style="list-style-type: none"> ▪ 15 % en insécurité alimentaire modérée ▪ 29 % des ménages à risques 	2006		Indice composite de la sécurité alimentaire basée sur (i) la consommation alimentaire des ménages, (ii) les dépenses globales, (iii) la durée des stocks alimentaires disponibles, (iv) la possession de bétail et, (v) les revenus tirés de la production des cultures de rente. La sécurité alimentaire est ainsi mesurée sur la base des dimensions disponibilité, accessibilité et utilisation	annuelle	INS-SAP	Rapport enquêtes sur la conjoncture
18. Superficies des aires protégées	4100000	2006	2 aires de conservation des espaces fauniques créés ds le termit et le	Ensemble des superficies de terres autour desquelles des dispositions sont prises par l'Etat pour	annuelle	Direction de l'environnement	Données de routine

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
			tadress et les conditions de gestion des espaces protégées sont améliorées, 2200000 ha sont de forêts naturelles sont aménagés par les communautés locales	les protéger contre toute forme d'exploitation			
19. Superficies des terres dégradées.récupérées	45664,6 ha	2006	400000 ha 2008-2012 terres dégradées et 200 00ha de terres de cultures céréalières protégées contre l'ensablement et et 500 000 ha sont reboisés en gommiers par les privés et communautés	-	Annuelle	Direction de l'environnement	Données de routine

Objectifs et Indicateurs de performance		Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
		Valeur	Année-Période					
20. Pourcentage des ménages utilisant le bois comme source d'énergie		96,4%	2005		Rapport nombre de ménages utilisant le bois comme source d'énergie pour la cuisson et nombre total des ménages*100	3 ans, 5ans, 10 ans	INS	Rapports EDS, MICS, QUIBB, ENBC, RGPH
21. Taux de pénétration	mobile	2,22	2005	10% en 2012	Densité pour 100 habitants	annuel	ARM	Données de routine
	fixe	0,18	2005	5% en 2012				
22. Pourcentage des ménages disposant d'un poste radio		51%	2006	80%	Rapport Nombre de ménages disposant d'un poste radio sur nombre total des ménages.	3 ans, 5ans, 10 ans	INS	Rapports EDS, MICS, QUIBB, ENBC, RGPH
23. linéaire de routes réhabilitées.		1732,62 km	2002-2007	1666 km entre 2008-2012 (943 km 2008-2009 et 723 km 2010-2012)	sommation des longueurs des tronçons réhabilitées en km	annuelle	DGTP	Données de routine
24. linéaire de		4017,6 km	2002-2007	4775 km entre 2008-2012 (1775 km 2008-2009 et	sommation des longueurs des tronçons construites	annuelle	DGTP	Données de routine

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
routes.construites			3000 km 2010-2012)	en km			
25. linéaire de routes.entretenues	10100 km	2002-2007		sommation des longueurs des tronçons entretenues en km	annuelle	CAFER	Données de routine
26. nombre moyen de personnes blessées ou tuées suite à un accident de la route pour les dernières années	2731	1999-2001		Effectif personnes blessées ou tuées suite à un accident de la route	annuelle	Ministère des transports	Données de routine
27. Taux de chômage	15,9%	2005	10% en 2012	population au chômage x 100 divisé par la population active. Un chômeur est une personne en age de travailler (15ans et plus) qui répond simultanément à trois conditions être sans emploi c'est à dire n ayant pas travaillé ne serait ce	Trois ans, cinq ans, 10 ans	INS/Observatoire de l'emploi	Enquête sur les conditions de vie des ménages, recensements, enquête emploi

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
				qu'une heure durant une semaine de référence être disponible pour prendre un emploi dans 15 jours et chercher activement un emploi			
28. Taux de sous emploi	35%	2005	20% en 2012	Pourcentage de la population ayant exercé moins de 4h de travail dans la semaine	Trois ans, cinq ans,	INS/Observatoire de l'emploi	enquête employ
29. Le taux de placement des demandeurs d'emploi inscrits a l'ANPE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 26,98% des demandes d'emplois satisfaites ▪ 	2005 2000	50% en 2012	rapport entre les demandes officielles d'emploi enregistrées et les offres d'emplois satisfaites.	annuelle	ANPE	Rapport ANPE, Données de routine
30. Taux Brut de Scolarisation dans le primaire	54%	2005/2006	94% en 2012,	Effectif de la population scolarisée dans un cycle donné divisé par la population âgée officiel. Pour le	annuelle	Directions statistiques, MEN	Annuaire statistique MEN Recensement scolaire

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
				primaire 7-12 ans			
31. taux net de scolarisation primaire	45,9%	2005/2006		Effectif de la population en âge officiel scolarisée dans un cycle donné divisé par la population en âge officiel. Pour le primaire 7-12 ans	Annuelle Triennale	Directions statistiques, MEN, INS	Annuaire statistique MEN Recensement scolaire, enquêtes ménages
32. Taux d'achèvement du cycle primaire	40 %	2005-2006	48 % en 2008 52 % en 2009 et 93% en 2012	Nombre d'élèves appartenant à une cohorte qui ont achevé le cycle primaire (CM2) divisé par le nombre total d'élèves de la cohorte i.e ceux qui avaient été initialement inscrits en première année d'études (C1), et multiplié par 100.	annuelle	Direction statistique du MEN	Annuaire statistique MEN Recensement scolaire
33. Taux d'alphabétisation des adultes	28,7%	2005	45% en 2012	Effectif de la population de 15 ans et plus sachant lire, écrire et comprendre dans une langue quelconque un texte	Triennale, Quinquennale	INS en collaboration avec la DEP-MEBA sur le concept d'alphabétisation	Rapport d'enquête ménages (EDSN, MICS), quibb

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
				simple divisé par la population âgée de 15 ans et plus x 100		et les questionnaires s'y afférents.	
34. Proportions des effectifs ayant suivi avec succès les cycles entiers d'alphabetisation	63%	2006	80% en 2012 (63% en 2008 et 66% en 2009)	Représente la proportion des adultes que les campagnes d'alphabetisation ont ôté de l'analphabétisme Enquête annuelle DEP-MEBA	Annuel	Direction statistique du MEN	Annuaire statistique MEN Recensement scolaire
35. rapport fille garçon dans le primaire	62%	2005-2006	100%	Rapport du nombre filles scolarisées sur l'effectif des garçons dans le cycle primaire	annuel	Direction statistique du MEN	Annuaire statistique MEN Recensement scolaire
36. Taux de séroprévalence	0,70% parmi la population 15 à 59 ans	2006	0,7% en 2012	Il représente la proportion des individus infectés par le virus du SIDA	quinquennale	INS	Rapport enquête EDSN
37. taux de létalité lié au paludisme				Il mesure la probabilité de décès parmi ceux qui développent le paludisme	annuelle	PNLP/SNIS	Rapport SNIS

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
38. Le nombre de nouveaux consultants pour les soins primaires, ou taux d'utilisation en consultation curative	68,2%	2005	100% en 2012	Proportion de la population s'étant présenté pour un nouvel épisode de maladies.		SNIS	Rapport SNIS
39. Taux de mortalité maternelle	648 décès pour 100.000	2006	200 pour 100000 en 2012	Nombre de décès des mères pour 100000 naissances vivantes décès survenus pendant la grossesse, à l'accouchement ou après 42 jours de suites de l'accouchement au cours d'une période donnée	Quinquennale, dix ans	INS	EDSN, RGPH
40. Taux de mortalité infanto juvénile	198 pour 1.000 enfants	2006	108,7 pour mille enfants de moins de cinq ans en 2015	Effectif des enfants décédés avant leur 5ème anniversaire divisé par l'effectif total des enfants âgés de moins de 5 ans	Quinquennale, triennale, dix ans	INS	Enquêtes Ménages MICS, EDSN, RGPH
41. Taux de couverture en	65%	2005		Le pourcentage de la population couverte	annuelle	SNIS	Données de routine

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
infrastructures sanitaires				par un centre de santé dans un rayon de 0-5kms. Il s'agit de la population ayant accès à un centre de santé dans un rayon de 0-5 kms, divisée par la population totale de l'aire de santé.			
42. Taux de couverture vaccinale en DTCP3, Rougeole, Polio	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DTCoq à 39% ▪ la rougeole à 47% ▪ Polio à 55% ▪ BCG à 64% 	2006		Proportion des enfants de 0 à 5 ans ayant reçu la troisième dose de vaccination contre la DTCP3 (Diptère, Tétanos, Coqueluche, Polio) Statistique du PEV et projections démographiques (INS)	annuel	-snis	Données de routine
43. Pourcentage des enfants de moins de cinq ans	44%	2006	24% en 2012	Indice combiné sur le rapport poids pour âge pour les enfants de moins de cinq ans	Quinquennale, 3 ans	INS	Enquêtes Ménages MICSS, EDSN, QUIBB

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
atteints d'insuffisance pondérale				(deux écarts types en dessous de la médiane de la population de référence)			
44. Taux de prévalence contraceptive moderne	5%	2006	14% en 2012	pourcentage de femmes de 15-49 ans qui utilisent une méthode contraceptive (modern/traditionnelle)	Quinquennale, 3 ans	INS	Enquêtes ménages (EDS-MICS)
45. % des accouchements assistés par un personnel médical qualifié	17,2%	2006	40% en 2012	rapport du nombre de naissances assistées par un personnel de santé qualifié (médecins, infirmiers, sages –femmes) sur le nombre total de naissances vivantes au cours d'une année	Quinquennale, 3 ans	INS	Enquêtes ménages
46. Indice synthétique de fécondité	7,1	2006	6 en 2012	le nombre moyen d'enfants par femme	quinquennale	INS	Enquêtes ménages (EDS-MICS)

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
47. durée moyenne de l'allaitement maternel	21 mois	2006	21 mois en 2012	Nombre moyen de mois où le bébé est nourri au sein de sa mère	quinquennale	INS	Enquêtes ménages (EDS-MICS)
48. Proportion des mariages précoces	59%	2006	40% en 2012	% des femmes de 15-19 ans qui sont en union	Quinquennale, triennale	INS	Enquêtes Ménages MICSS, EDSN
49. proportion des ménages disposant de latrines				% des ménages disposant de latrines dans la concession	Quinquennale, triennale	INS	Enquêtes Ménages MICSS, EDSN
50. Taux d'accès des ménages à l'électricité	9,3%	2006		% des ménages ayant accès à électricité (source d'éclairage) rapport entre le nombre de ménages raccordés et le nombre total de ménages multiplié par cent	3 ans et 5 ans	INS	Enquête sur les conditions de vie des ménages (QUIBB, ENBC, MICS, EDS, RGPH)
51. consommation	0,14 tep	2005		La consommation finale totale d'énergie	annuel	SIE/MME	Bilan énergétique

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
finale d'énergie par habitant				correspond au cumul de la consommation d'énergie toutes sources et tous secteurs confondus ramené par tête d'habitant			
52. taux de couverture des localités en électricité	6,8%	2005	50% pour le milieu rural et 100% pour le milieu urbain	% des localités connectées au réseau électrique	annuel	SIE/MME	Bilan énergétique
53. taux de couverture des besoins en logements sociaux				Stock existant de logements comparé au nombre de logements nécessaires. Il s'agit du rapport entre le nombre de logements existants et les besoins en logements. I.		MUH	
54. Part de la	88%	2006	20% en 2015	Part de la	annuel	SIE du MME	Bilan

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
biomasse dans le bilan énergétique moyen du pays				consommation en bois énergie et résidus agricoles dans la consommation finale totale d'énergie			énergétique
55. Taux de couverture des besoins céréaliers	96,3%	2002-2005	100% 2008-2012	Disponibilité céréalière par rapport aux besoins		DEP-MDA	Statistiques du MDA
56. Taux de couverture des besoins en eau potable (selon le milieu).	Milieu urbain 80% milieu rural 59%	2005	100% pour urbain en 2015 et 80% en 2015 pour rural	le rapport entre la population desservie par un point d'eau moderne, sur la base des normes en vigueur (moins de 5km entre le point d'eau et le lieu de résidence), et la population totale.	A la faveur d'une enquête MICS/EDSN, tous les 3 ans ou les 5 ans.	SIGNER à partir de sa Base de données et des inventaires hydrauliques (BD-IRH).	Données de routine
57. % des sièges occupés par les femmes au parlement	12,4%	En 2007	25% en 2012	Ratio du nombre de femmes députés sur le nombre total de députés	5 ans	MPF	Observations

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
58. Proportion des enfants travailleurs dans la population active	15%	2005	10% en 2012	Le nombre d'enfants actifs (moins de 15 ans) sur la population active totale	3 ans	INS, observatoire de l'emploi	QUIBB, ENBC, enquête emploi
59. pourcentage des femmes victimes de MGF	2,2%	2006	1%	Pourcentage des femmes déclarant avoir subi l'excision	3 et 5 ans	INS	Enquête sur les conditions de vie des ménages MICS, EDS,
60. % des marchés passés en entente directe			0% en 2008-2012	Ratio des marchés publics passés en entente directe (gré à gré) sur le nombre total de marchés	annuel	ARMP	Rapports d'activités
61. % des ressources publiques allouées aux collectivités locales				Part du budget alloué aux collectivités	annuelle	MEF	Données de routines
62. % de programmes d'aide alignés sur la SDRP			100% en 2012	Ratio du nombre de programmes de coopération dont les priorités sont alignées sur la SDRP	annuel	CCD	Rapport de suivi du plan d'actions de la dP

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
63. prévisibilité de l'aide passera	74%	2005	100% en 2012				
64. % des régions et des commune disposant d'un plan de développement alignés sur la SDRP			100% en 2012		5 ans	MAT/DC	Collecte et analyse des plan
65. nombre de rapports de suivi évaluation réalisés dans les délais et ayant aboutis à une décision	-	-	25 en 2012 au total	nombre de rapport de suivi évaluation de politiques réalisés dans les délais et ayant aboutis à une prise de décision	annuel	SP/SRP	Collecte des données au niveau sectoriel
66. Taux de satisfaction des usagers des services de l'Administration.				Pourcentage des usagers des services de l'Administration, estimant être satisfaits des prestations en terme de services de santé, d'Education, d'autres services sociaux, ou de la	Après une enquête à mettre en place dans le cadre du suivi de la SRP, sous la responsabilité probable de	INS	Enquête gouvernance Enquêtes annuelles légères coordonnées par l'INS à partir d'un échantillon de

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
				gestion du système administratif	l'INS.		ménages. La satisfaction sera établie sur la base de l'appréciation d'un certain nombre de critères : les délais de traitement des dossiers administratifs, adéquation aux besoins des bénéficiaires, transparence, équité. Le mode d'évaluation sera qualitatif.
67. % des détenus jugés dans les délais.						CNDHLF DEP/MJ	Rapports d'activités de la CNDHLF et DEP/MJ
68. rapport entre le				rapport entre le nombre d'affaires jugées et le nombre d'affaires	annuelle	DEP/MJ CNDHLF	

Objectifs et Indicateurs de performance	Valeur initiale		Valeur ciblée (si possible l'évolution prévue dans le temps)	définition	Fréquence	Qui produit l'information	Outils utilisés / Source de vérification, activités à mener
	Valeur	Année-Période					
nombre d'affaires jugées et le nombre d'affaires enrôlées				enrôlées			
69. Indice de bonne gouvernance.				l'indicateur national synthétique de mesure de la bonne gouvernance. indice synthétique calculé en pondérant les différentes dimensions de la bonne gouvernance considérée.	Tous les trois ans	INS	Rapport enquête sur la gouvernance
70. Pourcentage des dépenses d'investissement réalisées par les collectivités par rapport aux recettes totales.				Part des recettes totales des collectivités correspondant aux dépenses d'investissement.		MEF	Rapports d'activités du MEF
71. taux de participation électorale		2004	40% présidentielles en 2009	Pourcentage des inscrits qui ont voté	ponctuelle	CENI	Rapport CENI

ANNEXES N°4 : Tableaux du Cadrage macroéconomique**6.1. a. VENTILATION SECTORIELLE DU PIB: RESSOURCES**

Scénario OMD	Projection						
Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
SECTEUR INFORMEL	5,9%	4,3%	6,0%	6,3%	6,9%	7,3%	7,5%
Agriculture	3,0%	5,0%	8,0%	8,2%	8,7%	9,2%	9,5%
Elevage	3,0%	3,3%	3,3%	3,3%	4,8%	4,8%	4,8%
Forets et pêche	3,7%	4,1%	4,1%	4,1%	4,8%	4,8%	4,8%
Autres secteurs	2,6%	4,2%	5,5%	6,0%	6,5%	6,8%	7,0%
Industries extractives	-4,2%	3,5%	3,5%	3,5%	5,0%	5,0%	5,0%
Industries manufacturières	2,9%	4,2%	4,2%	4,2%	5,0%	5,0%	5,0%
Construction	3,5%	4,3%	5,8%	6,4%	6,8%	7,2%	7,5%
Commerce, Hôtellerie	3,5%	4,1%	5,6%	6,2%	6,6%	7,0%	7,3%
Transport et communication	-1,9%	4,0%	5,8%	6,4%	6,9%	7,2%	7,5%
Autres services(immobiliers et activités de serv/entp)	3,5%	4,7%	6,1%	6,6%	7,0%	7,4%	7,7%
SECTEUR MODERNE	7,4%	8,0%	8,2%	10,9%	9,8%	9,5%	8,2%
Mines	10,1%	6,0%	7,0%	8,0%	9,0%	10,0%	10,5%
Industries manufacturières	-1,1%	6,6%	5,6%	6,1%	8,0%	7,6%	7,4%
Eau et électricité	8,4%	5,9%	7,4%	7,0%	7,5%	8,0%	8,3%
B.T.P.	5,8%	17,6%	24,9%	51,0%	20,5%	13,0%	1,4%
Commerce et hôtellerie	4,1%	5,3%	5,2%	6,0%	7,9%	7,6%	7,4%
Transport	9,0%	7,3%	7,3%	8,1%	10,2%	10,3%	10,2%
Autres services	6,2%	5,6%	5,4%	6,2%	8,5%	7,9%	7,7%
PIB NON MARCHAND	-4,2%	5,5%	5,6%	5,6%	5,6%	5,6%	5,6%
Administration Interne	-0,8%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%
Administration externe	16,7%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%
Autres services non marchands	2,9%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%
PIB aux coûts des facteurs	4,8%	4,9%	6,2%	6,9%	7,2%	7,4%	7,4%
Taxes et droits a l' importation	4,6%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%
P.I.B aux prix marche	4,8%	4,9%	6,3%	6,9%	7,2%	7,4%	7,4%

Source: Travaux révision_SRP et Chiffrage OMD

4.1.b. TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT
(En milliards de Francs CFA)

Scénario PAP/OMD	Projection						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes totales	247,2	236,2	343,2	401,0	465,2	516,3	572,5
Recettes fiscales	203,8	224,3	325,5	379,3	441,3	490,1	543,9
Taxes sur commerce extérieur	95,9	102,1	141,5	180,7	189,9	208,1	228,2
Taxes sur biens et services	56,5	60,7	103,1	104,3	134,3	139,4	143,8
Impôts sur rev. et profits	39,8	47,2	61,0	72,5	93,1	116,4	143,2
Autres rec. fiscales	11,6	14,3	19,9	21,8	23,9	26,2	28,6
Recettes non fiscales	38,5	9,3	13,3	14,5	16,0	17,5	19,1
Recettes bud. ann + c.s	4,9	2,6	4,4	7,3	8,0	8,7	9,5
Recettes de compensation (pour mémoire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	356,8	477,9	814,8	1145,0	1209,0	1179,3	1207,7
Dépenses courantes totales	174,2	230,8	250,2	262,9	276,5	311,5	293,4
Dépenses courantes budgétaires	163,8	217,1	235,6	247,2	259,8	293,5	274,2
Traitements et salaires	68,0	73,3	82,7	85,5	86,4	88,8	92,2
Matériels et fournitures	47,4	63,0	64,3	91,0	95,1	101,7	95,2
Subventions et transferts	43,5	75,3	80,7	60,9	74,6	98,9	82,8
Intérêts exigibles	4,9	5,5	7,9	9,8	3,7	4,1	3,9
Dette extérieure	3,7	3,8	3,9	4,8	3,1	3,6	3,5
Dette intérieure	1,2	1,7	4,0	5,0	0,6	0,5	0,4
Budgets annexes/comptes spéciaux	10,4	13,7	14,6	15,7	16,8	17,9	19,2
Dépenses en capital et prêts nets	182,6	247,1	564,5	882,2	935,1	897,5	914,4
Dépenses d'équipement	182,6	247,1	564,5	882,2	935,1	897,5	914,4
Sur ressources budgétaires	51,5	70,2	180,1	279,1	287,8	322,1	325,3
Sur ressources extérieures	131,1	176,9	384,5	603,1	647,3	575,4	589,1
dont: ressources PPTE	15,6	18,7	18,0	18,0	0,0	0,0	0,0
Prêts nets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ajustement							
Solde global (base engagement)	-109,6	-241,7	-471,6	-744,0	-743,8	-663,0	-635,2
Solde de base	-58,1	-171,5	-291,6	-464,9	-456,0	-340,9	-309,9
Variation des arriérés (reduction -)	-14,0	-15,8	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0
Arriérés intérieurs	-14,0	-15,8	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0
Arriérés extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	7,5	-80,6	-102,2	-155,9	-111,5	-102,6	-61,1
Solde global (base encais./décais.)	-123,6	-257,5	-486,6	-759,0	-758,8	-678,0	-650,2
Solde primaire (base engagement)	-104,7	-236,2	-351,0	-806,5	-925,8	-1003,9	-933,9
Financement	123,6	257,5	486,6	759,0	758,8	678,0	650,2
Financement extérieur	215,3	250,1	251,7	490,1	563,9	615,2	540,3

Aide budgétaire	18,6	65,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aide projets	75,5	109,9	205,4	396,2	456,6	502,8	444,9
Assistance PPTE	784,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts	59,8	76,0	51,3	99,1	114,2	125,7	111,2
Budgétaires	19,8	27,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Projets	40,0	48,6	51,3	99,1	114,2	125,7	111,2
Amortissement exigible	-726,0	-4,8	-5,0	-5,2	-6,9	-13,2	-15,7
Allègement de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Service de la dette courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Assistance PPTE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette en discussion	3,1	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur	-91,2	7,4	-3,5	-2,3	-3,0	-3,0	-3,1
Secteur bancaire	-82,8	7,4	-3,5	-2,3	-3,0	-3,0	-3,1
Secteur non bancaire	-8,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Privatisation, recettes nettes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin exceptionnel	-0,5	88,3	125,7	343,5	383,6	410,9	415,6
Total emprunts extérieurs	59,3	136,9	177,0	442,6	497,7	536,6	526,9
Source: CCE/DGE/ME/F							

4.1.c. Résumé des Indicateurs Clés

Scénario PAP/OMD	Projection						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Produit intérieur brut et prix							
PIB nominal (milliard CFA)	1850	2047	2217	2418	2661	2911	3183
PIB par tête (croissance annuelle) (Taux de croissance)	1,5%	1,6%	3,0%	3,6%	3,9%	4,1%	4,1%
PIB par tête	1,5%	1,6%	3,0%	3,6%	3,9%	4,1%	4,1%
Consommation par tête	2,3%	1,8%	0,8%	1,9%	2,9%	2,5%	4,0%
PIB a prix constant	4,8%	4,9%	6,3%	6,9%	7,2%	7,4%	7,4%
Secteur informel	5,9%	4,3%	6,0%	6,3%	6,9%	7,3%	7,5%
dont agriculture	3,0%	5,0%	8,0%	8,2%	8,7%	9,2%	9,5%
Secteur moderne	7,4%	8,0%	8,2%	10,9%	9,8%	9,5%	8,2%
Prix							
Deflateur du PIB	0,6%	5,4%	1,9%	2,0%	2,6%	1,9%	1,8%
Prix a la consommation	3,0%	3,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
En pourcentage du PIB							
Consommation	89,6%	98,3%	95,6%	93,8%	92,0%	91,2%	91,5%
Privée	80,6%	79,0%	77,5%	79,0%	77,5%	76,9%	77,4%
Publique	15,0%	14,8%	14,5%	14,8%	14,5%	14,3%	14,1%
Investissement	21,8%	19,5%	20,8%	24,5%	24,3%	24,4%	23,3%
Formation brute de capital fixe	20,3%	19,5%	20,8%	24,5%	24,3%	24,4%	23,3%
Privée	14,5%	13,4%	13,6%	13,9%	14,1%	14,4%	14,7%
Publique	5,8%	6,1%	7,2%	10,6%	10,2%	10,0%	8,6%
PIB au prix du marché	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Finances publiques							
Recettes budgétaires totales	13,4%	11,5%	13,8%	16,3%	16,9%	17,9%	19,0%
Recettes fiscales	11,0%	11,0%	13,0%	15,4%	16,0%	17,0%	18,1%
Dépenses totales	19,3%	23,4%	30,0%	50,0%	51,9%	52,6%	48,4%
Dépenses courantes	9,4%	11,3%	14,6%	24,0%	26,6%	27,2%	27,3%
Dépenses en capital	9,9%	12,1%	15,4%	26,0%	25,3%	25,4%	21,1%
Solde global (base engagement)	-5,9%	-11,8%	-16,2%	-33,8%	-34,9%	-34,6%	-29,5%
Solde global de base	1,2%	-3,2%	-4,6%	-13,3%	-34,9%	-34,6%	-29,5%
Solde primaire (base engagement)	-5,7%	-11,5%	-15,8%	-34,4%	-35,5%	-35,1%	-29,9%
Solde global (base caisse)	-6,7%	-12,6%	-16,9%	-34,4%	-35,5%	-35,1%	-29,9%
Critères de convergence de l'UEMOA							
(En %)							
Solde de base/sur PIB	1,2%	-3,2%	-4,6%	-13,3%	-34,9%	-34,6%	-29,5%
Pression fiscale	11,0%	11,0%	13,0%	15,4%	16,0%	17,0%	18,1%
Masse salariale/recettes fiscales	33,4%	32,7%	46,8%	46,8%	74,0%	81,1%	78,4%
Dépenses en capital sur ressources propres/Recettes fiscales	25,3%	31,3%	29,4%	29,4%	35,9%	23,7%	22,2%

Source: CCE/DGE/ME/F

4.2.a. VENTILATION SECTORIELLE DU PIB: RESSOURCES

(A Prix constants, croissance annuelle)

Scénario intermédiaire	Projection						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
SECTEUR INFORMEL	5,9%	5,3%	5,3%	5,6%	5,8%	5,9%	6,1%
Agriculture	11,7%	6,8%	6,7%	6,8%	6,9%	7,2%	7,4%
Elevage	3,0%	3,4%	3,6%	4,8%	4,8%	4,8%	4,8%
Forêts et pêche	2,7%	3,5%	3,7%	4,0%	4,2%	4,4%	4,6%
Autres secteurs	2,6%	5,1%	5,0%	5,0%	5,3%	5,4%	5,6%
Industries extractives	-4,2%	3,5%	3,5%	3,5%	5,0%	5,0%	5,0%
Industries manufacturières	2,9%	4,2%	4,2%	4,2%	5,0%	5,0%	5,0%
Construction	3,5%	5,2%	5,1%	5,1%	5,3%	5,5%	5,7%
Commerce, Hôtellerie	3,5%	5,3%	5,2%	5,2%	5,3%	5,5%	5,6%
Transport et communication	-1,9%	4,9%	5,0%	5,1%	5,4%	5,6%	5,8%
Autres services (immobiliers et activités de serv/entp)	3,6%	5,4%	5,1%	5,0%	5,3%	5,5%	5,6%
SECTEUR MODERNE	7,5%	6,4%	6,9%	7,4%	7,1%	7,7%	8,0%
Mines	5,0%	6,0%	7,0%	7,5%	8,0%	8,5%	9,0%
Industries manufacturières	-1,1%	7,2%	6,4%	6,3%	6,4%	6,5%	6,7%
Eau et électricité	8,4%	3,4%	3,4%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
B.T.P.	5,8%	9,0%	10,3%	8,3%	6,6%	5,6%	5,4%
Commerce et hôtellerie	4,1%	5,8%	6,0%	6,2%	6,4%	6,5%	6,7%
Transport	9,0%	7,9%	8,2%	8,5%	8,8%	9,0%	9,2%
Autres services	6,2%	6,3%	6,4%	6,6%	6,8%	7,0%	7,1%
PIB NON MARCHAND	-4,2%	2,0%	2,0%	2,1%	3,3%	3,3%	3,3%
Administration Interne	-0,8%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
Administration externe	16,7%	2,0%	2,0%	2,0%	4,0%	4,0%	4,0%
Autres services non marchands	2,9%	0,8%	0,9%	1,0%	3,0%	3,0%	3,0%
PIB aux coûts des facteurs	4,8%	5,1%	5,2%	5,4%	5,7%	5,9%	6,1%
Taxes et droits à l'importation	4,6%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%
P.I.B aux prix marche	4,8%	5,1%	5,3%	5,6%	5,7%	5,9%	6,1%

source : MEF, DGE, travaux de cadrage révision SRP,

4.2.b. TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

(En milliards de Francs CFA)

scénario intermédiaire	Projection						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Années							
Recettes totales	247,2	236,2	288,1	343,3	405,0	475,9	549,0
Recettes fiscales	203,8	224,3	268,3	316,1	369,0	423,3	492,2
Taxes sur commerce extérieur	95,9	102,1	116,5	129,2	139,4	150,7	163,1
Taxes sur biens et services	56,5	60,7	77,0	92,2	111,6	126,0	149,6
Impôts sur rev. et profits	39,8	47,2	55,0	70,9	89,8	105,2	119,7
Autres rec. fiscales	11,6	14,3	19,8	23,6	28,2	41,5	59,8
Recettes non fiscales	38,5	9,3	13,2	18,9	25,7	41,5	44,9
Recettes bud. ann + c.s	4,9	2,6	6,6	8,3	10,3	11,1	12,0
Recettes de compensation (pour mémoire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	356,8	477,9	572,4	646,8	670,0	703,0	737,2
Dépenses courantes totales	174,2	230,8	278,4	321,3	335,7	354,9	371,8
Dépenses courantes budgétaires	163,8	217,1	264,3	306,8	320,8	339,6	356,1
Traitements et salaires	68,0	73,3	90,3	96,3	101,0	105,6	110,7
Matériels et fournitures	47,4	63,0	86,4	116,5	122,5	128,2	133,6
Subventions et transferts	43,5	75,3	79,7	84,2	89,1	94,1	99,5
Intérêts exigibles	4,9	5,5	7,9	9,8	8,3	11,6	12,3
Dette extérieure	3,7	3,8	3,9	4,8	3,1	3,6	3,5
Dette intérieure	1,2	1,7	4,0	5,0	0,6	0,5	0,4
Budgets annexes/comptes spéciaux	10,4	13,7	14,1	14,4	14,9	15,3	15,7
Dépenses en capital et prêts nets	182,6	247,1	281,9	304,8	322,3	337,5	353,4
Dépenses d'équipement	182,6	247,1	281,9	304,8	322,3	337,5	353,4
Sur ressources budgétaires	51,5	70,2	76,2	85,0	77,0	79,8	82,7
Sur ressources extérieures	131,1	176,9	205,6	219,8	245,3	257,7	270,7
dont: ressources PPTE	15,6	18,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts nets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ajustement						0,0	0,0
Solde global (base engagement)	-109,6	-241,7	-284,3	-303,5	-265,1	-227,1	-188,2
Solde de base	21,5	-64,8	-78,6	-83,7	-19,8	30,6	82,5
Variation des arriérés (réduction -)	-14,0	-15,8	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0
Arriérés intérieurs	-14,0	-15,8	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0
Arriérés extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base encais./décais.)	-123,6	-257,5	-299,3	-318,5	-280,1	-242,1	-203,2
Solde primaire (base engagement)	7,5	-80,6	-93,6	-98,7	-34,8	15,6	67,5
Financement	-123,6	-257,5	-299,3	-318,5	-280,1	-242,1	-203,2
Financement extérieur	215,3	250,1	200,6	214,6	238,4	244,5	255,0
Dons	878,4	175,5	154,2	164,8	184,0	193,3	203,0
Aide budgétaire	18,6	65,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aide projets	75,5	109,9	154,2	164,8	184,0	193,3	203,0
Assistance PPTE	784,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Prêts	59,8	76,0	51,4	54,9	61,3	64,4	67,7
Budgétaires	19,8	27,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Projets	40,0	48,6	51,4	54,9	61,3	64,4	67,7
Amortissement exigible	-726,0	-4,8	-5,0	-5,2	-6,9	-13,2	-15,7
Allègement de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Service de la dette courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Assistance PPTE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette en discussion	3,1	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur	-91,2	7,4	-3,5	-2,3	3,1	3,1	3,1
Secteur bancaire	-82,8	7,4	-3,5	-2,3	-3,0	-3,0	-3,1
Secteur non bancaire	-8,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Privatisation, recettes nettes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	0,5	0,0	-90,0	-85,5	-26,5	16,2	66,9
Besoin exceptionnel	-0,5	88,3	90,0	85,5	26,5	-16,2	-66,9
Total emprunts extérieurs	59,3	136,9	141,4	140,4	87,8	48,2	0,8
Source: CCE/DGE/ME/F							

4.2.c. Résumé des Indicateurs Clés

Scénario intermédiaire	Projection						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Produit intérieur brut et prix							
PIB nominal (milliard CFA)	1850,0	2051,0	2199,7	2364,9	2565,5	2768,2	2991,3
PIB par tête (croissance annuelle)	1,5%	1,8%	2,0%	2,5%	2,6%	2,8%	3,0%
(Taux de croissance)							
PIB par tête	1,5%	1,8%	2,0%	2,5%	2,6%	2,8%	3,0%
Consommation par tête	2,3%	2,6%	1,5%	2,5%	2,8%	1,6%	1,6%
PIB a prix constant	4,8%	5,1%	5,3%	5,6%	5,7%	5,9%	6,1%
Secteur informel	5,9%	5,3%	5,3%	5,6%	5,8%	5,9%	6,1%
dont agriculture	11,7%	6,8%	6,7%	6,8%	6,9%	7,2%	7,4%
Secteur moderne	7,5%	6,4%	6,9%	7,4%	7,1%	7,7%	8,0%
Prix							
Deflateur du PIB	0,6%	5,5%	1,8%	1,8%	2,6%	1,9%	1,9%
Prix a la consommation	3,0%	3,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
En pourcentage du PIB							
Consommation	89,6%	98,2%	96,5%	95,8%	95,2%	94,5%	93,7%
Privée	82,4%	82,1%	81,9%	82,1%	81,9%	81,5%	81,1%
Publique	14,1%	13,7%	13,3%	13,7%	13,3%	13,0%	12,6%
Investissement	21,8%	19,5%	19,9%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%
Formation brute de capital fixe	20,3%	19,5%	19,9%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%
Privée	14,5%	13,3%	13,6%	13,8%	13,9%	14,2%	14,5%
Publique	5,8%	6,1%	6,3%	6,2%	6,0%	5,8%	5,6%
PIB au prix du marché	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Finances publiques							
Recettes budgétaires totales	13,4%	11,5%	13,1%	14,5%	15,8%	17,2%	18,4%
Recettes fiscales	11,0%	10,9%	12,2%	13,4%	14,4%	15,3%	16,5%
Dépenses totales	19,3%	23,3%	25,5%	26,5%	25,6%	25,0%	24,2%
Dépenses courantes	9,4%	11,3%	12,7%	13,6%	13,1%	12,8%	12,4%
Dépenses en capital	9,9%	12,0%	12,8%	12,9%	12,6%	12,2%	11,8%
Solde global (base engagement)	-5,9%	-11,8%	-12,4%	-12,0%	-9,9%	-7,8%	-5,9%
Solde global de base	1,2%	-3,2%	-3,0%	-2,7%	-0,3%	1,5%	3,2%
Solde primaire (base engagement)	-5,7%	-11,5%	-12,0%	-12,6%	-10,4%	-8,4%	-6,4%
Solde global (base caisse)	-6,7%	-12,6%	-13,1%	-12,6%	-10,4%	-8,4%	-6,4%
Critères de convergence de l'UEMOA							
(En %)							
Solde de base/sur PIB	1,2%	-3,2%	-3,0%	-2,7%	-0,3%	1,5%	3,2%
Pression fiscale	11,0%	10,9%	12,2%	13,4%	14,4%	15,3%	16,5%
Masse salariale/recettes fiscales	33,4%	32,7%	33,7%	33,7%	30,5%	27,4%	25,0%
Dépenses en capital sur ressources propres/Recettes fiscales	25,3%	31,3%	28,4%	28,4%	26,9%	20,9%	18,8%

Source: CCE/DGE/ME/F

4.3.a. VENTILATION SECTORIELLE DU PIB: RESSOURCES

(A Prix constants, croissance annuelle)

Scénario de référence	Projection						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Années							
SECTEUR INFORMEL	5,9%	3,7%	3,5%	3,6%	3,8%	3,9%	4,0%
Agriculture	11,7%	4,0%	3,7%	3,8%	4,1%	4,2%	4,3%
Elevage	3,0%	3,0%	3,3%	3,7%	3,7%	3,7%	3,7%
Forets et pêche	2,7%	3,0%	3,2%	3,5%	3,7%	3,8%	4,0%
Autres secteurs	2,6%	3,9%	3,4%	3,3%	3,6%	3,7%	3,7%
Industries extractives	-4,2%	3,5%	3,5%	3,5%	5,0%	5,0%	5,0%
Industries manufacturières	2,9%	4,2%	4,2%	4,2%	5,0%	5,0%	5,0%
Construction	3,5%	3,9%	3,3%	3,2%	3,4%	3,5%	3,5%
Commerce, Hotellerie	3,5%	3,7%	3,1%	3,0%	3,2%	3,2%	3,3%
Transport et communication	-1,9%	3,5%	3,1%	3,1%	3,4%	3,5%	3,6%
Autres services(immobiliers et activités de serv/entp)	3,6%	4,3%	3,6%	3,4%	3,5%	3,6%	3,7%
SECTEUR MODERNE	7,4%	8,2%	7,4%	6,7%	6,7%	6,7%	6,8%
Mines	7,6%	5,8%	6,0%	6,2%	6,4%	6,7%	7,0%
Industries manufacturières	-1,1%	6,6%	5,0%	4,7%	4,6%	4,6%	4,6%
Eau et électricité	8,4%	9,0%	9,0%	9,0%	9,0%	9,0%	9,0%
B.T.P.	5,8%	21,0%	14,3%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%
Commerce et hôtellerie	4,1%	5,3%	4,6%	4,6%	4,6%	4,6%	4,6%
Transport	9,0%	7,3%	6,7%	6,6%	6,5%	6,5%	6,5%
Autres services	6,2%	5,6%	4,9%	4,9%	4,8%	4,8%	4,9%
PIB NON MARCHAND	-4,2%	2,6%	2,7%	2,8%	3,3%	3,3%	3,3%
Administration Interne	-0,8%	1,6%	1,6%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%
Administration externe	16,7%	2,0%	2,0%	2,0%	4,0%	4,0%	4,0%
Autres services non marchands	2,9%	4,3%	4,3%	4,3%	4,3%	4,3%	4,3%
PIB aux coûts des facteurs	4,8%	4,2%	3,9%	3,9%	4,2%	4,2%	4,3%
Taxes et droits a l'importation	4,6%	4,0%	4,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%
P.I.B aux prix marche	4,8%	4,0%	4,1%	4,1%	4,2%	4,2%	4,3%

Source : source : MEF, DGE, travaux de cadrage révision SRP,

4.3.b. TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT
(En milliards de Francs CFA)

Scénario référence	Projection						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes totales	247,2	236,2	263,1	299,7	332,5	363,7	403,3
Recettes fiscales	203,8	224,3	255,1	283,9	311,8	341,7	380,0
Taxes sur commerce extérieur	95,9	102,1	112,9	127,6	143,8	153,0	163,0
Taxes sur biens et services	56,5	60,7	68,2	79,8	90,1	103,4	123,6
Impôts sur rev. et profits	39,8	47,2	53,4	57,0	60,9	67,2	74,2
Autres rec. fiscales	11,6	14,3	11,4	16,0	17,0	18,1	19,2
Recettes non fiscales	38,5	9,3	10,3	14,4	14,6	15,5	16,5
Recettes bud. ann + c.s	4,9	2,6	3,9	5,3	6,1	6,5	6,9
Recettes de compensation (pour mémoire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	356,8	477,9	490,4	530,0	599,9	624,0	649,1
Dépenses courantes totales	174,2	230,8	247,9	266,4	270,6	280,9	291,0
Dépenses courantes budgétaires	163,8	217,1	233,9	252,1	256,0	266,0	275,8
Traitements et salaires	68,0	73,3	77,7	82,4	84,2	87,2	90,3
Matériels et fournitures	47,4	63,0	70,5	79,3	82,8	85,8	88,9
Subventions et transferts	43,5	75,3	78,6	81,9	85,3	88,9	92,6
Intérêts exigibles	4,9	5,5	7,9	9,8	3,7	4,1	3,9
Dette extérieure	3,7	3,8	3,9	4,8	3,1	3,6	3,5
Dette intérieure	1,2	1,7	4,0	5,0	0,6	0,5	0,4
Budgets annexes/comptes spéciaux	10,4	13,7	14,0	14,3	14,6	14,9	15,2
Dépenses en capital et prêts nets	182,6	247,1	255,2	276,6	333,0	347,2	362,0
Dépenses d'équipement	182,6	247,1	285,9	316,4	333,0	347,2	362,0
Sur ressources budgétaires	51,5	70,2	81,4	87,5	102,5	124,6	128,8
Sur ressources extérieures	131,1	176,9	173,8	189,1	230,5	222,6	233,2
dont: ressources PPTTE							
Prêts nets	15,6	18,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ajustement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base engagement)	109,6	-241,7	-227,3	-230,3	-267,4	-260,3	-245,8
Solde de base	21,5	-64,8	-53,5	-41,2	-36,9	-37,7	-12,6
Variation des arriérés (reduction -)	-14,0	-15,8	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0
Arriérés intérieurs	-14,0	-15,8	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0
Arriérés extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base encais./décais.)	123,6	-257,5	-242,3	-245,3	-282,4	-275,3	-260,8
Solde primaire (base engagement)	104,7	-236,2	-68,5	-56,2	-51,9	-52,7	-27,6
Financement	124,1	257,5	242,3	245,3	282,4	275,3	260,8
Financement extérieur	215,3	250,1	189,8	206,6	225,5	217,6	228,2
Dons	878,4	175,5	137,4	149,3	149,8	144,7	151,6
Aide budgétaire	18,6	65,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aide projets	75,5	109,9	137,4	149,3	149,8	144,7	151,6
Assistance PPTTE	784,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts	59,8	76,0	57,4	62,5	80,7	77,9	81,6

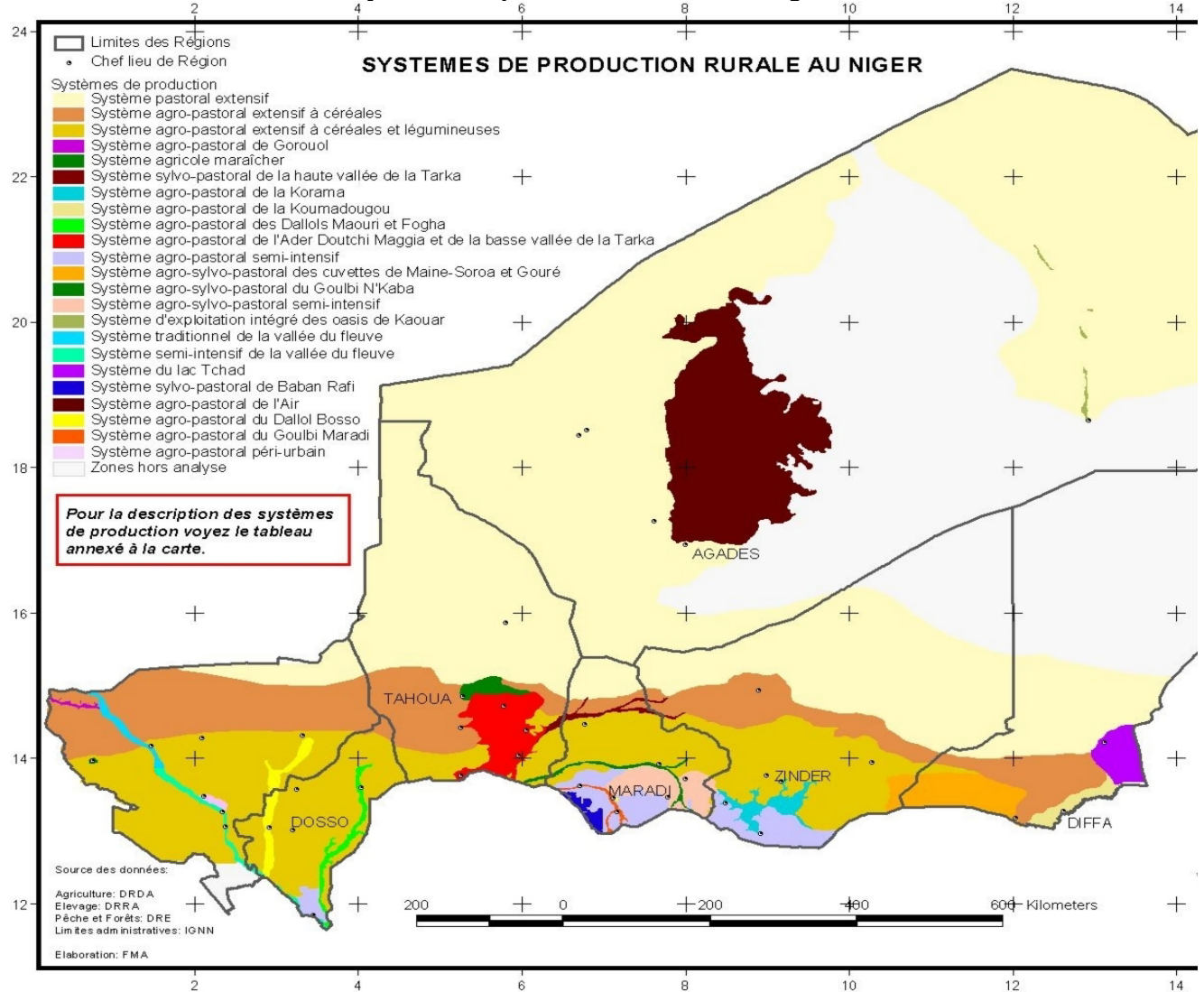
Budgétaires	19,8	27,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Projets	40,0	48,6	57,4	62,5	80,7	77,9	81,6
Amortissement exigible	-	-	-	-	-	-	-
Allègement de la dette	726,0	-4,8	-5,0	-5,2	-6,9	-13,2	-15,7
Service de la dette courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Assistance PPTE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette en discussion	3,1	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur	-91,2	7,4	-3,5	-2,3	-3,0	-3,0	-3,1
Secteur bancaire	-82,8	7,4	-3,5	-2,3	-3,0	-3,0	-3,1
Secteur non bancaire	-8,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Privatisation, recettes nettes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	0,5	0,0	-99,4	-93,7	-65,2	-69,7	-46,8
Besoin exceptionnel	-0,5	0,0	99,4	93,7	65,2	69,7	46,8
Total emprunts extérieurs	59,3	76,0	156,8	156,2	145,9	147,6	128,4
Source: CCE/DGE/ME/F							

4.3.c. Résumé des Indicateurs Clés

Scénario de référence	Projection						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Produit intérieur brut et prix							
PIB nominal (milliard CFA)	1850,1	2032,4	2152,5	2279,4	2435,2	2585,3	2746,6
PIB par tete (croissance annuelle)	1,5%	0,7%	0,8%	0,8%	0,9%	0,9%	1,0%
Taux de pauvreté (% population)							
(Taux de croissance)							
PIB par tete	1,5%	0,7%	0,8%	0,8%	0,9%	0,9%	1,0%
Consommation par tete	2,3%	7,1%	0,3%	0,4%	0,5%	0,6%	0,7%
PIB a prix constant	4,8%	4,0%	4,1%	4,1%	4,2%	4,2%	4,3%
Secteur informel	5,9%	3,7%	3,5%	3,6%	3,8%	3,9%	4,0%
dont agriculture	11,7%	4,0%	3,7%	3,8%	4,1%	4,2%	4,3%
Secteur moderne	7,4%	8,2%	7,4%	6,7%	6,7%	6,7%	6,8%
Prix							
Deflateur du PIB	0,6%	5,6%	1,7%	1,7%	2,6%	1,8%	1,8%
Prix a la consommation	3,0%	3,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
En pourcentage du PIB							
Consommation	89,6%	91,6%	98,0%	97,5%	97,2%	96,8%	96,4%
Privée	82,4%	81,6%	81,1%	81,6%	81,1%	80,4%	79,7%
Publique	15,6%	15,9%	16,1%	15,9%	16,1%	16,4%	16,7%
Investissement	21,8%	19,5%	20,0%	20,3%	20,3%	20,3%	20,3%
Formation brute de capital fixe	20,3%	19,5%	20,0%	20,3%	20,3%	20,3%	20,3%
Privée	14,5%	13,3%	13,5%	13,7%	13,8%	14,0%	14,2%
Publique	5,8%	6,2%	6,5%	6,6%	6,5%	6,3%	6,2%
PIB au prix du marché	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Finances publiques							
Recettes budgétaires totales	13,4%	11,6%	12,2%	13,1%	13,7%	14,1%	14,7%
Recettes fiscales	11,0%	11,0%	11,4%	12,3%	12,8%	13,2%	13,8%
Depenses totales	19,3%	23,5%	24,8%	25,6%	24,8%	24,3%	23,8%
Depenses courantes	9,4%	11,4%	11,5%	11,7%	11,1%	10,9%	10,6%
Depenses en capital	9,9%	12,2%	13,3%	13,9%	13,7%	13,4%	13,2%
Solde global (base engagement)	-5,9%	-11,9%	-12,6%	-12,4%	-11,3%	-10,5%	-9,5%
Solde global de base	1,2%	-3,2%	-2,8%	-2,3%	-1,9%	-1,9%	-1,0%
Solde primaire (base engagement)	-5,7%	-11,6%	-12,2%	-13,1%	-11,9%	-11,1%	-10,0%
Solde global (base caisse)	-6,7%	-12,7%	-13,3%	-13,1%	-11,9%	-11,1%	-10,0%
Criteria de convergence de l'UEMOA							
(En %)							
Solde de base/sur PIB	1,2%	-3,2%	-2,8%	-2,3%	-1,9%	-1,9%	-1,0%
Pression fiscale	11,0%	11,0%	11,4%	12,3%	12,8%	13,2%	13,8%
Masse salariale/recettes fiscales	33,4%	32,7%	31,3%	31,3%	28,9%	27,0%	25,5%
Dépenses en capital sur ressources propres/Recettes fiscales	25,3%	31,3%	30,3%	30,3%	30,9%	32,9%	36,5%

Source: CCE/DGE/ME/F

Annexe 5. Système de production rurale au Niger



ANNEXE N°6 : Tableau synoptique du fonctionnement du dispositif du système de suivi évaluation de la SDRP

N°	Institution	Fonction	Mécanisme	Calendrier	Source de jugement ou support d'appréciation	Institution qui produit le rapport de base	Rendre compte à qui (imputable devant qui)
1	Comité de Pilotage	Orientations et prise de décisions politique Arbitrage budgétaire par rapport aux priorités nationales	-Réunion annuelle (1) - Réunion extraordinaire	Juillet	-Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre -Rapport de revue à mi-parcours (3ème année) -Rapport d'évaluation d'impact (5ème année)	Secrétariat Permanent de la SRP à travers le comité technique national	Au Gouvernement
2	Comité Gouvernement PTF	- Coordination de la mobilisation et suivi de l'utilisation de l'aide au développement - Suivi de la déclaration de Paris	Réunion semestrielle - Réunion extraordinaire	Janvier-Juin	-Rapport de suivi budgétaire -Rapport de suivi de la Déclaration de Paris -CDMT	- DGEPD (Commissariat Chargé du développement) SP/SRP -DGB (CCE) - Ministères sectoriels	Au Comité de Pilotage et Gouvernement
3	Comité de concertation et de Dialogue	Veiller à la participation active des acteurs nationaux et régionaux (élus, société civile et secteur privé) dans le processus	- Réunion semestrielles - Réunion extraordinaire	Janvier-juin	Rapports des autres organes et structures du dispositif	SP/SDRP, comités sectoriels, DONGAD	comité technique national
4	Comité Technique National	Suivi des progrès des politiques, programmes et projets de développement	- Réunions régulières	continu	Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre -Rapport de revue à mi-parcours	SP/SRP et comités sectoriels	Aux Comités supérieurs (comité de pilotage, comité de suivi, comité de suivi et d'évaluation) du Gouvernement

N°	Institution	Fonction	Mécanisme	Calendrier	Source de jugement ou support d'appréciation	Institution qui produit le rapport de base	Rendre compte à qui (imputé devant qui)
					(3ème année) -Rapport d'évaluation d'impact (5ème année),		
5	SP/SRP	Planification et coordination du suivi de la mise en œuvre des plans d'actions de la SDRP, impulsion pour l'élaboration des stratégies sectorielles, identification des programmes à évaluer	Préparation des dossiers à soumettre aux autres instances, coordination, impulsion,	permanent	Rapports sectoriels et régionaux	Ministères, régions, INS, MEF	-Aux comités supérieurs (comité de pilotage, comité de Gouverner, comité de concertation et de dialogue et comité technique national)
6	Comités sectoriels	- Bilan de la mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels, perspectives, Elaboration et mise à jour des plans d'actions sectoriels - Veiller à la cohérence des politiques sectorielles avec la SDRP	Régulier	continu	Rapports des régions, les informations sectorielles, les rapports des enquêtes	DEP	Au Comité National ou SP/SRP
7	INS	Suivi de tendance de la pauvreté et des OMD Coordination du système statistique et centralisation des données dans la base de données	Enquêtes ménages Collecte des données sectorielles		Rapport national de suivi des OMD et de la pauvreté Enquête ménages Etude qualitative	INS	Aux structures commanditaires enquêtes

N°	Institution	Fonction	Mécanisme	Calendrier	Source de jugement ou support d'appréciation	Institution qui produit le rapport de base	Rendre compte à qui (imputé devant qui)
		NIGERINFO, Publication de l'annuaire statistique					
8	DGEPD	Suivi des programmes et projets Suivi de l'aide			Rapport d'évaluation indépendante Rapport des programmes et projets Rapport de synthèse des enquêtes par INS	INS Consultants indépendants DGEPD Unité des programmes et projets, DEP	Au Comité Technique National
9	DEP	- Planification sectorielle, - Appui-conseil aux directions techniques et transversales pour les travaux de conception, planification, - Suivi- Evaluation des projets et programmes	- Réunion de concertation des DEP sur des thèmes précis - Supervision des réalisations sur le terrain - Centralisation des données sectorielles	continue	Rapports et bilans	- Services déconcentrés et - Directions techniques et transversales	Comité sectoriel
10	DS	Développer des bases de données spécifiques qui alimenteront les systèmes de suivi-évaluation de la SRP Collecte et traitement des données sectorielles	-	-	Rapports	DS, directions techniques centrales	Comité sectoriel
11	Société civile	-Apporter un éclairage aux					

N°	Institution	Fonction	Mécanisme	Calendrier	Source de jugement ou support d'appréciation	Institution qui produit le rapport de base	Rendre compte à qui (imputé devant qui)
		décideurs sur les domaines d'intervention prioritaires, - Participer aux évaluations conjointes selon les domaines d'intervention - Fournir les informations relatives aux projets qu'elle met en œuvre.	Réunion de concertation avec des partenaires	-	Rapports d'activités	membres	-
12	Secteur privé	Développer des bases de données spécifiques à l'alimenteront du systèmes de suivi-évaluation de la SRP. Participer aux évaluations conjointes selon les domaines d'intervention	Réunion, rencontre avec les partenaires		rapports d'activités	membres	
13	ONAPAD/UAAP	Apporter un appui technique d'encadrement et d'analyse au Système de Suivi Participatif de la Pauvreté Aviser et alerter les décideurs, les partenaires au développement et la société			rapports d'analyses, rapport sur le suivi des OMD		INS

N°	Institution	Fonction	Mécanisme	Calendrier	Source de jugement ou support d'appréciation	Institution qui produit le rapport de base	Rendre compte à qui (imputé devant qui)
		civile sur l'impact des politiques économiques et sociales sur la pauvreté et le développement durable et les OMD au Niger.					

ANNEXE N°7 : Liste des études à conduire pour enrichir la SDRP

- Etude sur la caractérisation des pôles régionaux de développement ;
- Etude sur les secteurs pourvoyeurs d'emplois ;
- Etudes socio-économiques dans des domaines bien ciblées afin d'avoir un bon diagnostic et une situation de référence (indicateurs de référence et indicateurs cibles) ;
- Etudes sur les capacités du Niger à mobiliser et à absorber des ressources extérieures ;
- Conception d'un modèle de simulation pour le secteur rural ;
- Etude prospective ;
- Actualisation de l'étude sur les échanges commerciaux Niger-Nigéria
- Etude sur le potentiel fiscal du Niger ;
- Etude sur le dispositif d'appui-conseil du secteur rural ;
- Approfondissement de l'étude sur les sources de croissance.
- Etude d'évaluation du BEEEI et de le renforcer en raison de son rôle stratégique.
- Exécuter des enquêtes permettant de disposer des données désagrégées par sexe
- Conduire des études de situation des enfants et des femmes en matière de santé, d'éducation et d'accès à l'eau potable
- Réaliser une étude sur la malnutrition chronique
- Réaliser une étude sur le phénomène migratoire en relation avec la pauvreté
- La réalisation d'une étude sur la politisation de l'administration
- La réalisation d'une étude sur la corruption et la gouvernance
- La réalisation d'une étude sur la problématique de la décentralisation relativement aux populations insulaires (sur le long du fleuve Niger et de la Komadougou)
- La réalisation d'une étude sur la contribution des OSC au développement
- La réalisation d'une étude diagnostic genre dans tous les domaines
- La réalisation d'une étude sur la contribution de la société civile à la mise en œuvre de la SRP première génération.
- La réalisation d'une étude d'impacts sur le genre et les droits humains
- La réalisation d'une étude sur la productivité dans le secteur public
- La réalisation d'une étude sur les capacités de la commune à assurer le développement local
- Réactualisation de la cartographie topographique de base
- Mise à jour de la carte de la pauvreté dans la perspective de régionalisation de la SDRP,
- Généralisation à toutes les communes de l'étude sur les capacités financières des communes,
- La pauvreté non monétaire ou « pauvreté niveau de vie » à partir des données des enquêtes EDSN – MICS. ;
- Etude approfondie sur les déterminants de la pauvreté et sur l'évolution de la pauvreté
- Etude sur les capacités d'absorption

ANNEXE N°8 : PLAN D'ACTION GLOBALE (2008-2012)

Impact : Bien être des populations du Niger amélioré										
Effet global : Revenu accru particulièrement pour les femmes et les hommes pauvres										
Effet Spécifique : croissance forte et diversifiée maintenue à un niveau satisfaisant										
			Budget	Acquis à travers les projets en cours	Gap	2,008	2,009	2,010	2,011	2,012
produits	Secteur/SOUS-SECTEURS	ACTIONS PRIORITAIRES	2008-2012							
			(en millions FCFA)							
Axe 1 : La recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois										
OBJECTIF STRATEGIQUE : Accélérer la croissance économique, diversifier ses sources et en faire bénéficier durablement aux pauvres										
Grappes de croissance à haut potentiel et créatrices d'emplois développées	développement rural	LUTTE CONTRE L'INSECURITE ALIMENTAIRE par le développement de l'irrigation	66,660	2668.00	63,992	27,184	26,984	4,164	4,164	4,164
		développement des systèmes financiers ruraux								
		dont Amélioration de l'accès des ruraux au crédit	1,177		1,177.00	254	224	233	233	233
		Développement de la micro finance	8,731	3105.00	5,625.50	1,763	1,742	1,742	1,742	1,742

<i>Promotion d'une banque de développement rural</i>	1,900	0	1,900.00	1,550	50	100	100	100
Construction des INFRASTRUCTURES HYDRO-AGRIQUES et promotion de l'irrigation (prg 41 SDR)	107,922	6,228	101,694	21,394	21,622	21,635	21,635	21,635
GOUVERNANCE LOCALE DES RESSOURCES NATURELLES Valoriser et gérer de manière durable les ressources naturelles	19,215	0	19,215	5,239	3,026	3,650	3,650	3,650
RECHERCHE - FORMATION - VULGARISATION Contribuer à l'amélioration des performances du secteur rural par la mise au point et l'adoption de technologies adaptées aux besoins des utilisateurs et par la formation des acteurs du développement rural	9,076	0	9,076	1,128	1,141	2,269	2,269	2,269
renforcement des institutions publiques du secteur rural	8,364	0	8,364	1,098	993	2,091	2,091	2,091

PREVENTION ET GESTION DES CRISES ET CATASTROPHES NATURELLES Prévenir et atténuer les crises alimentaires et les autres catastrophes naturelles	48,881	4,983	43,898	6,079	6,141	12,220	12,220	12,220
PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT Préserver l'environnement en vue d'une exploitation saine et durable du milieu	43,040	1,643	41,397	5,310	5,450	10,760	10,760	10,760
AMENAGEMENT PASTORAL ET SECURISATION DES SYSTEMES PASTORAUX	24,504	7478.49	17,026	7,618.76	5,481.21	3,801.48	3,801.48	3,801.48
renforcement des capacités des organisations professionnelles et structuration de filières	18,450	0.00	18,450	3,805.00	3,590.00	3,685.00	3,685.00	3,685.00
RESTAURATION DES TERRES ET REBOISEMENT Inverser la tendance à la dégradation généralisée des terres et du couvert végétal	185,647	7563.50	178,084	36,996	36,889	37,254	37,254	37,254

	REGENERATION DES ECOSYSTEMES ET MISE EN VALEUR DE LA VALLEE DU NIGER	83,424	1037	82,387	12,540	16,946	17,979	17,979	17,979
	Total développement rural	626,991	34,706	592,285	131,958	130,280	121,585	121,585	121,585
<i>Artisanat</i>	Renforcement des capacités des opérateurs en terme de compétence technique, de gestion et d'innovation	1,600	0	320	320	320	320	320	320
	Modernisation des équipements et des outils de travail des artisans	1,220	0	1,220	20	300	300	300	300
	Mise en place des nouveaux instruments financiers	2,550	84	2,466	350	550	550	550	550
	Adaptation de la fiscalité et de la couverture aux spécifiés du secteur	30	0	30		30			
	Renforcement de la modernisation des zones et parcs artisanaux	2,830		2,830	290	1,580	320	320	320
	Valorisation et promotion des produits artisanaux sur les marchés	525	0	525	105	105	105	105	105
	Total artisanat	8,755	84	8,671	1,085	2,885	1,595	1,595	1,595
	<i>Tourisme</i>	Elaboration de la Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme	100	0	100		100		

	Identification et l'aménagement des nouveaux sites touristiques	1,000	0	1,000	200	200	200	200	200
	Formation et l'amélioration de la qualité de services	500	0	500	100	100	100	100	100
	Promotion et le marketing	600	0	600	100	125	125	125	125
	Appui institutionnel	750	0	750	310	185	185	35	35
	Développement des activités locales	1,400	0	1,400	280	280	280	280	280
	Total tourisme	4,350	0	4,350	990	990	890	740	740
<i>Mines</i>	Appui à la création des PME minières	5,350	100	5250	2050	2000	600	450	250
	Renforcement des capacités des artisans miniers	1,750	0	1750	350	350	350	350	350
	Amélioration de la productivité de l'artisanat minier	6,790	1300	5490	2040	1660	1285	915	890
	Amélioration du cadre de vie des exploitants miniers	1,980	700	1280	640	500	400	230	210
	La préservation de l'environnement dans les sites de production	1,955	0	1955	545	390	340	340	340
	renforcement des capacités des structures de gestion notamment pour le suivi de l'exploitation pétrolière (recrutement de cadres, formations continues...)	563		563	124	143	121	110	65

		la maîtrise des risques sanitaires liés à l'exploitation de l'uranium.	1,090	0	1090	460	210	140	140	140
		Renforcement et diversification du secteur minier	7,500	7500	0	2700	1600	3200		
		Total mines	26978	9600	17378	8909	6853	6436	2535	2245
Pôles régionaux de développement créés	<i>Spécificités régionales et locales dans la SDRP</i>	Elaboration de programmes de développement économique dans les domaines d'intervention où les régions disposent d'un potentiel offrant de solides avantages compétitifs	2000	0	2,000	400	400	400	400	400
Cadre macroéconomique stabilisé	<i>Cadre macroéconomique</i>	Poursuite des efforts de maîtrise des déficits budgétaire et extérieur								
		Maîtrise de l'inflation								
		Amélioration des recettes publiques (amélioration du recouvrement)	30898.847	0	30,899	8,601	7,141	7,538	3,700	3,918
		Consolidation de la gestion de la dette publique (apurement des arriérés de la dette intérieure, élaboration de la stratégie de désendettement)	148050	0	148,050	40,050	40,000	40,000	28,000	0

Compétitivité globale de l'économie nigérienne rehaussée	<i>Environnement micro économique des affaires</i>	élaboration, adoption et mise en œuvre d'un plan d'action d'amélioration du climat des affaires sur la base des indicateurs: création d'entreprise, fiscalité, accès au foncier, commerce extérieur, réglementation dans le domaine de la construction, cessation d'activité d'entreprises, exécution des contrats, obtention de crédit, protection des investisseurs, marché du travail)	1500		1500	300	300	300	300	300
		élaboration et mise en œuvre d'une politique nationale en matière de propriété industrielle	65		65	20	20	25		
		mettre en place une veille technologique et réglementaire	20		20	4	8	8		
		réalisation d'une étude sur les coûts de facteur	100		100	100				
		renforcement des capacités techniques des industries agropastorales	1095		1095	450	405	240		
		élaboration, mise en œuvre et suivi des normes nationales, gestion documentaire	410		410	60	70	80	90	110

	élaboration d'une réglementation et d'un système de certification des produits;	485		485	65	80	100	110	130
	élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication, de sensibilisation et de vulgarisation des réformes et mesures réglementaires et institutionnelles	250		250	50	50	50	50	50
	organisation et renforcement du dialogue et du partenariat fécond public -privé	100		100	20	20	20	20	20
	Total ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES	4025	0	4025	1069	953	823	570	610
<i>Dispositif de soutien du secteur privé</i>	Renforcement du Centre de promotion des investissements (CPI) et du Centre des formalités des entreprises(CFE)	80		80	17	17	16	15	15
	Création du Centre de gestion agréé(CGA)	95		95	95				
	renforcement de l'Agence Nigérienne de Promotion des Exportations (ANIPEX)	500		500	100	100	100	100	100
	Mise en place d'une cour de médiation et d'arbitrage	90		90	45	45			

Renforcement du Centre national de perfectionnement en gestion (CNPG)	30		30	20	10			
Construction d'un Parc National des Foires et Exposition	450		450	300	150			
Mise en place d'un dispositif de suivi de la charte des PME et création d'un observatoire des PME	3500	10	3490	500	600	700	800	900
Elaboration et mise en œuvre du Programme de mise à niveau des entreprises	3055		3055	1055	1000	1000		
création et aménagement de domaines industriels	6100		6100	100	2000	3000	1000	
Création d'un centre National de la Propriété Industrielle	100		100	100				
Pérennisation de Entreprenre au Niger(EAN) et création des pépinières d'entreprises	5912		5912	1672	1120	1120	1000	1000
Mise en place d'une agence de vérification de conformité des produits importés et locaux aux normes	800		800	500	300			

	renforcement des capacités humaines/formation des cadres du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation, de la chambre de Commerce et d'industrie, et des institutions d'appui	100		100	25	10	30	25	10
	Total dispositif de soutien au secteur privé et environnement des affaires	24837	10	24827	5598	6305	6789	3510	2635
<i>Financement de l'économie</i>	mise en place d'un fonds de promotion des PME/PMI (avec des volets refinancement, garantie, capital-risque, etc)	30,000		30,000	6000	6000	6000	6000	6000
	mise en place d'un fonds de financement des exportations (FADEX)	1,500		1,500	300	300	300	300	300
	Poursuite de la mise en œuvre du Projet de Développement du Secteur Financier (PDSF), en menant à leur terme les opérations de restructuration du Crédit du Niger et de Niger-Poste	6,500		6,500	1500	2000	1000	1000	1000

	Poursuite de la restructuration par le PDSF des institutions financières non bancaires notamment les assurances et la sécurité sociale	2,000		2,000	1000	1000	0	0	0
	Total financement	40,000		40,000	8800	9300	7300	7300	7300
<i>Micro finance</i>	Assainissement des opérations de micro finance non viable, appuyé par une application stricte de la réglementation, notamment la création d'une institution de supervision et de contrôle	13,600		13,600	2100	2200	2800	3000	3500
	dont ARMF	764		764	146	150	153	156	159
	Consolidation et le développement du professionnalisme	8,000	1750	6,250	200	3500	2047	1300	953
	Facilitation de l'accès au refinancement	10,000		10,000	200	4500	3000	1500	800
	Accroissement et diversification des produits des IMF	3,500		3,500	250	1000	700	500	1050
	Création et fonctionnement d'un cadre national de concertation	1,500		1,500	250	800	450	0	0
	total secteur micro finance	36600	1750	34,850	3000	12000	8997	6300	6303
	Total secteur financier	76,600	1,750	74,850	11,800	21,300	16,297	13,600	13,603

<i>Commerce</i>	Création et fonctionnement d'un cadre national de concertation	1500	1500	250	800	450	0	0
	élaboration, validation et mise en œuvre de la matrice d'action du Cadre Intégré pour l'assistance technique au commerce en faveur des PMA (EDIC)	1000	1000		250	250	250	250
	renforcement des capacités institutionnelles, techniques et logistiques dans le cadre des Accords de partenariat Economiques (APE) avec l'Union Européenne	400	400		100	100	100	100
	Etude du marché régional, élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de consolidation de la position du Niger et d'exploitation rationnelle du marché régional notamment du Nigéria	500	500	100	100	100	100	100
	amélioration des circuits intérieurs de commerce; spécialisation et construction des marchés modernes	5000	5000	1000	1000	1000	1000	1000
	mise en place d'un dispositif de surveillance commerciale	400	400	100	100	200		

		Appui institutionnel pour la mise en œuvre des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce(OMC)	100		100	20	20	20	20	20
		renforcement des infrastructures liées au commerce	0		0					
		prospection active des marchés extérieurs	100		100	20	20	20	20	20
		Total commerce	9000	0	9000	1490	2390	2140	1490	1490
Contribution de la Culture et des Arts rehaussée	<i>Culture et arts</i>	Mise en œuvre de la politique culturelle Nationale (Organisation de la Table ronde sur le financement de la culture)	175		175	175				
		Développement des équipements et des Industries Culturelles. (centre de cinématographie, instituts des arts)	4000	800	3200	900	1100	1100	450	450
		Actions de promotion du Patrimoine Culturel	2700	1050	1650		800	700	600	600
		Total culture	6875	1850	5025	1075	1900	1800	1050	1050

			Budget							
Effets globaux: Niveau d'instruction relevé pour les hommes et les femmes, longévité rehaussée										
Effets spécifiques: accès et qualité de l'éducation rehaussée, cadre de vie amélioré, mortalité réduite en particulier pour les femmes et les enfants, propagation du SIDA stoppée, état nutritionnel des populations amélioré, culture de l'équité de l'égalité et la protection sociale renforcée, emplois décents créés										
Objectifs	Secteur/SOUS-SECTEURS	ACTIONS PRIORITAIRES	2008-2012							
			(en millions FCFA							
Axe 2 : Accès équitable aux services sociaux										
OBJECTIF STRATEGIQUE : Favoriser l'accès universel aux services sociaux et en faire bénéficier durablement aux pauvres										
Education et formation professionnelle développées	L'enseignement préscolaire	étendre l'accès et l'accessibilité ;	24,000	0	24,000	4,800	4,800	4,800	4,800	4,800
		améliorer les contextes et les conditions d'enseignement et d'apprentissage	16,000	0	16,000	2,500	6,000	2,500	2,500	2,500
	L'enseignement de base 1 (primaire)	assurer l'accès au plus grand nombre d'enfants par la mise à disposition d'infrastructures et équipements conséquents	245,951	29,213	216,738	50,086	58,297	61,209	36,463	39,897
		Stimulation de la demande sociale d'éducation par la mise en place de cantines scolaires en zone à déficit alimentaire chronique	21,431	15,978	5,453	4,094	4,278	4,328	4,353	4,378

	donner les moyens pédagogiques, humains et matériels par l'amélioration de la qualité de la formation initiale et continue des enseignants et encadreurs, l'élaboration de nouveaux programmes d'études dans les écoles normales d'instituteurs et la restructuration des CAPED	32,985	0	32,985	4,780	6,750	8,250	7,080	6,125
	Promotion de l'éducation spécialisée	1,600	0	1,600	160	960	160	160	160
	Promotion de l'enseignement bilingue	40,000	0	40,000	8,000	8,000	8,000	8,000	8,000
	Appui à l'enseignement privé	2,400	0	2,400	480	480	480	480	480
	Promotion de l'enseignement franco arabe	10,152	7,592	2,560	3,093	3,045	3,048	514	453
	Rénover les Curricula et doter les élèves de manuels et guides pour les enseignants	25,896	0	25,896	2,534	3,951	18,811	300	300
	Généraliser la stratégie des Ecoles Rurales Alternatives (écoles à classe unique) à l'ensemble du pays	975	0	975	235	320	320	50	50

	impliquer les communautés dans la gestion de l'école à travers les COGES ;	2,962		2,962	177	59	59	1,309	1,359
	Suivi des acquis scolaire	265	0	265	39	39	109	39	39
	Promotion de la scolarisation des filles	10,357	253	10,104	3,463	2,600	1,427	1,439	1,427
L'éducation non formelle (alphabétisation)	la construction de foyers d'éducation permanente (FEP)	5,000	0	5,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
	Recrutement d'animateurs de FEP	125	0	125	25	25	25	25	25
	Recrutement des contractuels en ENF	840	0	840	120	144	168	192	216
	Rénovation des curricula,	7,400	0	7,400	1,400	1,500	1,500	1,500	1,500
	la formation continue d'inspecteurs et de spécialistes	0	0	0					
	Prise en compte du champ d'intervention de l'ajami en tant qu'innovation	1,900	0	1,900	900	400	300	200	100
	Amélioration de la qualité de la formation de formateurs	345	0	345	100	100	75	50	20
	Promotion de l'offre éducative en ENF par les systèmes alternatifs	650	0	650	300	150	100	50	50
	Etude, Suivi et évaluation des activités	450	0	450	90	90	90	90	90
	Renforcements des capacités en ENF	600	0	600	120	120	120	120	120

	Développement du SIM-ENF	400	0	400	80	80	80	80	80
	Développement de l'environnement lettré en langues nationales	1,750	0	1,750	790	490	190	190	90
<i>Pilotage du système</i>	Rénovation du système d'information statistique et de carte éducative du MEN et déconcentration de la production statistique	956		956	180	185	191	197	203
	Renforcement de la planification et de la programmation	408	90	318	118	88	72	63	67
	Assurer une gestion efficace des ressources humaines pour un meilleur pilotage du système	745	700	45	245	185	115	85	115
	mieux gérer les ressources humaines ; (v) de créer des cantines scolaires dans les écoles.								
	Total éducation primaire	456,542	53,826	402,716	89,907	104,135	117,527	71,329	73,644

<i>L'enseignement secondaire cycle de base 2</i>	développer l'offre publique d'éducation pour faire face aux incidences du flux des élèves venant du cycle primaire, en portant le taux d'accès en 6 ^{ème} de 22,7% en 2005 à 35% en 2015 par la construction et l'équipement de salles de classes au cycle de base 2	138,356		138,356	50,955	18,447	15,684	31,285	21984.6
	Améliorer la qualité de l'enseignement dispensé au cycle de base2	19,180		19,180	7618.1	2621.2	1687.6	5558.33	1694.7
	Développement institutionnel au cycle de base 2	60,588		60,588	19,402	11,676	10,673	9,417	9,421
	Total cycle de base 2	218,124	0	218,124	77,975	32,744	28,044	46,260	33,100
<i>Enseignement moyen</i>	Construction (salle de classes, laboratoires, bibliothèques, infrastructures, ...)	12,028		12027.9	2,862	2,276	2,695	2,367	1,829
	Equipements	23,917		23917.27	17,590	208	2,483	2,377	1,260
	Réhabilitations	10,940		10940	4,376	3,282	1,094	1,094	1,094
	Appui à la scolarisation de la jeune fille au lycée	1,630		1630.3	260	260	267	285	558

	Améliorer la qualité de l'enseignement dispensé au cycle moyen (NTIC, manuels, encadrement, électricité, eau,,,))	18,914		18914.4	9600	1353.3	1778.4	5296	886
	Promotion de l'enseignement secondaire franco arabe	145	145	0	29	29	29	29	29
	Renforcement des capacités institutionnelles	1,895		1894.87	771	620	313	158	33
	Total enseignement moyen	69470	145	69325	35488	8029	8659	11605	5688
<i>L'enseignement et la formation professionnelle et technique</i>	Constructions et équipement des sept (7) CFPT existants et réhabilitation des autres centres et dotation en intrants pédagogiques	19889	111	19778	6305	4846	4846	1946	1946
	Renforcement des compétences des enseignants formateurs	840	0	840	172	167	167	167	167
	Développement de l'ingénierie de la formation professionnelle	2920	0	2920	596	581	581	581	581
	Réhabilitation et coordination du dispositif national de formation	318	0	318	159	52	20	87	0

création équipement et Dotation en personnel enseignants de CFPT type réduit (niveau départements) et Construction des CFDC existants (niveau communes) et Directions (8) et inspections régionales (8)	26664	0	26664	5516	6092	6668	5844	2544
Programme d'Appui à la formation professionnelle et Technique et à la promotion des micros Entreprises (PAFPI/PME)	11000	2746	11000	2200	2200	2200	2200	2200
Fond d'Appui à la Formation Continue et à l'Apprentissage	4700	2350	2350	940	940	940	940	940
programme d'appui à la formation professionnelle et technique en Adjami	3876	0	3876	969	969	969	969	0
TOTAL FPT	70207	5207	65000	16857	15847	16391	12734	8378

<i>L'enseignement supérieur</i>	reconfiguration de l'offre de formation et de recherche (implantation du régime académique LMD, introduction de filières professionnelles courtes de type bac+2 ou licence professionnelle, développement d'un dispositif de formation continue, programmation de la recherche en fonction des objectifs nationaux en matière de développement et du potentiel existant et d'en financer l'activité à travers un fonds spécifique).	20,000	0	20,000	4,168	4,000	4,000	3,916	3,916
	l'amélioration de la qualité de la formation et des conditions d'apprentissage (amélioration du taux d'encadrement, recrutement d'enseignants permanents, rénovation des curricula dans le cadre de la modernisation pédagogique induite par la réforme « LMD », remise à niveau des équipements et des matériels pédagogiques et l'intégration des NTIC dans l'enseignement)	15,000	0	15,000	5,170	3,830	2,000	2,000	2,000

		la modernisation de la gestion ((système d'information et de gestion pédagogique, administratif et financier, généralisation de la programmation et le recours systématique à des tableaux de bord)	7,504	0	7,504	1,670	1,459	1,459	1,459	1,457
		l'ouverture des établissements d'enseignement supérieurs publics à la formation continue et de la mise en œuvre de formations professionnalisées (création d'interface avec le milieu professionnel;)	7,504	0	7,504	1,670	1,459	1,459	1,459	1,457
		Total ens sup	50,008	0	50,008	12,678	10,748	8,918	8,834	8,830
		total éducation et formation professionnelle	864,350	59,178	805,173	232,906	171,504	179,539	150,761	129,640
Etat sanitaire et nutritionnel accru	<i>Santé maternelle</i>	l'amélioration de l'état de santé de la reproduction des populations, sécurisation des produits SR	25,066	0	25,066	5,013	5,013	5,013	5,013	5,013
		la facilitation de l'accès des plus pauvres et des plus vulnérables aux soins de santé de la reproduction ;	3,583	0	3,583	665	338	836	1,048	698

	le recrutement et déploiement du personnel de santé en quantité et en qualité suffisante sur l'ensemble du territoire ;	309	0	309	62	62	62	62	62
	la sensibilisation des femmes en grossesse quant à l'intérêt des consultations pré et post natales.	1,041	0	1,041	118	102	461	224	137
<i>Santé infantile</i>	Appui systématique au PEV et aux activités complémentaires de vaccination ;	70,000	0	70,000	14,000	14,000	14,000	14,000	14,000
	extension de la PCIME dans tous les districts (prévention et prise en charge des maladies, notamment les diarrhées, le paludisme, la rougeole, les IRA et la malnutrition) ;	440	0	440	100	100	80	80	80
	activités IEC pour améliorer les connaissances et les pratiques des familles et des communautés, en vue d'adopter des comportements favorables à la santé de l'enfant.	285	0	285	57	57	57	57	57

	l'accélération du contrôle pour réduire notamment la mortalité infantile ;	172	0	172	34	34	34	34	34
	le renforcement de la couverture en infrastructures sanitaires à travers la décentralisation effective des services de santé ;	0		0					
<i>Lutte contre le Paludisme</i>	l'intensification de la sensibilisation sur l'utilisation des moustiquaires imprégnées et d'insecticides et sur les mesures d'assainissement telles que l'évacuation des eaux usées et le traitement des gîtes larvaires,	5,000	250	4,750	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
	l'intensification du traitement présumé intermittent.	5,000	1,000	4,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
	amélioration de la disponibilité et de l'accès aux médicaments antipaludiques	25,000	10,000	15,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000

<i>Lutte contre le VIH/SIDA</i>	la prévention de la transmission du VIH/SIDA à travers une large sensibilisation;	0		0					
	la sécurité de la transfusion sanguine et la promotion de la recherche ;	0		0					
	l'assistance aux personnes atteintes de la maladie notamment l'accès aux ARV ;	25,000	0	25,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
	la disponibilité dans toutes les régions des réactifs pour le dépistage volontaire ;	1,750	0	1,750	350	350	350	350	350
	la formation du personnel de santé ;	0		0					
	la réalisation d'enquêtes régulières au niveau des groupes vulnérables pour permettre un suivi de la maladie,	0		0					

	le renforcement du suivi de la co-infection et de la PTME. De même, l'approche multisectorielle sera renforcée et les activités de lutte contre le SIDA seront déconcentrées au niveau des 42 districts sanitaires.	746	0	746	96	110	150	180	210
	le dépistage et la prise en charge des cas ;	0		0					
<i>Lutte contre la Tuberculose</i>	le renforcement des laboratoires ;	1,411	14	1,397	282	282	282	282	282
	le renforcement des capacités du personnel ;	4,063	598	3,465	813	813	813	813	813
	le renforcement et suivi de la co-infection tuberculose/VIH/SIDA	208	67	141	52	52	52.04	52	52
	l'amélioration de la disponibilité et de l'accès aux médicaments antituberculeux (stratégie DOTS).	2,623	533	2,090	525	525	525	525	525

<i>Les maladies non transmissibles</i>	Elaboration d'une stratégie nationale de prise en charge des maladies comme le cancer, le diabète, la drépanocytose, l'épilepsie, l'HTA	5,000	0	5,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Etendre la couverture sanitaire (65% en 2006) et améliorer la qualité des services	l'extension des services,	372,000	33,784	338,216	74,400	74,400	74,400	74,400	74,400
	le renforcement de la qualité des soins,	600	0	600	111	115	120	125	130
	l'augmentation de l'offre de services,	295	0	295	54	57	59	61	64
	la prise en compte de la demande communautaire (nouvelles reformes sur la participation communautaire; mise en place du fonds social national de santé pour la prise en charge des démunies)	75	0	75	15	15	15	15	15

	l'application effective des textes instituant la gratuité de certaines prestations des soins et services de santé ainsi que leurs mesures d'accompagnement (césarienne, enfants de 0-5 ans, cancer, fibrome)	22,531	3,000	19,531	4,160	4,326	4,499	4,679	4,866
	le renforcement du système d'approvisionnement et de distribution des médicaments, réactifs et consommables	18	0	18	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
	la restructuration de la centrale d'achat (ONPPC) .	5	0	5	1	1	1	1	1

<i>Nutrition</i>	Renforcement de stratégies préventives (lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, promotion de la production d'aliments riches en micronutriments, surveillance nutritionnelle, nutrition chez les jeunes à l'école, interventions essentielles en nutrition, promotion du développement et de l'utilisation d'aliment de complément adéquat, la fortification des aliments)	46,011	0	46,011	9,202	9,202	9,202	9,202	9,202
	Renforcement des stratégies curatives (amélioration de l'accès à la prise en charge diététique et médicale, contrôle de l'interaction entre nutrition et VIH, prise en charge des maladies émergentes liées à la suralimentation, au diabète, à l'obésité, à l'hypertension, et aux maladies cardiovasculaires)	1,530	0	1,530	306	306	306	306	306

	Renforcement des stratégies transversales (approche globale des problèmes de nutrition, communication nutritionnelle performante, renforcement du statut de la femme, recherche d'une intégration opérationnelle entre les différents services de nutrition, formation des ressources humaines, prise en charge et prévention de la malnutrition, l'implication et la participation des structures communautaires).	14,216	0	14,216	2,843	2,843	2,843	2,843	2,843
	Fonds commun d'appui au PDS (IDA:60% AFD 40%) de 2008 à 2010		20,220						
	Total santé, nutrition et SIDA	633,978	69,467	564,511	126,263	126,107	127,111	127,355	127,142

Accès à l'Eau potable accru	approvisionnement en eau potable en milieu rural	l'optimisation des points d'eau modernes existants par des opérations de réhabilitation								
		la réhabilitation des mini aep et des postes d'eau autonomes								
		la construction des forages puits cimentés adaptés								
		l'adaptation et l'amélioration du cadre juridique et réglementaire								
		Total hydraulique villageoise	221,171	50,000	171,171	44,243	44,243	44,243	44,243	44,199
	amélioration du niveau de connaissance de gestion et de protection des ressources en eau	la poursuite et l'installation des UGE et des CREA restantes								
		l'adaptation du régime de l'eau au cadre juridique national								
		l'élaboration du plan national de gestion intégrées de ressources en eau								
		la poursuite du suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau								

		l'élaboration des schémas d'aménagement hydrologiques								
		l'actualisation de la base de données IRH/SIGNER								
		Total connaissance des ressources en eau	17,821	460	17,361	3,691	1,431	4,233	4,233	4,233
	hydraulique urbaine									
		l'élaboration d'un schéma directeur de l'hydraulique urbaine								
		la réalisation d'ouvrages de production, de stockage, de réseau de distribution, de branchement sociaux et de bornes fontaines								
		Total hydraulique urbaine	30,000	15,000	15,000	6,250	6,250	6,250	6,250	5,000
		Total hydraulique	268,992	65,460	203,532	54,184	51,924	54,726	54,726	53,432
Assainissement	<i>Le taux de couverture en milieu urbain et en milieu rural, respectivement de 70% et 50% en 2015.</i>	Réalisation d'infrastructures d'assainissement (réseau d'évacuation d'eaux pluviales, réseaux d'égouts, stations de traitement des eaux usées).	53,394		53,394	9,140	9,871	10,639	11,447	12,297

		Elaboration et mise en œuvre d'une politique d'assainissement, d'information, d'éducation et de communication sur l'hygiène ;	8,988		8,988	1,796	1,797	1,798	1,798	1,799
		Equipement des unités industrielles polluantes des stations de prétraitement des eaux résiduaires (8 unités industrielles : Braniger, ENITEX, Abattoir, 2 unités laitières + SNCP, HNN, HLN + 6 unités à Zinder, Maradi, Tahoua et Agadez)	1,400		1,400	200	300	300	300	300
		Réalisation d'ouvrages d'assainissement de base (latrines) dans les écoles, les centres de santé et les marchés ;	14,150		14,150	2,396	2,602	2,819	3,047	3,286
		Total Assainissement	77,932	0	77,932	13,532	14,570	15,556	16,592	17,682
Gestion des Déchets Solides et Lutte contre les pollutions et les nuisances	<i>gestion des déchets</i>	Elaboration et mise en œuvre des schémas directeurs de gestion des déchets solides ;	1,000		1,000	200	200	200	200	200
		Construction et gestion de décharges contrôlées de déchets solides urbains au niveau des chefs lieux de régions	2,930		2,930	570	559	580	603	618

		Total gestion de déchets solides	3,930		3,930	770	759	780	803	818
		Total Assainissement et gestion de déchets solides	81,862	0	81,862	14,302	15,329	16,336	17,395	18,500
Développement urbain et promotion d'un habitat décent	<i>Développement urbain et habitat</i>	Renforcement armature urbaine, adaptation du cadre institutionnel à la décentralisation, élaboration d'outils de planification, de programmation des investissements et équipements urbaines	1,760			310	280	290	440	440
		Renforcement des capacités de gestion de la ville, amélioration des ressources des communes, amélioration de la qualité de la dépense	900			150	150	200	200	200
		Réalisation ou réhabilitation des infrastructures et équipements urbains, amélioration de l'accès aux services de base	27,000			4,000	5,000	6,000	6,000	6,000
		Amélioration de l'accès des pauvres aux services urbains et aux services sociaux de base	900			150	150	200	200	200

		Réalisation d'opérations de construction de logements économiques ou sociaux, réalisation d'opérations de réhabilitation des quartiers anciens ou sous intégrés, réalisation d'actions d'amélioration de l'habitat rural	42,210			6,100	10,210	8,550	8,550	8,800
		Total développement urbain et habitat (en millions FCFA)	72,770	0	72,770	10,710	15,790	15,240	15,390	15,640
Accès aux services énergétiques modernes accru	énergie	Accès aux Services Energétiques Modernes (SEM) des secteurs sociaux (santé, eau et éducation):								
		**Santé	4,703		4,703	1,591	656	731	816	909
		**Eau potable (force motrice)	18,837		18,837	2,361	2,917	3,604	4,453	5,502
		**Education	12,056		12,056	910	1,367	2,054	3,087	4,638
		Accès aux SEM du secteur productif (Agriculture: périmètres irrigués)	26,387		26,387	3,976	4,541	5,185	5,922	6,763
		Accès aux SEM des collectivités (zone rurale)	1,452		1,452	73	126	219	379	655
		Accès aux SEM pour les AGR en zone rurale (force motrice, etc.):	0		-					
		**Plate Forme Multifonctionnelle (PFM)	13,587		13,587	131	376	1,080	3,100	8,900

		**Autres AGR (Moulins, Artisanat, commerce, etc.)	4,444		4,444	504	649	835	1,074	1,382
		Accès aux Combustibles Modernes de Cuisson (CMC):	0		-					
		**Charbon minéral	4,161		4,161	238	353	616	1,075	1,879
		**Gaz butane	13,886		13,886	1,115	1,429	2,247	3,535	5,560
		biomasse durable et foyers améliorés	7,544		7,544	708	836	1,253	1,888	2,859
		Accès à l'électricité	133277		133,277	30,363	16,505	21,117	27,784	37,508
		Renforcement des infrastructures énergétiques	20082		20,082	2,928	3,392	3,931	4,554	5,277
		Actions d'accompagnement	79871		79,871	13,486	9,992	13,001	17,698	25,694
		Total accès énergie	340,287	-	340,287	58,384	43,139	55,873	75,365	107,526
<i>Emploi décent et les activités génératrices de revenus promus</i>	<i>emploi</i>	mise en place de l'observatoire national de l'emploi	1250	0	1250	400	400	150	150	150
		renforcement des capacités institutionnelles du MFP/T au vu du contexte nouveau intégrant la promotion de l'emploi	360	0	360	160	120	80		

évaluation des besoins en compétences des secteurs productifs sur les 10 ans à venir (y compris l'administration publique)	180	0	180	80	60	40		
promotion de l'auto emploi des jeunes	500	0	500	100	100	100	100	100
études sur les filières porteuses dans les sept régions (déjà réalisée à Niamey)	350	0	350	350				
Renforcement et modernisation des capacités du secteur informel en matière de création d'emploi décent,	1560	0	1560	312	312	312	312	312
promotion de programmes de création d'emploi	4250	350	3900	850	850	850	850	850
enquêtes nationales de main d'œuvre	500	0	500	100	100	100	100	100
études sur les conditions d'emploi des femmes et discriminations en matière d'emplois et de rémunérations	75	0	75	75				
appui au développement d'activités HIMO	1500	0	1500	300	300	300	300	300
promotion de micro entreprises non agricoles en milieu rural	2000	0	2000	400	400	400	400	400

		adaptation de la politique de formation professionnelle pour la satisfaction des besoins en compétences identifiés dans les secteurs productifs (pm)	50	0	50	25	25			
		Total emploi	12575.0	350.0	12225.0	3152.0	2667.0	2332.0	2212.0	2212.0
Pratique du sport promue	sport	le développement des infrastructures sportives	2500	0	2,500	500	500	500	500	500
		Promotion de la pratique du sport de haut niveau	2500		2500	500	500	500	500	500
		Promotion de la Fonction économique de sport	2500		2500	500	500	500	500	500
		Promotion de la santé par le sport	500		500	100	100	100	100	100
		la promotion de la pratique du sport de masse ;	500		500	100	100	100	100	100
		la promotion des sports et jeux traditionnels ;	1250		1250	250	250	250	250	250
		la promotion de la paix par le sport.	500		500	100	100	100	100	100
		Promotion du sport pour handicapés	500		500	100	100	100	100	100
		Total sport	10750		10,750	2150	2150	2150	2150	2150
			Budget							
Produits	SECTEURS/Sous secteurs	ACTIONS PRIORITAIRES	2008-2012							
			(en millions FCFA							

Axe 3 :Maîtrise de la croissance démographique										
OBJECTIF STRATEGIQUE : <i>Ralentir progressivement la croissance démographique</i>										
Maîtrise de la croissance démographique	Population	plaidoyer et de conscientisation sur les problèmes de population et développement	3,263	1,187	2,076	1,008	564	564	564	564
		information, éducation et communication et pour des changements de comportements (IEC/CCC) en santé de la reproduction et planification familiale	5,659	1,459	4,200	1,374	1,131	1,074	1,031	1,049
		promotion de l'accessibilité et de l'utilisation des services en santé de la reproduction, en particulier en planification familiale	3,633	260	3,373	1,656	772	478	359	368
		responsabilisation des couples et d'autonomisation économique des femmes	12,522		12,522	2,774	2,458	2,429	2,430	2,431
		coordination et suivi et évaluation	13,536	2,395	11,141	3,542	2,504	2,490	2,553	2,448
		Total population	38,613	5,302	33,312	10,353	7,429	7,035	6,937	6,860

			Budget							
Produits	SECTEURS/Sous secteurs	ACTIONS PRIORITAIRES	2008-2012							
			(en millions FCFA)							
Axe 4 : Réduction des inégalités et renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables										
OBJECTIF STRATEGIQUE : Réduire les inégalités et les vulnérabilités dans la société nigérienne										
Prise en compte du genre et promotion de la femme assurée	Genre	Rendre systématique la prise en compte de la dimension genre dans tous les domaines et à tous les niveaux	1,000	0	1,000	250	250	200	150	150
		Mettre en œuvre une stratégie visant une meilleure coordination des actions en matière de genre	1,000	200	800	200	300	250	150	100
		Appuyer la mise en œuvre des conventions internationales et des recommandations des sommets mondiaux relatifs aux droits des enfants et des femmes	500	0	500	150	200	50	50	50
		Favoriser l'application systématique des textes internes favorables à l'égalité de genre	100	0	100	20	20	20	20	20

Garantir l'égalité des chances et l'égal accès aux ressources aux hommes et aux femmes de même que leur contrôle	240	0	240	60	60	40	40	40
Elaborer, adopter et mettre en œuvre le Code de statut personnel	1,492	1,492	0	497	497	497		
Réviser et mettre en œuvre la politique nationale de promotion de la femme	1,000	0	1,000	300	400	100	100	100
Promouvoir l'autonomisation et le leadership féminin	7,700	5,000	2,700	1,440	1,640	1,540	1,540	1,540
Prévenir et corriger les abus, violences et discriminations à l'égard des enfants et des femmes	50	0	50	10	10	10	10	10
Légiférer les domaines où il subsiste encore des vides juridiques ou des textes discriminatoires à l'égard des femmes et des enfants	150	150	0	30	30	30	30	30

		Sensibiliser les familles et renforcer les capacités des associations et des organisations non gouvernementales en tant que défenseurs et promoteurs des droits des enfants et des femmes	300	0	300	60	60	60	60	60
		Entreprendre un plaidoyer pour la mobilisation des ressources en faveur des enfants et des femmes	200	0	200	40	40	40	40	40
		Promouvoir la participation des femmes dans le processus de prise de décision et de gestion	1,000	0	1,000	250	350	100	100	200
		Total genre	14,732	6,842	7,890	3,307	3,857	2,937	2,290	2,340
<i>Protection de l'enfant assuré</i>	<i>Enfance</i>	Réviser, adopter et mettre en œuvre la politique nationale de protection de l'enfant	97	0	97	20	20	20	20	17
		Mettre en œuvre le plan d'action national de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants	80	0	80	30	20	10	10	10
		Mettre en œuvre le plan d'actions de lutte contre le travail des enfants	67	0	67	17	15	15	10	10
		Mettre en œuvre le code de l'enfant	100	0	100	30	25	20	15	10

Mettre en œuvre la politique nationale de prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables	100	0	100	30	25	20	15	10
Mettre en œuvre la politique du développement intégré du jeune enfant	90	0	90	25	25	20	10	10
Mettre en œuvre le plan national pour la survie, le protection et le développement de l'enfant	120	0	120	40	30	30	10	10
Adopter des stratégies alternatives à l'incarcération des mineurs dans les maisons d'arrêt (TIG)	50	0	50	10	10	10	10	10
Assurer la prise en charge des enfants de la rue	2,000	1,450	550	400	400	400	400	400
Renforcer les capacités des cadres spécialisés dans la prise en charge des pires formes de travail des enfants	50	0	50	10	10	10	10	10
Eradiquer les pires formes du travail des enfants	100	0	100	20	20	20	20	20
Assurer la prise en charge des enfants en conflits avec la loi	200	0	200	40	40	40	40	40
Assurer la prise en charge des enfants victimes de la traite	100	0	100	25	30	20	15	10

		Assurer la prise en charge des enfants victimes de l'exploitation sexuelle et économique	60	0	60	15	15	10	10	10
		Assurer la prise en charge des enfants victimes de maltraitance familiale	100	0	100	35	20	20	15	10
		Assurer la prise en charge des enfants orphelins y compris ceux du SIDA	250	0	250	50	50	50	50	50
		Assurer la prise en charge des enfants talibés	200	0	200	40	40	40	40	40
		Assurer la prise en charge des enfants abandonnés	150	0	150	30	30	30	30	30
		Réduire les violences faites aux enfants en particulier les petites filles (mariages précoces et ou forcés, viols, MGF...)	100	0	100	20	20	20	20	20
		Total protection de l'enfant	4,014	1,450	2,564	887	845	805	750	727
Epanouissement des jeunes assurés	<i>Jeunesse</i>	Mobilisation et participation des jeunes	2,015	0	2,015	215	300	500	500	500
		Promotion de la vie associative des jeunes	2,500	0	2,500	500	500	500	500	500
		Préparation à la qualification et à l'emploi des jeunes	2,250	0	2,250	250	500	500	500	500

		Renforcement de la santé et de l'intégration sociale des jeunes	1,100	0	1,100	100	250	250	250	250
		Promotion des activités socio-éducatives et des loisirs sains des jeunes	2,700	0	2,700	300	600	600	600	600
		Accès aux ressources économiques et aux moyens de production au profit des jeunes avec un accompagnement à la qualification et à l'emploi des jeunes;	21,238	0	21,238	2,560	4,226	4,226	4,726	5,500
		Promotion de l'éducation extra-scolaire et des compétences à la vie courante des jeunes	3,000	0	3,000	218	594	594	594	1,000
		Promotion de l'accès à l'information et à la documentation des jeunes	3,000	0	3,000	119	792	807	782	500
		Appui institutionnel pour la mise en œuvre des programmes	3,000	0	3,000	1,000	519	520	520	441
		Total jeunes	40,803	0	40,803	5,262	8,281	8,497	8,972	9,791
Protection les personnes défavorisées garantie	<i>groupes vulnérables</i>	Elaborer une stratégie de réformes sociales	25	0	25	25	0	0	0	0
		Assurer une meilleure protection juridique aux personnes handicapées	210	0	210	42	42	42	42	42

	Assurer l'insertion sociale des personnes handicapées	770	0	770	154	154	154	154	154
	Améliorer la situation socioéconomique des personnes démunies	440	0	440	88	88	88	88	88
	Identifier les personnes âgées nécessiteuses	51	0	51	42	9	0	0	0
	Assister personnes âgées démunies et ne bénéficiant d'aucune protection sociale particulière identifiées	85	0	85	17	17	17	17	17
	Aider à la réinsertion socioéconomique des personnes sinistrées, déplacées ou réfugiées	825	0	825	165	165	165	165	165
	Valoriser les atouts de la migration	700	0	700	155	140	135	135	135
	Total protection groupes vulnérables	3,106	0	3,106	688	615	601	601	601
<i>protection sociale</i>	réforme du régime des retraites et des pensions: poursuite de la mise en place de la CARENI	69,535	2,500	67,035	12,079	12,796	13,789	14,859	16,012
	création de la mutuelle de santé des agents de l'Etat (parachèvement)	603	0	603	203	100	100	100	100
	étude de faisabilité pour la mise en place d'une assurance maladie	50	0	50	50				

		lutte contre le travail des enfants, notamment les pires formes de ce travail	1,397	1,152	245	1,091	306			
		déterminations de la représentativité des organisations syndicales	237	0	237	137			100	
		Total protection sociale	71,822	3,652	68,170	13,560	13,202	13,889	15,059	16,112
Effets globaux : revenu accru particulièrement pour els femmes et les hommes pauvres, niveau d'instruction relevé; longévité rehaussée										
Effets spécifiques: croissance forte et diversifiée maienteneue à un niveau satisfaisant, accès et qualité de l'éducation rehaussée, cadre de vie amélioré, mortalité réduite en particulier pour els femems et les enfants , propagation du SIDA stoppée, état nutritionnel des populations amélioré, culture de l'équité de l'égalité et la protection sociale renforcée, emplois décents créés										
			Budget							
Produits	SECTEURS/Sous secteurs	ACTIONS PRIORITAIRES	2008-2012							
			(en millions FCFA							
Axe 5 : Développer les infrastructures										
OBJECTIF STRATEGIQUE :										
Accès à des services de transports de qualité accru	routes, ouvrages routiers et transport	Actions prioritaires	Budget 2008 - 2012 (millions Fcfa	acquis à travers les projets en cours	Gap	2008	2009	2010	2011	2012
		Entretien routier	48,428	25,349	23,075	6,500	7,800	9,360	11,258	13,510
		Réhabilitation et renforcement des routes	114,000	85,000	29,000	36,000	29,000	29,000	10,000	10,000
		Construction routes et nouveaux ouvrages	204,000	68,285	182,878	16,000	47,000	47,000	47,000	47,000

	Désenclavement des zones rurales et voie urbaines	59,000	7,000	52,000	9,000	12,500	12,500	12,500	12,500
	Renforcement des capacités	18,000	300	17,700	4,000	4,000	3,000	3,500	3,500
	Prévention et sécurité routières	2,455	0	2,454.70	490.94	490.94	490.94	490.94	490.94
	la facilitation des transports et le transit dans les principaux corridors	63,000	0	60900	15300	15300	13800	9300	9300
	le renforcement des capacités de l'Administration et des opérateurs économiques du secteur (assistance technique au transport routier, formation, promotion de la femme dans le secteur des Transports)	2,300	277	2073	800	400	400	400	300
	(i) le renforcement du rôle du secteur privé par la libéralisation de transport voyageurs	0	0	0	0	0	0	0	0
	(ii) la modernisation de la réglementation des transports et de la circulation routière :	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total routes	511,183	186,211	370,081	88,091	116,491	115,551	94,449	96,601
Transports maritimes et fluviaux	(i) la construction de trois débarcadères le long du fleuve Niger et à la Komadougou Yobé	75	0	75	25	25	25	0	0

	(ii)Achat bac amphi drome	500	0	500	500	0	0	0	0
	(iii)Elaboration d'une strategie de transport fluvial	75	30	45	30	45	0	0	0
	(iv) professionnalisation du s/secteur fluvial	100	0	100	30	20	25	15	10
	Total transport maritime	750	30	720	585	90	50	15	10
Transport aérien	(i) élaboration d'une politique nationale de transport aérien	100	60	40	30	70	0	0	0
	(iv) création d'une compagnie aérienne nationale viable	25,000	0	25000	9000	4000	4000	4000	4000
	Réhabilitation des aéroports Tahoua, Diffa, Maradi, Agadez	2,770	230	2770	1300	500	500	270	200
	(v) Mise aux normes gros porteurs Aéroport de Zinder	14,801	0	18801	4800	4001	2000	2000	2000
	(vi) Mise aux normes gros porteurs Aéroport d'Agadez	6,745	0	6745	2000	1700	1045	1000	1000
	(iii) signature d'accords aériens	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total transport aérien	49416	290	53356	17130	10271	7545	7270	7200

	Transports ferroviaires	(i) interconnexion des chemins de fer existants à travers la réalisation de 1067 km de nouvelles voies ferrées entre les réseaux du Bénin, du Burkina Faso en passant par Niamey :	145869	29188.8	29218.8	29188.8	29218.8	29153.8	29153.8	29153.8
		(ii)Elaboration d'une stratégie de transport ferroviaire	100	35	65	35	65	0	0	0
		total ferroviaire	145969	29223.8	29283.8	29223.8	29283.8	29153.8	29153.8	29153.8
		Total transport	707,318	215,755	453,441	135,030	156,136	152,300	130,888	132,965
Accès aux Technologies de l'Information et de la Communication et de la Communication accru	Technologies de l'Information et de la Communication	Mise en œuvre d'une Stratégie d'accès universel	40,710		40,710	8,142	8,142	8,142	8,142	8,142
		Mise en œuvre d'un intranet gouvernemental (e administration)	15,000		15,000	8,000	5,000	2,000		
		Mise en œuvre d'un Extranet Gouvernemental (e-gouvernance)	1,000		1,000			400	400	200
		Amélioration du Cadre Juridique et Réglementaire des TIC	20		20	10	10			

		introduction des ntic pour favoriser l'accès à éducation, à la santé, à la formation et à l'information et Intégration d'une dimension « information et TIC » dans toute nouvelle politique publique.	10,000		10,000	1,000	1,000	2,000	3,000	3,000
		Accroissement de la couverture du territoire national en radio et en télévision	1,000		1,000	200	200	200	200	200
		Total I NTIC et communication	67,730	0	67,730	17,352	14,352	12,742	11,742	11,542
patrimoine immobilier public développé	<i>Renforcement du patrimoine immobilier public</i>	Effectuer l'inventaire, le diagnostic et l'estimation de la valeur vénale du parc immobilier de l'Etat	1,000		1,000	500	500			
		Etablir une base de données pour tous les bâtiments administratifs et définir un programme de réhabilitation et ou de rénovation du parc immobilier ;	100		100	50	50			
		Doter les différentes institutions de l'Etat d'infrastructures suffisantes adaptées à leurs besoins par la construction d'édifices fonctionnels et plus modernes.	75,000		75,000	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000

		Total parc immobilier	76,100	0	76,100	15,550	15,550	15,000	15,000	15,000
Axe 6 : Mettre en place une gouvernance de qualité										
- OBJECTIF STRATEGIQUE :										
- <i>Le gouvernement visera à travers cet axe, le renforcement de l'état de droit dans une société démocratique, l'efficacité et la transparence dans la gestion économique, financière et sociale.</i>										
Bonne gouvernance et Participation sociale assurée	<i>gouvernance politique</i>	Dynamisation et opérationnalisation des instruments de concertation existants (le Conseil National de Dialogue Politique, le Conseil National de Dialogue Social, le Conseil National des Investisseurs Privés, le Conseil National du Travail, le Comité National de Prévention et de gestion des conflits)	1,500	0	1,500	300	300	300	300	300
		recensement électoral et saisie informatique des listes	3,500	0	3,500	3,500				
		mise en place CENi et organisation des élections locales 2008	6,500	0	6,500	6,500				
		mise en place CENi et organisation des élections générales 2009	8,500	0	8,500		8,500			
		Formation civique pour une prise de conscience citoyenne	0							

<i>Etat de droit et la réforme de la justice</i>	Mise en œuvre du Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires	4,290	4290	0	1694	1557.6	1038.4		
	Rapprochement de la justice du justiciable (Création d'un médiateur de la République.)	393		392.7		127.8	110	80.9	74
	Amélioration du fonctionnement du système judiciaire : (Création de juges d'application des peines, appui à la formation initiale des avocats et à leur installation à Zinder, création de systèmes de permanence dans les parquets, systématisation de la création de quartiers mineurs dans les établissements pénitentiaires, etc.)	1,429		1428.6	400	280	300	250	198.6
	Définition et mise en œuvre d'une politique pénale et pénitentiaire	3,350		3350	560	500	710	700	880
	spécialisation des juridictions	4,338		4338	2198	535	535	535	535
	Lutte contre la corruption	410		410	194	54	54	54	54
	modernisation du cadre juridique	75		75	0	0	25	25	25
	amélioration du fonctionnement de la justice	847	0	558.4	83	116	216	216	216

	développer l'accès à la justice et rapprochement de la justice au justiciables	1,195	0	1195	235	240	240	240	240
	développement d'une politique sectorielle dans le cadre du PAJED	479	479	0	479				
	Amélioration des conditions de détention, du respect des principes des droits de l'homme et de l'humanisation de l'univers carcéral, /politique pénitentiaire	1,110	0	3910	270	210	210	210	210
	Total réforme de la justice	17915.1	4768.8	15657.7	6112.8	3620.4	3438.4	2310.9	2432.6
<i>Gouvernance administrative</i>	parachèvement de la mise en place du fichier intégré fonction publique solde	300	0	300	300				
	rationalisation des structures administratives	100	0	100	100				
	élaboration des textes d'application du statut général de la fonction publique (GRH)	0							
	révision des statuts particuliers (GRH)	0							
	formation à la gestion du statut général de la fonction publique et organisation de concours (GRH)	95	0	95	37	37	7	7	7

	mise en œuvre d'une nouvelle politique de gestion des ressources humaines	150	0	150	50	50	50		
	déconcentration de la fonction publique	400	0	400	80	80	80	80	80
	implantation de la démarche qualité	250	0	250	75	50	50	50	25
	généralisation de l'approche GAR	125	0	125	25	25	25	25	25
	renforcement des capacités des structures de pilotage de la gouvernance administrative	250	0	250	50	50	50	50	50
	réorganisation de l'administration et renforcement de la fonction publique	500	0	500	100	100	100	100	100
	valorisation et renforcement des capacités des structures de l'Etat	500	0	500	100	100	100	100	100
	promotion de la communication et relations publiques	250	0	300	50	50	50	50	50
	Total gouvernance administrative	2920	0	2970	967	542	512	462	437
Gouvernance économique	Préparation du budget	3,119	0	0	835	955	649	340	340
	Exécution du budget	3,523	0	3,523	1,038	985	500	500	500
	Contrôle de l'exécution du budget	2,225	0	0	656	892	292	242	142

	Reddition des comptes (loi des règlements, compte de gestion, Revue des Dépenses Publiques)	1,375			275	275	275	275	275
	Suivi de la mise en œuvre du PEMFAR	290	0	0	127	41	41	41	40
	Promotion de la gouvernance d'entreprise	50			10	10	10	10	10
	Lutte contre la corruption	10,000		10,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
	Total gouvernance économique	20,582	0	13,523	4,941	5,159	3,767	3,408	3,307
gouvernance locale et décentralisation	poursuivre la sensibilisation des populations et des élus locaux sur les enjeux de la décentralisation	200		200	40	40	40	40	40
	mise en œuvre d'un programme national d'appui aux collectivités locales	50,000	0	50,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
	renforcement et accompagnement de la décentralisation	250	60	240	50	50	50	50	50
	opérationnalisation du transfert des compétences	400	50	350	100	100	100	50	50
	amélioration du cadre juridique de la décentralisation	100		100	50	50			
	définition d'un cadre stratégique pour la décentralisation	200	40	160	100	100			

renforcement des capacités des acteurs	500		500	100	100	100	100	100
appui à la révision des plans de développement communaux	500		500	100	100	100	100	100
délimitation et matérialisation des limites territoriales des communes	500		500	100	100	100	100	100
suivi-évaluation des performances des communes	200		200	40	40	40	40	40
Elaborer et adopter le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)	350	0	350					350
Elaborer et adopter les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT)	640	0	640	240	160	160	80	
Elaborer et adopter les Schémas Départementaux d'Aménagement Urbain (SDAU)	2,240	0	2,240	400	400	480	480	480
Elaborer une politique nationale d'AT	60	0	60	60				
promotion du développement local et communautaire	0	4,067	-4,067					

Finaliser la politique nationale de développement local et communautaire assortie de plans d'actions	52	8	44	52				
, Elaborer les méthodes et les outils de planification en tenant compte des thèmes transversaux	40	0	40	20				20
Participer à la définition des procédures de mise en œuvre (contrats, passation de marchés, etc.)	20	0	20	10				10
Participer à la mise au point d'un système de gestion fiscale, financière et comptable transparent	20	0	20	10				10
Réaliser une étude en vue d'élaborer et mettre en œuvre les programmes de développement au niveau des départements et des régions	100	0	100	40	60			
, Harmoniser les approches de Développement local des différents intervenants au Niger	50	0	50	25				25

Appuyer les communes à se structurer en fonction de leur diversité communautaire	40	0	40	20			20	
, Promouvoir et dynamiser les structures et institutions locales de développement par la formation au fur et à mesure du transfert des compétences	660	0	660	132	132	132	132	132
Renforcer les capacités de communication internes de la commune pour information des usagers	750	0	750	150	150	150	150	150
Renforcer la déconcentration des services de l'Etat vers les communes et promouvoir des cadres de concertation	55	0	55	11	11	11	11	11
Promouvoir les relations intercommunales en tenant compte des diversités communautaires	215	0	215	43	43	43	43	43
Vulgariser les textes sur les enjeux de la décentralisation et du développement local	44	0	44		22			22

	mobilisation de ressources financières plus importantes pour les collectivités locales	0		0					
	développement de la coopération décentralisée.	925	925	0	185	185	185	185	185
	Total gouvernance locale et décentralisation	59,111	5,150	54,011	12,078	11,843	11,691	11,581	11,918
<i>Participation sociale</i>	le renforcement des capacités humaines et techniques des organisations de la société civile, notamment en matière de conception, d'exécution et de suivi-évaluation des projets;	4,780	3,280	1,500	956	956	956	956	956
	la pleine implication des organisations de la société civile dans la conception et le contrôle citoyen des politiques publiques, y compris au niveau local ;								
	la refonte du cadre institutionnel de suivi et de concertation avec les ONG								
	Total participation sociale	4,780	3,280	1,500	956	956	956	956	956
	Total gouvernance	125,308	13,199	104,162	31,855	30,920	20,665	19,018	19,351
	Budget								

Produits	SECTEURS/Sous secteurs	ACTIONS PRIORITAIRES	2008-2012 (en millions FCFA)							
Axe 7 : Assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie de réduction de la pauvreté										
OBJECTIF STRATEGIQUE :										
Mise en œuvre efficace de la SDRP assurée	<i>formulation des politiques publiques, des programmes et des projets</i>	Formation en élaboration des dossiers de projets	45		45	15	30	0	0	0
		Formation aux techniques de négociations	60		60	30	0	30	0	0
		Amélioration du système de programmation des investissements publics	165	0	155	80	40	25	10	10
		Formation en procédures de passation des marchés et de décaissement	60		60	20	20	20	0	0
		Formation en audit et contrôle de dépenses des projets	30		30	15	15	0	0	0
		amélioration du suivi des décaissements extérieurs	120	0	120	72	12	12	12	12
		réalisation d'une étude prospective	250	0	250	100	150	0	0	0
		Formations en gestion axée sur les résultats	360		360	120	120	120	0	0

	total planification stratégique	1,090	0	1,080	452	387	207	22	22
Système de suivi-évaluation	Elaborer les rapports de suivi de la SDRP et assurer l'édition	190	0	189.9	63.3	0	63.3	63.3	0
	Actualiser et mettre en œuvre le plan de communication	58	0	58	58	0	0	0	0
	Mettre en place un système de suivi participatif de la pauvreté	100	0	100	70	22	8	0	0
	Mettre en place l'observatoire de la pauvreté et effectuer des études sur la pauvreté et sur les stratégies sectorielles	1,000	0	1000	200	200	200	200	200
	Organiser les revues sectorielles	100	0	100	20	20	20	20	20
	Finaliser la SNDS, mobiliser les ressources et mettre en œuvre la SNDS	23,307	557	22750	4742	3313.3	8972	3938.8	2340.9
	Mettre en place un système d'information géographique	1,949		1948.75	355	463.5	483	365	282.25
	Analyse de la performance des projets et programmes et opérationnalisation du dispositif national	500	0	500	100	100	100	100	100
	Organiser l'évaluation à mi-parcours de la SDRP	200	0	200	0	0	200	0	0
	Organiser l'évaluation	300	0	300	0	0	0	0	300

	finale de la SDRP								
	Réviser le cadre institutionnel et améliorer le fonctionnement du dispositif	750	0	750	150	150	150	150	150
	élaborer la politique en matière de suivi-évaluation	100	0	100	30	70	0	0	0
	Elaborer et diffuser les outils de suivi-évaluation	30	0	30	15	5	5	3	2
	Renforcer les capacités humaines et matérielles en suivi-évaluation	1,000	0	1000	300	300	300	100	
	Organiser des rencontres autour des questions de suivi-évaluation de la SDRP et entretenir un partenariat avec les institutions de recherche en particulier avec l'ENAM et l'UAM	10	0	10	2	2	2	2	2
	Fédérer les appuis des partenaires techniques et financiers au Suivi-Evaluation de la SDRP	11	0	11	5	1.5	1.5	1.5	1.5
	Total suivi-évaluation	29605	557	29047.65	6110	4647	10505	4944	3399
	Total mise en œuvre efficace	30695	557	30128	6562	5034	10712	4966	3,421
AUTRES (Appui budgétaires)			53380						
	Total général	4,431,139	542,590	3,888,549	957,913	905,274	903,960	839,781	824,212